3 1761 07589752 0

LE CHATEAU

DES

TUILERIES.

TOME II.

R865c

LE CHATEAU DES TUILERIES,

OU

RÉCIT de ce qui s'est passé dans l'intérieur de ce Palais, depuis sa construction jusqu'au 18 Brumaire de l'an VIII;

AVEC des particularités sur la visite que le Lord BEDFORT y a faite après le 10 Août 1792, dans laquelle on a recueilli des Anecdotes curieuses sur les secrets de l'Etat, sur la Famille Royale, les Personnes de la Cour, les Ministres, les Parlemens, et sur l'enlèvement des Effets de la Couronne, la dilapidation du Mobilier, la Police secrète de la Cour; enfin, sur la situation de Paris pendant la Révolution.

PAR *P. J. A. R. D. E.*

TOME II.

179165
3.4.23.

A PARIS,

Chez LEROUGE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, Cour du Commerce, passage de Roban, quartier St.-André des Arcs.

1802.

NOTICE des ouvrages qui se trouvent à Paris, chez le même Libraire.

IRMA, ou les malheurs d'une jeune orpheline, 4 vol. in-12, avec fig. prix 6 f.

Le même, in-18. 3 f.

MÉMOIRES de la Psse. de Lamballes, 4 vol. in-18. fig. 4 f.

CORRESPONDANCE Secrette de plusieurs Grands Personnages illustres, pendant les dernières années du règne de Louis XVI. 1 vol. in-8. fig. 3 f.

MAXIMES et Pensées de Louis XVI et de Marie-Antoinette, 1 vol. in-8. 3 f.

RÈGNE de Richard III; crimes qui lui sont imputés, trad. de l'Anglais par Louis XVI, 1 vol in-8. 3 f.

CORRESPONDANCE de Louis-Philippe d'Orléans, avec le Roi, la Reine, Montmorin, Biron, Liancourt et Lafayette, etc. 2 vol. in-18 portrait. 2 f.

CORRESPONDANCE de Cazotte avec Laporte et Pouteau, Inten. et Secré. de la Liste Civile. 1 vol. in-18. 1 f.

HISTOIRE de madame Elisabeth de France, sœur de Louis XVI. 3 vol. in-12 fig. 5 f.

MÉMOIRES historiques de mesdames Adelaïde et Victoire de France, filles de Louis XV. 3 vol. in-12. fig. 5 f.

VIE du Duc de Penthièvre, 2 vol. in-12. 3 f.

PAULINE de Ferrière, ou Histoire de vingt jeune fille enlevée de chez leurs parens sous le règne de Louis XV, 3 vol. in-18. 2 l. 10 s.

BLANCHE de Ransi, ou Histoire de deux Français dans les déserts et chez les sauvages. 2 vol. in-12. fig. 3 f.

LES CHEMISES ROUGES, ou Mémoires pour servir à l'histoire du règne des anarchistes. 2 vol. in-12. fig. 3 f.

LES TROIS MOINES, *par l'Auteur des Forges Mystérieuses et des Capucins*, 3 vol. in-18. 3 f.

LE CHATEAU DES TUILERIES.

CHAPITRE X.

SEPTIÈME JOURNÉE,

COURSES DANS PARIS.

Visite des objets d'arts réunis dans le couvent des Petits-Augustins.—Réflexions sur les tombeaux de Mazarin et de Richelieu. —Lord Bedfort entre à l'hôtel de la Monnoie.—Etat du systéme monétaire, et de la quantité de numéraire en circulation. —Situation de la caisse des assignats lors de la chute du trône ; tableau de la plus basse valeur du papier monnoie. — Coup d'œil sur les groupes dans les rues de Paris.—Etat de la garde nationale parisienne ; ce qu'elle a coûté en 1789 *et*

1790.—Dépenses annuelles de la municipalité de Paris. — Manière nouvelle de faire des mariages.—Visite à la Bastille ; réflexions sur plusieurs prisonniers d'Etat. —Promenade au jardin des Plantes ; observations qu'elle amène.—Caractère des femmes de la halle en révolution.—Séance d'un club de femmes.—Examen des voitures royales ; nombre de chevaux qu'entretenoient les trois derniers rois. — Le duc d'Orléans va en loge maçonique ; détails sur cette association et sur la secte des illuminés. Horrible serment de ces derniers.—Visite au ministère des finances ; détails sur cette administration ; coup d'œil sur les bureaux et les employés.— Lord Bedfort va au spectacle ; tapage dont il est témoin.

LORSQUE nous étions interrompus dans nos visites du château, nous consacrions ces jours, que Bedfort nommoit repos, à des courses dans Paris. En nous réunissant le matin, son premier mot étoit : où me conduisez-vous aujourd'hui ? Ne sachant trop

que lui montrer cette fois ; prenons, lui dis-je, la rue qui se présentera d'abord à nous. Paris est si fertile en observations, que nous ne tarderons pas de trouver l'occasion d'en faire. Nous cheminâmes.—Une curiosité indiscrète, j'en conviens, dit lord Bedfort, me tourmente. Puis-je la satisfaire?—Vous en êtes le maître.—Depuis dix jours j'ai le plaisir de vous connoître ; et malgré l'attention que j'ai mise à vous étudier, je ne puis encore dire à quel parti de la révolution vous tenez.—En dépit de la loi plus politique que sage, de ce grand législateur de la Grèce (1), je vous déclare que je ne suis d'aucun parti; je n'aime pas les extrêmes. Voici mon raisonnement : Malgré les révolutions, les insurrections, on n'empêchera pas que la vérité ne soit une, que la marche de la raison ne soit toujours la même, que la sagesse n'ait toujours le même langage.—Cela est strictement vrai.—Or, la vérité, la raison, la sagesse, n'ont jamais épousé un parti quelconque.—Je sens votre conclusion ; mais si tous ceux qui pensent comme vous, et je me plais à croire qu'il en est beaucoup en France, demeurent dans la

même inactivité, votre pays sera à la merci des fanatiques qui le dévasteront, et bientôt vous serez réduits à dire en l'examinant, ce que Milton dit des enfers: *L'espérance même n'y est pas.* — Au contraire, le mal étant la source du bien, je crois entrevoir le bonheur de mon pays dans les malheurs qui l'affligent. En laissant tranquillement les fanatiques aux prises ensemble, ils se détruiront les uns par les autres, et l'homme de bien restera. Cela, je l'avoue, est affligeant pour l'humanité, surtout lorsque l'on pense que beaucoup d'honnêtes gens seront sacrifiés. Mais dans la position où sont les choses, je ne vois pas d'autre conduite à tenir. — Pardonnez-moi. Que les honnêtes gens se liguent pour résister aux excès des deux partis. — Comme ils n'emploieroient que des raisonnemens sages et des moyens honnêtes, ils seroient infailliblement vaincus. Citez-moi une seule ville où le plus honnête homme de bien, s'il ne se tait, ne soit en butte aux intriguans. Son lot est de végéter vexé ou oublié. Ce que je dis appartient à tous les pays, à tous les gouvernemens. Cincinnatus est le seul qu'on soit allé chercher à la charrue.

charrue.—Je me tais, vous connois et ne vous en estime que mieux.

Entrons ici, dis-je au lord.—Volontiers; mais où sommes-nous? — Aux Petits-Augustins. Ce couvent est destiné à former un dépôt d'un nouveau genre. Tout ce que la fureur destructive oublie de chefs-d'œuvres en sculpture, se réunit ici: les tombeaux et mausolés qu'on admire, et qui se trouvoient dispersés dans les églises et les couvens, satisferont bientôt la curiosité des savans, sans qu'ils soient obligés de les chercher par-tout. Le projet est de les distinguer par siècles.—L'idée est heureuse et instructive; d'ailleurs, on y verra d'un coup d'œil la gradation des arts.—Voilà de ce côté le tombeau du cardinal Mazarin. En face, vous voyez celui du cardinal de Richelieu. Je vous le demande: Que diroient aujourd'hui ces deux hommes s'ils vivoient?—Richelieu ne diroit rien, il agiroit: pour Mazarin, il intrigueroit tant et si bien, qu'il feroit encore chanter les Français. Après avoir fait le tour, et examiné autant que le désordre qui régnoit dans cet amas de chefs-d'œuvres put nous le per-

mettre, nous prîmes le chemin du Pont-Neuf.

Nous étions arrivés, tout en causant, devant l'hôtel de la Monnoie; Bedfort me témoigna le desir de visiter cet atelier de la fortune publique, et nous y entrâmes. Pendant que nous examinions les premiers écus républicains sortir de dessous le balancier, un de mes anciens amis me frappe sur l'épaule : je me retourne, le reconnois, et nous nous jetons dans les bras l'un de l'autre. Après les épanchemens de l'amitié, il m'apprit qu'il étoit attaché à l'hôtel des Monnoies; je lui fis à l'instant part du desir de l'Anglais, dont je lui déclinai le nom, de visiter et connoître cette partie vivifiante du commerce. Il nous conduisit dans toutes les parties de ce curieux magasin, nous fit voir la salle où l'on déposoit l'or et l'argenterie enlevés des maisons d'émigrés, ou provenus des dons patriotiques. Ce dernier article tenoit fort peu de place. Bedford demanda si la vaisselle envoyée par le roi faisoit partie de ce dépôt. Mon ami lui dit en riant : « Vous ne savez donc pas, milord, que quand Jésus-Christ voulut mou-

rir le vendredi saint, c'est qu'il savoit bien qu'il ressusciteroit le jour de Pâques. De même lorsque les rois ont envoyé leur vaisselle à la Monnoie, ils savoient qu'ils en auroient de la neuve quelque temps après. » Nous rîmes beaucoup de la comparaison. « La curiosité de milord, dit mon ami, ne se porte certainement pas sur la manière de fabrication : elle est par-tout la même. »—L'opération qui donne vos louis à Paris, est la même qui produit nos guinées à Londres. Je desirerois connoître quelques particularités sur votre système monétaire ; par exemple, la dépense de la fonte et refonte, la quantité de votre numéraire en circulation. —J'ai fait un travail sur la situation des monnoies à l'avènement de Louis XVI au trône ; c'est un point fixe sur lequel vous pourrez former votre opinion : il est même le seul qui puisse servir de base. Veuillez entrer dans mon cabinet, je vais vous le communiquer.

MÉMOIRE fait, en 1774, pour rendre compte au Roi de ce qui est relatif aux monnoies.

Le droit de faire battre monnoie est une portion de la souveraineté.

Le roi est le maître de donner à la monnoie qu'il fait frapper, telle valeur numéraire qu'il lui plaît; et elle a cours en conséquence dans son royaume.

Sa Majesté prend ordinairement un droit sur les espèces, que l'on nomme *droit de seigneuriage;* elle le règle à sa volonté.

Ce droit de seigneuriage étoit anciennement une ressource dans les besoins de l'Etat, parce qu'on le portoit bien au-delà de ses justes bornes. Il a été sous le règne de Louis XIV, tantôt supprimé et tantôt rétabli plus ou moins haut, suivant les circonstances. Il a été porté jusques à 25 pour cent; c'est à dire, ving-cinq francs sur cent francs.

Sous celui du feu roi, les variations dans les monnoies ont été fréquentes depuis son

avènement au trône jusqu'en 1726 : le droit de seigneuriage a varié comme sous les précédens règnes, et proportionnément aux besoins de l'Etat.

On sentit, en 1726, toutes les fautes que l'on avoit faites d'avoir sans cesse haussé et baissé les monnoies. La majeure partie du numéraire avoit passé à l'étranger, sur-tout dans les Pays-Bas Autrichiens, où nous avons trouvé toutes sortes de nos espèces, en 1744, lorsque nous y avons fait la guerre.

Ce fut donc en 1726, que le feu roi ordonna une refonte générale tant de l'or que de l'argent. Les louis furent fixés à 24 liv., comme nous les avons aujourd'hui. Il y en a 30 dans un marc, ou huit onces, ayant cours pour 720 liv. Les écus furent fixés à 6 liv.; il y en a 8, et 3 pièces de 12 sols en sus, dans un marc, qui ont cours; savoir, les

huit écus pour..... 48 l. s. d.
Et les 3 dixièmes, ou pièces de
12 sols, pour..... 1 l. 16 s. d.

49 l. 16 s. d.

On n'a point touché aux espèces depuis, et l'on en a reconnu tout l'avantage.

Le droit de seigneuriage sur le marc d'or, fabriqué suivant l'édit de 1726, étoit de $6\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$; c'est à dire, sept francs sur cent francs ; et il a été successivement réduit, par différentes augmentations que l'on a données successivement aux prix des matières, à $1\frac{1}{2}$ peu plus, c'est à dire, vingt-quatre sols sur cent francs, taux où il est aujourd'hui.

Celui sur le marc d'argent étoit également de $6\frac{1}{2}$ pour cent, et il a été aussi successivement réduit à $2\frac{1}{2}$, c'est à dire, cinquante-cinq sols sur cent francs.

La fabrication depuis 1726, y compris 1773, a monté en or à..... 865,453,842 liv.

En argent à..... 1,326,074,909

2,191,528,751 liv.

Il paroît que la fabrication a été plus considérable dans les 10 dernières années, que dans les 10 années précédentes ; c'est l'effet d'une politique sage du gouvernement : en sacrifiant le droit de seigneuriage au profit des

banquiers, ils ont eu la facilité de faire des opérations de commerce et de change qui ont fait entrer dans le royaume cette masse de numéraire. On avoit employé ce même moyen dès 1753; aussi voit-on que la fabrication a été au-delà de celle des 10 années antérieures; tandis qu'elle auroit diminué, parce qu'il ne restoit plus d'anciennes espèces pour alimenter les monnoies comme elles l'avoient été dans les 20 années précédentes.

Il est donc certain que sans le secours du surachat ou de l'abandon qu'a fait le roi de son droit de seigneuriage, il n'y auroit point aujourd'hui dans le royaume un numéraire tel qu'il existe.

Cependant, quoiqu'il soit constant qu'il ait été fabriqué depuis 1726, huit cent soixante cinq millions en or, et treize cent vingt-six millions en argent, l'on ne peut se flatter que la totalité existe dans le royaume, parce qu'il est vrai qu'il en a beaucoup passé à l'étranger pendant les deux dernières guerres, et sur-tout pendant celle qui a commencé en 1757. On payoit les troupes en Allemagne, en monnoie de France: tous les princes des environs du

théâtre de la guerre dônnoient aux Juifs la permission de battre monnoie à leur coin ; et l'avantage étoit trop considérable pour eux en fondant nos écus et nos louis pour n'en pas profiter. Le roi de Prusse, par exemple, faisoit fondre 30 de nos louis, qui ne valent que 720 l. et en tiroit onze cents et tant de livres, et de nos écus à proportion : en sorte que l'on pourroit estimer le numéraire effectif dans le royaume de 18 à 19 cents millions. C'est assez l'opinion commune.

Si les frais de fabrication et de déchet n'étoient point aussi considérables qu'ils le sont, on pourroit aisément s'en assurer par une refonte générale au coin et aux armes du roi ; mais quand on considère que pour fabriquer un marc d'argent, les frais sont de. » l. 9 s. 8 d.

Les déchets de.....	»	5	»
	»	14	8
Et sur l'or, frais.....	»	13	8
Déchets.....	1	6	7
Par marc.....	2	»	3

On sent qu'il en coûteroit, en évaluant le numéraire à 18 cents millions seulement, une somme de 18 millions 920 mille livres. Le roi sacrifiant même son droit de seigneuriage sur cette refonte, il faudroit alors prendre ces frais dans la chose même, et ils tomberoient ou sur le roi, ou sur les propriétaires des espèces. L'un et l'autre sont également à éviter.

On pense donc qu'il suffit dans ce moment-ci de faire faire un nouveau coin, c'est à dire une empreinte de la tête de sa majesté, et un nouveau poinçon, autrement dit une nouvelle forme de ses armes, et d'ordonner que la fabrication des espèces sera continuée aux mêmes poids et titres que celles actuelles, mais au coin et aux armes de sa majesté, et que les unes et les autres auront le même cours.

En prenant ce parti, tout restera dans le même état, et le public n'aura aucune inquiétude sur le changement de l'espèce.

Il n'en fut pas ainsi en 1715. Le bruit se répandit peu de temps après la mort du roi, qu'il y auroit du changement dans la monnoie; ce qui fit rendre un arrêt du conseil le 12 oc-

tobre de ladite année, par lequel il fut dit que les espèces demeureroient fixées au prix pour lequel elles avoient cours, en exécution d'une déclaration rendue le 13 août précédent.

Cet arrêt donna quelque tranquillité, mais elle ne fut pas de longue durée ; le 14 décembre suivant il fut rendu une déclaration portant que la fabrication des espèces ordonnées par l'édit de mai 1709, seroit continuée sur le même pied, avec le seul changement des coins et armes, tel qu'on croit devoir le proposer à sa majesté.

Mais en même temps que l'on rendit cette déclaration, il y avoit un édit sous presse, qui parut peu de jours après, et qui fut enregistré le 31 décembre de ladite année 1715, par lequel il fut ordonné une réformation de toutes les espèces fabriquées en exécution de celui du mois de mai 1709, et une fabrication aux mêmes coins et armes désignés dans la déclaration du 14 dudit mois de décembre, avec augmentation de valeur numéraire. Le louis qui n'avoit cours que pour 14 liv., étoit reçu à la Monnoie pour 16 ; et après avoir été réformé, c'est à dire, après avoir été marqué du nou-

veau coin et armes du roi, il fut rendu au public pour 20 liv. Il en fut de même pour l'argent, et dans la même proportion.

Cette fausse opération fit une perte considérable pour le royaume ; elle fit sortir une très-grande quantité d'espèces qui passèrent à l'étranger, où l'on fit la réforme en contrefaisant le nouveau coin et les armes ; en sorte que les étrangers firent un bénéfice de 4 livres par louis, que le roi auroit dû faire.

Monnoies de Billon.

Il y en a de deux sortes : La première est en pièces de 2 sols, et la seconde en pièces de 18 deniers.

La première a été ordonnée par édit d'octobre 1738. Il y en a pour huit millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-quatre livres quinze sols.

La seconde provient d'anciennes fabrications, sous Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. On n'en peut assurer la quantité, mais on ne pense pas qu'elle soit aussi considérable que celle des pièces de 2 sols.

Il n'y aura rien à faire, quant à présent, sur ces deux sortes d'espèces. Elles ne portent point la figure du roi, et peuvent encore subsister quelque temps, quoique bien effacées.

Monnoies de Cuivre.

Ces monnoies sont d'un sol, de deux liards et d'un liard; il y en a de fort anciennes, dont on ignore la quantité. Comme elle n'a pas été reconnue suffisante, il en a été ordonné une nouvelle fabrication par édit d'août 1768. Elle peut monter aujourd'hui à environ un million deux cent mille livres. Elles portent la figure du roi; mais cette fabrication étant à sa fin, elle pourra être continuée et achevée avec les mêmes empreintes. Ce seroit occasionner une dépense inutile que de faire faire de nouveaux poinçons pour ces monnoies de cuivre.

D'après ce que l'on vient de rapporter, on voit que le changement de règne n'exige pas un changement subit dans l'empreinte des espèces.

On propose donc à sa majesté de rendre une déclaration pour rassurer le public contre

le changement dans les monnoies. On la supplie de permettre que le graveur général dessine sa tête, et de choisir la forme qu'il lui sera la plus agréable.

— Ce court mémoire suffit, ainsi que vous me l'avez dit, à éclaircir mes idées sur la masse de numéraire en circulation en France. Sans doute elle a peu varié pendant le court règne de Louis XVI ? — Très-peu jusqu'à l'entrée de Calonne au ministère des finances. Mais la refonte des louis d'or qui fut exécutée alors, a fait encore sortir de France beaucoup de ces pièces d'or. Les Suisses, qui en étoient fort curieux, donnoient pour 25 liv. de marchandises à celui qui leur donnoit un louis d'or de 24 liv. de cours. Ce bénéfice allécha les Juifs et les marchands français qui portèrent nos anciens louis en Suisse, et inondèrent la France de leurs mousselines et de leurs mauvaises indiennes. Depuis ce moment, on n'a pu fixer, même par approximation, l'état du numéraire en circulation. — On le pourroit encore moins aujourd'hui ; car depuis quatre ans vos émigrés l'emportent. Paris ressemble depuis ce temps à l'ancienne Troie après le

fameux siège. Les riches emportoient leurs dieux et alloient chercher une autre terre. — Ajoutez que beaucoup de Français l'enfouissent. Aussi le numéraire est dans ce moment à peu près nul en France. — Votre papier monnoie y supplée. — Cela est vrai, et il est bien utile. Je crains seulement qu'à force d'en émettre, il ne finisse par avoir le sort de celui de Law. — Jusqu'à ce jour sa masse n'est pas extraordinaire. — Moi, je la trouve trop forte. Jugez-en vous-même par le dernier état qui a été donné au roi six jours avant sa chute.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DU COMPTE DES ASSIGNATS.

Du samedi 4 Août 1792, à 3 heures.

CRÉATION DES

	liv. s. d.
16 et 17 avril 1790.....	400,000,000 » »
28 septembre.....	800,000,000 » »
19 juin 1791.....	600,000,000 » »
2 novembre.....	300,000,000 » »
30 avril 1792.....	300,000,000 » »
31 juillet.....	300,000,000, » »
Total des créations.....	2,700,000,000 » »

DÉPENSE.

	liv. s. d.	liv. s. d.
Au 31 juillet 1792..	2,345,812,772 » 9	2,365,740,747 7 4
Pendant les 3 pr. jours d'août....	19,018,849 19 5	
De ce jour..	909,125 7 2	
Restant sur lesdites créations...		334,259,252 12 8

	liv. s. d.
La dépense jusques et compris le 4 août, est de.....	2,365,740,747 7 4

BRULEMENS DES ASSIGNATS.

Au 31 juillet 1792...	587,000,000 » »	593,000,000 » »
En août...	6,000,000 » »	
Reste sur lesdites créations....		1,772,740,747 7 4

CIRCULATION.

A quoi ajoutant le montant des billets de caisse restans à échanger cejourd'hui.....	8,155,300 » »
Le total de ce qu'il y a en circulation, est de.....	1,780,896,047 7 4
La circulation peut s'élever à deux milliards ; reste pour arriver à cette somme, celle de.....	219,113,952 12 8
	2,000,000,000 » »

Je n'imaginois pas que vous eussiez près de deux milliards de papier en circulation. — Si vous voulez y ajouter tous les petits papiers émis par les municipalités pour faciliter les échanges rendus impossibles par la disparution de

de la monnoie métallique, vous serez encore plus étonné. — Cela peut être ; mais vous ne parlez pas des assignats rentrés et brûlés ? — C'est peu de chose : au 30 Juin 1792 on n'en avoit brûlé que pour 8 millions 348,317 liv. 12 sols 8 deniers. Il est vrai de dire qu'à cette date il en étoit rentré dans les coffres pour 569,348,317 liv. 12 sols 8 deniers.—Ainsi l'Etat étoit libéré d'autant. — Réfléchissez donc qu'il étoit dessaisi à cette époque d'une portion de ses biens nationaux(2).

— A propos de biens nationaux, l'enthousiasme des Français pour acquérir ces sortes de biens m'enchante. Les prix exhorbitans qu'on les paye libéreront bientôt l'Etat en enrichissant les particuliers. — Vous me permettrez de vous dire, milord, que votre extase vient d'un défaut de réflexion. On achète les biens nationaux au-dessus de leur prix, je le sais : mais ces biens surpayés en acquèrent-ils un degré de plus de valeur? Non, certainement. Supposons que la totalité de ces immeubles estimés deux milliards soit vendue le double; l'arpent de terre ainsi vendu n'en rapportera pas davantage. La nation, par les facilités données aux

acquéreurs, les aura tentés, séduits. Le résultat sera que la nation aura dupé la nation. Heureux encore si les banqueroutes ne viennent pas réduire partie des acquéreurs à la mendicité ! — Votre raisonnement peut être juste de particulier à particulier ; mais votre jeu du mot *nation*, le réduit à une simple épigramme. Et du moment que vous avouez qu'il y a un surpaiement, il est d'une stricte conséquence que ce bénéfice tourne au profit de quelqu'un. Dans le cas particulier, c'est le gouvernement qui gagne ; tant pis pour les feux qui achètent trop cher son bien. — Bien : mais lorsque les acquéreurs se seront ruinés par les marchés qu'ils font avec lui, où trouvera-t-il des ressources ? — Le bien n'est-il pas toujours le même, sujet aux mêmes impositions ? — Quittons, je vous prie, cette discussion, elle nous conduiroit trop loin. — Volontiers : pardon de vous avoir dérangé de vos occupations. J'y ajoute mes remerciemens sur votre complaisance à répondre à mon importune curiosité. Ma qualité d'étranger est mon excuse.

En sortant de l'hôtel de la Monnoie, le lord

et moi nous nous arrêtâmes près d'un groupe formé sur l'emplacement de la statue d'Henri IV au pont Neuf. Un aveugle avoit provoqué cette réunion : il crioit à tue-tête les numéros de *Marat* et du *Père Duchêne*. Dans l'analyse qu'on lui avoit apprise, ces deux incendiaires provoquoient le peuple à courir sus les députés qui ne condamneroient pas le roi. Lorsque l'aveugle aboyeur eut fini, nous demeurâmes en place pour écouter tous ces discoureurs, presqu'en totalité composés de femmes déguenillées. L'une d'elles proposa à ses furibondes compagnes de se porter le lendemain à la Convention pour forcer l'assemblée de juger le roi en leur présence. Elle tira un couteau de sa poche, et les engagea de s'armer de poignards pour égorger les députés qui voudroient le sauver. Des vociférations d'applaudissemens couvrirent ses propositions, et nous continuâmes notre chemin.

Quel hideux spectacle ! me dit amèrement Bedfort. Il n'y a donc plus de police à Paris. On propose tranquillement de piller, d'égorger, sans crainte d'être puni. — Cela s'appelle l'énergie révolutionnaire, et cela n'est pas du ressort de la police. Voulez-vous voir l'Arsenal

de tous ces propos? Je vais vous conduire dans les galeries du Palais de Justice ; on y trouve constamment cent femmes déguenillées, qui ne parlent que de tout mettre à feu et à sang. Ce sont les chefs du bataillon femelle qui se vautra jusqu'à Versailles en 1789. Elles attendent là des ordres que nos entrepreneurs d'émeutes viennent leur apporter. — Je vous remercie. Conduisez-moi ailleurs.

Arrivés sur la place de l Hôtel-de-Ville, il examina avec un sourire de pitié la garde qui défiloit la parade. _La troupe de Mandrin étoit d'une moins pitoyable tenue, me dit-il. Ce mélange de piques et de fusils, d'uniformes et de sales houpelandes, est digne de pitié. — Gardez-vous bien d'en rire. Ce sont nos respectables Sans-culottes. La plus légère plaisanterie sur leur compte pourroit vous perdre. — Je m'abstiendrai d'en faire, et je vais reprendre mon flegme. Sans doute qu'on ne paie plus ces gens-là. — Très-peu sont soldés, grâces à Dieu. La Garde nationale nous a diablement coûté chère. Dans les comptes rendus par la Municipalité au département, de l'administration de la Garde natio-

nale parisienne, qu'elle a gérée pendant quatorze mois et demi, c'est-à-dire, depuis le 14 octobre 1789 jusqu'au 31 septembre 1790, on lit que la Garde nationale a coûté, pour sa solde, 7,475,226 liv. 4 sous 4 den.; pour excédant de paye, 142,556 liv. 18 sous 8 den.; et pour frais de bureaux, 48,717 liv. 5 sous 4 den.; en tout, 7,666,500 liv. 8 sous 4 den. Ajoutez au moins autant pour les comptes du Quartier-maître, qui n'étoient pas encore dressés. La dépense de la Garde nationale (3) parisienne ne se porte, pour cette année 1792, qu'à 48,275 livres. — Les dépenses de votre Municipalité doivent être considérables? — Elles passeront cinq millions cette année. — L'entretien du pavé et des réverbères doit horriblement coûter? — Le premier article approche 500,000 liv., et le second se porte à près de 600,000 liv. — La place de Trésorier est sûrement bien lucrative? — C'est le pôt au noir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que son traitement est de 25,000 livres.

— Quelles sont ces personnes si bien parées qui descendent de voiture? — C'est un mariage qu'on va célébrer. Etes-vous curieux de

voir cette nouvelle cérémonie ? Entrons à l'Hôtel-de-Ville, c'est le seul temple qui reste aux parisiens. — Volontiers.... Nous suivîmes les mariés qui se rendirent dans une vaste salle sans autre décoration que quelques banquettes, dont l'une étoit plus élevée que les autres. Chacun s'assit et causa librement en attendant l'arrivée du grand-prêtre. Parut bientôt un petit homme à figure basse, plus que négligemment vêtu, qui monta sur la banquette élevée. Sans aucun préambule, il fit approcher les fiancés près d'une table recouverte d'un vieux et sale tapis, devant laquelle étoit assis un personnage crasseux, servant de secrétaire. Après avoir demandé les noms et prénoms des conjoints, s'être assuré de la présence des parens et témoins, il fit écrire l'acte d'union, que tous les interpellés signèrent, descendit de son siége, vint causer avec les mariés, à qui il promit de leur faire l'honneur d'assister au banquet.

— Comme vous voyez, milord, tout est simple actuellement dans nos cérémonies. Plus de mystère, rien de mystique. — Il n'y en a pas assez ; c'est un lien nécessaire pour la

classe ignorante. Elle respecte ce qu'elle ne peut comprendre. — Vous ne devineriez jamais à quelle classe de la société appartient le grand-prêtre qui a prononcé les paroles sacramentales. C'est un comédien dont l'emploi est de jouer les valets, c'est *Trial*, acteur de l'Opéra-Comique. — On veut donc avilir la plus sainte des cérémonies. — Mais nos comédiens jouissent aujourd'hui, comme ceux d'Athènes, des mêmes privilèges que tous les autres citoyens, et ont droit à toutes les places. — Je sais qu'Aristomède fut envoyé en ambassade auprès de Philippe, roi de Macédoine; mais je sais aussi qu'on blâma le sénat d'avoir revêtu de fonctions si augustes celui que le public pouvoit baffouer selon sa fantaisie; et que pour en faire sentir le ridicule, Aristomède fut sifflé la première fois qu'il parut sur la scène revenant de son ambassade. — Ainsi vous n'êtes pas d'avis que les comédiens soient revêtus d'aucunes fonctions publiques. — Non, certainement. Je trouve qu'il est aussi ridicule de voir celui qui remplissoit le matin les fonctions augustes de juge ou de ministre, jouer le soir sur la scène un rôle de brigand.

ou de valet fripon, qu'il étoit barbare, avant la révolution, de prétendre que les comédiens étoient excommuniés. Vous leur avez rendu les droits de citoyen, et vous avez bien fait; mais vous agissez mal en leur confiant des emplois.

— Sommes-nous éloignés de la Bastille? — D'un petit quart de lieue — Je serois fort aise d'en contempler les ruines.... Arrivés à l'Arsenal, nous nous arrêtâmes au jardin, et nous nous reposâmes sur un banc. Ce fort démoli n'offroit plus à l'œil que quelques restes de fondations propres à attester que là avoit existé un immense édifice, et des amas de moëlons que l'on enlevoit pour servir peut-être à la construction de quelque maison de plaisir. Je fis cette réflexion à l'Anglais; il en parut frappé. — Si, comme Ovide, on pouvoit faire parler les pierres, combien de secrets importans celles-ci auroient à révéler! — L'historien seul doit être fâché de leur manque de parole; car ce qu'elles pourroient nous apprendre, affligeroit trop nos cœurs. — Cette tant redoutée prison a enfoui bien des crimes! — Et bien des talens. Lemaître de Sacy,

traducteur de la *Bible*, n'y a-t-il pas été enfermé? Bussi-Rabutin y a fait pénitence pour ses compilations d'anecdotes scandaleuses. Luxembourg y a arrosé de larmes les lauriers dont la victoire l'avoit couvert. Richelieu honteusement téméraire dans sa jeunesse, en est sorti comme il y étoit entré, sans repentir et sans être corrigé. Latude y a passé dans les tourmens dus aux seules criminels, la moitié de sa vie, pour quelques mauvais vers contre madame de Pompadour. Ajoutez que la Bastille a renfermé, dans son enceinte, une foule de molinistes et de partisans de leurs systèmes. — Vous ne dites rien de ce malheureux, qui ne voyant dans le roi qu'un frère insolent, crut devoir se venger de ses insultes par un soufflet, et apprit trop tard qu'un monarque, comme un moine, ne connoît aucun lien du sang. — C'est une des versions sur l'homme au *masque de fer*. Mais rien n'est moins sûr, et le voile du mystère a couvert la vérité au point de n'en laisser aucune trace. Louis XVI même, comme je vous l'ai dit, n'a pu rien découvrir. — Que prétend-on faire de cet emplacement? — Plu-

sieurs projets se croisent. Les uns veulent en faire une simple place, les autres prétendent y élever un monument. Pour moi, je crois qu'on n'en fera rien. — Tant pis, je serois assez d'avis du monument; car je pense qu'il est au moins aussi utile d'éterniser les grands malheurs, que de conserver le souvenir des grands événemens. Si ceux-ci ne sont qu'un hommage stérile, ceux-là imprimeroient une leçon vivante.

— Croiriez-vous que ces pierres ont servi, en 1789, de parure à nos parisiennes? — Comment cela? — Après la prise de la Bastille, ces dames portoient des boucles d'oreilles et des bagues faites avec ces pierres enchâssées dans de l'or. On appeloit cela des *bijoux à la Constitution* (4).

Le Jardin des Plantes qui s'offroit à notre vue, nous engagea à passer l'eau pour nous y rendre. Lord Bedfort fut émerveillé de sa belle tenue et des raretés qu'il présente. — Depuis la mort de Buffon, il avoit été négligé, lui dis-je; mais il est au moins en aussi bon état que de son vivant. — Cet historien de la nature a-t-il été remplacé? — La réunion des

naturalistes que la France possède rend sa perte moins sensible. Aucun cependant n'embrasse comme lui toutes les parties qu'il réunissoit. — Et ils ont raison. Buffon a commis plus d'une erreur en voulant parler de tout. *Saussure* l'a trouvé en défaut sur la doctrine minéralogique ; *Bonnet* est son contradicteur dans l'histoire des animaux ; *Dutremblay* le taxe d'erreur sur les polybes ; enfin, *Tronchin* soutient qu'il s'est trompé sur la morale de l'homme. Il faudroit être versé dans cette étude pour décider lesquels ont raison. Et puis il y a encore tant de problèmes dont la nature nous cache la solution. Il est si difficile de la prendre sur le fait.

Plus j'examine cette masse de plantes réunies ici de toutes les parties du globe, et plus je suis étonné qu'on ne les entretient que pour la seule curiosité et la simple étude. Du moment où l'on peut les acclimater, il me semble qu'on pourroit les utiliser, du moins une grande partie. C'est la source de l'agrandissement des principes économiques. Partie des drogues qui entrent dans la médecine et dans la composition des couleurs, peuvent

se cultiver sur-tout en France, où se trouvent tant de climats différens. — Le tabac commence à s'y multiplier depuis la révolution; et sans les défenses que les Fermiers-généraux avoient fait mettre sur sa libre culture, nous ne verrions plus la masse de notre numéraire diminuer chaque année de dix à douze millions pour en acheter chez l'étranger. En employant cette somme sur nos terres, cela offriroit le double avantage d'occuper des milliers de bras, et d'augmenter la circulation de l'argent dans l'intérieur de la France. — Ce sternutatoire n'est pas le seul objet négligé en France. Vos soieries sont dans le même cas. La faute en est au peu de soins que vous donnez à la culture des mûriers, à l'éducation des vers à soie. Ah! si nous avions en Angleterre le même ciel que vous, il y a long-temps que nous aurions envahi le commerce de vos soieries! — Il ne faut pas que l'Angleterre ni la France se targuent trop; elles sont encore fort éloignées de la perfectibilité économique. Par exemple, pourquoi, au lieu d'acheter aux Indes les mousselines et les cotons tout fabriqués, n'en rapportons-nous pas la matière première?

Nous y bénificierions la main d'œuvre, qui fait la principale valeur de ces marchandises. Cela n'empêcheroit pas d'introduire dans nos bergeries cette espèce de moutons étrangers, qui portent une laine beaucoup plus fine que ceux que nous nourrissons, et qui peuvent, au bout de quelques années, se multiplier assez pour ne plus tirer du dehors cette denrée dont l'achat vide les coffres de l'Etat. — Je le sais, nous sommes encore l'un et l'autre des enfans en spéculation économique. La découverte des Indes et de l'Amérique devoit avoir un tout autre résultat que le commerce. Depuis quatre siècles que nous y voyageons, il n'est pas venu à l'idée d'un seul gouvernement européen, de ne s'en servir que comme d'un arbre qu'on abandonne, après l'avoir dépouillé de ses fruits. Il falloit transporter en Europe toutes les plantes qui pouvoient s'y acclimater, et ne plus visiter les îles qu'une fois chaque année, pour en rapporter les drogues et fruits que nous n'aurions pu cultiver. Que de maux, que de crimes, et que de sang on auroit épargnés par ce moyen! mais l'appât du sordide intérêt y a formé ces établissemens,

qui ont causé et causeront long-temps ces guerres meurtrières qui dépeuplent à la fois les deux mondes.

Ces rêves économiques nous occupèrent le long du chemin que nous fîmes sans nous arrêter jusqu'au marché des Halles. Le bruit particulier et les voix aigres qu'on y entend pendant toute la matinée, firent cesser notre entretien. — La première fois que je vins à Paris, je voulus voir cette partie de sa physionomie ; il m'en coûta une guinée pour m'y faire dire des sottises. Il faut convenir que toutes ces femmes ont des expressions bien particulières. C'est un tout autre langage que dans les autres quartiers de Paris ; des grossièrement piquantes saillies, de la grosse gaieté, les distinguent particulièrement du peuple. — Ce n'est plus de même aujourd'hui. Autrefois la gaieté étoit ici le passeport des épigrammes ; aujourd'hui la liberté est la sauve-garde des injures qui s'y débitent. Ces harangères étoient énergiquement plaisantes, aujourd'hui elles ne sont plus qu'insolentes. Examinez toutes ces figures ; plus de gaieté au fond de leurs physionomies. -- D'où cela

vient-il ? -- Avant la révolution on rioit de leurs propos ; elles le savoient, et s'en étoient fait un privilége. Quelques-uns de nos députés à qui elles ont débité leurs facéties ordinaires, s'en sont bêtement formalisés, et en ont fait punir quelques-unes. Depuis ce moment elles ont, comme elles disent dans leur langage, *la gueule morte pour les riseries*, ne jasent plus entr'elles que fort bas, ou en buvant de l'eau-de-vie. Mais, à propos de femmes, êtes-vous curieux de voir la séance d'un club femelle? Entrons à Saint-Eustache. -- Très-volontiers.

La séance de cette société femelle se tenoit dans une salle voûtée, servant autrefois de charnier. En face de la porte d'entrée, étoient placées la présidente et les secrétaires. Deux rangs de bancs de chaque côté servoient aux sociétaires ; j'en comptai soixante-sept. Point de tribunes ; les curieux se mettoient au bas de cette salle, et n'étoient séparés des clubistes que par une simple barre à hauteur d'appui. Lorsque nous entrâmes on venoit de commencer la séance. Avant d'en rendre compte, je dirai que le bonnet rouge couvroit

la tête de partie de ces femmes, et en particulier celles de la présidente et des secrétaires. Ce spectacle grotesque faillit nous faire étouffer, par la contrainte où nous étions pour ne pas laisser éclater notre rire. La séance nous parut tellement comique que nous l'écrivîmes, chacun de notre côté, en sortant, tandis que notre mémoire étoit remplie de ces détails. Je ne fais que copier nos notes.

Séance de la Société des femmes, séante au Charnier de l'église Saint-Eustache.

Présidence de la citoyenne *Lacombe*.

Après la lecture du procès-verbal et celle de la correspondance, la présidente a rappelé que l'ordre du jour portoit sur l'utilité des femmes dans un gouvernement républicain, et a invité les sœurs, qui avoient travaillé sur cette matière, de faire part de leurs recherches à la société. La sœur *Monic* (5) a obtenu la parole, et a lu ce qui suit :

« Depuis la célèbre *Debore*, qui succéda à Moïse et à Josué, jusqu'aux deux sœurs *Freis*, qui combattent si vaillamment dans nos armées

armées républicaines, il ne s'est pas passé un siècle qui n'ait produit une femme guerrière. Voyez *Thomyris*, reine des Scythes, combattre et vaincre le grand Cyrus; la fille *Marulle* chasser les Turcs de Stylimène. Catherine *Lisse* sauve la ville d'Amiens; la femme *Debarry* défend Laueate contre Henri III; *Jeanne d'Arc* force les Anglais, qu'elle fait fuir devant elle, à lever honteusement le siége d'Orléans, et le nom de cette ville est ajouté au sien.

» Sans qu'il soit besoin de vous citer les noms particuliers des courageuses guerrières, qui ne serviroient qu'à faire ressortir davantage la timidité de notre sexe, par des exemples rares de la valeur de quelques-unes, je vous rappellerai la mâle et guerrière vigueur de cette colonie d'Amazones dont la jalousie des femmes a fait douter de l'existence; je vous dirai que le danger n'effraya pas ces nouvelles Romaines qui se précipitèrent au milieu du tranchant des armes, pour arrêter la juste vengeance de leurs anciens époux; je vous citerai ces femmes d'Aquilée, qui armèrent les arcs de leurs défenseurs, de leurs cheveux tressés;

enfin, je vous montrerai les citoyennes de Lille, qui, dans ce moment, bravent la rage des assaillans, et étouffent en riant les bombes qu'ils lancent dans la ville. Que prouvent tous ces exemples, sinon que les femmes peuvent former des bataillons, commander les armées, combattre et vaincre aussi-bien que les hommes? Si l'on vouloit encore douter, je citerois Panthée, Ingonde, Clotide, Isabelle, Margueritte, etc., etc.

» Mais je ne m'arrêterai pas là, et je dirai à ces hommes qui se croient nos maîtres : Qui a délivré la Judée et la Syrie de la tyrannie d'Holoferne ? Judith. A qui Rome a-t-elle dû sa liberté et sa République ? A deux femmes. Quels étoient ceux qui donnoient la dernière leçon de courage aux Spartiates ? Les mères et les épouses, qui en leur remettant leurs boucliers, ne leur disoient que ces mots : *reviens dessus ou dessous.*

» Je ne sais trop pourquoi je m'enfonce dans la poussière de l'histoire pour y chercher des traits de la valeur et du dévoûment des femmes, tandis que nous en avons dans notre révolution et sous nos yeux. En 1788, lors du

siége du Palais, les femmes s'exposèrent à la brutalité des soldats stipendiés par la cour, pour faire pleuvoir sur eux une grêle de pierres. Au siége de la Bastille, des femmes qui ne connoissoient que les feux d'artifices, s'exposèrent à celui du canon et de la mousqueterie des remparts, pour apporter des munitions aux assaillans. Ce fut un bataillon de femmes, commandées par la brave Reine Audu, qui fut chercher le despote à Versailles, et l'amenèrent en triomphe à Paris, après avoir combattu et fait mettre bas les armes aux gardes-du-corps. Malgré la modestie de notre présidente, je dirai qu'au 10 août elle marcha vaillamment contre le château, à la tête d'un corps de fédérés (6) : elle porte encore les marques de cette journée.

» Si les femmes sont propres au combat, elles ne le sont pas moins au gouvernement. Combien d'elles n'ont pas gouverné avec gloire ! Le choix seul des exemples m'embarrasse. Théodelinde, reine de Lombardie, a réduit Agilalfe, et éteint les guerres de religion qui embrâsoient ses Etats. Tout le monde sait que Sémiramis fut une colombe dans le cabinet

et un aigle dans les champs. Isabelle d'Espagne gouverna avec gloire. C'est encore une femme qui protégea la découverte du Nouveau Monde. De nos jours, Catherine de Russie a achevé ce que Pierre n'avoit qu'ébauché. Mais j'irai plus loin encore, et je soutiens que lorsque les rènes des gouvernemens sont tenues par des hommes, ce sont les femmes seules qui les font mouvoir et les dirigent. Les exceptions sont plus rares à fournir que les exemples. Auguste ne proposoit rien au Sénat romain, sans avoir consulté Livie. Sans fouiller dans les histoires des autres peuples, tenons-nous-en à la nôtre. La belle Ferronière dirigea François Ier, Henri II. Charles IX et Henri III ne régnèrent que par les conseils de Catherine de Médicis; la belle Gabrielle fit commettre des fautes à Henri IV; madame de Pompadour gouverna celui qui gouvernoit la France; enfin, la courtisane Dubarry, qui n'étoit qu'une poupée, fit une marionette de Louis XV. Il est donc prouvé que dans tous les temps ce sont les femmes qui ont dirigé les gouvernemens. De-là on peut conclure qu'elles sont dignes de gouverner, je dirois presque,

mieux que les hommes. Sous le despotisme des rois, on ne pouvoit se permettre ces réflexions ; mais, sous le régime républicain, c'est autre chose. Je ne tirerai aucune autre conséquence de mon discours ; je demande que la société examine dans sa sagesse le rang que les femmes doivent tenir en république, et s'il faut continuer à les exclure de toutes les places et administrations. §

Ce discours, souvent interrompu, finit par être couronné de violens applaudissemens. Rien ne nous parut plus comique que d'entendre des passages de l'histoire débités par une femme qui écorchoit tous les mots avec une assurance difficile à décrire. Les claquemens de mains furent suivis d'un long murmure, au travers duquel perçoient quelques paroles, et des propositions plus ridicules les unes que les autres. L'une demandoit qu'on levât une armée de 30,000 femmes, pour aller combattre les ennemis, et que toutes les filles publiques fussent forcées de marcher. Une autre, qu'on admît des femmes dans toutes les parties de l'administration. Tout se réduisit cependant, après une demi-heure de débats,

à présenter une pétition à la Convention, pour qu'elle rendît un décret qui obligeât les femmes de porter la cocarde nationale. Nous allions nous retirer lorsque nous entendîmes une de ces clubistes demander la parole, pour faire une proposition nouvelle.—Restons encore, me dit lord Bedfort, ceci m'amuse trop pour quitter.... Olympe de Gouges parla ainsi :

« En admirant ce que la sœur Monic vient de dire, je pense qu'elle a laissé derrière elle des propositions essentielles que je vais seulement vous indiquer. Non-seulement c'est par l'ascendant des femmes que les Empires se gouvernent ; mais on peut avancer, sans crainte d'être démentis, qu'elles sont le mobile de tout. Qui arrête ou enflamme le courage du guerrier ? Voyez Omphale, Dalila, Armide. Si l'Etre suprême créa l'ame de l'homme, il laissa à la femme le soin de l'animer. Voyez la jeune fille dicter à son amant soumis les lois qu'il lui plaît. Elle en fait à son gré un héros ou un lâche, un criminel ou un homme vertueux. L'homme isolé est notre esclave ; ce n'est que réunis en masse qu'ils nous accablent de leur orgueil. La plus

grande faute qu'ait commise notre sexe, a été de se soumettre à ce costume gênant, qui fait tout l'ascendant de l'homme ; mais profitons de cette différence d'habillement pour parvenir à quelque distinction. Voici ce que j'ai imaginé : S'il n'y a plus de processions, il y aura nécessairement des fêtes publiques ; qu'on nous en donne la direction et l'ordonnance. Une belle femme à la tête d'une foule de citoyens, chargée par exemple d'exciter les jeunes gens à voler à la défense de la Patrie, diroit à l'un : Partez, et, à votre retour, la main de votre maîtresse sera la récompense de vos exploits. Celui qui balanceroit de combattre l'ennemi, entendroit sa voix lui prononcer ces mots : Restez, ame pusillanime ; mais ne comptez jamais être uni à votre amante ; elle a fait le serment de rejeter les vœux de l'homme inutile à son pays. L'art que nous avons d'émouvoir les sens des hommes produiroit l'effet salutaire d'enflammer toutes les ames. Rien ne résisteroit à notre organe séducteur. Le guerrier seroit heureux de recevoir les lauriers de la main de la beauté ; les jeunes époux croiroient leurs liens mieux as-

sortis s'ils étoient formés par la main d'une femme. Demandons de diriger les fêtes, les mariages, et d'être seules chargées de l'éducation de la jeunesse. Cela est d'autant plus facile, que les prêtres qui avoient, je ne sais pourquoi, ce privilége, n'existent plus. C'est à nous de les remplacer, et de fonder la religion des vrais Sans-culottes ».

Ce dernier mot fit rire aux éclats. On remit à une autre séance la discussion de ces objets intéressans, et nous sortîmes avec la foule. — Avouez, me dit l'Anglais, que ces extravagances sont bien amusantes. — Je l'avoue; mais, en y réfléchissant, le délire de ces femmes me fait naître des craintes. Si leurs têtes s'échauffent, vous connoissez l'entêtement de ce sexe, elles sont capables de se porter à quelques excès. — Votre nation possède le remède : l'arme du ridicule et du persifflage qu'elle sait si bien manier, détruira ces comiques prétentions. Entre les folies que nous venons d'entendre, on ne peut disconvenir qu'il ne s'y trouve un fonds de raison. Il est bien certain que nos mœurs prêtent beaucoup à l'influence des femmes dans l'Etat. On ne

peut disconvenir qu'elles sont le mobile le plus actif de la société, le centre commun où se rapportent toutes les passions des hommes, et qu'elles fixent l'honneur, l'intérêt, l'amour, les goûts et les opinions. C'est donc une contradiction bien manifeste de ne les compter pour rien dans le code de nos lois. — J'avoue cette contradiction; mais vous conviendrez aussi qu'elle est pleinement justifiée par cet ascendant universel, et conséquemment dangereux, que vous reconnoissez dans le sexe. — Cela est vrai. Cependant il me semble qu'au lieu d'oublier les femmes dans leurs ménages, on pourroit les utiliser. Par exemple, si l'on en faisoit la récompense des grandes actions, je pense qu'il n'y auroit sortes d'efforts que les hommes ne fissent pour mériter leur estime et leurs faveurs. — Je le pense comme vous. Mais nous sommes de vieux routiniers, et nous les oublierons dans nos nouvelles lois, par le seul motif que les premiers législateurs des nations n'en ont pas pas parlé, et que l'habitude, plus forte que la raison, rend les innovations trop difficiles dans cette partie délicate. Quel est d'ailleurs

l'homme assez hardi pour produire du neuf en ce genre ? — Votre révolution change bien l'objet des spéculations politiques. — C'est justement ce bouleversement qui empêchera le vrai philosophe de jeter un nouveau sujet de discorde, en présentant quelque projet pour donner aux femmes une consistance dans le Gouvernement. Elles sont assez fortes avec leur ascendant sur nous. Laissons-les avec l'empire des graces et de la beauté.

Nous voici au rendez-vous de notre commissaire ; entrons.... On étoit occupé à faire l'inventaire des voitures de la Cour. — Vous ne verrez rien ici de curieux que la voiture qui a servi à la famille royale pour le voyage de Varennes, nous dit le commissaire. Examinez-là. C'est une petite maison ambulante : ici est une espèce de garde-manger ; voilà un fourneau pour faire réchauffer des viandes ou du bouillon ; levez ce double plancher, il vous offre une table à manger : en ôtant le coussin de ce siége, vous trouverez une garde-robe ; il ne manque qu'un lit. Rien n'est plus industrieusement imaginé que cette voiture. Etes-vous curieux de voir les traîneaux de la reine :

montez. Elle aimoit sur-tout celui qui figure un paon. Nous nous pressons de les inventorier, parce qu'on va les vendre pour une cour du Nord.

Je ne vois pas de chevaux, observa lord Bedford; que sont devenus ceux de la cour? — Ils servent à nos ministres, à nos généraux; des représentans en mission emploient les autres. — Combien le roi en avoit-il ? — Je ne puis vous le dire précisément.

Il en diminuoit le nombre chaque année, de manière qu'on n'a pu rien fixer depuis long-temps. Mais ce que je puis vous assurer, c'est qu'il en avoit plus que Louis XIV et moins que Louis XV. — Je vous avoue que j'ai toujours ignoré combien chacun en entretenoit. — Louis XIV, dans sa plus grande splendeur n'en a jamais eu plus de 700, tandis qu'on en comptoit 3800 à Louis XV. — Mais, c'est énorme. — Il est vrai de dire qu'il en réforma bientôt 800. — Quelle dépense ! — M. Orry, contrôleur-général, m'a assuré, dans le temps, que l'achat et la nourriture de ces chevaux, avec ce que coûtoient les écuyers, piqueurs et palefreniers, revenoient à neuf millions par

année ; ajoutez à cette dépense celle des chevaux de poste dont on se servoit dans les voyages (7). Je vous observerai qu'outre les chevaux du roi, la reine et la dauphine avoient les leurs à part. — Comme tout cela étoit mal entendu. — Ce qu'il y avoit de plus mal entendu, c'est qu'on ne payoit personne. M. de Machault fut obligé d'emprunter deux millions pour payer les palefreniers, à qui il étoit dû deux années de gages, et dont les enfans étoient obligés de demander l'aumône.— C'est incroyable.

Voyez-vous cette petite maison au fond de cette cour, en face de nous. — Oui. — Reconnoissez-vous la personne qui entre? — C'est le duc d'Orléans. Il va sûrement en bonne fortune. — Pas du tout. C'est jour de loge maçonique, et c'est là qu'elle se tient. — J'ai cru que depuis la révolution ces associations s'étoient dissoutes. — Cela est vrai, pour la plupart. Mais celle-ci se réunit encore quelquefois, et il n'y a d'admis que les initiés à certains grades. — J'ai toujours entendu parler de ces grades auxquels on n'admettoit que des personnages bien connus ; mais j'avoue que

tout maçon que je suis, je ne les connois pas. Le chevalier Folard est le seul qui m'en ait instruit : les hauts grades de la maçonnerie, disoit-il, ont pour devise : *ennemis du culte et des rois.* Les ressorts de cette association sont si déliés qu'ils sont imperceptibles ; la politique en est admirable ; et les puissances de l'Europe ont de bien mauvaises lorgnettes pour ne pas apercevoir l'orage dont cette secte les menace. Je regrette bien, ajoutoit-il, de ne pas être né trente ans plus tard. — Il paroît qu'il prédisoit notre révolution, à laquelle on assure que les Francs-maçons ont imprimé le mouvement. — Ce qu'il y a de particulier, c'est que tous ces membres sont pour la très-grande partie vos premiers patriotes. Ajoutez que vos sociétés populaires sont une émanation des loges maçoniques, comme celles-ci sont nées du bûcher des Templiers. — Je vais vous raconter ce qu'une personne initiée dans les secrets de cet ordre, a dévoilé, sans crainte de s'exposer au poignard dont il est menacé. Il veut même faire imprimer cet affreux détail pour rendre service à l'humanité.

Il y a eu Europe quatre loges principales,

qu'on appelle *loges-mères* : pour l'Orient, Naples ; Edimbourg, pour l'Occident ; pour le Nord, Stockholm ; et Paris, pour le Midi.

Le serment que chaque membre y prête, est l'extermination de la race des Capetiens, la destruction de la puissance papale ; par ce serment on promet aussi de prêcher la liberté des peuples, et de fonder une République universelle (8).

Pour découvrir et n'admettre que des hommes sûrs, les fondateurs de cette association imaginèrent les loges maçoniques ordinaires, sous les dénominations de *Saint-Jean* et de *Saint-André*. Les pratiques de ces loges sans secrets, ne servent qu'à donner le change et à faire connoître aux vrais frères les hommes propres à la grande conspiration. Ces loges préparatoires, dont le but apparent est la bienfaisance et l'établissement d'un lien fraternel entre les différens peuples, ont vu dans leur sein des hommes de toutes les espèces ; vertueux, hypocrites, criminels même : tout y est pêle-mêle.

Les vrais Templiers ne tiennent point de loges, mais seulement des chapitres. Il y en

a quatre dans chaque ville, composés chacun de 27 membres (9). Lorsqu'ils vont dans les loges maçoniques ordinaires, ils portent, pour se reconnoître, un anneau d'or émaillé de rouge; et dans le cas de dangers, ils ont, sur la poitrine, une croix de Malte de drap écarlate. Dans ces loges ils ont seuls le droit de traverser dans le milieu du tapis qui est vis-à-vis le trône. Tous les Francs-maçons ignorent qui ils sont (10).

Lorsque dans les loges maçoniques, ces illuminés découvrent quelqu'un d'opinion et de caractère propres à leurs vues, ils le sondent et le préparent à l'initiation. Si l'adepte accepte sur la foi des révélations qu'on lui fait, on l'admet aux épreuves dont voici l'esquisse.

On conduit le récipiendaire, au travers d'un sentier ténébreux, dans une salle immense, dont la voûte, le parquet et les murs sont couverts d'un drap noir parsemé de flammes rouges et de couleuvres menaçantes. Trois lampes sépulcrales jettent de temps en temps une mourante lueur, et laissent à peine distinguer, dans cette lugubre enceinte, les dé-

bris des morts soutenus par des crêpes funèbres ; un monceau de squelettes forme dans le milieu une espèce d'autel : à côté s'élèvent des livres ; les uns renferment des menaces contre les parjures ; les autres, l'histoire funeste des vengeances de l'esprit invisible, et des invocations infernales qu'on prononce long-temps en vain.

On laisse pendant huit heures de suite le récipiendaire seul dans cette salle. Au bout de ce temps, des fantômes, traînans des voiles mortuaires, traversent lentement la salle, et s'abîment dans des souterrains, sans qu'on entende le bruit des trappes ni celui de leur chute. On ne s'en aperçoit que par l'odeur fétide qu'ils laissent après eux.

L'initié demeure ainsi vingt-quatre heures dans cet asile ténébreux, au milieu d'un silence glaçant. De sombres réflexions que nécessite cette situation, et un jeûne sévère, affoiblissent son imagination. A ses pieds sont placées trois coupes remplies d'une boisson verdâtre. Le besoin les approche de ses lèvres, et la crainte involontaire les en repousse. Il ne peut résister à sa soif brûlante,

et

et il boit ces liqueurs qui finissent par exténuer ses sens.

Deux hommes que l'on prend pour des ministres de la mort, paroissent. Ils s'approchent : sans proférer une parole, ils ceignent le front pâle du récipiendaire avec un ruban aurore teint de sang et chargé de caractères argentés, entremêlés de la figure de Notre-Dame de Lorette. Il reçoit un crucifix de cuivre, de la longueur de deux pouces (11). On suspend à son cou des espèces d'amulettes recouvertes d'un drap violet ; il est dépouillé de ses habits, que deux frères servans déposent sur un bûcher élevé à l'autre extrémité de la salle. On trace, sur son corps nu, des croix avec du sang ; et un esprit vêtu en blanc vient lui lier les testicules avec un cordon rose et ponceau.

Dans cet état de souffrance et d'humiliation, il voit s'approcher de lui, à grands pas, cinq fantômes armés d'un glaive, couverts de draps dégouttans de sang : leur visage est voilé ; ils étendent un tapis sur le plancher, s'y agenouillent, prient Dieu, et y demeurent les mains étendues en croix sur la poitrine, puis

prosternés la face contre terre, dans un profond silence. Une heure se passe dans cette pénible attitude. Après cette fatigante épreuve, des accens plaintifs se font entendre, le bûcher s'allume, mais il ne jette qu'une lueur pâle : les vêtemens de l'initié y sont consumés ; une figure colossale et presque transparente sort du sein même de ce bûcher. A son aspect, les cinq hommes prosternés entrent dans des convulsions insupportables à voir.

Alors, une voix tremblante perce la voûte, et articule la formule des exécrables sermens qu'il faut que l'initié prononce. Ils font frémir la nature. Ecoutez :

« Au nom du fils crucifié, jurez de briser » les liens charnels qui vous attachent encore » à père, mère, frères, sœurs, épouses, pa- » rens, amis, maîtresse, rois, chefs, bien- » faiteurs, et à tout être quelconque à qui vous » aurez promis, foi, obéissance, gratitude ou » service.

» Nommez le lieu qui vous vit naître, pour » exister dans une autre sphère, où vous » n'arriverez qu'après avoir quitté ce globe » empesté, vil rebut des cieux.

» Dès ce moment, vous êtes affranchi du » prétendu serment fait à la Patrie et aux lois. » Jurez de révéler au nouveau chef que vous » reconnoissez, ce que vous aurez vu ou fait, » pris, lu ou entendu, appris ou deviné; et » même de rechercher, épier ce qui ne s'of- » friroit pas à vos yeux.

» Honorez et respectez *l'aqua-tophana*, » comme un moyen sûr, prompt et néces- » saire de purger le globe par la mort ou par » l'hébétation de ceux qui cherchent à avilir » la vérité, ou à l'arracher de nos mains.

» Fuyez l'Espagne, fuyez Naples, fuyez » toute terre maudite; fuyez enfin la tenta- » tion de révéler ce que vous entendez; car » le tonnerre n'est pas plus prompt que le » couteau qui vous atteindra en quelque lieu » que vous soyez».

Si le patient, déchiré de remords, refuse le serment, un breuvage empoisonné lui dérobe la lumière avec la vie. S'il se soumet, au contraire, à prononcer l'infernal serment, on place un candelabre garni de sept cierges noirs: à ses pieds est un vase rempli de sang humain, où on lave son corps; il en boit la moitié d'un

verre, et il prononce les paroles fatales; on lui délie ensuite les testicules, une sueur froide découle de ses joues livides, à peine ses jambes défaillantes peuvent le soutenir : les frères se prosternent ; et lui, tremblant, jeté dans une espèce de délire, attend sa destinée. Sa situation est celle du scélérat revenant de commettre le meurtre : tel fut Oreste retirant le couteau des entrailles de sa mère.

A ce récit qui nous glaça d'horreur, le commissaire ajouta : Il m'a été assuré que dès les premiers jours de la révolution on fit plusieurs initiations dans le château du duc d'Orléans, au Rincy. Marat, Hérault-Sechelles, Danton, Fabre d'Eglantine, sont les principaux prosélytes de cette abominable secte, qui furent reçus dans ce château. Je suis même persuadé que la réunion qui se forme dans ce moment dans la loge que vous voyez, n'est composée que de ces conspirateurs, et que leur but est d'y déterminer le moyen de faire périr le roi. Regardez, voilà Dubois-Crancé et Lepelletier qui s'y rendent. Monarque infortuné! on veut donc répandre ton sang pour venger un crime commis près de cinq siècles

avant ton règne, par un de tes ancêtres ! Ah ! si la foudre pouvoit pulvériser dans ce moment cette réunion de monstres, peut-être tu serois sauvé ! Tels furent les vœux que fit lord Bedfort, en nous priant de nous éloigner de ce repaire du crime.

En passant devant l'hôtel du ministre des Finances, notre commissaire nous dit qu'il avoit quelque chose à faire dans les bureaux, et nous engagea d'y entrer avec lui ; ce que nous fîmes. Les salles que nous traversions étoient inondées de commis occupés au travail. — On doit faire beaucoup de besogne avec un si grand nombre de travailleurs, observa l'Anglais. — Au contraire ; si vous en exceptez quelques-uns d'anciens, tous ces employés viennent d'être placés là depuis un mois. Ce sont les parens, les amis, les perruquiers même des députés. — Comment, des perruquiers ! Vous riez, sans doute. — Je vous dis vrai. En voilà un au fond de cette salle, qui me coiffoit encore avant-hier. Son nom est *Calvet*. Il m'a dit qu'il alloit entrer premier commis au bureau des finances, et il ne m'a pas menti. Il écrit comme une femme, et n'a

aucune orthographe. Mais il est républicain, et a obtenu cette place en prouvant qu'il s'étoit battu au 10 août contre les Suisses. — Quel travail peut-il faire ?— Aucun ; il raconte ses exploits, taille tant bien que mal sa plume, dénonce les commis qui ne pensent pas comme lui, et touche ses appointemens au bout du mois. -- Mais qui fait la besogne ? -- Le petit nombre d'anciens employés qu'on a gardés par nécessité. -- Ils ne peuvent suffire ? -- Aussi, tout est arriéré et dans le plus grand désordre. On ne peut souvent y retrouver ses pièces. -- En est-il de même dans toutes les parties du gouvernement ? -- C'est la même chose. -- C'est un vice nouveau qui perdra l'administration ; il faudroit le détruire. -- Rien n'est plus juste ni plus facile en apparence : c'est cependant chose impossible. -- Comment ? -- Le voici : Un député arrive avec son fils qu'il veut faire entrer quelque part ; il s'adresse d'abord aux chefs de bureaux de l'Assemblée Nationale, qui lui répondent qu'ils ont déjà plus du double d'employés nécessaires. Le député se plaint à un de ses collègues, qu'il ne peut placer son

fils. « Donne-le moi, lui dit-il, j'en fais mon affaire : dans quelle partie veux-tu le mettre ? » Le père l'indique. Alors l'officieux collègue se rend avec le jeune homme dans les bureaux, et dit au chef : « Voilà un travailleur que je vous présente ; » et sans attendre de réponse, il le fait asseoir à une table, lui fait donner papier, plume, etc., et sort après l'avoir ainsi installé. J'en connois qui sont ainsi placés depuis plusieurs mois, et que l'on ne voit que les jours de paiement. L'administrateur n'ose s'en plaindre ; sa destitution seroit le moindre des malheurs qui lui arriveroient.—Ainsi, vous êtes vos propres ennemis ; si cela dure, vous vous perdrez vous-mêmes.

Dans la salle suivante, 30 personnes étoient occupées à signer des assignats (12). — Sans doute que ces messieurs sont bien connus, pour être chargés de mettre leur signature sur votre papier monnoie ? — Du tout, celui qui veut s'occuper de cette fastidieuse besogne, vient ici se faire inscrire. Lorsqu'une place vaque, il se met à une table, on lui distribue des assignats qu'il signe ; on le paie à tant le cent. Le plus habile et celui dont le nom est

plus court, gagne davantage. En voilà un dont le nom n'a que quatre lettres, qui se fait quinze francs par matinée. — Ainsi ces signatures sont de pure forme. — En les supprimant, la république feroit une forte économie. — Mais c'est un vrai charlatanisme. — On ne peut le nier. — Ce lieu m'inspire et me porte à parler finance. Pourriez-vous me dire quel est votre système financier actuel ? -- Aucunement ; et je crois que Cambon lui-même qui les dirige seroit fort embarrassé de vous l'expliquer. Créer des assignats à mesure qu'on en a besoin, comme Necker créoit des emprunts ; voilà tout le secret de nos finances. — Mais la trop grande émission de ce papier pourroit bien amener la banqueroute. — C'est aussi ce que je pense ; alors nous finirons comme Caton, qui mourut en se déchirant les entrailles.

Je vous avoue que sous ce règne, je n'ai vu aucun homme d'Etat. Tous ceux qui ont paru, ont-ils mesuré et appris à connoître la France ? Les a-t-on vus calculer ses moyens, ses besoins, ce qu'ils pouvoient en tirer, ce qu'ils devoient lui fournir ? Se sont-ils occupés de connoître

ce que le passé a produit, ce que l'avenir pouvoit produire, et ce que le climat favorise ou contrarie ? Non : c'est cependant d'après cette étude bien méditée qu'il doit commencer son travail, qu'il peut seulement violenter la paresse, encourager le zèle, aider la foiblesse, en un mot, tout activer et vivifier toutes les sources productives du pays. Aucun n'a oublié sa fortune ni su sacrifier ses bénéfices ; aussi je ne puis m'empêcher de dire que l'ambition et l'orgueil ont toujours été le principal mobile des actions de nos ministres, n'en déplaise à Necker lui-même.

— Vous avez nommé Necker, cela m'amène à vous demander quel est, entre tous ceux qui ont dirigé les finances sous Louis XVI, celui qui a le mieux opéré ? — C'est celui qui a occupé le moins de temps cette place. — C'est répondre par une plaisanterie mais je vais vous forcer à le faire autrement. Que pensez-vous de Turgot ? — Il traita la plaie de l'État, comme les médecins traitent les maladies des hommes. Ils n'apportent pas de guérison, mais ils tranquillisent, consolent, rafraîchissent, et font luire les rayons de l'espérance ; avec ces palliatifs, ils vivent autant

qu'ils peuvent. Turgot, d'après son système d'économie, ne s'occupa que du peuple, ne travailla que pour l'enrichir; et comme il n'est pas possible que le peuple soit riche sans que le roi ne le soit lui-même, je regarde son plan comme le meilleur que nous ayons eu sous ce règne. — Necker ne fit pas de même. — Tant s'en faut; il crut avoir tout fait en n'augmentant pas les impôts. Son grand secret fut de faire croire qu'il en avoit un, que sa main étoit pleine de vérités économiques, qu'il n'ouvriroit que lorsqu'on seroit prêt de les recevoir avec respect. Cependant il ne fit autre chose que de poser des principes erronés, dont il tiroit des conséquences absurdes, qui lui servirent à établir des promesses illusoires. Orgueilleux et systématique, il se perdit pour avoir voulu faire autant de nains qu'il y avoit de membres de l'administration financière. — Avouez que tous vos directeurs des finances ont été bien embarrassés. L'opinion des Français étoit décidée en faveur de l'économie, et vos hommes d'Etat étoient forcés de suivre cette route, sur-tout s'ils avoient l'ambition de la gloire. — Vous avez dit le mot; mais pourquoi chercher la gloire de préférence au

bien de l'État ? Ce fut précisément là le but de Necker, et par conséquent son grand crime. Il savoit que la route des systèmes est facile, expéditive, et qu'elle éblouit le Français qui ne se donne jamais la peine d'approfondir. Aussi il abandonna celle de la vérité, qu'il trouva raboteuse, lente et pénible. Il est vrai que les pas ne s'y font qu'un à un ; encore faut-il souvent regarder en arrière pour ramasser ce qu'on a oublié.

Il m'est échappé, en vous parlant de Necker, de vous dire qu'il eut de l'influence dans le cabinet avant même d'être dans le ministère. Il s'attacha d'abord à gagner la confiance de Maurepas, qui, comme on sait, dirigeoit tout. Le vieux mentor aimoit à être flatté, et le Genevois ne lui épargna pas l'encens. Je lis dans une de ses lettres cette phrase. « Enfin, soit » comme président du conseil des finances, » ce qui vous rend responsable, soit comme » conseiller intime du maître, soit comme » ministre *d'une prudence consommée*, soit » comme *homme de tant d'esprit et d'ascen-* » *dant*, pourra-t-on vous résister dans une si » bonne cause » ? — Me direz-vous, monsieur, à quel objet cette phrase se rapporte ? — Le

voici : Necker, avec l'ambition de régir seul les finances, sentoit fort bien que sa double qualification de plébéien et de protestant étoit un obstacle insurmontable à ses vues. Il chercha et trouva un moyen pour y remédier. Lorsqu'il fut assuré de l'engouement de Maurepas pour lui, il lui proposa de diviser les fonctions du contrôle général des finances. *N'importe*, écrit-il, *que j'y sois pour quelque chose, je crois cette mesure essentielle au bien public; et ne fût-ce que par le dépouillement que j'ai fait de l'état des finances, qui peut lutter contre moi sur les apparences seules?—Quelle modestie!* — Entrant ensuite dans le travail de la place, il dit qu'il n'y aura rien à faire que de laisser les choses telles qu'elles sont, jusqu'à ce que les affaires d'argent et de crédit étant examinées, on soit dans le cas de faire des améliorations raisonnables, et de choisir entre les abus les plus importans à remédier. « Le moment est venu, ajoute-t-il, d'avoir 10 ou 20 millions de reste, et 40 à 50 millions de crédit. Il ne faut, pour remplir cette place, qu'un homme de bonne réputation, sans malice et sans gaucherie dans l'esprit ». — Il ne lui manque plus que de désigner lui-même ceux qu'on de-

voit nommer à cette place. — C'est aussi ce qu'il a fait.

Après avoir dit qu'il ne faut dans un contrôleur-général que des qualités bien simples, il paroît cependant craindre de ne pouvoir le trouver. Passant ensuite en revue différentes personnes, il nomme légèrement M. Lenoir, et l'exclut en même temps, sous le prétexte que Maurepas en a besoin pour la police. Tout en citant M. de Fourgueux comme un fort honnête homme, il le fait craindre comme un économiste. M. de la Michaudière vient ensuite pour la forme; car il dit qu'il ne le connoît pas. Enfin, il parle de M. Taboureau avec tant d'éloge, et s'appuie si complaisamment sur ses qualités, que l'envie de l'avoir pour second, perce au premier coup-d'œil. Il combat l'éloignement qu'on pourroit avoir pour lui, par la raison qu'il est intimement lié avec quelqu'un d'un caractère bouillant et inquiet, en disant qu'on ne parvient jamais à mettre le feu à un esprit qui ne s'y prête pas et dont l'âge a muri les sentimens et les habitudes. Et il ajoute : « D'ailleurs, que pourront faire » tous les boute-feux du monde contre vous » et *moi* réunis par la raison? Je vous réponds

» pour ma part que j'aurai toute la fermeté et » toute la résistance que vous voudrez que » j'aie. Mais il y auroit bien du malheur si je » ne vivois pas avec une personne que vous » auriez choisie, quelle qu'elle fût ». — Quel patelinage ! Ainsi donc c'est Necker qui a fait nommer Taboureau. — Tout porte à le croire.

Maurepas avoit exigé de Necker le plus grand secret sur cette opération : mais comme tout est yeux et oreilles à la cour, elle fut connue. Le vieux ministre en fit des reproches au Genevois, qui se disculpa en disant que c'étoit M. Dargentail qui en avoit répandu la nouvelle chez madame du Duffant, en ajoutant que lui Necker y avoit été désigné comme devant partager le contrôle avec M. d'Amecourt. Profitant de cette explication pour parler encore de lui, il termine sa lettre par ces mots : « Ce que je desire par dessus tout, c'est que » vous mettiez la main sur quelqu'un qui » vous aime, parce que ce sentiment sera un » point de réunion immanquable. *Je desire* » *aussi que ce soit toujours moi que vous* » *aimiez le plus* ». — On ne peut se mettre en avant avec plus d'effronterie. — Voilà ce que j'avois oublié de vous dire sur Necker.

Calonne vint ensuite. Il se présenta en petit maître et en héros courtisan ; les créanciers de l'Etat tremblèrent à sa vue. Les premiers ordres qu'il proposa d'assujettir à des taxes, se liguèrent contre lui. Pour ne pas s'exposer au désagrément d'un nouveau système, il imagina de faire appeler les Notables. — Je me suis dit, lorsque j'ai vu cette assemblée : la France est sauvée ; car 152 personnes vaudront bien un Colbert. — Point du tout, ni les 152 Notables, ni les 1200 (13) députés constituans, n'ont pu réparer un déficit de 56 millions avec le plus économe des rois ; tandis que Colbert soutint le plus fastueux des souverains avec un déficit de 48 millions (14).

Je ne vous dirai rien de l'archevêque de Toulouse, Brienne. Vous savez qu'il a fait à lui seul plus de mal pendant son court ministère que tous les autres ministres venus avant lui. Il fronda les principes et les hommes, épuisa toutes les ressources, compromit l'autorité du roi et lui aliéna l'amour du peuple. La proposition qu'il fit de créer un papier pour payer les créanciers de l'Etat, acheva de le couvrir de l'indignation publique. Ce sont ses extra-

vagantes opérations qui ont imprimé le mouvement à notre révolution.

—Il est une chose que je n'ai jamais pu comprendre. En parlant du chef des finances, je l'ai tantôt entendu nommer, directeur, contrôleur ou ministre ; j'ai pensé d'abord que c'étoient trois emplois différens, et après je me suis convaincu que c'étoit le même homme. Voulez-vous bien m'expliquer pourquoi vous vous servez de ces différentes dénominations pour désigner le même homme ? — Desirez-vous connoître tout l'historique de l'office des finances ? — Volontiers. — Le voici :

Ordonnance de Philippe le Bel.

Du 3 Janvier 1316.

Le premier officier des finances connu dans le royaume, a été originairement le maire du Palais, qui avoit sous lui un trésorier royal.

Le trésorier du roi fut ensuite appelé *trésorier du roi au Temple*, parce que la caisse étoit au Temple. Ensuite il y eut deux trésoriers ; peu à près il y en eut trois. Le premier étoit appelé le *souverain des trésoriers*.

C'est

C'est à peu près à cette époque que commença la fonction du contrôleur général, appelé *clerc du trésor*; il tenoit un registre qu'il rapportoit tous les jours au souverain du trésor. Ce registre contenoit la quantité et le prix des monnoies qu'il recevoit.

La fonction de clerc du trésor approchoit de celle du contrôleur général des finances, mais avec cette différence essentielle, que le clerc du trésor n'avoit aucune inspection sur les deniers extraordinaires, pour lesquels il y avoit des receveurs particuliers.

Le clerc du trésor devint simple officier, dès que le contrôleur général fut établi.

Cependant, le contrôleur général n'a été véritablement chef des finances que depuis 1661, époque de la suppression du surintendant des finances.

On va suivre historiquement les différentes places auxquelles a successivement été attachée l'administration des finances.

Surintendant des finances.

Plusieurs prétendent que cette place a existé

perpétuellement depuis Enguerrand de Marigny, comte de Longueville (qui en étoit pourvu en 1315), jusqu'en 1661 qu'on la supprima à l'occasion de M. Fouquet, marquis de Belle-Isle.

Plusieurs monumens constatent que l'office du grand trésorier ne fut supprimé que lors de la mort tragique de Jean de Montaigu en 1409. On créa dès-lors l'office de *grand général souverain, gouverneur des finances* ; et c'est sous ce titre que Louis de France, Dauphin de Viennois, y entra en 1414, après Pierre des Essarts.

Henri de Marle, premier président du parlement, et chancelier de France, eut cette place. Ensuite vint Juvenal des Ursins, chancelier du duc de Guyenne, fils aîné du roi. Le duc de Guyenne l'exerça seul en 1424. Après lui, Louis de Luxembourg l'occupa.

Ce n'est qu'après cette époque que commencèrent les intendans des finances, sous un surintendant.

Jean de Samblancay fut le premier, en 1518. Après lui, les personnes les plus qualifiées

d'entre les premiers magistrats, les grands seigneurs, les maréchaux de France, les ducs, les cardinaux, et les princes mêmes, ont été à la tête des finances.

L'office de surintendant des finances fut supprimé en 1549, puis rétabli. Il fut supprimé de nouveau en 1594, et l'on forma un conseil de huit intendans contrôleurs généraux des finances. Mais en 1596, cette place fut rétablie, en faveur de M. le marquis de Rosny, qui fut ensuite duc de Sully. Elle a été définitivement éteinte en 1661, comme il a été dit plus haut; l'autorité ou l'administration en chef a demeuré presque toujours attachée à la place de contrôleur général des finances, seule conservée sous M. de Sully.

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES.

Mémorial de la Chambre des Comptes, coté H, folio 122.

Les premières notions qu'on ait d'une charge en finance, sous le nom de contrôleur général, sont de 1419. On trouve que le 8 août

deux maîtres des comptes furent établis contrôleurs généraux de toutes les finances. Sous Charles VII, Etienne Chevalier est rapporté sous cette qualité.

Ce ne fut cependant qu'en 1568, que cette place commença à être décorée. Guillaume de Marillac, créé contrôleur général des finances, fut le premier qui prit le titre de *conseiller;* et l'année d'après il eut le titre d'*intendant des finances*.

L'office de contrôleur général fut supprimé et uni aux intendans des finances en 1573. Les quatre intendans des finances prenoient le titre de *contrôleurs généraux* en 1574. En 1629, MM. Chevri, Sablet, Malier et Duhoussay, intendans des finances, firent à tour de rôle le contrôle général avec M. de Castille.

Le sieur Chevri fut commis seul en 1633, le sieur Corbinelli lui succéda au contrôle général.

Il y eut quatre contrôleurs généraux en 1637. Il y eut 12 intendans des finances en 1641. M. Jacques Tubeuf joignit à une des places d'intendant des finances celle de contrôleur général.

C'est en 1643 que le contrôle général fut rétabli en titre, avec serment, séance, et voix à la chambre des comptes.

A la mort de M. le cardinal Mazarin, il y avoit deux contrôleurs généraux, deux intendans des finances, et un surintendant.

M. Colbert régit les finances en qualité d'intendant jusqu'au 15 avril 1663, qu'il prit celle de contrôleur général. Le roi remboursa les deux charges de contrôleurs généraux, qui subsistoient alors, pour faire M. Colbert seul contrôleur général, et attribua, à cette qualité, une place de conseiller au conseil royal des finances.

Sous M. de Chamillard, en Juin 1701, il fut créé deux directeurs généraux des finances, avec droit d'entrer et de rapporter au conseil royal; mais avec subordination au contrôleur général, auquel ils étoient obligés de rendre compte des affaires qu'ils devoient rapporter : ils furent supprimés en 1708.

Après 1715 jusqu'en 1718, les finances furent régies par le conseil des finances; les fonctions de contrôleur général furent remplies par

les deux gardes du registre du contrôle général, en vertu d'une ampliation de pouvoir qui leur fut donnée le 25 7bre 1715 ; et en 1719, un troisième fut associé aux deux premiers.

M. d'Argenson, garde des sceaux, administra seul les finances en 1718, sans qu'on puisse assurer qu'il prit le titre de *contrôleur général des finances*.

La place de contrôleur général fut donnée à Jean Law, qui, le 7 Janvier 1720, prêta serment entre les mains de M. le chancelier ; mais comme il n'avoit pas été reçu à la chambre des comptes, les deux gardes du trésor royal continuèrent l'exercice de ce contrôle jusqu'à la nomination de M. de la Houssaye. Depuis cette époque, nul changement.

Intendans des finances.

On ne sait point l'époque de la création des intendans des finances ; on trouve que sous Jean de Samblancay, surintendant en 1518, il y avoit deux intendans des finances.

Guillaume de Marillac, contrôleur général en 1568, fut l'année d'après intendant des finances.

Le contrôle général fut supprimé et uni aux intendans des finances en 1573.

Les intendans des finances prirent la dénomination d'*intendans* et *contrôleurs généraux* en 1574.

En 1594, à la mort de M. Dô, le roi supprima la charge de surintendant, et forma un conseil des finances, dont il qualifia les huits conseillers, *intendans contrôleurs généraux des finances*.

Lors de la nomination de M. de Sully à la place de surintendant des finances, les places d'intendant des finances furent supprimées; et il ne resta, en 1596, qu'un seul contrôleur général sous M. de Sully.

On ignore l'époque de leur rétablissement: on trouve un Maupou, intendant des finances en 1618; et que MM. Chevri, Sublet, Mailler, et du Houssaye, intendans des finances, firent le contrôle général par tour, avec Pierre de Castille, en 1629.

Il y avoit 12 intendans des finances en 1641; et le sieur Tubeuf, un d'entre eux, joignit la qualité de contrôleur général.

En 1659, après la paix des Pyrénées, le roi remboursa les intendans des finances, et les réduisit à l'ancien nombre de deux, qui depuis 1660 exercèrent par commission jusqu'en 1690. « Le roi ayant laissé à la disposition du contrôleur général, d'employer » sous ses ordres telle personne qu'il voudroit » choisir, et qui, sans la qualité d'intendant » des finances, ne laissoit pas d'en remplir » une partie des fonctions ».

Il est à observer que le roi avoit créé, en 1661, le conseil des finances, sur le motif qu'un seul homme ne pouvoit suffire.

En 1690, il fut créé quatre intendans des finances; en 1704, on augmenta de deux; et en 1708, au mois de mars, on y en ajouta un septième.

Il est à observer qu'en 1701, on avoit nommé deux directeurs des finances, qui avoient subsisté jusqu'en 1708.

Il paroît que les fonctions des intendans des finances furent suspendues pendant le conseil des finances établi lors de la régence; mais, par les édits des mois de mars 1722 et

1725, leurs fonctions, droits, honneurs, privilèges, prérogatives, entrées, rang et séances aux conseils d'État et privé, et au conseil royal, et pour la direction des finances, ont été déterminées.

C'est de-là qu'il faut partir, quoique (depuis) leur nombre ait encore varié très-souvent.

— Ainsi, les fonctions des administrateurs des finances, les dénominations et les qualités des personnes préposées à cet emploi, ont varié en France suivant les temps et les circonstances ? — Oui ; mais il y a toujours eu un chef auquel tous les administrateurs ont répondu. Les principales places dans cette partie ont été moins nombreuses, lorsque des hommes distingués par leurs talens ont dirigé l'administration. Par exemple, Sully n'eut qu'un contrôleur général sans intendant des finances. Sous Mazarin, il n'y avoit qu'un surintendant, deux contrôleurs-généraux, et deux intendans ; et sous Colbert, il n'y eut que deux intendans des finances par commission. — Aujourd'hui vous n'avez plus qu'un ministre des finances ? — Qui n'est à

proprement parler qu'un mannequin. Cette partie est toute concentrée dans le comité dit *des Finances*, de la Convention Nationale, que le député Cambon dirige à son gré.— Mais vous ne parlez pas de vos fermiers-généraux ? — Depuis la suppression des impôts sur le sel, le tabac et les autres denrées, ils n'existent plus. — Le mal n'est pas grand ; car leur fortune, souvent monstrueuse et toujours rapide, annonçoit des gains illicites ; et je crois qu'on pouvoit leur dire le *qui festinat ditare, non erit innocens.*—Je le pense comme vous. — Combien étoient-ils ? — Leur nombre a varié, sur-tout depuis madame de Pompadour, qui les fit augmenter de vingt à la paix de 1748. — Et pourquoi ? — Parce qu'on lui fit un cadeau. A cette époque, il n'y avoit que quarante fermiers-généraux : un million qu'on lui donna, et un million que reçut notre plénipotentiaire Moreau de Sechelles, fit porter leur nombre à soixante (15).

Dans ce moment, notre commissaire, qui couroit les bureaux depuis une heure, nous rejoignit ; ce qui coupa court à notre conversation financière. Notre course du matin nous

avoit donné un grand appétit, que nous nous hâtâmes d'aller satisfaire.

Une pluie abondante qui survint, dérangea nos projets de l'après-dîner, et nous détermina à passer la soirée au spectacle. La gaîté française nous décida pour le Vaudeville : on y jouoit, entre autres pièces, la *Chaste Suzanne*. Dans ce temps, l'ouverture de tous les théâtres étoient les airs chéris, *le ça ira*, *la carmagnole*, etc. A peine la première pièce étoit-elle commençée, qu'une voix sortie de la loge voisine de la nôtre, prononce ces mots: *Allons, f..... un air patriotique pour moi.* On y répond par, *silence* : *à bas le perturbateur.* L'homme s'avance effrontément sur le devant de la loge, et, chapeau sur tête, répète : *Qu'on joue le ça ira pour moi ; je suis Jourdan.* Notre commissaire regarde, et nous dit qu'il va faire taire cet homme. En effet, il se lève; et, forçant sa voix, il dit à Jourdan : « De quel droit prétendez-vous faire jouer un air quelconque pour un drôle de votre façon ? Lâche que vous êtes ! c'est donc au spectacle où vous montrez votre bravoure : croyez-moi, soyez tranquille, sans

quoi je vous ferai arrêter sur-le-champ ». Cet homme si insolent avoit mis son chapeau à la main, et s'excusoit sur ce que les Marseillais avoient résolu de venir faire tapage aujourd'hui au Vaudeville, qui n'étoit peuplé que de royalistes. « Laissez les faire, reprit le commissaire, et si vous vous avisez de les seconder, demain vous aurez de mes nouvelles ». Tout fut calme dès cet instant, et, un quart-d'heure après, cet homme quitta le spectacle.—Quel est ce Jourdan, demanda l'Anglais ? seroit-ce ce monstre qui a commis tant de crimes à Avignon ? —Je me garderois bien de lui parler sur ce ton, il porte toujours son coupe-tête. Ce drôle, à qui je viens de parler, se dit tantôt parent de Jourdan d'Avignon, tantôt du général de ce nom, suivant le degré de réputation de l'un des deux. Le fait est qu'il ne tient ni à l'un ni à l'autre : c'est un polisson toujours prêt à faire tapage lorsqu'il se voit soutenu ; encore, dès qu'il a engagé une querelle, il fuit sous prétexte que son devoir l'appelle dans les Jacobins ou au comité de Sûreté Générale, auxquels il sert d'espion.

La *Chaste Suzanne* commença. A une attention profonde et silencieuse, succédèrent tout à coup des applaudissemens redoublés, auxquels avoit donné lieu une foible allusion. Ces claquemens de mains devinrent le signal d'une lutte d'abord comique, mais qui se termina à la honte des applaudisseurs. Tous trois, spectateurs très-impartiaux, nous remarquâmes que les applaudisseurs étoient des amis du trône renversé. Ils saisissoient le mot souvent le plus indifférent pour en faire une allusion, et dévoiler par-là leur opinion. Les 19 vingtièmes des spectateurs étoient de ce parti. L'autre vingtième, à en excepter quelques impartiaux, tels que nous, tenoient tête à cette cabale, et hurloient à chaque applaudissement: *à bas les royalistes.* A ce passage, où *Suzanne* objecte qu'on ne doit pas condamner sans entendre, il se fit un trépignement de pieds, des bravos si généraux, et qui se seroient prolongés encore long-temps, sans quinze ou vingt personnes qui parurent tout à coup montées sur les bancs, le sabre à la main, en criant: « Il n'y a qu'à tomber sur ces B. de royalistes. La terreur

succéda à l'enthousiasme, et toute cette grande majorité se précipita à toutes les issues pour fuir. Bientôt le parterre et les loges furent déserts : il ne resta que les sabreurs, qui ordonnèrent de baisser la toile, menaçant de venir exterminer les acteurs si on jouoit encore cette pièce. Les directeurs du Vaudeville se le tinrent pour dit, et ne la donnèrent plus. Deux jours après, sans doute pour se raccommoder avec les Marseillais et les Jacobins, ils donnèrent une pièce bien républicaine. Depuis ce moment, à l'affût de toutes les circonstances, ils n'ont pas manqué de chanter le parti vainqueur.

—Comme ces hommes sont lâches ! dit lord Bedfort ; ils provoquent une querelle, et, quoique en force, ils cèdent sans combat le champ de bataille. Quinze sabres les font trembler. A leur place, je me serois précipité sur cette poignée d'hommes armés, et je les aurois mis à la porte. Je ne suis plus étonné de l'audace de vos révolutionnaires : leur force s'accroît de la lâcheté de leurs antagonistes. Bon soir, messieurs; ce que je viens de voir me donne de l'humeur, et je me retire.

NOTES

Du Chapitre dixième.

(1) Une loi de Solon déclaroit infâmes tous ceux qui ne s'attacheroient pas à un parti dans les séditions. C'est aux savans politiques à décider si cette loi n'étoit ni perfide ni barbare.

(2) Pour ne plus revenir sur le papier-monnoie, je placerai ici une note sur cet article. Depuis la chute de la tyrannie de Robespierre, une politique, que je considère encore comme funeste, fit décrier les assignats par les gouvernans d'alors. Ils tombèrent plutôt qu'ils ne baissèrent de valeur. Dans les départemens on vendoit tout de quatre manières: du côté de Perpignan, par exemple, on achetoit la mesure de bois en l'an III, 100 liv. en assignats républicains; 60 liv. en assignats à face royale, qui étoient démonétisés alors; en numéraire républicain on payoit la même mesure 20 liv.; et 12 liv. en numéraire ancien, qu'on appeloit dans le pays du *sit nomen*.

En l'an IV, temps où les assignats furent remplacés par les mandats, le plus bas période de leur

décadence à Paris, et leur rapport avec le louis d'or, fut celui-ci : 18,000 liv. en assignats valoient un louis. L'on payoit avec ce papier.

(*) La livre de pain.....	150	liv.
La livre de viande.....	250	
La livre de beurre.....	500	
La bouteille de vin ordinaire.....	200	
La voie d'eau, cinquante livres ; ce qui faisoit trois liards le verre d'eau.....	50	
La bouteille d'eau-de-vie.....	800	
Le boisseau d'haricots.....	1,280	
La livre de chandelle.....	250	
Une botte de six oignons.....	25	
Un fromage de Brie.....	600	
La livre de café.....	1,500	
La livre de sucre.....	1,400	
La tasse de café.....	150	
Le petit verre d'eau-de-vie.....	50	
Une pomme de reinette.....	50	
La paire de souliers.....	2,000	
L'aulne de drap d'Elbœuf.....	8,000	
Un chapeau ordinaire.....	3,000	
Le blanchissage d'une chemise.....	50	

(*) Ainsi, en prenant deux livres de pain par jour, pour nourrir chaque individu, on trouve que la consommation en pain pour les vingt-quatre millions d'habitans de la France, auroit formé une dépense annuelle de 2,628,000,000,000.

Celui

Celui d'un mouchoir..... 15 liv.

Le prix de la prem. place au spectacle.. 1000

NOTA. Le rentier étoit payé en assignats valeur nominale.

Les mandats qui furent l'intermédiaire entre les assignats et la résurrection de l'argent, perdirent à leur arrivée 88 pour cent, et tombèrent bientôt à 94. Lorsqu'ils furent à ce dernier taux, les députés s'indemnisèrent. Voici ce qu'ils ont touché pour deux mois, floréal et prairial :

Chaque député reçut pour le mois de floréal	5,600 liv.
Pour indemnités par l'insuffisance de traitement, reçu en différens paiemens faits dans les mois de floréal et prairial	19,300
Traitement de prairial, reçu le 15...	5,600
Le premier messidor, pour indemnités	8,400
TOTAL.....	38,900

Ce qui fait, à raison de 6 liv. numéraire les 100 l. mandats, 2,334 liv. argent, pour les 38,900 liv. mandats. Ainsi, en divisant cette somme, on trouve que chaque député a touché 38 liv. 17 sous 6 d. en argent, par chacun des jours de ces deux mois.

L'Assemblée Constituante coûtoit 25,000 liv. par jour; ce qui fait 9,125,000 liv. par an.

(3) La garde nationale parisienne n'existe plus aujourd'hui : elle est remplacée par une garde citoyenne, que l'on aperçoit à peine, et que l'on ne connoît que par l'assujettissement à payer à peu près chaque mois une garde, car on rougit de la monter en personne ; et le citoyen le moins aisé se soumet plutôt à des privations, pour mettre de côté les cinquante sous qu'il lui en coûte, que d'aller passer 24 heures dans des corps-de-garde enfumés par ces paresseux insolens, que l'on nomme *remplaçans*. C'est une nouvelle classe de lâches inutiles, qui s'est formée dans Paris. Que l'on lève une garde soldée bien disciplinée et entretenue par les citoyens, la police sera mieux faite ; et au lieu de cinquante sous qu'il en coûte à chaque particulier par mois, il en sera quitte pour six francs par an. Elle aura, en outre, l'avantage de rendre au travail quelques milliers de bras.

(4) Tous les arts s'empressèrent à l'envi de célébrer la prise de la Bastille. Le ciseau, le burin, le pinceau, et les muses, furent occupés pendant plus d'une année à immortaliser cet événement. Palloy, chargé de la démolition, fit sculpter sur des pierres de cet édifice, de petites Bastilles qu'il envoya à chaque chef-lieu de département. Avec le fer des chaînes trouvées dans les cachots, il fit frapper des médailles qu'il distribua aux députés.

D'un côté se voyoit une colonne surmontée de la statue de la Liberté, élevée sur la place de la Bastille. Autour on lit ces mots : *Sur les ruines du despotisme s'est élevée la liberté.* L'exergue portoit : *A la grande Nation Française, l'an 3 de la liberté.* Au revers de la médaille est écrit : *Législateurs, n'oubliez jamais le serment que vous prononçâtes de maintenir de tout votre pouvoir la Constitution, le premier octobre 1791. Cette époque vous est réitérée par Palloy, patriote.*

Le salon de peinture vit la même année différens tableaux retraçant diverses scènes de la prise de la Bastille. Celui de M. Barbier, qui représentoit le grenadier *Arné*, arborant le drapeau sur les tours de ce fort, offusqua le directeur de l'Académie de Peinture, Angivillers. Il fit de vains efforts pour en empêcher l'exposition, ainsi que celle du tableau de David, représentant *Brutus.*

Ces petits moyens, mis en œuvre sans que le roi en fût instruit ; n'en faisoient pas moins accuser le monarque. On cria sur-tout contre lui cette même année, de ce que l'on avoit privé de sa liberté le rédacteur de l'*Almanach des Honnêtes gens*, pour avoir mis au nombre de ses grands hommes, *Brutus chassant Tarquin.*

(5) La femme Monic tenoit alors une petite boutique de mercerie, petite rue du Rempart, et dirige

aujourd'hui une des guinguettes au bout des Champs-Elysées. Elle a servi d'espion au comité de Sûreté Générale, et de directrice des tricoteuses aux Jacobins. Le discours que nous rapportons d'elle, n'est pas d'invention ; il lui avoit été donné par le député Basire qui me l'a dit. Nous aurons occasion de reparler de cette femme.

(6) Ce fait est vrai. Mademoiselle Lacombe, fille fort jolie, s'abandonna à tous les excès de la révolution : elle quitta le théâtre, vint à Paris, fit connoissance avec les plus chaux patriotes, et vécut avec l'un d'eux. Au 10 août elle parut en amazone, et demanda à Westerman de lui donner du service : on la mit à la tête de quelques hommes, et elle reçut une blessure au poignet. Pendant la révolution, on la voyoit par-tout, à l'Assemblée, aux Jacobins. Elle fonda et dirigea la société femelle dont est question.

(7) Je tiens de Méteyer, trésorier de M. d'Orléans, père de celui qui a eu la tête tranchée, qu'il en coûtoit au duc 50,000 liv. par an, en chevaux de poste, pour aller dans ses terres, et à la suite de la cour. Cependant il entretenoit des chevaux pour treize équipages.

(8) Le Prussien *Clotts* fut le plus hardi de tous

les associés de ces dangereux illuminés : il prêcha dans ses écrits et dans les tribunes l'établissement de la république universelle. Le serment de détruire la puissance du pape et la race capétienne annonce assez que le but de cette ténébreuse association étoit de venger les Templiers détruits par Philippe Lebel et Clément V. On a connu dans ces derniers temps pour membres de cette société, *Diderot*, qui a dit que le genre humain ne seroit heureux que lors qu'on auroit étranglé le dernier des rois avec les boyaux du dernier des papes; *Billaud de Varennes*, *Romme*, *Rulh*, tous députés conventionnels; enfin, *d'Orléans*. On prétend que dans les épreuves qu'on fit subir à ce dernier pour sa réception, on le conduisit, un poignard à la main, devant un être vivant revêtu de toutes les marques de la royauté, qu'il lui fut ordonné de poignarder; ce qu'il effectua, en promettant de faire ainsi périr tous les rois. A la vue du sang qui jaillit de la blessure, d'Orléans s'évanouit. On profita de ce moment pour retirer ce simulacre de roi, qui n'étoit autre chose qu'un mouton vivant. On a prétendu que Ancartron, qui assassina Gustave, étoit un des membres de cette secte infernale.

(9) Jacques *Molai* désigna lui-même ces villes et ces chapitres. Le mot d'ordre de ces sectaires est : *Jakin Boos, Mach Benach, Adonaï*, 1314. Les

lettres initiales de chacun de ces mots donnent leur vrai sens : elles indiquent *Jacobus Bergundus Molai beat, anno* 1314. Les mots sacramentaux de l'association sont : *Kadosch*, qui veut dire régénérateur ; *Nekom*, vengeance ; *Paul Kal Pharas Kal*, qui met à mort les profanes. Lorsqu'ils s'abordent dans leurs chapitres, ils se prennent les mains comme s'ils alloient se poignarder.

(10) On peut consulter sur cette association, l'Histoire secrète et abrégée des initiés.

(11) Ce qui paroît inconséquent dans ces mystiques cérémonies, c'est de voir les objets du culte des catholiques, employés pour ces réceptions. En effet, que fait à un récipiendaire luthérien ou huguenot, l'image de la Notre-Dame de Lorette, et même celui du Christ crucifié ? Il ne lui en impose pas, et il peut jurer impunément sur la croix et l'évangile, sans crainte d'être arrêté par ces images, lorsqu'il veut violer son serment. D'ailleurs, celui qui s'associe aux assassins, n'a-t-il pas foulé aux pieds les lois divines et humaines! Molai sans doute, en prescrivant cet usage, ne l'a considéré que comme une simple formalité, un pur remplissage ; à moins qu'il n'ait voulu se servir de notre religion, comme étant celle qui présente les idées les plus effrayantes.

(12) L'intérêt qui n'est jamais distrait par les

événemens les plus extraordinaires, et qui spéculeroit même au milieu des ruines de l'Univers, fit imaginer en 1793 à deux commerçans lyonnais de proposer la fabrication des assignats en soie, et d'en demander le privilége. Pour y parvenir, ils dessinèrent différens modèles : l'un de 5 pouces $\frac{1}{2}$ de hauteur sur 4 $\frac{1}{2}$ de largeur, pour les assignats de 500 liv., avec l'arbre de la liberté, surmonté du bonnet rouge, et un timbre représentant le Dieu du commerce, avec ces mots autour : *Liberté sous la loi.* Un autre modèle de 3 pouces $\frac{1}{2}$ quarrés, au centre duquel étoit un timbre figurant un Caducé surmonté du bonnet de la liberté, avec cette devise : *Autorisé par la loi, pour circuler dans toute la France*, devoit servir aux assignats de 100 liv. : enfin, un troisième modèle de 2 pouces $\frac{1}{2}$ quarrés, étoit destiné pour les assignats de dix sous. Le fond de tous ces modèles étoit blanc, avec une double bordure rouge et bleue. Comme l'on voit, rien n'y étoit oublié. Ces deux foux, car on ne peut leur donner d'autre nom, firent fabriquer différens échantillons en tricot, semblables à des bas de soie bien clairs. Ils les adressèrent au comité des Finances de la Convention, avec un long mémoire, par lequel ils prétendoient prouver que ces assignats singuliers avoient un double avantage sur ceux de papier, celui d'être moins coûteux, et l'autre de ne pas être sujets à se déchirer par la

fatigue de la circulation. On se doute bien que cette invention ne trouva pas de protecteurs, et resta enfouie dans les cartons du comité. J'ai oublié les noms de ces deux fabricans : mais j'ai encore un de ces modèles entre les mains, que je puis offrir en preuve de ce fait, à ceux qui pourroient en douter.

(13) L'Assemblée des Notables étoit composée de sept princes du sang, quinze archevêques ou évêques, trente-huit hommes titrés, douze anciens ministres ou conseillers d'Etat, tous, excepté deux membres, des deux premiers ordres de l'Etat; un lieutenant civil et vingt-cinq chefs municipaux des villes, tous, à quatre ou cinq près, nobles ou annoblis.

L'Assemblée Nationale Constituante étoit composée, savoir :

CLERGÉ.

Quarante-huit archevêques ou évêques, ci..	48
Trente-cinq abbés ou chanoines, ci.....	35
Deux cent cinq curés, ci.....	205
Trois moines, ci.....	3
TOTAL.....	291

NOBLESSE.

Deux cent quarante-deux gentilshommes, dont un prince du sang, ci.....	242
Vingt-huit magistrats des cours supérieures, ci.....	28
TOTAL.....	270

TIERS-ÉTAT.

Deux prêtres, ci.....	2
Douze gentilshommes, ci.....	12
Dix-huit moines ou consuls, ci.....	18
Cent soixante-deux magistrats, ci.....	162
Deux cent douze avocats, ci.....	212
Seize médecins, ci.....	16
Cent soixante-seize négocians ou cultivateurs, ci.....	176
TOTAL.....	598

Jadis le Tiers-Etat payoit les frais occasionnés pour la tenue des Etats. En 1485, le chancelier de Charles VIII invita le clergé et la noblesse d'acquiter une part de ces frais, *par pitié pour le pauvre peuple*.

Dans ces temps, le Tiers-Etat se montroit fort indifférent pour assister aux Etats-Généraux. On n'y traitoit que de subsides, de finances, d'impôts qui le chargeoient, ou de querelles de grands et de souverains. L'ignorance où étoit le peuple dans ces temps, les distances regardées comme considérables par le défaut de grands chemins, tout concouroit à l'en éloigner.

En 1614, aux Etats tenus sous Louis XIII, on voit pour la première fois le Tiers-Etat faire une

profession de foi particulière. Il y déclara que «le roi ne tient sa couronne que de Dieu seul ; qu'aucune puissance, soit spirituelle, soit temporelle, n'a aucun droit sur son royaume ; qu'il est impie de dire ou d'écrire qu'il est loisible de tuer ou déposer les rois, que l'on peut se rebeller contre eux, et secouer le joug de l'obéissance qu'on leur doit, et que la loi fondamentale du royaume veut que la personne du roi soit sainte et inviolable».

Quel contraste avec la profession de foi du Tiers-Etat des Etats de 1789, et sur-tout avec cette maxime, que *l'insurrection est le plus sacré des devoirs* !

A ces mêmes Etats de 1614, la noblesse se plaignit au roi de ce que le Tiers-Etat se prétendoit du même sang que les deux premiers ordres. Le baron de Senecey, qui la présidoit, dit au roi : « J'ai » honte, Sire, de vous dire les termes qui, de nou- » veau, nous ont offensés. Il compare (le Tiers-Etat) » votre Etat à une famille composée de trois frères : » Il dit l'ordre ecclésiastique être l'aîné ; le nôtre le » puiné, et lui le cadet ».

Ce langage est bien différent de celui que tint l'ordre de la noblesse aux Etats de 1789, où l'on vit des nobles briguer l'avantage d'être placés dans les rangs du Tiers-Etat.

(14) Après la guerre, la France avoit 733 millions de nouvelles dettes, jointes à 24 millions lorsque Turgot quitta le ministère. Necker emprunta 460 millions, Fleury 200, d'Ormesson 73, Calonne, en 1784, 125, et dans les années 1786 et 1787, 70 millions.

Le déficit à la retraite de l'abbé Terrai, étoit de 25 millions 80,000 liv.; Turgot le réduisit à 24 millions. Depuis l'entrée de Necker aux finances, il n'a fait qu'augmenter.

(15) Un des caractères qui distinguent la nation française, est une haine méprisante pour tout ce qui tient à la finance. Les intendans et les subdélégués ont toujours été pour le peuple autant de têtes de Méduse. En quelque sorte, chaque cahier de doléances demandoit leur suppression. Ce fut cette haine qui fit périr Berthier. M. Amson, receveur général, fit ses efforts à l'Assemblée nationale pour ne pas être compris dans le commun mépris. On lui a entendu dire à la tribune : *Messieurs, je vous prie de remarquer que je n'ai pas été député comme financier; mais j'ai été nommé député, quoique financier.*

CHAPITRE XI.

HUITIÈME JOURNÉE.

CONTINUATION DE LA VISITE DU CHATEAU.

Rencontre d'un écrivain au château ; conversation entre lui et lord Bedfort. — Description de la chambre à coucher de la Reine. — Mécanique curieuse. — Visite du salon de compagnie. — Anecdote sur des jetons. — Mot de Louis XVI, lors du voyage de l'Empereur en France. — Un des serviteurs du Roi caché dans une cheminée. — Salle du billard ; trait d'humeur du Roi à ce jeu. — Cabinet de géographie du Roi. — Plan de voyage de Cherbourg. — Anecdotes sur le sacre et sur la Sainte Ampoule. — Dîner aux Tuileries avec l'orateur du faubourg St. Antoine ; conversation qui s'y tient.

RENDUS à l'heure ordinaire au château des Tuileries, nous trouvâmes notre commis-

saire en grand colloque avec un ancien abbé, qui avoit quité le breviaire pour prendre une femme, et qui se disoit historien, parce qu'il venoit de faire paroître un ouvrage rempli d'anecdotes données par des valets et des portiers. En nous voyant, le commissaire dit à cet homme : « Si vous le voulez, citoyen, je m'en rapporte au jugement de ces deux messieurs. » Et il ajouta de suite : « Ce citoyen est venu, il y a quelques jours, demander la permission de compulser les papiers qui sont ici, pour travailler à une histoire du roi et de la révolution. Je lui ai répondu que ces papiers étoient sous la surveillance d'une commission de la Convention, et lui en ai indiqué les membres. Il est allé leur faire la même demande, qui lui a été refusée. Aujourd'hui, il revient se disant muni d'une permission verbale du ministre Rolland, et prétend examiner les papiers. Je lui répondois dans le moment où vous êtes entrés, que d'abord une autorisation verbale ne suffisoit pas ; en second lieu, que quand même il en auroit une écrite, je ne pourrois pas l'introduire dans un dépôt qui ne nous concerne nullement, et qui

appartient à des députés. Il insiste, et soutient qu'en sa qualité de ministre de l'intérieur, Rolland a le droit de visiter tout ce qui se trouve au château. Jugez-nous, messieurs. »

Lord Bedfort dit que le commissaire avoit raison et dans la forme et dans le fond ; que des députés seuls dépendoit le pouvoir de laisser examiner les papiers. « Mais ils m'ont refusé, » dit l'abbé ; et ils ont bien fait, répartit l'Anglais. Je trouve au moins beaucoup d'indiscrétion dans votre obstination à voir ces papiers, dans ce moment sur-tout. — Mais, milord, si je ne me presse pas, d'autres en tireront parti ; je sais que le secrétaire qui en fait l'inventaire, prend des notes et des extraits. Un historien comme moi ne doit pas se laisser devancer par un inconnu qui n'a rien donné au public. — Pourquoi auriez-vous plus de droits que lui? Ils sont actuellement égaux en France. Vous donner le privilége que vous réclamez, seroit accorder à un seul ce qui appartient à tous. Parce que vous avez donné plusieurs ouvrages au public, il ne s'en suit pas que vous êtes en droit de les donner tous à l'exclusion des autres écrivains. — Je

comprends fort bien ce que vous dites ; mais il n'en est pas moins vrai que je retourne chez le ministre. Je suis d'autant plus pressé, que quelqu'un veut me devancer. Un valet-de-chambre du comte de Broglie est allé hier chez mon Imprimeur lui proposer d'acheter la Correspondance secrète de son maître avec Louis XV, qu'il met en ordre dans ce moment. Jugez comment cela sera écrit. — Peu importe le style, pouvu que les matériaux soient vrais et curieux. — Mais, milord, il faut empêcher les mauvais écrits. — C'est au public que ce droit appartient. L'auteur dont il n'achetera pas les ouvrages, cessera bientôt d'écrire. D'ailleurs votre peine, pour arrêter les plats écrits, est inutile; le mal est fait. — Comment ? — Oui, depuis quatre ans, tant de monde a fait des livres, que c'est presque un ridicule d'écrire aujourd'hui.

Après que l'abbé fut sorti, l'Anglais demanda quel étoit cet homme. — Un vrai caméléon, royaliste sous la cour, patriote avec la Fayette, Cordelier avec Danton, Girondin près de Rolland, et niveleur avec Robespierre. Il a fait les *Mémoires d'un vieux courtisan*

avec des nouvelles de journaux et des secrets de femmes-de-chambre. Il a cru que pour écrire l'Histoire il suffisoit d'ouvrir les oreilles, et sa muse a établi son temple dans les cafés et les antichambres. Il ne travaille pas *pro fama*. Aussi, lorsqu'il a besoin de quelqu'un, les courbettes, les bassesses, rien ne lui coûte; on peut même lui dire certaines vérités dures, sans qu'il s'en fâche. Comme je suis persuadé qu'il reviendra dans peu, allons prévenir Alexis qui le connoît.

Ce jeune homme étoit occupé à classer des papiers. A la nouvelle que nous lui donnâmes de l'abbé, il nous dit : « Je vous remercie, et vais prendre mes précautions; car je suis presque sûr qu'on aura la foiblesse et l'inconséquence de lui permettre de fouiller par-tout. Rolland, par orgueil, ne voudra pas avoir le démenti; les députés de cette commission, ou, pour mieux dire, un seul, car les autres ne s'en mêlent pas, foiblira pour ne pas déplaire. C'est le cousin de tout le monde; il donne l'une de ses mains à un royaliste; de l'autre, il serre affectueusement celle de l'anarchiste. S'il a un regret, c'est de n'avoir que

deux

deux mains. C'est le grand dispensateur de promesses sans effets. Je vais cacher les papiers secrets, curieux et piquans; l'abbé fera triste moisson sur le reste.

Nous étions dans la grande chambre à coucher de la reine, et nous l'examinâmes. Deux croisées lui donnent jour sur le jardin. En face et au fond se voyoit le lit de la reine, enfoncé dans une espèce d'alcove, formée par quatre grosses colonnes creuses, et propres à cacher chacune une personne. D'un côté de l'alcove une porte communiquoit à une entrée particulière donnant dans le corridor noir; de l'autre, une porte de garde-robe. — Tout est curieux dans ce château, dit le commissaire; examinez cette chaise percée. Après en avoir enlevé une enveloppe de coton garni de mousseline, nous découvrîmes différentes manivelles. L'une faisoit mouvoir une seringue dont la canule venoit pour ainsi dire d'elle-même se placer au centre de la lunette; une autre amenoit, précisément dans la même place, un tuyau percé de mille trous, par lesquels mille petits jets d'eau venoient laver et rafraîchir : de sorte que cette chaise

avoit le double avantage de vous offrir des bains, des lavemens et des injections, sans changer de posture et sans se mouiller les mains.

L'Anglais, en tournant le lit de la reine, aperçut les matelas tachés de sang, et en demanda la cause. Au 10 août, un malheureux suisse crut éviter la mort en se cachant sous ces matelas. Peut-être eût-il été sauvé en effet sans une méchante poissarde qui, voulant savoir comment la reine étoit couchée, leva la couverture et s'étendit tout habillée sur le lit. Malgré l'épaisseur de deux matelas et d'un lit de plume, elle s'aperçut qu'il y avoit un corps étranger. Aidée de ses compagnes, elles renversa les matelas et découvrit l'infortuné, qui fut égorgé sans pitié sur la place.

Le commissaire nous dit : Il faut que je vous montre les présens qu'en 1787 les ambassadeurs indiens ont donnés au roi. Il ouvrit un secrétaire, en tira un paquet entouré d'un mouchoir de soie, qu'il dénoua. Il nous déploya des étoffes d'or et d'argent et deux schals de laine, le tout propre à deux habil-

lemens de princes Indous. — Sûrement ce ne sont pas là tous les présens que le roi de Meissour a envoyés. — Il n'y manque que quelques mouchoirs de poche. — J'avois entendu dire qu'il avoit fait cadeau de perles et de diamans. — Cela est vrai ; mais c'est l'année dernière, lorsque de nouveaux envoyés vinrent secrètement faire de nouvelles propositions que l'on rejeta. Il paroît même que ces présens étoient peu de chose ; car le roi fit cadeau à son ministre d'une aigrette qui, dit-on, étoit ce qu'il y avoit de mieux. — A propos des Tipoo-zaëb, savez-vous que vous nous auriez furieusement embarrassés, si vous vous fussiez joints à eux ? — Cela est vrai. Mais le roi se reprochoit tellement d'avoir fait la guerre d'Amérique, qu'il ne voulut seulement pas entendre leurs propositions. — Cependant cette guerre a été toute à votre avantage. — Pas autant qu'elle eût pu y être si l'on n'avoit effrayé le roi, si celui d'Espagne eût été plus ferme, et si nos généraux marins eussent été meilleurs et de meilleure foi. — Il est vrai qu'il a été un moment où l'on pouvoit nous dicter une loi plus dure. — C'est même le seul.

Nous n'avons pas su en profiter. Seulement votre orgueil a été un peu rabaissé, et nous nous sommes débarrassés de cet humiliant commissaire que vous aviez mis sur nos ports. Si, en 1787, après s'être concerté avec les ambassadeurs indiens, nous eussions commencé la guerre comme vous avez fait en 1756, l'Indostan vous étoit à coup sûr ravi, et l'on vous réduisoit à l'état commercial de la Hollande. — Actuellement nous sommes à l'abri de ce désagrément; et les cessions que nous venons d'obliger les Indous de nous faire, nous assurent la domination de l'Inde.

Dans ce moment rentra notre abbé, tout rayonnant de joie. « Je vous l'avois bien dit, que je réussirois. Voilà l'autorisation écrite de la main du ministre Rolland, et la permission du député L.... Ce n'est pas tout : le ministre m'a donné un ordre pour me faire ouvrir tous les dépôts, tant à Paris qu'à Versailles, etc. » — Je vous en fais mon compliment. Mais je ne puis m'empêcher de dire que c'est au moins une grande imprudence. Vous voilà donc l'historien privilégié de la révolution. C'est une grande et belle tâche

que vous vous imposez. Sans m'écouter, l'abbé examinoit les cartons et leurs titres ; il se préparoit à les feuilleter, lorsqu'Alexis l'arrêta, en lui disant : « Je vous prie, monsieur l'abbé, de ne toucher à aucun papier ; lorsque vous desirerez un carton, je vous le remettrai après l'avoir visité d'abord. Comme vous ne devez compulser que ceux qui sont inventoriés, et que vous ne pouvez examiner ceux des particuliers, je dois m'assurer, avant de vous en livrer, qu'il n'y en a aucun de ces deux espèces dans les cartons que vous demanderez. » — Vous avez bien peu de choses intéressantes ici, à ce qu'il me paroît. Cependant je sais de bonne part qu'il doit s'y trouver du curieux. — Vous n'y trouverez que de la vieille diplomatie, des traités de paix connus, des négociations sans intérêt, des rêves politiques. Les parties essentielles, telles que la correspondance de Louis XVI, les secrets des cours, n'y sont plus ; on les a mis de côté pour les soustraire *aux curieux indiscrets*. Je ne puis même vous dire ce que tout cela est devenu. — J'en suis vraiment fâché, je m'y suis pris trop tard. C'est égal, je saurai tirer

parti de ce qui reste. En rajeunissant avec adresse de vieilles anecdotes, on leur donne le mérite de la nouveauté piquante.

M. l'abbé, me dit tout bas lord Bedfort, m'a bien l'air d'un orgueilleux charlatan littéraire; comme il paroît aimer à jaser, je vais essayer s'il se démasquera lui-même : si j'oubliois quelques moyens, je vous prie de me suppléer. Voici la conversation qui s'entama : — Savez-vous, monsieur l'abbé, que vous entreprenez une forte tâche. Donner l'histoire du règne de Louis XVI, lorsqu'il vit encore, lorsque presque tous les personnages qui l'ont soutenu ou combattu sont encore existans, est un projet bien hardi. Si vous errez sur un point, vingt ennemis seront prêts à s'élever contre vous. — J'éviterai facilement cet inconvénient. — Comment ? — En ne citant que des personnages morts. J'ai déjà un volume de fait. J'en ai rempli moitié de faits arrivés sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV; le reste roule sur Maurepas, Turgot, Vergennes, qui n'existent plus. — Mais tout cela est connu, imprimé, oublié même. — Peu importe. Je le donne comme introduction à l'histoire que

je traite ; c'est l'usage. Vous n'avez donc pas remarqué dans nos livres nouveaux que ce qui est annoncé par le titre le plus fastueux, n'occupe souvent pas un quart de l'ouvrage. — Mais, vous trompez le lecteur curieux, qui achète sur la foi du titre. — Peu importe s'il achète ; le gain de l'auteur est assuré. Tenez, je veux vous mettre au fait de mon projet.

J'ai proposé à un imprimeur de lui vendre des Mémoires sur Louis XVI et sur la révolution. A force d'emphâse, je suis parvenu à lui persuader que j'étois possesseur de pièces originales extrêmement curieuses, et de secrets importans ; je l'ai ébloui, et j'ai promis de lui donner un ouvrage en cinq ou six volumes, moyennant 2,000 livres par volume. Il m'a donné des avances, et je lui ai livré mon premier volume. — Mais il s'apercevra de la fraude, si vous n'avez pas ces pièces importantes. --- Aucunement. En général, les Imprimeurs ne lisent pas les manuscrits ; ils se contentent de parcourir certains passages qu'on a soin de leur indiquer. J'ai quatre pièces curieuses et inconnues, qui m'ont suffi pour l'éblouir. Si je n'en trouve pas d'autres,

je mettrai en place des conversations que je supposerai avoir été tenues par des personnes mortes. Je profiterai même de ce moyen pour me camper en face du lecteur, en me faisant un des interlocuteurs. Cela me donnera une consistance, en laissant croire que j'ai eu des liaisons avec ces personnages importans, auxquels, je veux bien vous avouer, que je n'ai jamais parlé. Ne trouvez-vous pas cet expédient bien heureusement imaginé ? — Assurément ; mais vous ne remplirez pas en entier votre ouvrage de cette espèce de dialogue des morts. — Deux volumes à peu près. Ajoutez-en environ autant en sommaires, épigraphes ou titres, vous avouerez qu'en voilà déjà plus de moitié. — Cela est vrai. Et le surplus, comment le composerez-vous ? — Je vous ai déjà dit que j'avois parlé, dans mon premier volume, de personnages défunts ; je continuerai ce moyen tant que je pourrai. Le ministère de Saint-Germain à lui seul me fournira un demi-volume. Lorsque ce moyen sera épuisé, j'entrerai dans la révolution. — Ha ! vous traiterez cette partie. — Pas précisément dans ses détails ; car je n'en connois

que ce qui est su de tout le monde ; mais je m'appuierai sur ce qui y a donné lieu : par exemple, je démontrerai que notre révolution a pris naissance dans celle arrivée à Genêve, en 1782. Qu'en dites-vous ? j'espère que ce moyen est neuf. — On ne peut davantage. — Je dirai que l'effet immédiat des troubles dans un pays, est d'en élever dans le pays voisin, par la transmigration des révolutionnaires. Par une conséquence finement amenée, je montrerai Marat venu tout exprès à Paris pour donner le mouvement à la révolution. — Mais il vit ; comment oserez-vous le nommer? — Lorsque mon ouvrage paroîtra, il sera mort ; son médecin m'a dit qu'il étoit pourri comme Job, et qu'il n'existeroit plus dans trois mois. — A la bonne heure, autrement vous vous exposeriez beaucoup. — Pour lui ôter tout soupçon, je m'en sers dans ce moment pour obtenir de Robespierre une mission diplomatique ; j'ai même fait venir d'un grand lac des boîtes de truites dont je leur ai fait cadeau. Malgré les précautions que j'ai prises, je ne sais comment cela s'est su ; mais plusieurs personnes m'en ont fait des repro-

ches, et le peu d'honnêtes gens que je voyois m'ont fermé leurs portes. — Cela est malheureux. — D'autant plus malheureux que je ne suis d'aucune opinion, tout ayant l'air d'adopter la dominante. Tout mon secret est d'amasser de l'argent en flattant les hommes de tous les jours; car je regarde la liberté comme une de ces illusions dont de vieux enfans aiment à se bercer. Dans les livres, c'est une belle chose en théorie, et voilà tout. — Vous en auriez cependant la pratique si vous n'aviez pas dépassé le but. Je crains bien qu'à présent vous ne puissiez plus en jouir. On ne trouve pas deux fois dans la vie l'occasion d'en faire usage. D'ailleurs, le caractère de la nation française ne sied point à la liberté. Je la compare, en révolution, à des enfans qui jouent avec des poignards. Beaucoup se tuent, le reste se blesse; et dégoûté de l'arme dangereuse, chacun la jette loin de lui. — Aussi je regarde dans ce moment-ci la France comme une ville au pillage, où les foux tuent et les sages pillent. Je suis du nombre de ces derniers. — Votre comparaison est fausse; les sages ne pillent jamais, ils s'abritent du com-

bat lorsqu'ils ne peuvent pas l'empêcher, et évitent le danger quand il est engagé. Depuis que votre nation a gâté la plus belle des causes, d'un côté par l'entêtement des aristocrates, qui ont reculé le bonheur ; de l'autre, par la précipitation des démocrates qui l'ont étouffé au berceau : que font les sages, que les deux extrêmes appellent impartiaux ? ils veillent continuellement, afin de se saisir du premier instant favorable pour réconcilier les esprits. — Dans ce cas, ils ne dormiront de long-temps. — J'en ai grande peur. Mais achevez de me faire part de votre plan.

— Je vous disois donc que Marat, l'oriflamme des révolutionnaires génevois, paroîtroit à la tête des proscrits. Je mettrai dans leurs rangs deux de mes persécuteurs. Je montrerai toute cette bande de *Cartouche* envoyés par le cabinet de Saint-James pour révolutionner la France. — Comment ! vous mettrez les Anglais en jeu dans votre ouvrage ? — Sans doute ; et mes suppositions seront si frappantes qu'elles passeront pour de secrètes vérités. Ecoutez : Lorsque Louis XVI envoya des troupes à Genève pour appaiser

les troubles, ont eut la maladresse de se contenter de bannir les perturbateurs. Vous les avez accueillis en Angleterre et soutenu de l'argent de l'Etat; or, votre cabinet de St.-James entretenoit les troubles de Genêve. Lorsque notre révolution s'est fait sentir, plusieurs des proscrits génevois ont quitté l'Angleterre pour venir à Paris, et tous se sont rangés dans le parti patriote: donc votre cabinet les a envoyés en France pour entretenir la révolution. J'espère que cet argument est sans réplique. J'y ajouterai que l'Angleterre avoit à se venger du roi pour la perte de l'Amérique, que ces Génevois avoient également à se venger du roi qui les avoit fait bannir, et j'en tirerai la seconde conséquence que tous ensemble sont les auteurs de la chute du trône et du roi. — Ainsi vous mêlerez la vérité au mensonge. — La vérité toute nue ne persuade pas, elle rebute même souvent; il faut y joindre la fiction. — Prenez-y garde. Si les hommes permettent quelquefois qu'on les subjugue par le charme de la fiction, par l'empire de l'éloquence, et par la magie du style, ils abandonnent bientôt tout ce clinquant pour la vérité; ils aiment toujours

qu'on les persuade. — Je vois bien, milord, que vous ne connoissez pas les auteurs. Ils sont à l'opinion ce que l'ambitieux est à la puissance. Celui qui fait craindre un mal ou espérer un bien, s'empare de toutes les volontés. — Je sais que l'or que répandoit Auguste, après avoir usurpé le trône, établit aussi sûrement le despotisme que l'effroi qui suivit Tibère environné de ses boureaux. — Eh bien, l'auteur qui a l'art de faire ressortir des faits extraordinaires d'une simple probabilité, s'empare de l'opinion publique aussi-bien que celui qui n'établit l'histoire que sur des preuves. Si l'un entraîne, l'autre éblouit. Tous deux vivent estimés, et ce n'est jamais qu'après leur mort qu'on distingue la vérité. — Ce n'est donc pas pour vivre dans la postérité que vous écrivez. — Du tout; c'est pour jouir du présent. Un siècle de gloire ne me tente pas autant qu'un jour de plaisir. *Emori nolo, sed me mortuum esse nil estimo.* — Vous êtes matérialiste, à ce qu'il me paroît. — Un peu; n'ai-je pas été abbé? — Mais, c'est une épigramme que vous faites. — Je n'y pensois pas.

Je réfléchis, M. l'abbé, qu'en accusant l'Angleterre d'avoir vomi sur votre territoire ces hommes, véritables excrémens de la race humaine, vous inculpez, par cette tournure, le gouvernement et le roi, qui pourront le trouver mauvais et s'en plaindre. Alors ne craignez-vous pas de causer une rupture entre votre pays et le mien ? — Aucunement. D'abord, dans la situation où sont les choses, vous voyez, comme moi, qu'une rupture est infaillible. Ce que je dirai contre l'Angleterre ne pourra que plaire aux révolutionnaires français, vis-à-vis desquels je m'en ferai un mérite. En second lieu, j'accuserai votre ministre Pitt seul de tous nos maux, et je préviendrai que votre roi Georges n'a aucune influence sur votre ministre, ni dans les affaires du cabinet. — Ainsi, vous ferez passer Georges pour un roi de carreau, pour un vrai sot. Prenez-y garde, c'est établir sa défense sur une injure. — Peu m'importe, si je suis par-là à l'abri du reproche. D'ailleurs, l'usage a toujours été de donner le fouet aux rois sur le dos de leurs ministres. Il y sont tellement habitués qu'ils ne s'en plaignent pas. Vous voyez

que j'ai de quoi remplir les cinq ou six volumes que j'ai promis. Au surplus, imitant *Dorat*, je ferai précéder l'ouvrage d'une longue préface et de quelques estampes d'un genre nouveau. — J'admire votre féconde imagination. — Je ne vous ai pas encore tout dit. J'ai trouvé, dans de vieux bouquins oubliés, des tableaux mécaniques et chronologiques; cela m'a donné l'idée d'en mettre dans mon ouvrage. Avec l'*Almamach-royal* et un *Journal*, j'en ferai de semblables; jugez combien cela rendra mon ouvrage piquant. — On ne peut davantage. Je vous remercie de votre complaisance, et vous laisse faire vos recherches.

Nous passâmes dans le salon de compagnie de la reine. Lorsque nous fûmes seuls, lord Bedfort fit cette réflexion : Les petits écrivains doivent bien aimer la révolution ; elle les place comme s'ils étoient les plus importans des hommes. Depuis que la liberté de la presse leur a permis de vomir leurs ames dans des brochures, des journaux et des histoires empoisonnés, on peut considérer la France comme un vaste égoût qu'un certain nombre de personnes s'est occupé à remuer chaque

jour, pour corrompre, par sa vapeur méphytique, tout ce qui s'en approche. — Vous jugez bien sévèrement nos écrivains. Tous ne ressemblent pas à celui-ci. — J'aime à le penser; mais je suis persuadé que si on parloit à la plupart en particulier, on auroit de la peine d'en trouver de bonne foi. Ce n'est pas sur le mérite de son livre qu'il faut estimer ou mépriser l'auteur, mais bien d'après sa conversation.

Le salon de compagnie étoit encore dans le désordre que le peuple y avoit mis le 10 août. A travers les meubles brisés et renversés, se trouvoient épars les instrumens propres à différens jeux, tels que rateaux, cartes, dés et jetons. Le commissaire ramassa un de ces derniers, en invitant l'Anglais de l'examiner. Ce jeton, de l'épaisseur d'un demi-pouce, étoit d'ivoire, et fort lourd. Son poids annonçoit qu'on avoit introduit, au milieu, une matière plus pesante que l'ivoire; mais il étoit si artistement fait qu'on n'apercevoit aucune jointure. — Croiriez-vous que ces jetons ont servi de prétexte pour accuser la reine? On a dit qu'elle avoit fait enchâsser, dans chacun, un

double

double louis, et qu'elle en avoit envoyé plusieurs milliers ainsi garnis à l'empereur son frère. On a établi la preuve de cette accusation sur le morceau de plomb qu'on y a trouvé renfermé, et qui offre le même diamètre qu'un double louis. Comme la calomnie prend facilement faveur, le peuple est persuadé que le fait est de la plus grande vérité. Il en est de même de cet autre conte, que la reine envoyoit à son frère des fauteuils rembourés d'or.—La facilité, observa l'Anglais, que la reine avoit à employer tout autre moyen pour faire passer de l'argent à son frère, dément infailliblement ces absurdes inculpations. Mais ce qui est plus difficile à démentir, est la saisie que fit faire Vergennes pendant son ministère, d'un fourgon rempli de numéraire qui passoit en Allemagne. Cette affaire étouffée avec soin n'a laissé, à la vérité, que des soupçons, mais tellement enracinés, que non-seulement en France, mais encore en Angleterre, on est persuadé que la reine dévalisoit la France de son numéraire, pour le faire passer à l'empereur. Il est vrai que le mal se propage aussi vite que le bien s'oublie. Je ne me rappelle pas

précisément si c'est avant ou après les voyages de l'empereur en France que l'on fit courir ce bruit. — Ce fut après. — A propos de ces voyages, on disoit dans le temps que Louis XVI en marqua de l'inquiétude. — Cela est vrai. En annonçant cette nouvelle à Vergennes par une lettre, il lui mandoit : *L'empereur vient nous rendre visite ; sa curiosité de voir Paris et la France, cache son véritable but. Il faudra nous tenir bien sur nos gardes, car il nous épiera* (1).

Cette cheminée que vous voyez, a servi à sauver un des serviteurs du roi au 10 août. Durey, que je vous ai déjà cité plus d'une fois, s'y cacha, lorsqu'il vit le château forcé. Après s'y être introduit, il ferma la soupape, et se déroba ainsi aux recherches. N'entendant plus de bruit vers la nuit, il essaya de lever cette soupape ; et ne pouvant y parvenir, il tâcha de grimper au haut de la cheminée, ce qui lui fut aussi difficile. Fatigué de ses inutiles efforts, affoibli par le défaut de nourriture, il reprit sa posture gênante, prêtant l'oreille au moindre bruit. Sur le minuit, il entendit entrer dans cette chambre, et crut

distinguer que l'on formoit des plaintes sur les malheurs arrivés dans cette fatale journée. Rassuré, il appela; long-temps il fit chercher en vain : enfin, à force de crier, on vint à la cheminée. Il demanda grâce, puis indiqua le moyen de soulever la soupape. La chute qu'il fit, l'état où il étoit, effraya d'abord ceux qui venoient de le délivrer; il eut le bonheur de se faire reconnoître du chef de cette patrouille (car c'étoient des bourgeois militaires qui visitoient le château). Après avoir demandé à manger et satisfait sa faim, il se rendit nécessaire en les conduisant par-tout, et s'offrant de surveiller avec eux. Ainsi fut sauvé cet homme. Il s'est fait, près de Rolland, un mérite de cette surveillance, et il en a obtenu la place qu'il occupe dans ce moment. — C'est sûrement pour s'abriter qu'il tient cette place; car cet homme doit être riche. — Il n'a rien. Le jeu et les femmes le ruinent. Avec cet air cafard que vous lui connoissez et cet habit rapé, croiriez-vous qu'il entretient plusieurs femmes, et que l'une d'elles vient le voir souvent ici en voiture ? — Cela est du dernier ridicule.—Dans sa position, c'est pire que cela.

La salle du billard dans laquelle nous passâmes n'offroit rien de curieux qu'un petit livret servant à écrire les parties que le roi faisoit avec son épouse. En l'examinant, nous nous aperçûmes que la reine avoit gagné plus souvent que le roi, et que l'avant-veille de leur chute, ils avoient encore joué ensemble dix parties dont la reine en avoit gagné sept. — Vous m'avez dit, il y a quelques jours, que le roi étoit mauvais joueur ? — C'est sur le rapport de tous ceux qui l'ont vu livré à cet exercice ; car je vous observe qu'il n'avoit aucune passion pour le jeu. Il connoissoit tellement son défaut, que plus d'une fois il se priva de ce délassement, en disant : je m'emporterois infailliblement. Lorsque la veille il s'étoit livré à quelqu'emportement au jeu, il refusoit le lendemain de faire une partie. On m'a raconté qu'il résista huit jours de suite aux sollicitations, qu'il s'interdit même pendant ce temps l'entrée dans la salle du billard, par la seule raison qu'il avoit été malhonnête envers M. de la Tour-du-Pin. Voici comment :

Tous ceux qui connoissent le jeu de billard

savent qu'il est des jours où l'on joue beaucoup plus mal qu'à l'ordinaire. Le bien-joué dépendant totalement du coup-d'œil et du mouvement du bras, il est facile de concevoir que quand l'ame a été fortement émue, on ne peut pas diriger l'un et l'autre avec la précision nécessaire, parce qu'alors les sens sont agités, et les mouvemens sont faux et irréguliers. Ce fut l'un de ces jours, sans doute, où le roi jouoit horriblement, et perdoit toutes les parties, qu'il oublia son caractère. Une discussion s'élève sur un coup dont dépendoit le gain de la partie qu'il faisoit avec son ministre. Les spectateurs interrogés, le décident en faveur de ce dernier. Le roi, rempli d'humeur, casse sa queue, et sort en disant : *Voilà ce qu'il arrive quand on se compromet avec de certaines gens.* Réfléchissant le lendemain sur sa sottise, il fit dire à la Tour-du-Pin qu'il étoit fâché de ce qui s'étoit passé la veille, que l'amour-propre inséparable de tout joueur étoit le seul mobile de ce qu'il avoit dit et fait. Mais de ce moment il refusa de jouer avec toute autre personne que la reine.

Un des collègues de notre commissaire entra

dans ce moment, et vint lui annoncer qu'on avoit mis la commission en permanence jusqu'au moment où le roi qui venoit de paroître à la barre pour entendre son acte d'accusation et subir un interrogatoire, seroit retourné au Temple. Ainsi, ajouta-t-il, nous dînerons ici; deux députés seront du nombre des convives, ainsi que l'orateur du faubourg St.-Antoine. Dans une heure, nous nous mettrons à table.—Etes-vous curieux, messieurs, nous dit le commissaire, d'augmenter le nombre des conviés ? Sans attendre ma réponse, Bedfort accepta pour nous deux.—Comme le surplus des appartemens de ce corps de logis, au rez-de-chaussée, n'offre aucune curiosité, voulez-vous, en attendant l'heure du dîner, voir le roi à l'assemblée; je vous ferai placer de manière à tout examiner et tout entendre ? — Je vous remercie, cette vue me feroit trop souffrir.— Dans ce cas, visitons l'entresol, et commençons par le cabinet de géographie du roi.

En passant par un escalier dérobé, le commissaire nous fit remarquer dans un enfoncement le cabinet où le roi s'étoit caché pour fondre les coffres d'argent dont j'ai parlé. Le

fourneau, la lingotière et le soufflet étoient encore en place. On y voyoit aussi un panier rempli de charbon, et quelques autres ustensiles. Ce lieu, sans autre meuble qu'une table et deux chaises, paroissoit n'avoir jamais servi qu'à cet usage.

Le cabinet du roi nous offrit en y entrant un véritable atelier de savant. D'un côté, la collection de toutes les cartes géographiques renfermées dans des boîtes rangées sur des rayons en forme de bibliothèque. Dans un coin, des cartes de vingt pieds de longueur proprement roulées sur elles-mêmes, et placées dans une cavité qu'on avoit faite exprès dans le plancher à côté de la cheminée, afin que la chaleur les préservât des dégâts de l'humidité. Au milieu de la chambre, une grande table étoit couverte de cartes dessinées, et d'objets et d'instrumens propres au lavis. Quelques livres de géographie laissés sans ordre sur des chaises, annonçoient l'éloignement momentané plutôt que l'absence du maître. — Voyez-vous ces quatres cartes encadrées, dit le commissaire? — Oui, elles sont d'un fini précieux. — C'est l'ouvrage du roi seul. Cassigny n'a pas

mieux travaillé. — C'est son voyage à Cherbourg (2). — En effet, je reconnois ce pays. On dit qu'il n'a coûté que 48,000 liv. — Ajoutez-y cent mille livres ; d'ailleurs je vais vous en montrer la preuve. — Dans ce registre ?— Oui, lisez cet article de la main du roi. *Mon voyage à Cherbourg est revenu à* 148,000 *liv., y compris ce que j'ai donné en aumônes et cadeaux. Je m'estimerois heureux si celui de Reims n'avoit pas coûté davantage.* — Par cette réflexion, Louis XVI paroit avoir beaucoup regretté cette dépense. En a-t-il noté la somme? — Je ne le crois pas, d'ailleurs cela lui auroit été impossible. Quinze mois de règne ne lui avoient pas donné le temps d'apprendre à manier le sceptre. Tout se faisoit par les ministres. — Je pense qu'il auroit beaucoup mieux fait de suivre les conseils de Turgot et de Maurepas, qui vouloient le faire sacrer à Paris. — Sans doute ; mais le clergé jeta de si hauts cris sur cette innovation, et timora tellement la conscience du jeune monarque, qu'on fut obligé de le conduire à Reims (3). — Mais comment put-on faire une dépense aussi forte ? Je me rappelle très-bien

qu'on diminua l'appareil, et qu'on fut même étonné du peu de monde qui assista à cette cérémonie. — Il y eut beaucoup de ce qu'on nomme *dépenses sourdes*. Je ne vous en citerai qu'une. Au lieu de construire une simple tribune d'où la reine pût voir la cérémonie du sacre, on lui bâtit un appartement tellement complet, qu'il y avoit jusqu'à une salle des gardes et un cabinet de toilette. Ainsi qu'à Versailles, la reine arrivoit à l'église en sortant de ses appartemens.

— Avez-vous su, messieurs, une anecdote assez peu connue sur les peintures qui ornoient la voiture du sacre. — Non. — La voici. Sur les panneaux de cette voiture on avoit représenté la France, figurée par une femme, à genoux aux pieds du roi. On fit remarquer aux habitans de Reims combien cette posture étoit humiliante pour les Français. La reine que l'on prévint de cette observation maligne, étouffa sagement les murmures par sa présence d'esprit. Elle manda un peintre auquel elle ordonna de substituer une tête de *Minerve* à celle du roi. Le peintre travailla toute la nuit, et les méchans furent très-étonnés le

lendemain en voyant ce changement. On traita de fabuleuses les remarques faites la veille, et tout fut oublié. — Avouez que quelques années plus tôt, les Nostradamus auroient tiré un sinistre augure de cette anecdote. Mais on nous appelle pour dîner. Demain nous acheverons la visite de ce cabinet.

La table du dîner étoit dressée dans la salle du roi, au rez-de-chaussée. Lorsque l'on fut placé, je comptai 19 convives. Le commissaire à côté duquel j'étois placé me dit : « Ces huit que vous voyez de file composent avec moi la commission. Plus loin, est le greffier à l'inventaire; à côté d'Alexis, sont trois députés dont vous venez d'entendre les noms. Gouchon, orateur du faubourg St.-Antoine, est assis près du dernier; les deux qui suivent sont des employés de la commission ». La première demi-heure se passa dans un silence qui ne fut interrompu que par des demandes et des offres de victuaille. Lorsque l'appétit commença à s'appaiser, les rasades se multiplièrent et le vin délia les langues, en amenant la confiance.

Eh bien, que pensez-vous, milord, de la

comparution du roi à notre barre, dit un député à Bedfort? — Elle me retrace la même faute que commit Charles Ier. dans une position semblable. A la place de tous deux, j'aurois refusé de paroître. — Que pouvoit un homme contre tous? — Si vous parlez d'employer la force, c'est différent. Veuillez, avant de pousser plus loin vos questions, nous raconter ce qui s'est passé dans la séance de ce matin. — Après la lecture de l'acte d'accusation, le président a fait différentes questions à Louis XVI, auxquelles il a répondu avec une précision d'autant plus étonnante, qu'il ne pouvoit en prévoir la moitié. Ensuite on lui a présenté des pièces de conviction, qu'il a reconnues en très-grande partie. Cette opération terminée, il a demandé des conseils pour diriger sa défense. Ce qui nous a étonnés, c'est sa tranquillité, la fermeté de ses réponses et leur laconisme. Je puis vous avouer que tout cela lui a réconcilié plus d'un de ses ennemis. C'est seulement aujourd'hui qu'il s'est montré vraiment roi. — Ainsi donc le danger a rendu à son ame l'énergie que les malheurs et les chagrins lui avoient enlevée. J'en suis ravi. — Vous

approuvez donc sa conduite—Non : je desirois, sans l'espérer, je l'avoue, qu'il se montrât autrement. —Expliquez-vous. — J'aurois voulu qu'au lieu de répondre aux accusations et interrogatoires qu'on lui a faits, il vous eût traités de sujets rebelles, qu'il eût dénié tout jugement, et qu'il eût fait un appel à tous les Français restés fidèles. —Ce cas étoit prévu ; son procès ne s'en seroit pas moins fait.— Soit ; mais le jugement vous auroit bien embarrassés. Sans vouloir pénétrer votre opinion, avouez que vous n'auriez jamais osé porter une peine capitale.—Cela est vrai ; mais laissons, je vous prie, cette discussion.

Dites-moi, Gonchon, que dit-on au faubourg St.-Antoine ?—Rien, malgré que, d'après les ordres de d'Orléans, j'ai fait tous mes efforts avec *Fourcade* et le père *Nicolas*, pour faire envisager de sang-froid à nos Sans-Culottes ce procès et son issue ; ils ont tous l'air attéré de ce qui se passe.—En avez-vous rendu compte à d'Orléans?—Sans doute.—Que dit-il ? Il—s'en prend à moi, et m'a refusé de l'argent : mais qu'il y prenne garde ; j'irai toucher l'autre corde de mon arc, et le son que

j'en ferai ressortir le fera trembler. — Qu'entendez-vous par cette autre corde ? — Je vois bien que vous n'êtes encore que des novices. En révolution, il faut savoir s'emparer d'une portion du peuple lorsque l'on veut jouer un rôle, la manier à son gré, lui faire chanter la palinodie : rien n'est plus facile. Avec des mots, de l'audace et des poumons, on y réussit. Quand on est parvenu à ce point, on se fait acheter par un parti qu'on abandonne pour en servir un autre qui paie mieux. J'en suis là ; tantôt je me donne à d'Orléans, tantôt à Roland. Lorsque l'un me refuse de l'argent, je vais chez l'autre qui m'en donne. Voilà comme un partisan doit se comporter en révolution. Si je n'ai reçu ni éducation ni instruction, j'ai beaucoup lu. En 1789, pendant que les premiers patriotes agissoient, j'étudiois mon rôle dans les différentes histoires des révolutions. Le cardinal de Retz est celui qui m'a donné les meilleures leçons. — Ainsi, Gonchon, vous auriez servi la cour si elle vous eût mieux payé que les autres. — Je ne suis pas si sot. S'attacher à celui que tous les autres attaquent, c'est chercher à tomber avec

lui. La cour étoit la cible que tous les arquebusiers patriotes cherchoient à abattre, les fous seuls ont voulu la soutenir. — Il est vrai qu'il falloit être aveugle pour se méprendre sur l'événement, sur-tout en voyant les partisans de la royauté abandonner la partie sous le prétexte d'aller former une ligue en pays étranger. — Ils ont agi comme ce poltron qui voit son compagnon aux prises avec deux voleurs : au lieu de le défendre, il va chercher du secours, qui n'arrive que pour voir le malheureux blessé et dépouillé de tout ; tandis qu'il eût pu mettre les voleurs en fuite en se joignant à lui.

Voilà, reprit lord Bedfort, ce que vous avez dit de mieux jusqu'à présent. — Avouez, milord, que vous n'êtes en révolution que des enfans vis-à-vis de nous. — Cela peut être ; mais avouez vous-mêmes que vous avez employé beaucoup de nos moyens. Par exemple, comme nous, pour détruire les ministres qui vous offusquoient, vous les avez attaqués sans relâche, en entassant motions sur motions. Celui qui en agréoit quelques-unes, se trouvant bientôt gêné, étoit forcé de céder la place,

tandis que vous rendiez odieux au peuple le ministre qui les rejetoit toutes. — Cette tactique appartient aux deux premières Assemblées Nationales. La première a tracé la route à la seconde. — Cela est vrai : en rangeant le roi à la simple place de délégué, elle a habitué les Français à ne voir dans le monarque qu'un chef inutile ; et, en se retirant, elle a semblé dire à celle qui lui succédoit : Nous avons ébranlé le trône, c'est à vous de l'abattre sans crainte ; le peuple est préparé à cette chute. Ce qui me déplaît dans votre assemblée d'aujourd'hui sur-tout, ce sont les sarcasmes que les députés se lancent. — Vous oubliez donc que nous avons puisé cette mode dans votre parlement. Souvenez-vous *lord Barré* disant à *lord Germaine* : *Je n'avois pas l'idée de l'impudence et de la bassesse que vous montrez aujourd'hui.* Nous ne nous sommes pas encore permis d'aussi grossières invectives.—Soit : mais ce que nous ne nous sommes jamais permis, c'est la hauteur et le dédain avec lesquels vous parlez des autres couronnes. — Jusqu'à présent nous ne leur avons montré qu'une noble fierté. Mais vous, avec quel orgueil

votre parlement n'a-t-il pas parlé de quelques États. Le sénat romain ne ravaloit pas plus bas les rois vaincus. Rappelez-vous cette phrase prononcée par un membre de votre parlement : « Quant aux deux couronnes du Nord, la Suède et le Danemarck, elles sont favorisées tour à tour de notre *protection* et de nos *bontés* ». Je vois que nous avons peu de choses à nous reprocher.

Le vin pris en trop forte dose avoit échauffé les esprits, et nous crûmes prudent de nous retirer avec le commissaire qui nous suivit. Il nous dit le lendemain qu'on avoit été obligé de mettre l'orateur du faubourg à la porte, pour ses mauvais propos et ses menaces. Chacun de nous fut de son côté, avec promesse de nous réunir le lendemain.

NOTES

NOTES

Du Chapitre onzième.

(1) On se rappelle que l'Empereur voyagea sous le nom d'un simple gentilhomme : les uns ont dit qu'il le fit pour éviter la gêne du cérémonial, d'autres par pure économie. Ce qui l'a fait soupçonner de ce dernier motif, est le peu de libéralité qu'il répandit sur sa route. Lui-même veilloit à sa dépense. S'étant arrêté, lors de son retour, dans un village pour prendre quelque nourriture, il entra dans la seule auberge qui s'y trouvoit, et demanda deux œufs frais. Un mot échappé à quelques-uns de ses valets découvrit à l'hôtellière que l'Empereur étoit chez elle : rusée comme une femme, elle s'imagina d'en profiter ; lorsqu'on lui demanda le compte de la dépense, elle dit, pour les deux œufs frais, deux louis. L'Empereur étonné de ce prix énorme, lui dit : Les œufs sont donc bien rares ici ? Non, monseigneur, reprit la femme, mais ce sont les empereurs qui y sont rares. Etonné de cette spirituelle répartie dans une simple villageoise, il fit payer les deux louis. Le mot en valoit davantage. Voilà, dit-on, la seule générosité qu'il fit dans ses voyages.

(2) Louis XVI recueillit dans ce voyage les preuves les moins équivoques de l'amour des Français. Les gazettes du temps ont parlé des traits d'attachement qu'il reçut et rendit tour à tour. Entre les vers que l'on fit sur ce voyage, je ne citerai que les quatre suivans ; la pensée est simple, belle et vraie :

Un Roi qu'on aime et qu'on révère
A des sujets dans tous climats :
En vain il parcourt la terre,
Il est toujours dans ses Etats.

(3) C'est ici l'occasion de noter ce qu'est devenue la Sainte Ampoule. En 1793, le représentant du peuple Rhul, qui s'est poignardé après l'affaire du mois de prairial an III, profita d'une mission qu'il avoit dans le département de la Marne, pour détruire cet objet de la crédulité. Il se rendit à Reims, s'empara de la phiole sacrée, fit réunir le peuple sur la place, et là, après un discours adapté à son projet, il jeta avec force la fiole sur le pavé, où elle se brisa en mille pièces. Il invoqua alors la présence des anges qui l'avoient apportée, pour la reporter au ciel, appelant la vengeance divine sur sa tête. Le peuple, effrayé d'abord, finit par oublier la Sainte Ampoule, et ne plus croire au miracle.

CHAPITRE XII.

NEUVIÈME JOURNÉE.

SUITE DE LA VISITE DU CHATEAU.

Réflexions métaphysiques sur la matière, sur les hommes et les animaux.—Passion de Louis XVI pour la chasse.—Singulier ouvrage qu'il a fait sur cet exercice.—Le Roi traduit un auteur anglais.—Portrait de Louis XVI depuis sa naissance jusqu'à sa chute.—Etat des récoltes et de la consommation que l'on fait en France en bled et en viandes.—Stéganographie du Roi.—Examen de la bibliothèque de la Reine ; ses occupations ; son portrait : elle présente le 10 *août une armure au Roi qui la refuse.—Visite de la chambre du Conseil.—Influence de l'Angleterre sur notre révolution.—Correspondance diplomatique de Montmorin et de Demoustier.—La Chevalière d'Eon propose de lever une légion pour combattre les ennemis de la liberté.—Mot du Roi sur l'Ordre de Malte.—Réponse des souverains de l'Europe à Louis XVI, sur la Constitution.*

J'AI beaucoup réfléchi cette nuit, dit lord

Bedfort en nous abordant, sur ce que j'ai vu et entendu hier à dîner, et je vous avoue qu'à mesure que j'étudie les hommes, la bonne opinion que j'avois pour l'espèce humaine diminue sensiblement. Bientôt il n'y aura que les sots et les hypocrites qui oseront dire qu'ils l'ont conservée. — Vous me permettrez de vous observer que votre conséquence ne peut être que le résultat d'un accès de *splem.* — Du tout. Pour étudier et connoître les hommes, il ne faut pas les examiner dans le moment qu'ils sont régis par des lois quelconques. La crainte du châtiment, s'ils les enfreignent, l'habitude de vivre sous la dépendance, étouffent leurs inclinations et voilent leur caractère. Mais contemplez-les dans les révolutions. Rendus à l'état de nature, leurs premiers pas, leurs premiers mouvemens se portent à la destruction. Tout ce que l'on a établi à force de temps et d'étude pour protéger la société, ils ne s'en servent que pour l'opprimer. Que fait depuis quatre ans votre nation, que l'on admiroit tant par sa douceur et son urbanité ? Le Français détruit le Français : dans ses émeutes populaires, souvent le sang-froid l'accompagne.

Voyez le peuple chercher la destruction, le pillage, et repaître ses yeux des angoisses de ses victimes luttant avec la mort. La prospérité du genre humain n'entre ni dans ses idées ni dans son cœur. Ce sentiment est trop noble et trop grand pour lui. Si vous sortez de la classe du peuple, vous trouverez les mêmes passions, cachées seulement par le fard de l'éducation. La seule différence est dans les formes. Si l'un pille, l'autre escroque; celui-ci empoisonne, au lieu que l'autre assassine. A la place des dénonciations, on trouve la calomnie. Mais, en somme, ce n'est autre chose que le vice perfectionné. Dans la masse du genre humain on distingue quelques individus qui paroissent ne pas appartenir à l'espèce. Mais ils sont si rares, se trouvent dans une telle ressemblance avec ceux que l'histoire a distingués, qu'ils semblent être les mêmes, et que l'on est tenté de croire qu'il n'y a qu'un certain nombre d'ames de créées, revenant sans cesse sur la terre sous des noms différens. Cette conjecture acquiert beaucoup de vraisemblance dans ce moment. Comparez les héros de la ligue et de la fronde avec vos grands

personnages du jour ; vous trouverez parmi ces derniers le duc de Beaufort. Cherchez bien dans les révolutionnaires, vous rencontrerez notre Cromwell. Les sicaires de Néron, de Tibère, de Mahomet, sont dans Paris comme les *Frères Rouges*. Attendez un moment, vous verrez reparoître Alexandre et Tacite. Les miasmes des grands génies ne se perdent ni ne s'évaporent. Elles errent dans l'espace souvent pendant des siècles, mais finissent toujours par s'attacher au cerveau de quelques êtres vivans. Heureux celui qui n'aspire que celles des grands hommes qu'on regrette ! Pour me rapprocher davantage, ce Gonchon est à d'Orléans ce qu'un certain habitant de la rue Mazarine étoit au cardinal de Retz ; et vos trois députés ne sont autres que trois de nos parlementaires sous Cromwel.

Ainsi, milord, vous embrassez le système de la métempsycose ; vous croyez à la transmigration des ames. — Je vous l'avoue, non pas cependant comme ces égyptiens, qui, ne sachant que faire d'une ame sans un corps, aimoient mieux, à la mort d'un homme, la faire passer dans le corps d'un animal que la

laisser errer dans les déserts inconnus de l'autre monde (1). Mais je pense que dans la reproduction générale, rien de ce qui a été créé ne se perd ; les atomes que la putréfaction a divisés et rendus invisibles, servent à reproduire les êtres d'une même espèce que ceux qu'ils animoient quelque temps auparavant. Ainsi, les atomes du chien servent à produire le chien, comme ceux de l'homme servent à produire l'homme. Pourquoi n'en seroit-il pas de même de cette émanation incompréhensible de l'ame, comme il en est de la matière ? Que signifie cette distinction d'ame végétale et d'ame spirituelle ? C'est une invention de l'orgueil de l'homme, et rien autre chose. Pour moi, je règle ma croyance sur l'expérience dans les choses qui sont au-delà de notre entendement ; car je tiens que raisonner sur les secrets du créateur, c'est déraisonner. Ainsi, laissons-là les systêmes, et continuons nos observations sur le cabinet du roi.

Voulez-vous voir les cartes topographiques des plaisirs du roi ? En voici la collection dans ce carton. C'est lui qui les a fait faire après

les avoir corrigées lui-même. Comme il connoissoit aussi bien qu'aucun de ses gardes les bois où il chassoit, on peut compter sur leur exactitude. — Cela ne peut avoir de mérite que pour Louis XVI. Il paroît que la chasse étoit sa passion favorite. — Passion est le mot ; du moins tout porte à le croire. Je vous laisse à deviner quel travail il a fait sur cet exercice. — Quelque traité, sans doute. — Ce n'est pas cela. Voyez ce manuscrit. C'est un relevé des chasses faites par Louis XV et par lui. Il n'est intelligible que pour un chasseur consommé. Ouvrons ce recueil au hasard, et lisons quelques articles.

Chasse du cerf en 1790.

« Le 12 de Janvier, au château de Soigny, » M. de Lacqueray et cadet Flocard ont laissé » courre dans les buttes de Vendôme un cerf, » cerf dix cors, qui a été pris dans la mare » aux Canuettes de Pecqueusé ; il étoit estro- » pié. Le même jour on a attaqué, dans les » tailles d'Epernon, un daguet, qui a été pris » dans le petit étang neuf.

» Le 14 de septembre, à la Croix de Sere-
» vray, MM. de Lacqueray et Dubuisson ont
» laissé courre, dans les herons, un cerf dix
» cors, qui a été pris sur le grand chemin
» de Bouron, au bord des Ventes Nicolas.
» Le même jour, des chiens séparés ont pris
» un cerf dix cors dans les tapisseries (2).

» C'est la dernière chasse de l'équipage du
» cerf avant sa réforme ».

Récapitulation des Chasses du Cerf, en 1790.

« Lieux.	Cerfs pris	manqués	chassés.
» Forêt de Rambouillet...	27.....	0.....	15
» Forêt de Fontainebleau.	43.....	6.....	32
TOTAL.....	70.....	6.....	... 47

Espèces de Cerfs.

» Cerfs dix cors.....	19
» Dix cors jeunes.....	10
» Quatrièmes têtes.....	8
» Troisièmes têtes.....	12
» Deuxièmes têtes.....	16
» Daguets.....	4

Ces deux articles vous suffisent pour juger tout le reste de ce recueil écrit par Louis XVI lui-même, à moins que vous ne soyez curieux de connoître les personnes de sa cour qui l'ont accompagné à chaque chasse. — Pas absolument. Mais à quoi servent ces cartes couvertes d'une écriture si serrée ? — Ce sont les notes qui lui ont servi à composer son recueil. Pendant le cours de la chasse, il marquoit ses observations sur ces cartes. Examinez-les bien, vous y trouverez la date, l'âge du cerf chassé, manqué ou forcé, et le lieu où il a été mis aux abois. —Quelle niaise occupation! Si quelqu'un s'avisoit de faire imprimer ce recueil, dont on peut faire deux volumes *in*-8°, avec le titre d'*Œuvres de Louis XVI*, cela suffiroit pour le juger, du moins en grande partie. Au moins, si Charles IX eut le même goût que lui pour la chasse, il nous a laissé, sur cet exercice, un Traité estimé des connoisseurs (*). — Il est vrai que ces deux monarques ont eu les mêmes délassemens. Tous

(*) Ce traité, très-rare aujourd'hui, a été imprimé en 1625, en un petit vol. in-8.

deux chassoient avec passion ; et si Louis XVI faisoit des serrures et des verroux, Charles IX forgea des casques et des cuirasses.

Je veux vous faire prendre une autre opinion de notre malheureux roi. Jusqu'ici vous ne l'avez vu dans ses habitudes que livré à des occupations inutiles, si vous en exceptez toutefois l'étude de la Géographie ; apprenez qu'il a traduit un de vos plus estimables auteurs anglais, *Horace Walpole*. — Notre ancien ambassadeur en France pendant le ministère du duc de Bourbon sous Louis XV ? — Précisément, celui qui aveugla tellement le cardinal de Fleury, qu'il parvint à lui faire négliger notre marine, sous le prétexte que la paix avec l'Angleterre rendoit cette partie inutile. — Il est vrai que nous avons dû à cette adresse de Walpole nos succès lors de la guerre de 1756. Mais, voyons quel est l'ouvrage traduit par Louis XVI. — En voilà la minute toute entière de sa main. — *Doutes historiques sur la vie et le règne de Richard III*. Je connois cet ouvrage, Walpole le fit imprimer en 1768. — Et moi je compte faire imprimer la traduction du roi (3). — Vous aurez raison de

deux manières. D'abord, vous détruirez l'opinion malheureusement trop répandue, que Louis XVI est sans esprit ; en second lieu, quel est l'homme, ami du monarque, qui ne sera pas flatté d'avoir son ouvrage? Ce manuscrit est d'ailleurs d'autant plus précieux, que je crois que Louis XVI est le seul des rois de sa branche qui ait écrit. Aujourd'hui, peut-être, on ne fait pas attention à ce manuscrit ; mais dans quelques années, je vous réponds qu'il sera recherché. C'est au moins un monument de curiosité.

Lorsque je vous disois de ne pas vous presser de juger le roi ! — Vous aviez raison ; je ne le soupçonnois pas autant instruit. — Je vous assure qu'il est rempli de connoissances. Non-seulement il possède l'anglais au point de le traduire avec succès ; mais il sait encore le latin et l'italien à fond. Il traduit même, à la simple lecture, les lettres qu'il reçoit écrites en ces langues. — C'est un talent rare. — Si Louis XVI fut né un siècle plutôt, à coup sûr il eût passé pour un savant. — Soit ; mais avouez avec moi qu'il n'étoit pas fait pour régir un grand empire comme la France.—

Nous sommes d'accord. Premièrement, son éducation a été manquée; on lui a appris à gagner le chemin du ciel, au lieu de lui enseigner à conduire un Etat. Aussi il a toujours abandonné la politique pour la religion. — Il n'a pas eu l'adresse de l'empereur son beau-frère, qui a su si bien lier les mains au pape tout en lui baisant les pieds. D'ailleurs Louis XVI avoit des défauts naturels qu'il n'a jamais pu ou voulu réformer. Sa parole brusque et ses termes grossiers éloignoient la confiance. Son indécision dans les occasions critiques, et son défaut d'énergie, ont empêché les conseils des hommes disposés à se sacrifier pour lui. — Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que sa judiciaire étoit aussi juste que son ame remplie de douceur et de timidité. Il ne souffroit pas l'injustice. — On n'en commettoit pas moins en son nom; seulement on les lui cachoit. Outre ces défauts communs à bien des hommes, il en avoit de très-essentiels dans un souverain. Par exemple, nulle idée du cœur humain, peu de connoissance dans les affaires, ce qui le rendoit insouciant au conseil lorsqu'il s'y discutoit de

grands intérêts. Ajoutez un manque de caractère, qui cependant ne souffroit aucune contradiction. Voyez aussi avec quelle maladresse il s'est conduit avec la reine ; il l'a cru lorsqu'il ne le falloit pas, et ne l'a plus écouté quand il a dû le faire. — Vous ne parlez que de ses défauts, cependant il avoit beaucoup de qualités et de vertus. Tout à la fois bon époux et bon père, économe, compatissant, on ne lui a connu ni intrigue ni foiblesse. Sa vie est toute exemplaire. — Cela est vrai ; mais ces vertus d'une vie privée, lorsquelles sont poussées à l'excès, sont, comme le dit Malsherbe, des vices sur le trône. Au surplus, que prouve tout cela, sinon que Louis XVI a été le plus médiocre des princes tout en étant le meilleur des hommes ?

Ce que nous avons vu de lui dans nos recherches jusqu'à présent, ne nous a offert d'autre preuve que celle qu'il connoissoit tout excepté ce qu'il devoit connoître (4) ; qu'il sacrifioit à des études particulières le temps qu'il auroit dû donner à régir l'Etat. — On ne peut disconvenir de cette vérité, pas plus que de celle qu'il a voulu le bonheur de ses sujets.

A la révolution, son but étoit de réunir, comme Trajan, la liberté du peuple aux prérogatives du souverain. — Pourquoi n'a-t-il fait que le vouloir?—Il a fait plus; il la proclamée.—Oui, dans des discours démentis le lendemain par des déclarations.—Que la cour lui dictoit en l'effrayant. — En sera-t-il plus disculpable dans sa conduite aux yeux de la postérité ? Il devoit vouloir fermement une chose et se conduire pour la faire exécuter. Loin de cela : s'il dicte un jour ses ordres aux Etats, deux jours après il va lui-même les rétracter et leur en donner de nouveaux. Il ne montre de la fermeté à la séance royale que pour mieux faire ressortir sa foiblesse le lendemain de la prise de la Bastille. Il se soumet à rappeler Necker après l'avoir renvoyé avec mépris. Chacun de ses pas, chacune de ses actions, offrent des contradictions et des inconséquences qui devoient nécessairement produire sa chute. Le grand tort que l'on a envers lui, c'est de le peindre comme un tyran ; s'il l'eût été en effet, on auroit eu plus de peine à le renverser. —Vous parlez de ses inconséquences, de son indécision, comme si vous ignoriez que

rien n'est si rare que la fermeté de résolution dans les rois. Obsédés de toutes manières et à tous les instans, il leur est presque impossible de vouloir fermement. Placés pour commander, ils sont presque toujours forcés d'obéir. Combien me citerez-vous de rois qui n'ont pas été le jouet des volontés de leurs courtisans ? Vous n'en trouverez que parmi les vrais tyrans. — Vous avez raison. Aussi je n'accuse pas Louis XVI d'être seul la cause de sa chute. Les royalistes y ont autant de part que les républicains. Les amis du trône en répandant dans les provinces que le roi n'aimoit pas le nouvel ordre de choses, que, privé de sa liberté, il ne sanctionnoit que malgré lui, ont élevé des doutes sur sa bonne foi ; en disant que son acceptation ne l'obligeoit en rien, attendu qu'elle étoit forcée, et que les nouvelles lois n'avoient aucune valeur, ils l'ont fait regarder comme l'ennemi de la révolution ; en faisant entendre que ses discours à l'Assemblée n'étoient fait que pour empêcher de grands désordres, ils ont en quelque sorte autorisé les révolutionnaires à répandre que chaque parole du roi étoit un acte de fausseté, un pas vers la trahison. Aussi

les

les Mercier, les Cara, les Gorsas, lorsqu'ils vouloient noircir dans leurs feuilles empoisonnées quelques actions de Louis XVI, s'appuyoient-ils de ces imprudens propos des maladroits aristocrates.

Suivez-le dans sa conduite en révolution; il s'abandonne à son cours, paroît même le suivre sans peine. Il déclare, dans sa lettre aux ambassadeurs près des puissances étrangères, *qu'il a donné son acceptation libre à la nouvelle forme de gouvernement; que la révolution est l'anéantissement d'une foule d'abus qui n'ont jamais été le pouvoir des rois; que c'est une calomnie atroce de dire que le roi n'est pas libre; que les Français qui se sont volontairement exilés de leur Patrie, au lieu d'en partager la gloire, s'ils ne sont pas des ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyens.* Puis se rétractant tout à coup, il dit, dans la déclaration qu'il laissa lors de son départ pour Varennes, *que tout ce qu'il a fait depuis qu'il est à Paris, est nul, et proteste contre, attendu qu'il étoit captif.* — Permettez-moi de vous dire que ce rapprochement n'est pas fait avec

impartialité. Il sembleroit, d'après ce tableau, que ces deux pièces se touchent, tandis qu'il y a plus d'une année de distance entre ces professions de foi du roi. — Peu importe, il n'en restera pas moins prouvé qu'il est en contradiction avec lui-même. — Les circonstances l'ont dominé. — Il n'en est pas qui puisse autoriser une telle versatilité. — Sa position étoit bien critique; continuellement balotté par les deux extrêmes, on ne lui a jamais laissé le temps de la réflexion, ni celui d'agir par lui-même. Je ne puis mieux comparer Louis XVI qu'à un clavecin entre les mains de plusieurs enfans. Chacun d'eux pressant à l'envi les touches, en tire des tons discors; et l'instrument, à force d'être manié par ces étourdis, ne rendant bientôt plus aucun son, finit par être brisé comme inutile. — Mais, par votre comparaison, vous faites du roi une simple machine. — J'imite l'Assemblée. Qu'étoit-ce en effet que le roi constitutionnel, autre chose qu'un mannequin sans pouvoir et sans dignité. On l'avoit réduit au rôle d'un riche propriétaire qui n'avoit à nommer que ses régisseurs et ses domestiques. — Il est vrai

qu'on l'avoit dépouillé de ses plus précieuses prérogatives, et qu'il n'avoit plus pour son soutien la reconnoissance et l'espérance. — Ajoutez qu'il ne pouvoit rien réprimer sans le concours des administrations, qui, par leur essence, lui étoient nécessairement contraires. — J'avoue que la royauté étoit défigurée à la rendre méconnoissable. Car, que signifie un trône étayé par l'égalité? comme si l'égalité et la royauté n'impliquoient pas contradiction! — Du tout. Notre gouvernement, en Angleterre, renferme bien ces deux essences; il est même plus que cela. Etudiez-le bien. Vous y verrez la monarchie, l'aristocratie et la démocratie amalgamées ensemble. Il marche cependant très-bien.—Cela est vrai; mais, les pouvoirs sont tellement balancés, qu'au lieu de se nuire ils se prêtent un mutuel appui. Il n'en étoit pas ainsi de notre nouvelle constitution. Elle ne présentoit que des parties disparates, sans connexion entr'elles; c'étoit une vraie marqueterie sans rapport et sans liaison. Mais c'est assez causer sur cet objet, continuons nos recherches.

— Volontiers; mais, auparavant, dites-moi

si la déclaration qu'il a laissée en partant pour Varenne est son ouvrage.—Je vous en réponds ; d'ailleurs, je vais vous en donner une preuve irrécusable : examinez ce volumineux cahier, c'est sa minute.—Comment, quarante-huit feuilles de grand papier à lettres, d'une écriture si menue, ne contiendroient que le brouillon de cette pièce ?—Brouillon est le mot propre. Remarquez les ratures, les surcharges, et tous les divers genres de corrections, vous trouverez le double d'écriture supprimée de celle qui reste intacte.—Cela est vrai, je vois même en différens endroits plusieurs pages entières bâtonnées de suite. Cet ouvrage a dû lui coûter bien du travail.—On ne peut en douter, pas plus que de son incertitude dans les réflexions qu'il y a insérées.—Examinez bien : il trace d'abord une expression dure qu'il a effacée pour la remplacer par une toute opposée, effacée encore ; enfin il s'arrête, et emploie définitivement un terme mixte.—Cette pièce est une véritable image des combats qu'il s'est livrés en la composant. Mais comment n'est-elle pas avec les pièces du procès du Roi ?—

Parce qu'on ne l'a pas demandée : elle est cependant connue de plusieurs députés.— Qu'en fera-t-on ? — On la déposera aux Archives.—Et on aura raison de la conserver : c'est un monument aussi précieux que curieux.

—Quel est ce tableau surchargé de chiffres ? —C'est un relevé que le roi s'est amusé de faire, d'après les économistes, pour connoître le produit des terres et la consommation du bled en France : le résultat porte qu'on y récolte 78,473,380 setiers de bled, pesant chacun 240 liv., dont cinquante-quatre millions de setiers sont convertis en pain, un million en poudre à poudrer, et pour les colonies, et qu'il en retourne onze millions à la terre pour les semailles. — Ainsi, il vous en reste plus de douze millions de setiers. Comment se fait-il que souvent la France se trouve si proche de la disette ? — Et la tactique des exportations.—Lorsqu'on y réfléchit, il faut bien peu de terre pour nourrir un homme. — Un demi-arpent suffit, en comptant qu'il mange deux livres de pain par jour (5) : mais tous ces calculs économiques

ne sont qu'approximatifs. Comment, par exemple, Expilly a-t il pu reconnoître que l'on consommoit en France sept cent mille bœufs, et dix mille moutons ? — Comme nos anglais, qui calculent la durée de la vie de l'homme.

—Voulez-vous connoître le procédé que le roi employoit pour écrire ses instructions secrètes ? Examinez cette table polygraphique dont Montfort est l'inventeur : elle contient autant de colonnes mouvantes que nous comptons de lettres dans notre écriture. Chaque colonne porte vingt-quatre signes, numéros ou lettres ; les sept notes de musique servent de clef, et au moyen de ce double fil mouvant que l'on place sur une de ces notes, on a l'alphabet que l'on desire. Par exemple, enfermez dans ces fils la note *sol*, e parcourez de l'œil la ligne qu'ils tracent, vous y lirez cet alphabet : 12-etc.-m-o-4-18-a-q-20-t-v-16-x-*-6-17-c-5-b-6-v-9-h-2 ; qui répondent à l'alphabet ordinaire, a, b, etc. Ainsi vous écrirez le mot *majesté :* 16, 12, 20, 4, 5, b, 4 ; et le mot *nation* ainsi : x, 12, b, 20, *, x.

Pour dérouter l'adresse des déchiffreurs, changez votre clef pour écrire une seconde lettre, et posez-la sur la note *fa*, vous aurez un alphabet différent du premier (6). Avec cette table vous pouvez varier, sans vous répéter, vingt-quatre fois votre manière d'écrire.

Passons maintenant dans la bibliothèque de la reine; car ce cabinet ne nous offre plus rien de curieux. Cette chambre qui le sépare de celle où nous allons entrer, servoit de lingerie.—Comme tout est en ordre dans cette bibliothèque, dit lord Bedfort en y entrant, pas un livre n'est dérangé; ces portes toutes en glace ne sont pas brisées : quel contraste avec ce que nous avons visité!—C'est vraiment un phénomène; nous en avons été aussi surpris que vous, lorsque nous y sommes entrés la première fois.—Sans doute que vos Sans-culottes ont oublié de pénétrer ici?—Aucunement; il n'est pas le plus petit recoin de ce château qu'ils n'aient visité.—Je ne me serois jamais imaginé que la chambre où la reine prenoit ses délassemens, fût précisément la seule respectée par le peuple qui lui en vouloit tant.—En voici la raison. Le com-

mandant Westerman m'a dit qu'il entra le premier dans cette chambre : la foule qui le suivoit se disposoit à tout briser comme ailleurs. Un d'eux s'empara d'abord de deux volumes, lorsque ce commandant les lui arracha des mains, et les remit en place en disant : Malheur à celui qui touchera quelque chose ici, je lui ferai sauter la tête ! Ce peu de paroles en imposa tellement, que chacun s'enfuit ; et pour éviter le dégât il posa deux hommes sûrs dans cette chambre pour en défendre l'entrée.

—Voyons un peu le choix des lectures de la reine. Ah, ah ! elle paroît aimer les romans anglais, elle en a la collection complète ; mais ils sont traduits en Français.—Et dans un format bien petit. C'est elle qui a introduit la mode des in-18 : elle durera long-temps par sa commodité.—Il est vrai qu'une jeune fille qui veut lire en cachette de sa mère, peut facilement soustraire ces petits volumes à toutes recherches.—Heureusement qu'on n imprime ainsi que les romans et les productions légères. —Ne craignez-vous pas qu'on mette l'Encyclopédie en in-18 ? La collection seroit

curieuse. — C'est bien assez d'en avoir une édition in-8.

—La reine aime donc beaucoup la musique ; car voilà considérablement de recueils en ce genre ?—Elle passe pour une excellente musicienne. A côté de cette musique, voyez ces outils d'une femme de ménage : des aiguilles, du fil, un bas commencé ; c'est avec ces objets qu'elle se délassoit.—Je ne m'imaginois pas que la reine de France s'amusât à coudre et tricoter. Quel contraste avec son goût pour la parure ! —Il y en a moins que vous ne pensez ; ces sortes d'ouvrages n'occupent que les doigts, et prêtent beaucoup à réfléchir. Pour moi, je crois que tous les plans, tous les projets de la reine, ont été formés et discutés pendant qu'elle se livroit à ce travail.—Il est vrai qu'on attribue à elle seule le peu de résistance que Louis XVI a montrée pendant la révolution.—Et on a raison. S'il eut suivi ses conseils, je suis persuadé qu'il se seroit raffermi sur son trône, ou qu'il en eût été renversé plus glorieusement pour lui. —Je sais qu'elle est cause en grande partie de l'émigration de la noblesse française,

qu'elle alimentoit hors des frontières, par les secours qu'elle envoyoit à Calonne qui lui servoit tout à la fois de caissier et de ministre près de Condé. — Oui, mais vous ne savez pas, sans doute, qu'au 10 août elle mit elle-même les armes à la main au roi, en lui disant de combattre en digne fils du grand Henri. — Cette action me la fait encore estimer davantage, et efface à mes yeux ses fautes. Savez-vous quelques détails sur cette anecdote? — Voici ce que je puis vous en dire :

La reine étant convaincue par tous les rapports de ses agens (7), que l'attaque du château étoit arrêtée, fit faire à la hâte et en grand secret un gilet de bataille pour le roi. Le matin du 10 août, après qu'il revint de visiter, plutôt que passer la revue des troupes qui entouroient le château, elle fut le trouver dans son appartement, et lui faisant envisager le combat inévitable, elle l'engagea à se mettre à la tête de ses sujets dévoués à sa défense. *De votre conduite dans cette journée dépend votre gloire : si vous devez périr, que ce soit au moins les armes à la main*,

et en défendant la couronne dont vous n'êtes que dépositaire : imitez Henri IV, armez-vous et combattez. En finissant ces mots, la reine présente au roi le gilet que voici, et une paire de pistolets. Mais le roi refusa. Nous examinâmes ce gilet : il étoit de satin blanc piqué, et formé de neuf doubles de la même étoffe, entre chacun desquels on avoit mis une légère couche de crin. Il étoit sans manches, et destiné à être mis par-dessous l'habit. Par l'essai qui en fut fait, il se trouvoit impénétrable à la balle et à l'épée (8). Les pistolets étoient simples, et avoient huit pouces de longueur.

J'admire le caractère de la reine, dit l'Anglais, nous ne visiterions pas aujourd'hui ces décombres si le roi lui eût ressemblé. Si elle a commis bien des sottises au commencement de son règne, il faut convenir qu'elle les a bien réparées dans ces derniers temps. Sans être grand royaliste, on peut, je crois, tenir ce langage. Je trouve dans la vie de la reine trois époques bien distinctes : tant qu'elle fut dauphine, c'est la femme aimable, cherchant à plaire à tout le monde. Parvenue au trône

on la voit légère, coquette, inconséquente, mais toujours aimable. A la révolution, elle développe son caractère, abandonne la légèreté, et montre la femme forte. — Pourquoi n'est-elle pas toujours restée dauphine? Pourquoi ne s'est-elle pas contentée de ne faire de révolution que dans la parure et les habillemens de son sexe? — A vous entendre on croiroit que la reine est la cause de la révolution. — Si elle n'a pas fait naître notre révolution, par l'opposition qu'elle a mise à son cours, elle lui a imprimé ce caractère de fureur et de vengeance qui a souillé plusieurs de ses époques. — Comment cela? — Le voici :

Lorsqu'après d'inutiles efforts pour empêcher la réunion des Etats-Généraux, la reine les vit installés, elle forma, avec son conseil, le projet de les dissoudre dès le premier sujet de mécontentement que le roi montreroit avoir de leurs travaux; et vous vous rappelez que les premières délibérations de la Chambre des Communes lui en donnèrent beaucoup. — Oui, d'abord la vérification des pouvoirs en commun, le vote par tête, etc.

Mais avant de continuer, veuillez bien me dire de qui étoit composé le conseil de la reine. — — Les principaux étoient le comte d'Artois, les barons de Breteuil et de Besenval, madame de Polignac (*). — Je vous remercie. — Les membres de ce conseil obsédèrent le roi sans relâche, multipliant, par leurs propos, ses craintes et son humeur. La reine enchérissoit sur le tout dans ses conversations particulières. On prétend que dans un de ses entretiens, désespérée de voir son époux lui répondre tranquillement, que tout ce que les États-Généraux faisoient et vouloient faire, ne tendoit qu'à la destruction des abus qui ternissoient l'éclat du trône, et à rendre à la royauté toute sa force et sa grandeur; on prétend, dis-je, que la reine lui répliqua par cette singulière comparaison : *Si vous croyez qu'en vous enlevant chaque jour quelques prérogatives, vous en deviendrez plus fort et plus grand, dans ce cas on peut comparer la royauté à un fossé qui s'agrandit à mesure*

(*) Voir la *Correspondance Secrette* déjà citée, pages 62, 76, 93 et 102.

qu'on en enlève des terres. Le roi finit par s'abandonner un moment à leurs conseils, dont le produit amena ces troupes avec lesquelles on projeta la dissolution des Etats et la soumission de Paris. La foiblesse du monarque fit tout échouer.

De ce moment, la reine forma ses projets, dirigea ses plans, sans les communiquer à son foible époux. Après les scènes de Versailles, elle ne vit de ressource que dans la ligue qu'elle forma hors des frontières, et dans laquelle elle pressoit et força en quelque sorte tant de Français d'entrer contre leur gré (9). Lorsque quelque noble vouloit annoncer à la reine son émigration, il étoit convenu qu'il se rendroit au château pour faire sa cour au roi, et qu'en se retirant il salueroit en s'inclinant du côté du Nord. Ce signe signifioit qu'il alloit grossir le corps des ligueurs. La reine intéressa dans sa cause l Empereur son frère, le roi de Suède et celui de Prusse, qui se montra d'abord on ne peut plus difficile, mais qui finit par se rendre par des motifs que je vous dirai bientôt. L'empereur se refusa d'agir tant que le roi seroit à Paris. De-là, son voyage malheureux.

Enfin, tout ce qui s'est fait pour sortir le roi d'esclavage, pour ressaisir son autorité, a été l'ouvrage de la reine ; et si rien n'a réussi, la faute en est à Louis XVI, qui entrava tout par son irrésolution et ses contradictions.

Ne trouvant plus rien dans la bibliothèque de la reine qui pût fixer notre curiosité, le commissaire nous fit monter au premier étage, dans la chambre du Conseil. Une table ronde de cinq pieds de diamètre, couverte d'un tapis de drap vert, galonné en or, étoit placée dans le milieu. Des encriers, des plumes taillées, du papier, et plusieurs flambeaux armés de leurs bougies, annonçoient un Conseil prêt à se réunir. Ajoutez-y la plus grande propreté et un feu ardent, un grand secrétaire et quelques cartons, et vous aurez un état exact de la salle. — Sans doute, dit l'Anglais, il va se tenir ici quelqu'assemblee ? — Roland, par un caprice que l'on ne conçoît pas, avoit fait prép rer cette salle pour la tenue du Conseil, sous prétexte qu'au rez-de-chaussée les ministres étoient trop interrompus, et l'objet de la curiosité des badaux, qui se groupoient sous les croisées pour les examiner. Il a de-

mandé ce local pour le Conseil. Après y être demeuré une seule journée, il nous a fait appeler, et nous a dit que cette salle étoit trop froide, nous invitant de faire nettoyer la chambre à coucher du roi, qui lui paroissoit beaucoup plus commode. En vain nous lui avons objecté que cette chambre à coucher étoit fort petite, que le lit y étoit encore, que d'ailleurs elle étoit fort sombre, n'ayant qu'une seule croisée à petits carreaux pour l'éclairer; il y a mis de l'entêtement, et depuis quatre jours les ministres l'occupent. Au surplus, profitons de ce feu pour faire plus commodément nos recherches et nos observations. Examinons, en nous chauffant les jambes, ce que renferme ce porte-feuille de travail.

Les premiers papiers qui nous tombèrent sous la main, étoient ceux concernant la déclaration de guerre à l'empereur. Rien d'inconnu ne s'offrit à nos recherches. On se rappelle que le roi étoit entièrement opposé à cette guerre, que le parti dominant alors de l'Assemblée législative, en tête duquel étoit Brissot, fit déclarer : cette époque fut même celle de la naissance du parti Robespierre. Il s'opposa

s'opposa autant qu'il put à la guerre. Les discussions qui eurent lieu tant à l'Assemblée qu'aux Jacobins sur cette question, sont très-intéressantes à lire. Lorsqu'il s'agit de se prononcer, le roi prit la précaution, en se rendant au vœu de la majorité, d'exiger, dans le conseil, que chacun des ministres signât son avis, et il conserva leur déclaration ; mais craignant, sans doute, de la perdre, ou qu'elle ne lui fût soustraite, il l'a remit en dépôt à monsieur Moris, ministre des Etats-Unis, qui, sans doute, l'a conservée.

Ce fut dans le même temps qu'il remit à M. Chauvelin, son ministre plénipotentiaire en Angleterre, une lettre pour le roi Georges, qui prouve incontestablement les efforts qu'il faisoit pour empêcher la ligue que les puissances étrangères formoient contre la France. Dans cette lettre, dont voici la minute, je vous prie de remarquer ce passage : *Je saisis cette occasion pour vous prouver combien je suis touché de toutes les marques publiques d'affection que vous m'avez données. Je vous remercie de ce qu'à l'époque du concert que quelques puissances ont formé*

contre la France, vous ne vous êtes point lié avec elles. Je vois par-là que vous avez mieux apprécié mes véritables intérêts, et mieux jugé la position de la France. — Ce peu de mots suffisent, dit lord Bedfort, pour donner le démenti à tous ceux qui prétendent que le gouvernement anglais a fomenté les troubles et la guerre en France. — Je vous avoue franchement qu'ils ne sont pas une preuve pour moi. — Comment? — Votre politique consiste à éloigner, autant que vous le pouvez, la paix des contrées qui vous avoisinent, en évitant, autant que possible, de prendre aucune part à la querelle. En voici la raison: Quand tout est calme autour de vous, les arts se perfectionnent, et vos voisins tirent de leur propre sol beaucoup des objets nécessaires qu'ils sont obligés de prendre en Angleterre, tant que dure la guerre. Cette politique agrandit votre commerce, augmente vos bénéfices et alimente vos arts. — Vous soupçonnez donc notre cabinet d'influencer dans votre révolution? — Très-certainement. D'abord par la raison générale qu'aucune puissance, quelque médiocre qu'elle soit, ne voit jamais avec indifférence

deux Etats en guerre. Toujours par quelque parcelle d'intérêt particulier, elle aide au moins, par des conseils et des promesses, un des deux, dans l'espoir d'en tirer quelqu'avantage. Pourrez-vous jamais faire croire que l'Angleterre demeure spectatrice indifférente de notre changement de gouvernement? Cela est impossible. Elle a à se venger de la guerre d'Amérique, sans parler des reproches que les habitans de Paris n'ont cessé de faire à ceux de Londres sur le sort de Charles Ier. — Ainsi, vous penseriez que mes compatriotes attisent la persécution que l'on exerce dans ce moment..... — Loin de moi l'idée barbare que le cabinet de Saint-James envenime cette trop célèbre affaire : mais vous ne m'ôterez pas de l'idée que plus d'un Anglais la voit avec une joie secrète prendre une tournure sinistre. Sans toucher à cette corde délicate, portons nos regards sur la conduite de votre gouvernement. Il profite de nos querelles domestiques pour augmenter sa consistance dans le Nouveau Monde, en s'emparant, dans l'Inde, d'une portion des Etats du Nabad, en épiant l'instant favorable de mettre un pied dans nos

possessions américaines, troublées par l'égalité promise aux hommes de différentes couleurs. Voyez, en outre, l'Angleterre appeler, dans son Isle, ceux de nos fabricans lyonnais qu'une différence d'opinion fait abandonner la France. Le siècle dernier, elle s'est enrichie de l'industrie des religionnaires français fuyant la persécution ; aujourd'hui, elle veut briller de celle de nos royalistes fugitifs. — A vous entendre on diroit que l'Angleterre n'est riche que des dépouilles de la France ; et cependant beaucoup de nos arts sont à un point de perfectibilité auquel vous ne pouvez atteindre. — Cela peut être ; mais si vous avez perfectionné, nous avons inventé ; et certes, celui qui a imaginé la première rame et la première voile, et qui a traversé ainsi sur une foible barque un simple bras de mer, n'ayant pour guide que le soleil ou les étoiles ; celui-là, disai-je, a plus de droits à l'immortalité, que le marin expérimenté équipant un vaisseau de tous ses agrets, et traversant les mers à l'aide d'un gouvernail et de la boussole. Malheureusement l'homme est injuste, au point d'oublier toujours l'inventeur ; pour ne s'occuper que

de celui qui perfectionne. — Avouez, mon cher commissaire, que vous venez de distiller une vraie dose d'orgueil national. Cet épanchement de bile me porte à vous estimer davantage. Rentrons dans la question. Vous dites donc que dans ce moment l'Angleterre voit en voisin jaloux et ambitieux vos débats politiques ? — J'ajoute qu'on est autant que certain qu'elle alimente, si même elle n'allume pas, nos troubles ; et sans être prophète, vous entendrez bientôt plus d'un Français s'écrier comme Caton : *Quidquid sit, delenda est Carthago.* — Heureusement que la menace est plus facile que l'exécution. J'espère que si ce malheur a lieu, nous n'en demeurerons pas moins amis. — Je suis Français ; et vous savez qu'après la défaite ou la victoire, il ne récrimine pas plus que l'Anglais.

Une liasse de lettres, étiquetée : *Correspondance de M. Demoustier, ambassadeur en Prusse*, fixa notre attention. Cent lettres environ qu'il falloit lire, commençoient à éteindre notre curiosité, lorsque nous découvrîmes l'analyse que voici, et qui servit à nous mettre entièrement dans la confidence.

Avant d'être envoyé à Berlin, M. Demoustier avoit présenté un plan de diplomatie, dans lequel il s'attachoit à montrer que la France devoit se déterminer à soutenir la Prusse contre la Russie et l'Autriche.

Dans une lettre du 20 xbre. 1790, M. Montmorin écrivoit à M. Demoustier : « Si on » vous articule quelque propos dont l'objet » seroit de passer les bornes d'une simple » bonne intelligence, vous l'accueillerez, mais » en observant que vous devez rendre compte » et demander des instructions. »

Le 10 janvier 1791, M. Demoustier écrivoit : « Il paroît qu'il règne ici généralement » une conviction intime, que je croirois vo- » lontiers au fond du cœur du roi de Prusse » lui-même, qu'il convient aux intérêts de » la Prusse qu'elle soit unie avec la France ».

Le 18 du même mois, il apprenoit qu'en 1790 : « Monsieur Bischofswerder avoit pro- » posé dans le conseil du roi la guerre contre » l'empereur. Il rapportoit les regrets d'un » agent du roi de Prusse, qui se récrioit sur » ce que ce prince avoit refusé de donner

» aux Belges les secours qu'il leur avoit pro-
» mis ».

Le 26 du même mois, il s'exprimoit de manière à ne plus laisser aucun doute sur les dispositions de la Prusse : « Il est évident, » disoit-il, que la discussion sur le commerce » entre la France et la Prusse n'a été mise en » avant que pour amener à des explications » sur un rapprochement plus intime entre les » deux puissances. La démarche décidée de » M. Bischafswerder à mon égard, en venant » chez moi, en est la preuve.... Une crainte » qui affecte le roi de Prusse, est le parti que » pourra prendre par la suite l'Empereur, » dont les promesses ne paroissent guère so- » lides. Le roi de Prusse semble donc envi- » sager dans l'Empereur un ennemi ouvert. » Son but, en cherchant à amener des expli- » cations de notre côté sur les dispositions » du roi à effectuer un rapprochement, paroît » être de préparer éventuellement des res- » sources contre les attaques auxquelles il » pourroit être exposé de la part de l'Em- » pereur.... Ce qui prouve l'empressement » de la part du roi de Prusse de préparer des

» moyens de former des liaisons avec nous, » ce sont les démarches de ses agens à Paris » auprès de toutes les personnes qui sont pré- » sumées pouvoir contribuer à les établir ».

Dans la même lettre, il témoigne qu'on étoit persuadé à Berlin que la reine et ceux qui la servoient, empêchoient seuls l'alliance entre la France et la Prusse ; que la révolution française avoit fait plaisir en Prusse, parce qu'on avoit cru qu'elle détruiroit toute influence qui pourroit s'opposer à une alliance avec la Prusse. Il annonçoit que le juif Ephraïm avoit été envoyé en France pour travailler à détruire cette influence ; et il finissoit par dire : « Je ne doute pas que le » vœu du roi de Prusse ne soit que nous rom- » pions nos liaisons avec la cour de Vienne, » et qu'il ne fasse tous ses efforts pour écar- » ter tous les obstacles à ses vues ».

M. de Montmorin dans sa réponse en date du 23 janvier 1791, parle en ces termes sur le compte de cet agent : « Le sieur Ephraïm, » monsieur, dont je vous ai parlé dans mes » dernières lettres, me paroît n'avoir été en- » voyé ici que pour intriguer, et même de la

» manière la plus criminelle. Il m'a été rap-
» porté de lui des propos qu'il a tenus assez
» publiquement, et que je ne me permettrai
» pas de répéter, parce qu'ils sont trop
» atroces. Je me bornerai à vous dire que cet
» intrigant a cherché et cherche encore à se
» lier avec les personnes qu'il a imaginé que
» leur ardeur pour la révolution rendroient
» plus propres à l'écouter. Son objet est de
» vous compromettre avec l'Empereur, et il
» a pensé qu'en échauffant les esprits contre
» la reine, il pourroit y parvenir plus facile-
» ment; il n'est, en conséquence, sorte de pro-
» pos qu'il ne se permette contre elle. Je ne
» crains pas l'effet de ces propos sur les
» membres de l'Assemblée auxquels il a pu
» s'adresser; il n'a sûrement été écouté qu'a-
» vec l'horreur que méritoient de semblables
» propos : mais il se livre à des menées
» sourdes, et cherche à agir sur les journa-
» listes (10). J'ai à peu près la certitude qu'il
» répand de l'argent, et je sais qu'il touche
» des sommes considérables chez des ban-
» quiers. Je ne saurois croire que la cour de
» Berlin emploie de semblables moyens. Ce

» qui pourroit cependant donner quelque fon-
» dement à cette opinion, à laquelle je suis
» loin de me livrer, c'est que le sieur Ephraïm
» avoit été envoyé dans le Brabant pour y
» soigner la révolution que la Prusse y avoit
» excitée, et qu'il n'est venu à Paris que lors-
» qu'il a vu que Bruxelles n'offroit plus ma-
» tière à son zèle ».

Dans une autre lettre du 18 février même année, il dit : « Le but du juif Ephraïm est
» certainement de produire une rupture entre
» nous et la cour de Vienne, et rien n'est
» plus simple ; mais ses moyens ne le sont
» pas autant. Il n'en examine pas la moralité,
» il n'en calcule que le résultat. Au reste, cet
» émissaire a changé de ton et de langage de-
» puis une douzaine de jours ; il ne cherche
» plus à nous effrayer par les vues qu'il sup-
» posoit à l'empereur ».

Le 4 février 1791, M. Demoustier ne voyant plus rien de douteux dans les dispositions du ministre prussien, demande à M. Montmorin s'il peut laisser ce ministère s'expliquer franchement sur l'alliance qu'il desire. Que

répond M. de Montmorin ? Le voici : « Il ne » peut, monsieur, nullement être question » dans ce moment-ci d'une alliance avec la » Prusse. Cet événement doit dépendre de » beaucoup de circonstances incertaines et » même peu probables ».

M. Demoustier paroît déconcerté d'une réponse si précise, et son étonnement est consigné dans sa lettre du 29 même mois, dont voici quelques fragmens. « Je m'applaudis in- » finiment de la réserve que j'ai mise à ré- » pondre aux avances que l'on m'a faites ici.... » J'aurois d'autant plus couru risque de m'en- » gager, que mes instructions sembloient » me prescrire la tâche d'affoiblir et même » de détruire les engagemens pris de toutes » parts par la cour de Berlin contre les inté- » rêts de la France. Je vois, monsieur, par » votre dépêche, n° 5., que le conseil du roi » a juré que dans la conjoncture actuelle nous » devons nous borner à un autre plan qui ne » sera pas fort difficile à remplir, mais qui » sera sans effet à cette cour. On ne peut » pas se dissimuler qu'il est difficile de sou- » tenir long-temps la tâche de tenir en sus-

» pens une puissance que ses intérêts obligent » à desirer une décision ».

M. Demoustier, voyant les choses en bon politique, ou plutôt n'étant pas dans l'intrigue secrète du cabinet de Paris, prédisoit ce qui est arrivé depuis. Il disoit que si l'on s'obstinoit à éluder et à rejeter les démarches et les avances du ministère prussien, le ressentiment pourroit porter le roi de Prusse à former une coalition avec l'empereur contre la France.

Le ministère français écarte cette crainte et la fait envisager comme ridicule ; M. Montmorin la rejette comme injurieuse aux dispositions amicales de Léopold, qu'il connoît parfaitement, et prétend qu'il n'y a que des gens mal intentionnés ou mal instruits qui puissent prévoir de pareils dangers.

Cependant, M. Demoustier avoit toujours en tête la coalition ; mais voyant qu'il s'étoit trompé, ou feignant peut-être de le croire quand il se vit seul de son avis, il écrivit à Montmorin : « Ce qui me rassure sur cet » événement, c'est l'assurance que vous me » donnez, monsieur, que le conseil du roi

» ne sauroit apercevoir les dangers que des » gens mal intentionnés ou mal instruits » peut-être prennent à tâche de prévoir ».

M. Demoustier ne paroissoit pas assez éloigné de l'alliance avec la Prusse ; et pour qu'il ne revînt plus à cette idée, à laquelle le ramenoient ses craintes sur la coalition, il falloit lui parler plus clairement. C'est ce que fit Montmorin. Voici mot à mot comme il s'exprimoit dans sa dépêche n° 8.

« L'intention du roi est de vivre en bonne » intelligence avec le roi de Prusse ; mais sa » majesté n'a point la volonté de contracter » une alliance avec Frédéric Guillaume, par- » ce qu'elle n'a aucun sujet de rompre celle » qui existe entre elle et la cour de Vienne. » ..... Cette disposition qui est la base » actuelle de notre politique ne nous empê- » chera point de prendre un véritable intérêt » au maintien et à la prospérité de la monar- » chie prussienne, etc. ..... Vous jugerez » que nous sommes sans appréhension par » rapport aux vues politiques de Léopold. En » effet, nous n'en avons aucune ; mais si ce » prince manifestoit dans la suite une inten-

» tion que nous ne lui supposons pas, nous » saurions y mettre obstacle ».

J'ai fini l'analyse de cette correspondance diplomatique. — L. B. : Elle suffit pour démontrer, à en croire toutefois votre ambassadeur, que si vous avez à lutter aujourd'hui contre la Prusse, c'est la faute du cabinet des Tuileries; car, selon M. Demoustier, rien n'étoit plus facile que de resserrer l'alliance qui vous unissoit avec la Prusse. — Ce que vous dites est d'autant plus probable, qu'on est convaincu aujourd'hui que M. Montmorin se mentoit à lui-même, en assurant dans ses lettres que les intentions de l'empereur étoient des plus pacifiques. Il étoit trop bien servi pour ignorer qu'à l'époque de ses lettres à M. Demoustier, l'empereur promettoit ses secours à Louis XVI, à la seule condition qu'il quitteroit Paris. Il savoit, d'un autre côté, par l'indiscrétion des nobles réfugiés à Coblentz, que l'empereur se mettoit en mesure pour attaquer la France à la première occasion favorable. — Ajoutez qu'il étoit instruit de la convention de Pilnitz. — Aussi la franchise et les réflexions de M. Demoustier déplurent au

point qu'on le rappela quelque temps après de Berlin pour l'envoyer en ambassade près de la Porte.

— Comme les intérêts et les circonstances divisent ou réunissent les souverains! Leur langage en politique est presque toujours celui-ci : Si vous ne voulez pas vous unir à moi contre tel monarque, je me joindrai à lui pour vous faire la guerre. Les moyens de rupture ne manquent jamais ; on les trouve dans les traités de paix. Frédéric Guillaume vous fait dans ce moment la guerre, parce que l'année dernière votre cabinet n'a pas voulu former une nouvelle alliance avec lui. Lorsqu'en 1786, Louis XVI cherchoit à se rendre conciliateur dans la querelle qui divisoit les Provinces Unies, le roi de Prusse faisoit tenir, par le comte de Goertz, son ambassadeur à la Haie, des propos pour rendre suspectes aux Hollandais les intentions de votre monarque. Dans aucune occasion, on ne voit un souverain spectateur impassible des querelles ou des projets de ses voisins. Toujours il s'y entremêle de quelque manière, dans la crainte d'y perdre ou dans l'espérance d'y gagner

quelque chose. Le maintien de la balance de l'Europe est le prétexte de son entremise.

Vous connoissez, sans doute, milord, cette femme sur laquelle l'Europe a fixé un moment les yeux, la chevalière d'*Eon*. — Beaucoup. — Eh bien, cette femme ennemie du repos, après avoir servi à Londres d'espion secret à Louis XV, veut encore dans ce moment jouer un rôle dans la révolution. Elle a proposé, par lettres, à l'Assemblée nationale de lever et commander une légion pour soutenir la cause de la liberté. — Je ne puis croire que cette femme célèbre ait pu servir d'espion à un roi qui l'a forcée de quitter la France. — Cette lettre de Vergennes à Louis XVI vous en donnera la certitude. Mais comme elle demande quelqu'explication, je vais vous la donner.

Louis XV, trompé par ses ministres, ses ambassadeurs et ses maîtresses, voulut connoître au vrai l'état de son royaume; il établit des agens secrets dans toutes les cours de l'Europe, et forma une correspondance à la tête de laquelle fut d'abord le prince de Conti, ensuite le comte de Broglie (11). La chevalière d'Eon,

d'Eon, fixée en Angleterre, fut choisie pour l'un des agens. A la mort de Louis XVI, M. de Broglie rendit compte au roi actuel de la correspondance ; et sur les conseils de Maurepas et Vergennes, il donna des ordres pour la supprimer, et retirer les papiers des mains des différens agens. La chevalière d'Eon se refusa de remettre les siens, si on ne lui accordoit des conditions qu'elle eut la hardiesse d'imposer. Elle demandoit une somme d'argent, une pension, et la permission de rentrer en France. Telle étoit la position de cette affaire au 8 août 1775, lorsque Vergennes, par la lettre que voici, conseille au roi d'envoyer Beaumarchais à Londres terminer avec cet officier femelle..... « Comme il seroit » infiniment dangereux de laisser au sieur » d'Eon les papiers qu'il a entre les mains, » que V. M. me charge d'autoriser le sieur de » Beaumarchais d'aller terminer cette affaire » avec lui. Si d'Eon vouloit prendre les ha- » bits de son sexe, il seroit sans inconvénient » de le laisser rentrer en France; mais, sous » toute autre forme, il ne doit pas lui-même » le desirer ».

Beaumarchais réussit dans sa commission. D'Eon rendit les papiers, et rentra en France sous les habits de femme, portant la croix de St.-Louis sur sa poitrine. Son esprit d'intrigue lui fit faire de nouvelles sottises. On l'enferma quelque temps, et peu après elle regagna Londres, d'où elle tonne aujourd'hui contre les despotes, et propose de les combattre. Je sais de bonne part qu'on rejette ses propositions.

La lettre qui suit est celle que le grand maître de l'ordre de Malte écrivit en 1790 à tous les chevaliers, pour ne prendre aucune part à la révolution. Lorsque M. de Virieu vint en faire part au roi, cet infortuné monarque se contenta de lui répondre : *Je savois que la couronne de France ne devoit pas compter sur l'appui de l'ordre de Malte.* — Il faut avouer que cet ordre est aujourd'hui d'une bien légère utilité. En paix avec le Turc, il ne sert plus qu'à protéger le commerce du Levant. — On peut appeler les Maltais les chanoines de la mer. — Il est vrai que la guerre entre les puissances les inquiète peu; attachés à toutes, ils n'en servent

aucune. C'est un corps hétérogène de grande dépense et de petite ressource.

Cette liasse renferme l'acte constitutionnel que nous venons de briser, la notification que le roi en a fait faire à toutes les puissances, avec leurs réponses.—Je serois curieux de connoître ces dernières. — Cela est facile. Voilà le relevé que Montmorin en a fait. — Voyons-le ; il me suffira.

Le Pape n'a pas répondu.

L'Empereur a écrit qu'il ne souhaitoit que la satisfaction du roi et de la royauté.

Charles IV, roi d'Espagne, a répondu qu'il ne pouvoit se persuader que le roi de France fût libre, et qu'il ne répondra pas à ses lettres.

Victor Amédée, roi de Sardaigne, s'est contenté de protester de ses sentimens affectueux pour le roi.

Le roi d'Angleterre assure, dans sa réponse, de l'intérêt qu'il prend au bonheur de la maison des Bourbons et des sujets de Louis XVI.

Le roi de Suède, Gustave III, s'est prononcé d'une manière un peu cavalière. Il a renvoyé le paquet.

Elisabeth de Portugal, Catherine de Russie et Ferdinand IV, roi de Naples, n'ont fait aucune réponse.

Le roi de Danemarck, Christian VII, a répondu qu'il espéroit que bientôt l'ancien amour des Français éclateroit avec plus d'empressement.

Frédéric Guillaume, roi de Prusse, proteste de l'amitié sincère qu'il a vouée au roi de France.

L'Electeur de Mayence n'a pas répondu.

Celui de Trêves a écrit que les circonstances lui imposoient silence.

Celui de Saxe, en traitant la Constitution d'un vrai galimatias, fait des vœux pour la félicité de Louis XVI.

Charles Auguste, duc de Deux-Ponts, écrit que rien n'altérera l'amitié et le respect qu'il porte au roi.

Le duc de Brunswick desire le bonheur de sa majesté et de la nation française.

La Hollande dit qu'elle prend beaucoup d'intérêt à la prospérité de la monarchie française.

La république de Suisse répond, par le directoire de Zurich, qu'elle fera passer la lettre du roi à tous les cantons.

Enfin, Genève déclare qu'elle considérera toujours comme un avantage qui lui sera personnel, la prospérité de la nation et du roi.

—Mais je ne vois point dans cette nomenclature qu'il soit question des ducs de Parme, de Modène, des électeurs de Cologne, de Bavière, et de beaucoup d'autres, ni des républiques de Gênes, de Venise, pas plus que du Grand Turc.—Il n'en a été nullement question dans le compte qu'en rendit le ministre Montmorin, le 31 octobre 1791, à l'Assemblée Nationale, après lequel il conclut qu'il n'y avoit point d'hostilités à craindre.—Cette conclusion n'auroit pas été la mienne; car à bien prendre l'esprit de ces réponses, j'y trouve, si l'on en excepte celle de Genève, au moins un grand froid. Aucun des souverains ne dit un mot de la Constitution. —Comment voulez-vous qu'ils fassent l'éloge d'une chartre qui réduisoit la royauté à si peu de chose. —Il est vrai que ce n'étoit pas

aux rois à la vanter ; mais il se fait tard : remettons, si vous le voulez, à demain, l'examen du reste de ces papiers. — Volontiers ; j'allois vous faire la même proposition.

NOTES

Du Chapitre douzième.

(1) La Métempsycose étoit le système favori de Pythagore ; il ne faisoit même aucune distinction entre les hommes et les animaux, prétendant que les ames des uns entroient indistinctement dans le corps des autres. Les défenseurs de ce philosophe, pour l'excuser de l'absurdité de ce dogme, disent que Pythagore ne l'avoit enseigné que pour inspirer l'horreur du meurtre : « Car qui est-ce, disent-ils, » qui, persuadé de ce dogme, ne craindra pas de tuer, » soit un homme, soit un animal qui pourroit être » son père, son frère ou son intime ami, à qui le » corps qu'il mettroit en pièces ne serviroit que » d'enveloppe ». Pour donner plus de poids à son système, ce philosophe racontoit à qui vouloit, qu'il n'avoit pas toujours été Pythagore, qu'il se souvenoit de s'être trouvé à la guerre de Troie il y avoit près de 600 ans, sous le nom d'*Enphorbe*, et d'y avoir été blessé par Menélaüs.

(2) De tous les animaux, le cerf est celui dont la chasse plaît davantage; aussi les chasseurs en ont

ils fait une étude particulière. Ils distinguent l'âge de cet animal par des termes particuliers : ils nomment *faons* le cerf tant qu'il n'a pas passé un an ; *daguet* la seconde année ; *cerfs à leur premiere tete* pendant la troisième ; *cerfs à leur seconde et à leur troisième*, pendant les quatrième et cinquième ; *cerfs à dix cors jeunement*, pendant la sixième ; *cerfs à dix cors*, pendant la septième ; *grands cerfs*, à huit ans ; et *grands vieux cerfs*, à neuf. Ils appellent *andouillers* les branches des bois du cerf.

(3) J'ai donné en 1800 au public cette traduction de Louis XVI : on la trouve chez *Lerouge*, imprimeur, passage du Commerce. On peut s'adresser à lui pour voir et même acheter le manuscrit de cet ouvrage, entièrement écrit de la main du roi.

(4) Louis XVI aimoit la lecture, et son raisonnement prouvoit qu'il lisoit avec fruit. Comment, d'après cela, n'a-t-il pas tracé et suivi une marche pour se conduire lorsque la révolution a éclaté ? Cela lui étoit d'autant plus facile, qu'il avoit vu dans mille ouvrages cette révolution annoncée, et calculée même dans ses résultats. On ne peut donc le soupçonner d'imprévoyance. Est-ce apathie, fatalisme, ou toute autre cause qui l'a conduit à sa perte ? Nous sommes encore trop près de cet événement pour le décider. Je joins ici quelques extraits

qu'il suffisoit au roi de méditer pour calculer sa conduite.

« Quand les rois s'accoutument à ne connoître » plus d'autres lois que leur volonté absolue, ils » peuvent tout ; mais à force de tout pouvoir, ils » sappent les fondemens de leur puissance. . . . . » Ils n'ont plus de peuple. . . . Il n'y a qu'une ré- » volution soudaine et violente qui puisse ramener » cette puissance débordée, dans son cours actuel ; » souvent même le coup qui pourroit la modérer, » l'abat sans ressource ».

Année 1717, Fénélon *dans Télémaque.*

« Je ne sais si j'ai trop bonne opinion de mon » siècle, mais il me semble qu'il y a une certaine » fermentation de raison universelle, qui tend à » se développer ».

Duclos : *Considérations sur les mœurs du siècle*, 1750.

« Je prévois qu'avant la fin de ce siècle, le mé- » tier de prêtre et de roi ne sera pas la moitié si » bon qu'il l'a été ».

Lettres de Chersterfield, *imprimées en* 1750.

« Si la nation française est avilie, c'est par le » fait ; souvenez-vous, milord, qu'elle ne sera » pas vile dans vingt ans ». (Il ne s'est trompé que de date).

Lettre de J. J. Rousseau, *écrite en* 1763.

« Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société, » sans songer que cet ordre est sujet à des révolu- » tions inévitables. Le grand devient petit, le » riche devient pauvre, le monarque devient sujet. » Nous approchons de l'état de crise et du siècle » des révolutions. . . . . »

Emile, *tome* 2.

« Un temps viendra, sans doute, où nous met- » trons les papes sur le théâtre, comme les Grecs » y mettoient les Atrées et les Thiestes, qu'ils vou- » loient rendre odieux. Un temps viendra où la » Saint Barthélemi sera une tragédie ». (La tragé- die de *Charles IX*, et l'opéra de la *Papesse Jeanne* ont accompli la prédiction.)

Lettre de Voltaire *à* Saurin, *année* 1764.

« O peuples ! de quelque nation que vous puissiez » être, écoutez un avis salutaire : si quelque jour » vous avez le bonheur de pouvoir vous rassem- » bler par vos vrais représentans, et qu'il soit ques- » tion de vous donner des tribuns, ne laissez jamais » cette charge importante que pour un temps fort » court sur les mêmes têtes. ».

Voltaire *au Clergé*, *en* 1775.

« Je vous remercie du beau projet de politique » dont vous me faites l'ouverture. Ce seroit une

» chose à exécuter, si j'avois 20 ans : le Pape et les » moines finiront sans doute; leur chute ne sera pas » l'ouvrage de la raison ; mais ils périront à mesure » que les finances des grands potentats se déran- » geront. En France, quand on aura épuisé tous les » expédiens pour avoir des espèces, on sera forcé » de séculariser les couvens et les abbayes. Cet » exemple sera imité. . . . On finira par avoir dans » son royaume sa religion, comme sa langue, à » part. Je ne fixe aucune époque à cette prophé- » tie. . . . Cependant, il est très-probable qu'avant » peu d'années, les choses prendront le tour que je » viens d'indiquer ».

Lettre du Roi de Prusse *à* Voltaire, 12 *juillet* 1777.

« Les ecclésiastiques et les réguliers, de quelque » classe et ordre que ce soit, recevront des puis- » sances laïques leur subsistance alimentaire. . . . » Leurs biens seront anéantis.... Le Pape cessera » de vivre.... On fixera un revenu suffisant et dans » une juste proportion, aux évêques, et à toutes les » classes du clergé..... On verra les dignitaires » ecclésiastiques dépouillés de toute pompe mon- » daine, vivre comme vivoit anciennement tout » le clergé, suivant la discipline primitive ».

Chronique scandaleuse, imprimée en 1785. *On lit dans la préface* : tout cela arrivera depuis 1780, jusqu'en 1792.

Manuel enfermé à la Bastille en 1786, a imprimé ces vers, mauvaise imitation de beaux vers connus :

La Bastille.....
Puissent les citoyens ensemble conjurés,
Enfoncer ses cachots par le fer assurés !
Puis-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses crénaux en cendres, et ses soldats en poudre;
Son dernier gouverneur à son dernier soupir,
..... Et mourir de plaisir !

(Il est mort tout autrement.)

(5) Avant la révolution, nos économistes assuroient que la France contenoit 230 lieues sur 220; ce qui donne 50,600 lieues quarrées, qui produisent 236,744,000 arpens de terre et plus. Divisant ces arpens entre 25 millions d'habitans, il en seroit revenu à chacun neuf arpens 42 à 43 perches; mais ils ajoutoient qu'il n'y avoit que 120 millions d'arpens de terre en culture, lesquels donnoient pour chaque habitant quatre arpens quatre cinquièmes d'arpent.

Les 25 millions d'habitans étoient répandus dans 400 villes et 43,000 bourgs et villages. On y comptoit :

Treize parlemens.

Quatre cours souveraines.

Quarante gouvernemens.

Dix-huit archevêchés
Cent onze évêchés } Rapportant 5,000,000 l.

Quarante mille paroisses.

Huit cents abbayes d'hommes.

Trois cent vingt abbayes ou prieurés de filles.

Six cent soixante-dix chapitres de chanoines.

Vingt-quatre chapitres de chanoinesses ou filles nobles.

Seize maisons chefs d'ordre.

Quinze mille couvens ordinaires.

Six grands prieurés de Malte, jouissans d'un revenu de 1,74,996 liv.

Quatre bailliages.

Deux cent cinquante commanderies.

Quatre couvens de religieuses chevalières.

Cinq cent mille ecclésiastiques environ, possédant un revenu de cent trente millions.

Le revenu productif de la France étoit évalué de deux milliards et demi à trois milliards, établissant un capital d'au moins 40 milliards.

La contribution moyenne étoit de 25 liv. par tête.

Le roi devoit trois milliard six cents millions, dont il payoit 270 millions d'intérêt.

Ses revenus montoient à 490 millions.

Il lui restoit donc de libre 220 millions.

Mais il dépensoit 340 millions.
Par conséquent le déficit étoit de 120 millions.

(6) La Polygraphie, ou plutôt la Steganographie, qui veut dire écriture cachée, étoit connue des anciens. Polybe dit qu'Acnéas le tacticien inventa, il y a plus de deux mille ans, vingt façons d'écritures differentes : cette découverte demeura dans l'oubli jusqu'à Tritême, abbé de Spanheim, qui la fit revivre en écrivant un traité sur cet art. Le superstitieux Boville prétendit que c'étoit une invention diabolique. Passevin appuya cette assertion ; ce qui détermina l'électeur Palatin, Frédéric II, à brûler l'ouvrage de Tritême, qu'il conservoit dans sa bibliothèque. Dans le 16e. siècle, Caramuel, Gaspar Schot, Wolfang, Ernest Eidel, donnèrent différentes dissertations sur l'écriture en chiffre. En 1624, un duc de Lunébourg fit imprimer un traité intitulé : *Cryptographia*. Cette manière d'écrire est employée à présent depuis le souverain jusqu'au simple particulier. *Ozanam*, dans ses *Récréations mathématiques*, parle de cette forme d'écriture, et de la manière de la déchiffrer. Mais celui qui a le plus contribué à l'art de déchiffrer, est le docteur Wallis.

(7) Il est connu aujourd'hui, et avoué même par les partisans de la royauté, entr'autres par l'ancien

ministre Bertrand de Mollevile, dans ses *Mémoires*, que la cour avoit une police particulière, dont toutes les découvertes se rapportoient à la reine. Outre le ministre Bertrand, Latour-du-Pin, d'Hervilly, Laporte, la faisoient mouvoir. Je cite à l'appui quelques-uns des rapports faits par écrit à d'Hervilly, et trouvés dans ses papiers au Château des Tuileries.

Du 5 août 1792. « Le nommé *Nicolas*, batelier » sur le Port Saint-Paul, doit assassiner, à l'insti- » gation de la société des Amis des Droits de l'Homme. » L'instrument de ce crime est dans le local de » cette société, pendu par Fournier l'aîné, et dont » Bory est secrétaire. MM. G. et D. ont remis des » notes sur cela à M. Vadier, juge-de-paix, rue de » Montmorency, n°. 1, près le Temple. »

Rapport du G. « Fournier, Américain; Rossignol, » Nicolas Lapipe, fort du port, sont chargés de » sonder les projets contre la famille royale, et » marcher à la tête des Fédérés. On assure que » Santerre, Rossignol et Dejon, distribuent chaque » jour 800 liv. au faubourg Saint Marcel.

» D'Orléans a assuré un sieur Blin, qui est *in-* » *cognito* à Paris, et qui ne doit paroître qu'au mo- » ment de l'expédition, que mercredi doit se » faire la réunion des faubourgs Saint Marcel et » Saint Antoine, pour l'exécution de l'assassinat

» projeté ; que la gendarmerie à pied et à cheval » n'attend que le moment de fondre sur le château, » sous le prétexte de faire renvoyer les gardes » Suisses.

Rapport du 7. « Un détachement de Belges arrivé » le 5 août, a envoyé une députation de la so- » ciété des Droits de l'Homme, pour demander d'être » affiliés avec les Marseillais et les Fédérés, sous » l'inspection de Santerre.

» Les sieurs Balzac et Blin se sont promenés le » 6 au soir du Louvre à la Grêve, par le Port » au bled et le faubourg Saint Antoine. On croit » qu'ils portoient le sabre pour mettre à bas les » têtes du roi et de la reine.

Rapport du 8. « Hier à dix heures du soir, le dé- » puté Chabot, avec un homme qu'on n'a pu con- » noître, rencontrèrent au coin de la rue de l'E- » chelle Fournier l'américain, à qui ils demandèrent » si les faubourgs étoient enfin décidés de marcher. » Fournier répondit qu'il pouvoit assurer qu'oui ; » mais qu'il ne falloit pas tarder l'attaque.

Rapport du 9. « Tout est en mouvement : on » parloit hautement d'attaquer ce soir, et de ne » faire quartier à personne. Le nommé Westerman » a donné le plan, et doit commander. C'est un » officier allemand ».

Rien de plus curieux que les rapports des espions

de

de police en révolution. Comme chaque parti avoit la sienne, ils peuvent aider avec beaucoup d'avantage l'historien qui y trouvera souvent des particularités, et des noms de personnages nécessaires pour remplir ses cadres. La police est à l'histoire ce que la chimie est aux corps mixtes : l'une est l'anatomie des événemens politiques, l'autre l'anatomie des corps naturels. J'espère, sous quelque temps, offrir au public l'historique de la police de la cour, de celle de d'Orléans, et de celle des Jacobins. On y verra la source encore inconnue de plus d'un événement de la révolution.

(8) Le député Couthon, qui a été guillotiné avec Robespierre, s'en est emparé, et l'on ne sait ce que ce gilet est devenu.

(9) J'en citerai un seul exemple : Le marquis ou chevalier *du Trésor*, officier estimable, recula autant qu'il put son émigration ; mais enfin il vit son honneur et sa réputation compromis s'il restoit plus long-temps en France : avant d'abandonner sa patrie, il dit en confidence à un de ses amis, et les larmes aux yeux : « Je sais que je fais une sottise en partant ; la ligue que l'on forme pour sauver le roi, sera précisément ce qui le perdra, et tous les nobles avec lui. Mais un malheureux point d'honneur, et la reconnoissance que je dois au prince de Lambesc,

m'obligent à agir contre moi-même. Je dois dire adieu pour toujours à la France et à mes amis ». Et il part comme un désespéré.

Le nom du Prince de Lambesc m'amène à dire un mot de lui. Cet homme dont l'irrascible pétulance décida, au 12 août 1789, la marche de la révolution, avoit conservé la morgue des barons allemands, et la dureté de caractère des militaires de ce pays. Dabins, major du régiment de Mestre de Camp, cavalerie, dans lequel le prince fit ses premières armes, lui servit de mentor, et lui inculqua sa rudesse. Je lui ai entendu dire à M. de Lambesc, dans une grande manœuvre : « Mon prince, vous travaillez comme un f.... cochon ; apprenez que si vous êtes un savant courtisan dans la galerie de Versailles, vous n'êtes ici qu'un ignorant officier. Allez dans votre chambre jusqu'à ce que je vous dise d'en sortir ». M. de Lambesc obéit sans répliquer le moindre mot. Ces grossières leçons, répétées assez souvent, rendirent le prince dur au soldat. Aussi, lorsqu'il acheta le régiment de Beaufremont, madame de Brionne se porta-t-elle en vain dans les rangs pour engager les dragons à crier, le verre en main : *vive Lambesc*. Les plus sages se taisoient, et les plus décidés répondoient par le cri : *vive Beaufremont*. Imitant la cruauté du baron de Pirch, qui allignoit son régiment, en mettant son

cheval au galop, la pointe de l'épée sur la poitrine du soldat, le prince de Lambesc, dans une charge de cavalerie, obligea deux escadrons de passer sur le corps d'un malheureux dragon que son cheval avoit abattu, s'inquiétant plutôt de conserver l'alligne-ment que la vie d'un homme. Tout Epinal a été témoin de ce fait.

En fuyant la France, le prince Lambesc, comme la plupart des émigrés, espéroit y rentrer en vainqueur quelque temps après. Mais en 1792, voyant la tournure que prenoit la révolution, il réclama son mobilier mis en séquestre. Voici sa pétition à la municipalité de Versailles :

« Charles Eugène, prince de Lorraine, n'est » point un français émigré. Né prince de la maison de » Lorraine, étrangère à la France, et régnante dans » l'Empire et en Toscane, la qualité et le titre de » prince étranger ne lui ont jamais été contestés en » France, où lui et ses auteurs n'ont jamais cessé » d'en jouir. Si la branche cadette de la maison de » Lorraine a pris en France des établissemens, » elle n'y a donc pas perdu le titre de sa naissance, » titre ineffaçable de prince de la maison régnante; » elle n'a pas renoncé au droit naturel de se réunir » au chef de sa maison; elle n'a pas renoncé aux » substitutions perpétuelles, auxquelles elle est » appelée.

» En sortant du royaume de France, le prince de » Lorraine n'a fait que l'usage de la liberté que lui » donnoit le droit naturel ; avant qu'il existât au- » cune loi contre les émigrés, il a renoncé aux em- » plois qu'il avoit en France, il en a fait la remise » au roi qui l'a acceptée; il s'est retiré dans sa patrie » originaire, auprès de l'Empereur chef de sa mai- » son : il y a accepté, en 1790, le grade de général » major des troupes de sa majesté, et enfin a établi » et fixé son domicile dans cette patrie qui est la » sienne, etc. »

Copié sur l'original présenté le 12 *avril* 1790.

(10) Les propos du juif Ephraïm ne seroient-ils pas la source à laquelle les Cara, les Gorsas, les Marat, etc., ont puisé les impudentes et dégoûtantes anecdotes dont leurs journaux sont remplis ? L'époque du séjour de ce juif, et la date des feuilles que les curieux peuvent consulter, forment au moins un rapprochement bien frappant.

(11) Nous avons publié, en 1793, cette Correspondance secrète, sous le titre de : *Politique de tous les cabinets de l'Europe, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI;* en 2 vol. in-8. Elle a été réimprimée en 3 vol. même format, augmentée de notes curieuses et savante, commentaires de M. Ségur l'aîné. On la trouve chez *Buisson*, imprimeur, rue Haute-Feuille.

CHAPITRE XIII.

DIXIÈME JOURNÉE.

CONTINUATION DE LA VISITE DU CHATEAU.

Particularités inconnues sur le massacre des prisons, et sur celui des détenus à Orléans. —Visite du lit de parade.—Singulier portrait du Roi, gravé sur marbre.—Détails sur l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer. — Description de cette armoire.— Violation de scellés par le ministre Roland. —Examen de la chambre à coucher de Louis XVI. — Découverte d'un ancien Testament du Roi.— Visite de l'appartement du Dauphin.—Sa première lettre au Roi. — Appartement de Madame ; ses occupations. — Visite des logemens des personnes attachées à la cour.—Anecdotes sur le premier médecin du Roi, les prêtres sermentés et non-assermentés, sur les émigrés, et sur plusieurs habitans du château.

A PEINE nous étions montés avec notre com-

missaire dans la chambre du conseil, pour achever d'en examiner ce qui restoit, que ses collègues, l'air inquiet, vinrent le prévenir que le ministre Roland étoit arrivé avec beaucoup d'empressement dès huit heures du matin, et qu'après avoir demandé de la ficelle et un balai, il s'étoit enfermé avec le serrurier Gamin dans la chambre à coucher du roi. « La ficelle est-elle forte ? demanda, en riant, le commissaire. Peut-être le ministre est las de vivre, et il va se pendre. Plaisanterie à part, ceci me donne des soupçons. Il veut peut-être nous prévenir dans la recherche que nous devons faire ce soir. J'en serois fâché. Il ne nous reste maintenant qu'à l'épier lorsqu'il sortira avec ce particulier. Que l'un de vous se mette en embuscade, et examine s'il n'emporte rien. Attendons ainsi l'événement. »

Après que les commissaires furent sortis, nous nous occupâmes de nos recherches. Le premier objet qui nous fixa, fut la collection des pièces relatives aux malheureux prisonniers détenus à Orléans, si cruellement mis à mort à Versailles, et quelques notes sur le massacre des prisonniers de Paris. Malgré

l'horreur que nous inspiroient à tous trois ces détails, Bedfort pria le commissaire de les parcourir, pour savoir s'il ne s'y rencontreroit pas quelques particularités qu'il ne connût pas. — Tout ce que je vois de particulier est le rapport d'un membre de la Commune sur la translation de madame de Lamballe dans la prison de la Force. Il raconte que la voiture dans laquelle étoit madame de Lamballe s'étant arrêtée sous l'arcade Saint-Jean, en face d'une des portes de la Maison-Commune, le peuple se groupa autour d'elle, l'invectivant par les propos les plus outrageans; que l'un des hommes de ce groupe proposa de *dérouiller* la lanterne de 1789, en y hissant l'infortunée princesse. Il ajoute qu'ayant entendu cette affreuse proposition, il se revêtit au plus vite de son écharpe, s'élança dans la voiture pour en imposer à la multitude, et pria un de ses collègues d'aller prendre les ordres de la Commune, pour déterminer le lieu où l'on mettroit madame de Lamballe; qu'après une longue incertitude du corps municipal, on lui rapporta l'ordre verbal de la transférer à l'Hôtel de la Force, et que le peuple obligea

celui qui lui apportoit cet ordre d'entrer dans la voiture. M'entretenant le long de la route avec madame de Lamballe sur les événemens présens, je lui observai que Lafayette avoit fait plus de tort à la Cour, après l'affaire du 20 juin, que l'opposition du roi et de la reine; et je l'assurai que par cette démarche il avoit précipité la journée du 10 août. M.me de Lamballe comprit mal sans doute ce que je lui disois; car s'imaginant qu'on n'avoit attaqué le roi que parce qu'il paroissoit avoir autorisé la démarche du général, elle me répondit : « On n'avoit qu'à parler, on vous auroit abandonné Lafayette; car la cour n'y tenoit en aucune manière ». Il est vrai, ajoutai-je, qu'elle n'a pas à s'en louer. « Non, certainement, répliqua-t-elle vivement; sans lui la famille royale ne se trouveroit pas dans l'humiliation où elle est réduite ». La voiture qui s'arrêta dans ce moment, termina cet entretien, dont j'ai cru devoir faire part au ministre.

—Ne trouvez-vous rien, demanda l'Anglais, concernant madame de Tourzel? — Non. — Il est étonnant pour tous ceux qui réfléchissent, que la gouvernante des enfans de France,

amie de la reine, ait été soustraite à la proscription. Il y a là-dessous quelque chose de particulier. — Comme cette dame est existante, elle dira probablement un jour comment elle a été sauvée, si c'est l'effet d'une protection particulière ou le concours des circonstances. — Mais, sait-on précisément comment et par qui le massacre a été déterminé? — Je vais vous faire part de ce que j'ai appris d'un témoin oculaire, nommé *Beignout*. C'est lui qui parle :

« Le jeudi 30 août, je rencontrai au café un de mes amis, qui rédigeoit le Journal ayant pour titre l'*Avocat du Peuple*. Dans une conversation sur les circonstances présentes, il me dit qu'il se tramoit quelque chose d'extraordinaire à la Commune, que deux membres avoient, le matin, fait mettre une grande table et des chaises dans une salle basse éloignée des endroits fréquentés, et qu'ils devoient s'y réunir secrètement ce soir avec d'autres personnes. Par quelques mots qui leur sont échappés, j'ai compris qu'il étoit question de prendre de grandes mesures. Ma curiosité m'a porté à

aller reconnoître les lieux, et j'ai trouvé, derrière une cloison, une cachette, d'où je pourrai tout voir et tout entendre sans être découvert. « Je lui marquai l'envie d'aller avec lui, et il m'y conduisit.

« Il y avoit plus d'une demi-heure que nous étions tapis dans notre coin, lorsque nous vîmes entrer successivement dans cette salle huit personnes que je reconnus au travers des planches disjointes de la cloison. L'une d'elles ferma la porte en dedans, et toutes s'assirent autour de la table sur laquelle étoit une écritoire et quelques feuilles de papier. Marat rompit le silence, et dit qu'il falloit effrayer la Convention prête à se réunir, par un coup de vigueur capable de la faire trembler devant la Commune de Paris, qui la feroit, par ce moyen, marcher à son gré. De suite il proposa tranquillement, pour ce moyen, l'égorgement des prisonniers dont la mort délivreroit Paris d'autant d'ennemis de la République. On écouta et discuta avec le plus grand sang-froid cette barbare proposition. Tous tombèrent d'accord de l'assassinat; ils se divisèrent seulement sur le mode d'exécution. Les uns

proposèrent de mettre le feu aux différentes prisons, et d'empêcher les détenus de s'évader. La crainte de causer un incendie dans Paris, fit rejeter ce moyen. Un autre dit qu'il falloit faire usage des pompes, et noyer ainsi tous les détenus, après les avoir enfermés dans les caves. Il citoit, pour prouver la bonté de sa proposition, que quelques jours auparavant on s'étoit servi avec succès de cet expédient pour réduire des prisonniers insurgés qui s'étoient retranchés dans les caves du petit Châtelet. On s'arrêta un moment à ce moyen; et vu l'insuffisance des caves, on parla de creuser des fosses. Enfin, un nouveau projet auquel on s'arrêta, écarta la noyade. Ce projet fut celui qui a eu lieu, l'assassinat ordonné et exécuté par tout ce que la populace avoit de plus impur. Le plan tracé et arrêté, on fit venir les assassins dont on exalta les têtes par le danger des Prussiens maîtres de Longwy et de Verdun. Pour leur empêcher toute réflexion, on les enivra, et on leur promit dix écus par tête de victime ». Voilà ce que j'ai vu et entendu, me dit Beignout; j'ai su que le matin du 2 septembre on donna, à

ces sicaires, un mode de juger les prisonniers au nom de la Nation. L'appareil et les détails du supplice sont de l'invention des assassins. Vous seriez curieux, ajouta le commissaire, de savoir les noms de ces huit personnages atroces; mais la prudence me force à les taire. Vous voyez par ce récit combien ils sont dangereux (1).

Après ces journées de sang, qui feront à jamais la honte des parisiens, l'accusation de l'Assemblée nationale, et le crime du maire et des officiers municipaux de la Capitale, les destructeurs ne trouvant plus dans le vide des cachots aucun aliment à leur rage assassine, tournèrent leurs féroces regards sur les malheureux détenus dans les prisons d'Orléans. On les nommoit les *grands coupables*, et une haute cour nationale avoit été convoquée pour les juger. Les moteurs des assassinats de la Capitale, voulant encore repaître leurs yeux du sang de ces nouvelles victimes, envoyèrent de leurs agens hurler, dans Orléans, ce cri de proscription : *Les prisonniers à Paris.* En vain l'Assemblée se réveillant de son coupable assoupissement, députa des commissaires pour

appaiser les furieux, et faire respecter les lois. Ils ne furent pas écoutés, et revinrent annoncer que les prisonniers étoient en route sous l'escorte de leurs assassins. Ces commissaires, plus occupés de leur sûreté que de celle des malheureux détenus, avoient ployé à la voix d'un seul homme, furieux à la vérité, qui s'obstina à crier que Paris seul devant juger les coupables, c'étoit là qu'il falloit les conduire. Sans doute, avec un peu d'énergie, tout se seroit appaisé, et l'arrestation de cet énergumène faisoit tout rentrer dans le devoir. Il en fut tout autrement. Le silence des commissaires parut autoriser les cris du séditieux. Et comme celui qui parle bien haut au milieu de mille qui se taisent, finit par avoir raison, le cri *à Paris* fut répété, et dès ce moment on s'occupa de l'exécuter.

Pour empêcher, s'il étoit possible, ce nouveau crime, l'Assemblée chargea le ministre Roland de nommer de nouveaux commissaires, qui se rendroient au-devant des prisonniers, avec ordre d'empêcher qu'on les amenât à Paris. En même temps, une force armée d'environ 2000 hommes fut envoyée

pour les protéger jusqu'à Saumur, où on avoit décidé de les conduire. Ces mesures, qui sembloient suffisantes, et qui l'étoient en effet, furent déjouées par les moteurs des assassinats. Ne pouvant influencer le choix des commissaires, ces monstres parvinrent à faire nommer pour commander la force armée, *Fournier* l'américain et *Lajouski* (2), tous deux grands révolutionnaires. Les commissaires partirent de Paris le 5 septembre à dix heures du soir, et arrivèrent à cinq du matin à Étampes, où l'on attendoit les prisonniers dans la matinée de ce même jour 6. Cette lettre qu'ils écrivirent au ministre, vous instruira de leurs opérations.

Les Commissaires du Pouvoir-Exécutif, au Ministre de l'Intérieur.

« Monsieur, nous arrivâmes hier à cinq heures du matin; et à l'instant nous apprîmes que les prisonniers seroient à Etampes dans la même matinée; nous allâmes sur-le-champ chez le maire et le procureur-syndic du District, leur faire part de notre mission, et en

même temps trouver, de concert, un lieu propre à notre objet. Tout cherché, tout calculé, il ne se présenta à nos idées qu'une maison religieuse évacuée depuis deux jours, laquelle nous adoptâmes. A peine sortis de chez ces messieurs, nous rencontrâmes le commandant de la force armée; nous le pressentîmes aussitôt, puis nous lui déclarâmes l'objet de notre mission : après des difficultés de conciliation, il fut convenu que pendant le reste du jour on aviseroit aux moyens de gagner l'esprit des officiers d'abord, puis celui des volontaires. Nous fîmes voir aux premiers notre commission, et le décret sur lequel ils observèrent que l'esprit des soldats étoit trop échauffé, et que la conduite roide les souleveroit. Nous gagnâmes les officiers, qui se dispersèrent ensuite pour concilier les esprits de la troupe sur nos propositions. Les soldats furent rassemblés sur une place; on leur communiqua nos desseins à peu près, sans pourtant leur lire nos pouvoirs ni le décret de l'Assemblée nationale. Les esprits s'échauffèrent tellement, que nous craignîmes un instant qu'ils ne se portassent à des excès; tous vouloient partir pour Paris,

et beaucoup vouloient le faire sur l'instant, quoiqu'ils eussent séjour : alors nous priâmes le commandant de dissoudre, et d'ajourner au lendemain matin avant le déjeuner. Nous eûmes des inquiétudes pour la nuit, relativement aux prisonniers, et même pour nous. Aujourd'hui, à cinq heures, on a battu la *générale*, et la troupe s'est assemblée dans une église ; l'esprit de la veille y a régné d'abord : nous avons harangué, nous et les officiers supérieurs ; mais rien ne les a déterminés, jusqu'à ce que l'avis de les conduire à Versailles ait été ouvert ; alors le tumulte s'est appaisé, et les débats ont été moins vifs : enfin, après beaucoup d'oppositions, voilà tout ce que nous avons pu gagner, moyennant que nous les accompagnerions, et qu'on feroit justice. Nous vous dépêchons, monsieur, le courrier, pour vous donner cet avis au plus tôt, et pour tirer d'inquiétude l'Assemblée nationale et vous-même. Si vous avez quelques dispositions relatives à la troupe ou à la conduite, vous êtes à même ; nous attendons vos ordres : le vœu du décret de l'Assemblée nationale est rempli, comme vous voyez ; notre

satisfaction

satisfaction eût été plus grande si nous avions pu les faire rester ici.

» Nous vous prévenons aussi que toute autre demande qui contrarieroit les mesures prises, ne seroit point acceptée. Arrivés à Versailles, et les prisonniers mis en sûreté, on pourra aviser aux moyens d'opération ou de conciliation : malgré que nous n'ayons pas obtenu tout ce que nous demandions, nous avons obtenu beaucoup, nous osons le dire, plus que nous ne pensions; nous sommes toujours prêts à travailler pour la chose publique, et à vous prouver notre dévouement à la Patrie; nous vous en donnerons des marques en toute occasion.

» Nous sommes, etc.

» *Signé*, Barry, Borillon, Joubert,
» Moulins.

» *P. S.* Deux cents environ du régiment de Berwick ont suivi les volontaires, pour pouvoir ensuite voler aux frontières. Les prisonniers d'Etat sont au nombre de cinquante-trois ».

J'ajouterai à cette lettre quelques particu-

larités que je tiens des commissaires. Malgré l'assurance qu'ils donnèrent aux prisonniers, qu'ils s'exposeroient à tous les périls pour empêcher qu'on ne les conduisît à Paris, ces infortunés étoient loin d'être tranquilles sur leur sort. Le soir ils invitèrent l'un des commissaires, dont le ton et l'honnêteté les avoient prévenus en sa faveur, de se rendre près d'eux. Pour ne pas se compromettre, ce commissaire engagea le commandant Fournier de l'accompagner dans cette visite; ce à quoi il consentit. Un des prisonniers, parlant au nom des autres, dit : « Monsieur, comme j'ai l'honneur de vous connoître, j'ai répondu à mes compagnons d'infortune de la beauté de votre ame et de votre penchant à obliger. Ils m'ont engagé à vous prier de vous transporter ici, pour nous rendre à tous un service. Dans l'incertitude du sort qu'on nous prépare, chacun de nous auroit à faire dire ou à faire remettre quelque chose à sa famille, et nous comptons sur vous pour le faire parvenir ». A l'instant les prisonniers s'approchèrent du commissaire, tenant à la main, les uns des bijoux, tels que montres, bagues; les autres

de l'argent, et presque tous une lettre. Le commissaire ému jusqu'aux larmes, et fort éloigné de prévoir la triste fin des prisonniers, crut devoir refuser ce dépôt, imaginant par-là leur rendre l'espérance. « Envoyé ici avec mes confrères pour faire respecter la loi qui veut que vous ne soyez pas conduits à Paris, comptez sur tous nos efforts pour qu'elle soit exécutée. Déjà nous avons obtenu de la force armée que vous iriez à Versailles. Cette détermination doit dissiper vos alarmes. Ne trouvez pas mauvais, je vous en prie, le refus que je fais de me charger dans ce moment de vos commissions ». Pendant que Fournier étoit occupé de parler à plusieurs prisonniers, le commissaire dit à l'oreille de celui qui avoit porté la parole : « Je suis suspect à la force armée, son commandant espionne mes démarches : croyez qu'il m'en coûte beaucoup pour vous refuser ; mais je craindrois, en le faisant, de vous rendre un service dangereux. Dites à tous ces messieurs qu'ayant obtenu que vous séjourneriez ici, nous avons dépêché un courrier au ministre pour lui demander de faire choisir, dans les Sections de

Paris, des hommes bien intentionnés, et d'en composer une force armée, qui viendra ici pour vous protéger en cas d'événement ».

Les Sections de Paris avoient en effet été assemblées, mais simplement pour s'opposer, en cas que les prisonniers d'Orléans vinssent dans la Capitale, à ce qu'on les égorgeât. Il n'y fut nullement question de l'envoi d'une force armée, ainsi que l'avoient demandé les commissaires. Voici, au surplus, la lettre que le ministre leur écrivit sur cet objet.

Paris, ce 7 Septembre, à 4 heures après midi.

« Je reçois, Messieurs, à l'instant, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à onze heures du matin. Je dois vous prévenir que les Sections ont été assemblées sur l'objet de votre mission, que l'esprit en est conforme à la justice, à l'honneur; que tous les présidens ont assuré la commission de l'Assemblée nationale, qu'ils emploieroient tous leurs soins, toute leur sollicitude, pour que l'honneur de la nation et de la ville de Paris ne fût point terni par la violation des lois civiles et humaines; tous desirent, et je vous en conjure,

d'employer tous vos soins, toute votre sollicitude, pour que les prisonniers soient conduits à Versailles, suivant qu'il paroît qu'on en a le projet; que là, ils soient gardés sous bonne et sûre garde; et assurez, comme tout le monde ici y est très-disposé, qu'il sera procédé incessamment à leur jugement. Mandez-moi régulièrement votre marche; que je sache le moment où vous quitterez la route d'Orléans pour prendre celle de Versailles.

» Je préviendrai les corps administratifs d'y faire préparer des logemens, et tout ce qui sera jugé nécessaire.

» Je viens d'écrire à M. Fournier, avant d'avoir reçu votre lettre; communiquez-lui la mienne; qu'il vous fasse part de celle que je lui ai écrite. Concertez-vous pour le mieux.

» Justice et humanité, c'est tout ce que je recommande.

Le ministre de l'Intérieur,
ROLAND ».

A MM. Les commissaires du Pouvoir exécutif, actuellement sur la route de Paris à Orléans.

Fournier s'étant aperçu que le commissaire parloit bas au prisonnier, en conçut de l'inquiétude. A une heure du matin, pendant que tout le monde reposoit, il se rend avec Lajouski dans la chambre où ce commissaire étoit couché avec un de ses collègues. Il les éveille, et leur montrant un pistolet, les accuse d'être de connivence avec les détenus; dit qu'il se f... des pouvoirs dont ils sont revêtus, menace de les exterminer s'ils s'avisent de contrarier ses projets, et sort en jurant. J'oubliois de dire que ce même homme avoit fait suspecter le patriotisme des commissaires à leur arrivée à Etampes, parce qu'ils n'étoient pas affublés du bonnet rouge qu'on les obligea de porter le long de la route.

Avant de se mettre en route pour Arpajon, Fournier se rendit seul dans la prison, et proposa aux malheureux qu'il alloit égorger, de se charger de faire parvenir à leur destination les objets que le commissaire avoit refusés la veille. Soit danger d'un refus, soit tout autre motif, les prisonniers remirent entre les mains de cet homme de l'argent et des bijoux qu'il garda, puis des lettres qu'il brûla. Avant de

les quitter, il leur dit que se trouvant sans argent pour payer leur dépense, il se voyoit obligé de prélever sur le dépôt qu'on lui confioit une somme de 1500 liv. Les prisonniers n'osèrent lui objecter qu'ayant touché 15,000 l. de la municipalité d'Orléans pour leur transport à Saumur, il ne devoit pas être dépourvu de fonds.

On arriva le 8 septembre à Arpajon. La prévention la plus dangereuse y accueillit les proscrits. Des bourreaux des prisonniers de Paris arrivés avant eux, l'avoient fait naître; cependant tout fut assez tranquille. Sur les inquiétudes que les commissaires témoignèrent au commandant Fournier, celui-ci les assura qu'il répondoit de sa troupe. Deux fois par jour les commisssaires envoyoient, par un courrier, des nouvelles de ce qui se passoit, au ministre. Voilà la seconde lettre qu'ils lui écrivirent d'Arpajon.

« Monsieur, nous sommes arrivés à Arpajon, avec la force armée qui accompagne les prisonniers, à onze heures du matin; toute la route a été faite très-tranquillement.

» Demain nous partons tous d'ici à cinq heures du matin. Voici la route que nous tiendrons.

» D'Arpajon à Lina, où l'on quitte le chemin de Paris à Orléans; de Lina à Marcoussy; de-là à Orçay, où l'on fera une halte d'une heure sans débrider; d'Orçay à Jouy, de-là à Versailles, où il paroît qu'on arrivera entre midi et une heure. La troupe paroît très-bien disposée. M. Fournier nous a assuré qu'il en répondoit. Il desire qu'elle soit casernée en arrivant à Versailles; elle est composée d'environ 2000 hommes.

» Il nous paroît, monsieur, que tout arrivera à bon port; cependant nous pensons qu'il faudroit prendre des mesures prudentes; car on nous dit qu'un certain peuple de Paris doit venir à Versailles, et pour peu qu'on échauffât la troupe qui accompagne les prisonniers, elle pourroit se porter à quelques excès.

» Telle est la position où sont les choses. C'est à vous de diriger la marche que nous devons tenir. Nous attendons vos ordres.

» Nous sommes, etc. ».

Comme vous le voyez, les commissaires ne négligèrent aucune précaution. Si d'après cet avis Rolland avoit envoyé à Versailles une force suffisante et bien intentionnée, l'égorgement n'eût pas eu lieu. Il se contenta d'écrire au District de Versailles que les prisonniers d'Orléans alloient arriver dans leur ville, sans les prévenir des dangers qu'ils couroient, et sans leur prescrire aucune mesure. Les administrateurs, que cet avis inquiéta, se pressèrent tellement d'écrire à leurs collègues du District d'Etampes, que, dans la crainte de perdre du temps à se réunir dans leur salle d'assemblée, ils firent une lettre au crayon, que je vous montre pour la singularité du fait.

« Versailles, le 8 Septembre 1792.

» Messieurs, nous recevons du ministre de l'Intérieur une lettre qui nous annonce que les prisonniers d'Orléans doivent venir coucher demain à Versailles avec les volontaires qui les escortent. Nous ordonnons les dispositions nécessaires pour les recevoir ; cependant, comme il se répand que les prisonniers doi-

vent, aux termes du decret, rétrograder jusqu'à Saumur, nous vous prions, messieurs, de nous faire dire par le même courrier, si vous avez des certitudes sur la marche de ces prisonniers, afin que nous puissions en prévenir les habitans de Versailles, qui seroient étonnés de voir arriver une pareille escorte sans en être avertis.

» Les Administrateurs commissaires provisoires aux fonctions directoriales du département de Seine et Oise.

» GERMAIN, ARNEAU, RIOL, BOQUET. »

Le lendemain 9, fatale journée sur laquelle on peut dire : *excidat illa dies*, on quitta Arpajon pour aller à Versailles. A l'endroit de la route qui sert de limites au département de Seine et Oise, les administrateurs du District et les officiers municipaux de Versailles reçurent des commissaires du ministre, les prisonniers. La mission de nos commissaires se trouvoit remplie, puisqu'ils n'avoient d'autre emploi que de les faire conduire dans une ville qui ne fût pas dans le département de Paris. Cependant ils accompagnèrent les autorités consti-

tuées jusqu'à Versailles, où l'un d'eux courut le plus grand danger. A l'instant du massacre, ce commissaire, après avoir fait de vains efforts pour arrêter les furieux, voulut au moins sauver une de ses victimes. Il monte sur le premier chariot, ôte de sa tête le bonnet rouge qu'il pose sur celle du premier prisonnier qui se présente, et qui s'échappe sain et sauf à l'aide de cet égide. Les assassins entourèrent tout à coup la voiture ; et l'un d'eux prenant le commissaire pour une de ses victimes, se disposoit à lui fendre la tête avec son sabre, lorsqu'heureusement un volontaire reconnoissant la méprise, para le coup avec son arme, en criant : *Prends donc garde, c'est un de nos commissaires.* Celui-ci fut sauvé : mais soit par le danger qu'il avoit couru, soit par l'horreur que lui inspira cette scène de carnage, depuis ce temps ses organes se sont altérés, chaque jour un tremblement involontaire le saisissoit à trois heures après midi, qui étoit celle du massacre ; et il est mort fou-imbécille.

Je ne vous dirai rien de cette scène de sang, vous en avez lu les détails. Seulement je vais

vous raconter ce qui n'a pas été imprimé, la manière dont elle a commencé. Les chariots qui portoient les victimes, arrivés à un carrefour appelé les *Quatre Bornes*, on fit arrêter le convoi, ainsi que l'escorte, dont le commandant Fournier avoit disparu. Quinze assassins environ s'approchèrent du premier chariot, sur lequel étoit M. de Brissac. Après nombre de propos et d'insultes, l'un d'eux assena un coup de bâton sur ce brave militaire, qui se leva vivement, en disant à ce monstre : *Malheureux, sais-tu bien qui tu frappes* ? Cette réponse servit de signal au carnage ; car à l'instant les égorgeurs répondirent, en lui plongeant leurs armes dans le corps : Oui, nous le savons, et voilà ce que mérite un scélérat de royaliste comme toi. Ainsi périt le malheureux Brissac, première victime des assassins (3).

Après ce récit lord Bedfort demanda au commissaire s'il savoit le nombre des victimes péries tant à Paris qu'à Versailles. — Les prisonniers d'Orléans étoient au nombre de 53. On assure que six se sont échappés ; ainsi il y en a eu 47 de massacrés. A Paris,

on en a égorgé 244, aux Carmes ; 180, à l'abbaye St.-Germain ; 73, au cloître des Bernardins ; 45, à l'hôpital de la Salpêtrière ; 85, à la Conciergerie ; 214, au Châtelet ; et 164, à l'hôtel de la Force. En tout, 1052 crimes commis en huit jours, au nom du peuple. — Voilà la perfidie. On n'a pas cessé depuis le commencement de la révolution de prendre le peuple pour manteau. Aujourd'hui on le cite pour un juge éclairé, demain pour un animal stupide. Par exemple, quand le peuple s'est souillé d'un grand forfait, on le plaint, on accuse son ignorance ; quand on lui présente des lois, on se targue de son suffrage.

Il ne nous reste plus rien à voir ici, dit notre conducteur ; passons plus loin. Une porte qu'il ouvrit nous montra le lit de parade. A l'exception de quelques galons et franges d'or que sans doute on avoit arrachés à dessein, il étoit dans son entier. Après avoir parcouru de l'œil cette salle richement décorée à l'antique (car la tapisserie étoit d'étoffe rouge brochée d'or, ainsi que les rideaux), nous dirigions nos pas vers une autre porte, lorsque l'Anglais nous arrêta pour exa-

miner un portrait de Louis XVI, jeté dans un coin derrière un fauteuil. — J'oubliois en effet de vous faire examiner cette curiosité, nous dit le commissaire. Ce morceau est unique; c'est encore une des burlesques idées de ce Palloy dont je vous ai parlé. Il imagina de prendre ce marbre, qui servoit sur l'autel de la chapelle de la Bastille à poser le calice et autres objets du culte, et que l'on nomme *pierre consacrée*, pour y graver le portrait du roi. Examinez ces croix qui paroissent des défauts dans cette gravure, c'est la marque de la consécration. Il crut faire un superbe cadeau au roi en lui présentant ce portrait au bas duquel il a fait graver ces quatre lignes (4).

Nous venons présenter au Roi,
Le restaurateur de la France,
Ce beau chef-d'œuvre de Palloy,
Qui peint notre reconnoissance.

Bedfort alloit sûrement faire quelques réflexions sur ce portrait, quand un des confrères de notre conducteur accourut tout essoufflé lui dire de descendre au plus vite. Sur l'assurance qu'il nous donna qu'il n'y avoit

aucune indiscrétion de l'accompagner, nous le suivîmes. Tous les commissaires étoient réunis avec deux députés. L'un d'eux prenant la parole, dit :

« Vous savez que le ministre Roland est venu ce matin dès huit heures avec l'inspecteur des bâtimens, *Heurtier*, et un particulier qu'on vient de nous faire connoître pour un serrurier de Versailles, nommé *Gamin*. Inquiets de ce qu'il vouloit faire d'un balai et d'un rouleau de ficelle qu'il a demandés, et sur-tout de ce qu'il s'étoit enfermé dans la chambre à coucher du roi, nous avons veillé à sa sortie. A onze heures et demie, Gamin est venu demander deux serviettes de la part du ministre. Un de nous s'est chargé de les lui porter, et l'a vu les remplir avec soin, et avec une joie concentrée, de beaucoup de papiers. En sortant, Roland a dit à notre collègue : *Ce sont des pièces que le roi avoit cachées ; je les ai trouvées, et les porte à la Convention.* Il sortit à ces mots, suivi du serrurier portant les deux serviettes. La sentinelle de la grille l'ayant empêché de passer avec ces paquets, il a envoyé chercher un de nous qui l'a fait reconnoître,

et il a suivi son chemin. Vous savez que nous devions visiter ce soir cette cachette comme nous avons fait de celles qui se trouvent dans la bibliothèque de la reine et dans l'appartement de madame Elisabeth où nous n'avons rien trouvé. Comme l'endroit où étoit celle-ci se trouvoit sous nos scellés, Roland n'a pu y parvenir sans les arracher. Montons examiner son ouvrage, puis nous dresserons procès-verbal du tout; car ceci fera sans doute du bruit, et nous pourrions être inculpés.

— Je vous en réponds, que ceci fera du bruit, dit le député Goupilleau (de Montaigu). L'œuvre de Roland est une violation de toutes les formes, de tous les principes. Premièrement, il sait qu'il existe une commission de la Convention pour la recherche et l'examen des papiers de ce château; il devoit la prévenir et se faire assister d'elle. Qui pourra dire qu'ayant opéré seul, il n'a pas soustrait ou introduit quelques papiers, pour inculper ou disculper le roi? Secondement, il n'avoit pas le droit de lever des scellés posés par d'autres. Cette faute seule est un crime ».

Nous montâmes tous ensemble dans la chambre

chambre à coucher du roi. A côté de son lit étoit une porte sur laquelle les commissaires avoient apposé leurs scellés en cire molle. On les examina scrupuleusement; ils ne portoient d'autre empreinte que celle que fait le pouce imprimé fortement sur la cire. Cette porte ouverte donnoit dans un couloir boisé d'environ six pieds de long sur trois de largeur, n'ayant d'autre jour que celui qui s'introduisoit par les portes lorsqu'elles étoient ouvertes. En face de celle que nous ouvrîmes, en étoit une autre donnant entrée dans la chambre du Dauphin. C'est dans ce couloir qu'étoit renfermée la cachette. Pour y parvenir, on levoit un panneau de la boiserie qui laissoit à découvert une porte de fer d'à peu près un pied et demi quarré, fermant à clef, élevée de quatre pieds du parquet. Cette petite porte masquoit un enfoncement pratiqué dans le mur donnant sur le jardin. Celui qui avoit fait cette cachette n'avoit pris aucune dimension ni précaution pour lui donner une forme quelconque; c'étoit tout bonnement un trou informe, inégal et raboteux, de deux pieds de profondeur et de quinze pouces de diamètre à son entrée,

allant toujours en diminuant. Tel étoit, au vrai, ce que l'on a nommé l'armoire de fer.

J'ai appris depuis que Louis XVI, lorsqu'il fut décidé de partir pour Varennes, ne sachant à qui confier des papiers qu'il ne vouloit pas emporter avec lui, fit pratiquer cette armoire. Il manda le serrurier Gamin, s'enferma avec lui et le garçon du château, Durey, pour travailler à cette cachette. Celui-ci transporta pendant la nuit dans une serviette les gravois qu'il fut jeter à la rivière. Il m'a dit avoir fait six voyages. Cette époque de la construction de l'armoire de fer dément celle que Gamin donna à la Convention nationale le 8 floréal an 2, lorsqu'au crime de la violation du secret que lui avoit confié le roi, il joignit la scélératesse d'accuser implicitement ce monarque de lui avoir donné du poison. L'effronté serrurier dit que le 22 mai 1792, jour où il achevoit de pratiquer l'armoire, Louis XVI lui apporta lui-même un grand verre de vin qu'il but parce qu'il avoit fort chaud, et qu'il en ressentit une violente colique. D'après le caractère connu du roi, il est inutile de chercher à réfuter cette audacieuse accusation.

S il eut eu l'envie et la force de commettre un semblable crime, je le demande à tout homme impartial, l'auroit-il fait tomber sur l'obscur Gamin ? Ne l'auroit-il pas rendu utile à son bonheur, en choisissant, par exemple, pour sa victime, son persécuteur d'Orléans ? Certes, du moment que Louis XVI a laissé cet ambitieux tranquille, on ne peut plus le soupçonner d'avoir attenté à la vie de personne. Aussi il faut rendre justice au public, qui n'a vu dans ce serrurier qu'un vil calomniateur, et qui a murmuré lorsqu'au 2 Prairial suivant, la convention lui accorda une pension viagère de 1200 liv. Ce scélérat, d'espèce unique dans notre révolution, est mort peu de temps après rongé par les remords, sans cependant avoir avoué son crime.

Après qu'on eût bien examiné, et dans le plus scrupuleux détail, l'armoire et l'état des scellés, les commissaires dressèrent le procès-verbal suivant.

« Ce jourd'hui 20 9bre. 1792, l'an premier de la république française, à onze heures et demie du matin, les membres composant le comité de surveillance et de conservation du

mobilier du château des Tuileries, sur l'avertissement qui leur a été donné par le C. Dangleterre, l'un de leurs gardiens, que le ministre de l'intérieur sortoit à l'instant de la chambre à coucher du roi, accompagné de deux particuliers chargés de deux serviettes remplies de papiers qu'il a dit avoir trouvés dans une armoire secrète pratiquée dans un couloir qui donne dans cette chambre, se sont transportés dans ladite chambre, où étant, ils ont reconnu que les scellés en cire molle qu'ils avoient apposés sur la porte du couloir qui communique dans la chambre du fils de Louis XVI, avoient été enlevés et remis sans aucune précaution; qu'ils ne portoient plus aucune empreinte du sceau du comité, mais que la cire paroissoit avoir été assujettie simplement avec le pouce; que d'après la déclaration du cit. Roland, faite au cit. Dangleterre, on ne pouvoit soupçonner que ce ministre de l'altération des scellés; que cet abus d'autorité est une violation de toutes les lois, impardonnable dans un des chefs de l'autorité chargée de les faire respecter; pourquoi ils se trouvent forcés de la constater, afin qu'on ne puisse pas les accuser de négli-

gence dans l'exercice de leurs fonctions, ni de connivence avec le ministre.

» Ayant ensuite ouvert la porte sur laquelle étoient leurs scellés, ils ont reconnu un dérangement qui n'existoit pas, dans la boiserie du couloir du côté du jardin, un des panneaux se trouvant sorti de sa rainure, ce qui n'avoit pu être fait que par main d'homme; en enlevant ce panneau, ils ont découvert une petite porte de fer qui servoit à fermer une espèce d armoire creusée dans l'épaisseur du mur, et dans laquelle il ne s'est rien trouvé.

» Après avoir remis le tout dans l'état où ils l'avoient trouvé, ils ont examiné les scellés apposés sur la porte du fond du couloir donnant dans la chambre du fils de Louis XVI, qui se sont trouvés sains et entiers. De tout quoi, ils ont dressé le présent procès-verbal pour copie en être délivrée à la commission de la Convention nationale chargée de la recherche des papiers. *Signé, etc* ».

Les commissaires se retirèrent, et notre conducteur nous dit : Puisque nous voilà dans la chambre à coucher du roi, examinez-là à votre aise. — Savez-vous bien, dit lord Bedfort, que

ce dernier trait de Roland me le fait envisager comme un vrai despote. L'action qu'il vient de commettre est d'une audace bien extraordinaire dans un gouvernement républicain. — Je présume qu'il avoit des motifs personnels pour agir ainsi. — Soupçonnez-vous quels ils sont ? — On l'accuse d'avoir écrit au roi certaine lettre qui pourroit le compromettre aujourd'hui. Depuis le 10 août, il en a marqué de l'inquiétude par les soins qu'il s'est donnés pour la retrouver. Rappelez-vous la demande qu'il fit l'autre jour à Alexis, et l'humeur qu'il montra. — En effet, je commence à saisir votre idée. — Pour vous convaincre davantage, suivez sa marche depuis ce moment. Il change trois fois le local qu'il avoit choisi pour la tenue du conseil, et je suis persuadé qu'il ne l'a établi dans cette chambre incommode pour une assemblée, que du moment qu'il a été informé qu'elle étoit voisine de la cachette ; ajoutez qu'après la séance du conseil, il s'est constamment enfermé ici pendant plusieurs heures, et vous aurez la certitude morale qu'il visitoit les papiers de l'armoire de fer. Y a-t-il trouvé sa

correspondance? voilà ce que j'ignore. Je vous parie qu'avant peu il nous demandera, sous quelque prétexte encore, un nouveau local pour le conseil. Le commissaire avoit raison; dès le lendemain il demanda ce local qu'il n'a plus changé depuis, et nous apprîmes que dans les papiers découverts il ne s'étoit trouvé aucune de ses lettres au roi; ce qui nous confirma dans le soupçon qu'il les avoit soustraites.

— Tout ce que vous venez de dire forme un rapprochement si sensible, qu'il ne me laisse aucun doute sur les intentions de votre ministre. Mais il faut avouer qu'il montre un grand caractère; rien ne l'arrête dans sa marche : il a l'air de braver ses ennemis. — Cela est vrai; je dirai plus : il est bon administrateur, il a une judiciaire excellente. C'est dommage que la présomption ternit ses qualités; il se croit supérieur en tout et à tous. — C'est peut-être le second tome, passez-moi l'expression, de notre lord North, qui dit un jour : « Lorsque vous trouverez dans » le royaume un homme plus habile que moi » pour conduire les affaires d'un grand peu-

» ple , je serai prêt à résigner ; mais jusqu'à » ce que vous ayez trouvé cet homme , je » garderai ma place ». — Celui-là n'étoit rien moins que modeste. Peut-être Roland en diroit autant s'il l'osoit : dans nos mœurs, un pareil langage est ridicule ; cependant dans un homme vraiment capable , il me semble que c'est plutôt fierté que fanfaronnade. Mais en voilà , je pense , assez de dit sur Roland (5). Visitons cette chambre.

Le lit du roi étoit placé dans un enfoncement formé d'un côté par le couloir dont j'ai parlé , de l'autre par un cabinet de garderobe. Un ciel en dôme portoit des rideaux de Pékin à flammes. Les matelas étoient tellement rembourés de laine, qu'ils n'avoient aucun moëlleux , ce qui nous fit croire qu'il aimoit à coucher durement. En face du lit étoit la cheminée, à côté de laquelle se trouvoit un Prie-Dieu ; au-dessus on voyoit un portemontre fermé d'un verre. Trois chemises laissées dans le cabinet nous firent présumer, par les tâches dont elles étoient toutes empreintes, que le roi avoit une foiblesse de nature assez commune aux hommes replets. Aux pieds

de son lit, à cinq pieds de hauteur, se voyoit une croisée de deux pieds quarrés, donnant dans la chambre à coucher du Dauphin, précisément à la tête du lit. C'est-là que l'inquiétude paternelle, nous dit le commissaire, conduisoit souvent le roi à la moindre plainte de son fils. Cette croisée étoit d'abord scellée; il la fit ouvrir, fabriqua le verrou que vous voyez, et le posa lui-même. Examinez comme il est grossièrement travaillé, c'est cependant un de ses chefs-d'œuvre. Point de luxe, point de commodité, n'ornoient cette chambre que nos petits maîtres bourgeois auroient répugné d'habiter.

En visitant l'intérieur du Prie-Dieu, nous découvrîmes une lettre à enveloppe, avec cette suscription : *Copie du testament du roi.* Le cachet resté intact, malgré l'ouverture du paquet, étoit de cire noire aux armes de France. L'Anglais montra une impatiente curiosité qui nous fit sourire. — Vous croyez sans doute que c'est le testament de Louis XVI? — Certainement, la suscription est de son écriture. — Et la pièce incluse aussi. Cependant c'est une simple copie écrite par lui d'un

testament que son prédécesseur fit en 1766. J'ignore s'il est connu. Au surplus, prenez-en lecture.

« Au nom du Père, du Fils et du St. Esprit. *Amen.*

» Ce qui suit sont mes dernières volontés :

» Je remets mon ame à Dieu mon créateur, » et le conjure d'avoir pitié d'un grand pé- » cheur ; soumis entièrement à sa sainte vo- » lonté, et aux décisions de son église ca- » tholique, apostolique et romaine, je prie » la Ste. Vierge, tous les saints, et particu- » lièrement St. Louis, mon aïeul et mon » patron, d'intercéder pour moi près de » Jesus-Christ mon divin sauveur et rédemp- » teur, pour que j'obtienne le pardon de mes » péchés, l'ayant si souvent offensé et si mal » servi ; je demande pardon à tous ceux que » j'ai pu offenser ou scandaliser, et les prie » de me pardonner, et de prier Dieu pour mon » ame. Je prie de tout mon cœur le tout » puissant, d'éclairer celui de mes petits-fils » qui me succédera dans le gouvernement du » royaume qui m'a été confié par la provi- » dence divine (puisqu'il lui a plu d'appe-

» ler à lui mon cher fils unique, auquel je
» ne m'attendois pas de survivre), pour qu'il
» le gouverne mieux que moi. Si j'ai fait des
» fautes, ce n'est pas manque de volonté,
» mais manque de talens, et pour n'avoir pas
» été secondé comme je l'aurois desiré, sur-
» tout dans les affaires de la religion. Je dé-
» fends toutes les grandes cérémonies à mes
» funérailles, et j'ordonne que mon corps
» soit porté à St.-Denis dans le plus simple
» appareil que faire se pourra. J'ordonne que
» mon cœur soit porté où celui du feu roi
» monseigneur et bisaïeul sera. J'ordonne que
» mes entrailles seront portées à Notre-Dame
» à Paris, pour y être placées en arrière de
» celles de Louis XIV. J'ordonne qu'il
» soit fondé un service solemnel au jour de
» ma mort et une messe basse chaque jour
» pour le repos de mon ame, et un pareille-
» ment dans la paroisse du lieu où je mour-
» rai, et un à Versailles, si je meurs ailleurs.
» Je donne à mon petit-fils, le Dauphin qui
» me succédera, tout ce qui se trouvera chez
» moi dans toutes mes maisons, et j'ordonne
» que toutes les clefs lui en seront remises à

» lui-même, ou au régent ou régente, s'il » avoit le malheur d'être mineur et je desire » qu'il partage mes bijoux avec mes enfans, » petits enfans, qui seront en France, de tout » sexe, selon leurs desirs. Je veux que mes » filles aient chacune deux cent mille livres » de pension, leur maison et table payées, et » que celle qui survivra aux autres en jouisse » de trois cent mille livres. Je charge aussi » mon successeur de bien récompenser ceux » de mes domestiques particuliers qu'il ne » gardera pas dans leurs emplois. Fait au » château de Versailles, ce sixième jour de » Janvier l'an de grace mil sept cent soixante- » six. Louis.

» O dieu qui connoissez tout, pardonnez- » moi de nouveau toutes les fautes que j'ai » faites, et tous les péchés que j'ai commis: » vous êtes miséricordieux et plein de bontés, » j'attends en frémissant de crainte et d'espé- » rance votre jugement ; ayez en pitié mon » peuple, et tout mon royaume, et ne per- » mettez pas qu'il tombe jamais dans l'erreur, » comme des Etats nos voisins qui étoient

» jadis si catholiques, apostoliques et ro-
» mains, et peut-être plus que nous.

» Louis.

» Copié sur l'original et attesté par moi
» véritable.

» Louis Auguste ».

Ce testament n'a rien de curieux que sa date. Fait quatorze jours après la mort du Dauphin, il annonce que dans ce moment Louis XV fit des réflexions sur lui-même, qu'il eut des craintes et des remords, fruits naturels des peines et des douleurs. Mais il s'étourdit bientôt lui-même; et madame Dubarry qu'on lui présenta quelque temps après la perte de son fils, acheva de dissiper ses sombres réflexions.

N'ayant plus rien à voir dans cette chambre, notre commissaire nous conduisit dans celle du Dauphin. Comme celle de son père, elle n'étoit éclairée que par une croisée prenant également jour sur le jardin. Le lit de l'enfant n'étoit séparé de celui du roi que par un mur; et la petite fenêtre dont je viens

de parler donnoit précisément au-dessus de son oreiller. Celui de la gouvernante étoit placé à côté : tous deux en damas vert, ne se distinguoient que par les franges d'or dont étoient ornés les rideaux du Dauphin. Dans un des tiroirs de la commode, différens coquillages, servant probablement à l'amusement de l'enfant, étoient rangés avec symétrie. Aucun ne nous parut rare ni précieux, si on en excepte une fort grosse et belle perle attachée après sa nacre. A côté de ces coquillages, se trouvoit un plat à barbe en porcelaine blanche, dont la petitesse nous prouva qu'il n'avoit d'autre utilité que de servir de joujou.

Dans un porte-feuille de soie brodé étoit renfermé un seul papier. Son développement offrit à nos regards une lettre que le commissaire nous dit être la seule et unique tracée par le Dauphin en 1791, alors âgé de six ans. Je la transcris par les mêmes motifs qui me l'ont fait lire, l'intérêt et la curiosité. Dans toute autre circonstance elle n'auroit de prix que pour la tendresse d'un père ; mais dans la malheureuse position où se trouvent cet intéressant enfant et ses infortunés parens, elle

devient précieuse à toute ame sensible. La voici exactement figurée sur l'original écrit en grosses lettres d'un demi-pouce de hauteur, chaque ligne remplissant la largeur d'un grand papier à lettre, et ce peu de mots couvrant la première page.

« *MON CHER PAPA,*

» *Je suis très-aise d'être en*
» *état de vous écrire, pour*
» *vous souhaiter une bonne*
» *année, et vous dire que*
» *je vous aime de tout mon*
» *cœur.* »

Je suis fâché, dit lord Bedfort, que cette lettre ne porte aucun caractère d'authenticité. — Pour lui en donner, on peut prendre le témoignage de la gouvernante des enfans de France et celui de l'instituteur du Dauphin.

L'ouverture des autres tiroirs, offrit à nos yeux la garde-robe de cet enfant. A travers différens habits dont un d'uniforme de garde national, que la politique sans doute avoit fait

faire, un bonnet de laine rouge frappa nos regards et surprit tellement lord Bedfort qu'il s'écria avec humeur : Eh quoi ! le roi a-t-il permis qu'on affublât son fils de la livrée de l'anarchie ! — Vous ne le croyez pas sans doute. Ce bonnet fut donné au Dauphin pour servir à le déguiser en savoyard par simple amusement, et voilà tout.—A la bonne heure ; je n'aurois pu excuser qu'on s'en fût servi comme d'un paratonnère ; c'est déjà beaucoup trop que le roi eût permis qu'on en salît sa tête au 20 juin. A sa place, je l'aurois rejeté avec mépris. — Rappelez-vous ce qu'il a dit : C'étoit pour éviter un grand crime aux furieux. — Il faut avouer que votre assemblée nationale s'est encore bien mal comportée ce jour-là. — Voici le tableau qu'en a tracé un homme attaché à la cour, dans un récit des événemens de cette journée. Le parti constitutionnel demande que la séance soit levée, pour ne pas recevoir la tourbe des faubourgs ; les jacobins s'y refusent, ils veulent jouir de leur succès et recevoir les hommages de leurs soldats ; les Feuillans s'agitent : enfin les Jacobins triomphent. Tandis que les Sans-culottes

culottes défilent, les constitutionnels de l'Assemblée trembloient, et les plus lâches applaudissoient. Ajoutez à ce fidèle narré, que les plus sages des députés quittèrent leurs bancs et sortirent de la salle pour ne pas être témoins de cette ridicule procession.

En quittant la chambre du Dauphin, nous passâmes dans celle de sa sœur. Elle présentoit, outre un espace plus grand, beaucoup plus d'ordre et de tenue. D'un côté, quelques cahiers élémentaires de musique vocale et instrumentale étoient posés sur un forté-piano mutilé; plus loin un grand porte-feuille garni de gravures et de dessins se trouvoit placé sur une table couverte de crayons et de papiers. Nous ouvrîmes ce porte-feuille dans lequel nous découvrîmes plusieurs dessins faits par la jeune *Madame*. Au bas de chacun, elle avoit écrit elle-même ces mots : *Marie-Thérèse-Charlotte de France fecit.* La date de l'année et du mois étoit au bout de cette annotation, ce qui nous facilita pour juger ses progrès. Une tête de femme, un pied, passablement dessinés et ombrés, portant la date de juillet 1788, servirent à nous ap-

prendre qu'elle savoit déjà manier le crayon avant l'âge de dix ans. Des dessins de l'année suivante nous offrirent la preuve, par leur fini, qu'elle travailloit avec goût. Dès le mois de mars 1790, elle dessinoit le paysage avec figures. Le dernier de ses dessins avoit été achevé le premier mai 1792 ; il représentoit la vue d'un aquéduc qu'on trouve sur la route de Naples à Salerne. — Ce morceau annonce le talent, dit l'Anglais ; il est fait avec beaucoup de goût. — C'est qu'outre un maître de dessin, sa tante lui donnoit des leçons et piquoit son émulation par l'exemple. — Comment ! madame Elisabeth aimoit cet art ! — Elle faisoit mieux que cela, elle l'exerçoit; et je vous montrerai, lorsque nous visiterons son appartement, des peintures que plus d'un de nos artistes en ce genre se glorifieroit d'avoir faites.

— Quel est ce cahier ? — C'est un extrait de l'*Histoire de France*, copié par Madame. — Ainsi, l'on mettoit dans son éducation l'utile et l'agréable. — Sans doute : le roi se chargeoit de son instruction, et lui faisoit écrire cette notice qu'elle étudioit, et dont il

lui faisoit rendre compte. — Mais, l'écriture de cette jeune personne est fort belle. — Vous avez vu celle de la reine? — Oui. — Examinez bien celle-ci; elle lui ressemble, mais en beau. — Cela est vrai. — Allons maintenant parcourir les appartemens qui sont au-dessus de ce corps-de-logis, et qu'occupoient les différentes personnes attachées à la famille royale.

Montés au second étage, nous visitâmes fort scrupuleusement les chambres d'un long corridor fort sombre. Toutes étoient encore dans le même désordre que le soir du 10 août. Dans celle du premier médecin du roi, Lemonnier, quatre habits, et autant de chapeaux de perruquiers, nous offrirent la preuve que ces hommes avoient troqué leur garde-robe contre celle de l'*Esculape*. — C'est une classe bien particulière que ces perruquiers; on les voit par-tout; pas une fête, pas une émeute, pas même une simple rixe où l'on n'en trouve : c'est l'engeance la plus curieuse que l'on connoisse. — C'est une idée, et que vous abandonnerez lorsque vous voudrez réfléchir que les perruquiers, reconnois-

sables par-tout à raison de leurs habits poudreux, sont obligés, par leur état, de parcourir tous les coins de Paris. Vous ne traversez pas une seule rue sans en rencontrer deux ou trois. Il n'est donc pas étonnant d'en trouver s'arrêter près du plus petit groupe. L'envie d'avoir toujours quelque nouvelle fraîche pour amuser leurs pratiques, sert d'aiguillon à leur curiosité, d'ailleurs si naturelle à l'homme. — Vous pouvez avoir raison. Leurs habits et leur grand nombre, voilà ce qui nous les fait remarquer. Il s'est trouvé sûrement dans d'autres appartemens de semblables exemples de dilapidation des garde-robes. — Oui, mais en petit nombre. En tout, sept costumes de perruquiers et trois de femmes déguenillées.

L'appartement de Lemonnier se trouvoit dans un tel dénuement, que Bedfort en témoigna son étonnement. Notre conducteur observa que ce n'étoit qu'une espèce de pied à terre du médecin, qui avoit sa demeure habituelle hors du château, et qu'on lui avoit remis quelques jours auparavant ce qui lui appartenoit. On a même trouvé dans ses papiers des comptes d'Imprimeur de sa main,

qui attestent qu'il étoit chargé de payer les pamphlets que la cour faisoit imprimer. Ces papiers ombés dans certaines mains pouvoient le perdre. Pour le tranquilliser, ils ont été brûlés en sa présence (6).

Dans un autre appartement, occupé par une personne dont le nom m'est échappé, le parquet étoit jonché de papiers que nous amassâmes en les examinant. C'étoit une correspondance suivie depuis dix-huit mois entre plusieurs prêtres. Voici ce que nous y remarquâmes. Du moment qu'il fut question du serment civil du clergé, il s'établit à Paris une espèce de corps épiscopal entre les ecclésiastiques, qui dès-lors se nomma *orthodoxe*, pour se distinguer de ceux qui prêtoient le serment. Le chef de ce corps étoit un abbé Gallois, attaché à la chapelle du château de Versailles en qualité d'aumônier. Le but de ce corps étoit d'empêcher les curés, vicaires et autres prêtres en fonctions, de prêter le serment, de diriger, dans leurs restrictions, ceux que des raisons particulières obligeoient de le prêter, et de recueillir des secours pour les distribuer à ceux que le refus du serment

mettoit dans la gêne. L'influence de ce corps se fit sentir non-seulement dans la Capitale, mais elle s'étendit presque par toute la France. La crainte que le secret des lettres confiées à la poste ne fût violé, fit établir des prêtres estafettes, qui servoient en même temps d'apôtres contre le schisme. Pour ne pas paroître suspects, ces missionnaires quittoient, dans leurs voyages, tous les signes qui distinguent les ministres du culte des autres hommes.

Si les femmes s'entre-mêlent rarement dans les affaires du gouvernement, il n'en est pas de même en matière de religion. Le plus léger changement dans les cérémonies de l'église, sert d'aliment à leur zèle. Les prêtres le savent et en profitent. Le serment du clergé alarma le sexe dévot; les confesseurs leur disoient à l'oreille que la religion étoit perdue, que les personnes qui alloient à la messe d'un prêtre sermenté étaient damnées: elles crioient tout haut qu'ils étoient des apostats, selon Saint Cyprien (7). Celles des femmes les plus marquantes qui se rangèrent du côté des prêtres orthodoxes, furent madame Elisabeth, sœur du roi, et ses deux tantes. On a vu, dans

le premier volume de cet ouvrage, que ces dernières abandonnèrent leur famille et leur patrie par esprit de religion. Madame Elisabeth a mieux fait : elle a su allier les principes religieux à ceux des liens du sang. L'Europe admire en elle l'amitié fraternelle, et l'histoire lui réserve une page pour buriner son éloge. Ces trois princesses s'unirent donc aux prêtres insermentés. Elles recueillirent des aumônes, qu'elles augmentoient de leurs dons, pour les distribuer aux ecclésiastiques que la privation de leurs places avoient réduits à la nécessité. Madame Elisabeth étoit la trésorière. On s'adressoit à elle pour obtenir cette mâne terrestre, non moins précieuse que celle qui nourrit jadis les Israélites dans le désert. Mais elle n'en accordoit presque jamais sans l'aveu de l'abbé Gallois. Par ses lettres à ses amis intimes, on voit qu'il en abusoit, et qu'il faisoit servir ses dons à tout autre usage qu'au soulagement de ses pauvres confrères.

Tel est en gros le résultat que nous fournit la lecture de cette correspondance. Je vais vous en citer deux traits qui m'ont paru curieux, chacun dans leur espèce. Sur le reproche que

l'abbé Gallois fit faire au nommé M....., curé d'Orouen-le-Voulgy, de ce qu'il avoit prêté son serment, celui-ci lui répond, le 30 janvier 1791, qu'il y a mis des restrictions ; et il ajoute : *J'ai déjà fait à ma bonne amie l'exposition de toutes les raisons qui m'ont déterminé à prêter serment. En jurant, je viendrai à bout de faire face à tout, et d'être utile à ma bonne amie. Mon voisin me fera peut-être rougir du motif qui me fait prêter serment, il n'a pas juré; mais il a du foin dans ses bottes, et je n'ai pas seulement des chardons.*

Le second trait paroît être un rapport pour accuser les prêtres insermentés et ceux qui avoient la même opinion qu'eux. Je le tire d'une lettre sans signature, adressée au même abbé Gallois, de F., le 20 mai 1792. Voici ce que j'y ai lu : *Les Sœurs de la charité et de la chambre font des vies terribles. Il y a une sœur de la chambre qui est accouchée il y a quelques jours. La supérieure est enceinte. Il va des prêtres réfractaires chez elles toute la journée et même la nuit. Ces sœurs n'ont pas fait leurs pâques, et n'ont*

pas voulu recevoir des cendres des prêtres sermentés.

Que prouvent ces deux anecdotes ? autre chose qu'il y a des abus et des vices dans toutes les classes, et que si l'on vouloit scruter la conduite de chacun, on trouveroit bien peu de consciences pures. C'est une vérité qui s'est manifestée dans toute sa force pendant notre révolution. On a vu plus d'une fois deux amis, d'une réputation de probité, devenus ennemis pour leur opinion contraire, se reprocher mutuellement et publiquement des fautes et des vices dont on étoit loin de les soupçonner. Il en est de même dans ce que je viens de citer. Avant la révolution, le curé d'Orouen passoit peut-être pour un pasteur estimable, tandis qu'il n'étoit qu'un homme guidé par l'intérêt et la débauche. De même, ces sœurs de la chambre couvroient, sans doute avant ce temps, par des dehors pieux, le libertinage qu'elles paroissent avoir affiché depuis. Combien peu d'hommes gagnent à être connus ou vus de trop près !

En sortant de cette chambre, nous rencon-

trâmes un nommé Bouchard, attaché à madame d'Ossun, qui venoit de retirer ses effets. Il nous parut fort soucieux et très-mécontent. Notre commissaire lui demanda s'il avoit trouvé ce qui lui appartenoit. — Pas tout-à-fait; mais ce n'est pas la perte qui me donne de l'humeur, c'est l'effronterie du garçon qui me les a délivrés. — Vous auroit-il manqué ? — Au contraire, il m'a accablé de politesses. — Je ne vous comprends pas. — Je vais m'expliquer. Il porte dans ce moment une culotte de peau et un chapeau que j'ai reconnus pour m'appartenir. J'ai voulu lui en parler. Il m'a dit avec assurance que sûrement je me trompois, qu'il avoit acheté ces effets depuis peu de temps. Cette réponse m'a attéré. Cependant, après les avoir examinés de près, je suis certain que ce sont les miens. — Venez avec moi au comité faire cette déclaration. — Je m'en garderai bien, je suis sans preuves; ainsi je finirois encore par avoir tort. — Dans ce cas, j'en fais mon affaire. Je ne suis plus étonné maintenant de l'empressement de cet homme pour courir chercher dans les appartemens ce qu'on a besoin. Il nous a cependant été

donné, et bien recommandé, par le ministre de l'Intérieur, comme un très-honnête homme. Je vais d'abord empêcher qu'il entre dans les appartemens ; et à la moindre faute qu'il commettra, je le ferai renvoyer, si mes confrères refusent de le faire tout de suite.

Dans le logement de madame de B....., où nous entrâmes, nous découvrîmes plusieurs lettres écrites par des réfugiés, qui nous peignirent leur situation, leurs sentimens et leurs espérances. L'une du 22 avril 1792, écrite par M. d'Ahémar, disoit : « Nos équi-» pages de guerre sont prêts, nous espérons » entrer en France à la fin de juillet ou être » tués ; mais je vous réponds bien que nous » vendrons cher notre vie. Nous ne pouvons » rien faire avant juillet, à moins que la France » ne commence, ce que nous désirons bien. » La mort de l'empereur et celle du roi de » Suède ne dérangent rien. Le roi de Suède, » en mourant, a fait promettre à son fils et à » son frère, nommé depuis régent, qu'ils ne » nous abandonneroient pas. Ils l'ont promis » sur leur parole d'honneur. »

Dans une autre, écrite de Spa, le 22 juillet,

on lisoit : « On dit que dans trois jours les » frontières seront garnies de nombreuses » troupes, que la campagne commencera » dans la quinzaine et ira grand train. Je donnerois volontiers beaucoup pour être plus » vieux d'une année. Si vous êtes à l'*Hermitage*, au premier octobre, j'irai vous y voir. » Ce qui m'afflige, c'est de voir les gentilshommes cantonnés près de Spa se ruiner au » jeu, etc. »

Combien ces Français expatriés sont trompés dans leur calcul, dit lord Bedfort après avoir lu ces lettres! Ils ont pensé que les puissances voisines attaqueroient de suite la France pour rétablir le roi : loin de cela, elles ont toutes attendu son défi. Ils se sont imaginés qu'à l'arrivée des ennemis sur vos frontières, la grande majorité des habitans se joindroit à eux : au contraire, les Français sont accourus de tous côtés pour les combattre. Au lieu de s'emparer, au nom de Louis XVI, de deux chétives places fortes où les ennemis sont entrés un moment, c'est au nom du roi de Prusse et de l'empereur qu'on les prend. Enfin, tandis que l'armée de

Condé devoit avoir au combat le poste d'honneur, on la relègue sur les derrières, et on la laisse dans l'inaction avec l'air de la méfiance. Pour moi, j'avoue que tout cela m'a fort étonné, et que dès à présent je vois que les émigrés, ainsi que Louis XVI, seront pour très-peu de chose dans la guerre. Je prévois, d'un autre côté, que la coalition de l'empereur avec le roi de Prusse ne peut durer. Celui-ci ne permettra jamais que l'empereur reprenne l'Alsace et la Lorraine, objets de sa convoitise.

Nous trouvâmes encore, dans ces papiers, que du moment que le serment civil du clergé eût divisé les ecclésiastiques, les prêtres assermentés composèrent des prières pour la circonstance. Comme je ne veux annoncer aucun fait sans l'appuyer d'une pièce probante, je joins ici, pour la simple curiosité, une de ces prières manuscrites.

« Esprit-saint, Dieu de lumière, source » de graces, auteur de tout don parfait, qui » tenez dans vos mains le cœur des rois, don- » nez à votre auguste monarque un cœur

» selon le cœur de Dieu. Esprit de force, di-
» rigez les actions du roi selon la pureté de
» ses intentions; que l'Eglise, le chef-d'œuvre
» de votre miséricorde, soit protégée et con-
» servée par lui; Esprit sanctificateur, impri-
» mez fortement ces grandes vérités dans
» l'ame du roi, que la foi en France est plus
» ancienne que la couronne, et que son trône
» ne sera jamais ébranlé tandis que la religion
» en sera le soutien: Esprit-saint, Dieu des
» vertus, répandez vos dons sur notre bon roi,
» nous vous implorons pour le petit-fils de
» Saint-Louis; daignez l'éclairer, le con-
» duire: ses ennemis sont les vôtres. Esprit
» consolateur, rendez la joie à nos cœurs
» flétris par l'amertume, le courage à nos ames
» abattues par la tristesse. Vous nous faites
» connoître que dix justes dans Sodôme au-
» roient appaisé la colère du ciel: ô mon
» Dieu! jetez les yeux sur ces vénérables
» pontifes, les prêtres de l'Eglise de France:
» leur fermeté, leur zèle, leurs vertus, atten-
» driront votre cœur; jetez les yeux sur les
» vierges victimes de la pénitence, qui lèvent
» vers vous des mains pures, et qui sollicitent

» le pardon d'un peuple criminel; enfin, sur tant
» de justes que la foi soutient, que l'espérance
» anime, que la charité enflamme : Grand
» Dieu ! ce spectacle est digne de vos regards,
» et en faveur des justes, faites miséricorde
» aux coupables ; et tous ensemble nous béni-
» rons votre saint nom dans le temps et dans
» l'éternité. Ainsi soit-il. »

Cette prière qui, au simple coup-d'œil, paroît fort ordinaire, est cependant une des armes avec lesquelles on parvenoit à fixer les incertitudes du roi ; et je suis convaincu que ces émanations pieuses l'ont plutôt déterminé dans son refus de sanction des lois religieuses, que toutes les observations politiques de ses ministres. — Il est vrai qu'il consulta peu son conseil sur les objets de la religion. Il s'adressa à différens casuistes et à son confesseur pour le guider. — Son confesseur n'étoit-il pas l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache ? — Oui. — Mais il a prêté le serment. — Aussi l'a-t-il quitté pour prendre l'abbé l'Enfant qui l'avoit refusé, et qui a été une des victimes du 2 septembre.

Quelques autres lettres nous offrirent la

preuve que l'on entroit dans les plus minutieux détails pour connoître l'esprit qui animoit Paris. L'une annonçoit que huit jours avant le 10 août les têtes du faubourg Saint-Antoine étoient froides, mais qu'on craignoit que l'Assemblée ne les convultionnât; une autre, écrite à M. de Caylus, rendoit compte que la majorité des danseuses de l'Opéra étoit aristocrate, mais que la démocratie triomphoit dans les chanteuses. Cette observation nous fit tous rire de pitié. En effet, où la curiosité va-t-elle se nicher?

L'amour profite de tout, dit le commissaire: rien ne l'effraie. Voyez cette lettre écrite à une dame attachée à la reine. « J'ai l'honneur de » vous prévenir que depuis huit jours votre » femme de chambre introduit chaque soir, » dans le château, un grenadier de la Garde » parisienne, son amant, sous prétexte d'aug- » menter, par ce moyen, le nombre des » serviteurs qui sont voués à la défense du » roi, etc. » —Voilà bien le Français amoureux! observa l'Anglais; il s'expose à tout, et compte sa vie pour rien lorsqu'il s'agit de triompher de sa maîtresse. C'est dommage

que

que son feu s'éteint aussi vite qu'il s'allume. Ce n'est pas chez vous qu'il faut chercher les *Céladon* et les *Philémon*.

En entrant dans la chambre de B....., l'Anglais témoigna son étonnement sur le désordre qui régnoit dans cet appartement, placé exactement sous le faîte de la toiture. — Les logemens que nous venons de parcourir ne nous ont offer que quelques meubles brisés ; comment se fait-il que dans celui-ci rien n'est intact ? — Comme vous, j'ai marqué la même surprise. En y réfléchissant, j'ai vu que les appartemens occupés par ceux de ses serviteurs que la reine paroissoit affectionner davantage, étoient plus mutilés que les autres. Celui de mesdames de Lamballe, de Tourzelle, et celui de plusieurs autres, m'ont porté à faire cette réflexion. Vous avez sans doute remarqué que les appartemens de la reine avoient été plus mal traités que ceux du roi. — Celui qui occupoit celui-ci, qu'étoit-il auprès d'elle ? — Son garde-meuble, et son gardien à Trianon. — Il paroît qu'il ne choisissoit pas les moins beaux effets du magasin, car tout ce qui garnit ce local est superbe. — C'est

un homme bien rusé. — Et vous dites que la reine lui étoit attachée? — Non pas à lui, mais à sa femme, qui est très-jolie et fort aimable. B..... l'a cependant peu ménagée. — Comment cela? — Il a prétendu qu'elle lui étoit infidèle. Pour avoir les preuves nécessaires à une demande en séparation qu'il méditoit, il s'adressa au confesseur de sa femme pour les lui donner. Celui-ci, en honnête homme, se formalisa de cette demande indécente. Malgré cela, la séparation s'entama. Sa femme se retira dans un couvent, attendant et peut-être desirant l'instant de se voir débarrasser de son jaloux. Mais la reine s'entre-mêla dans cette affaire, et menaça le mari de lui faire perdre ses bonnes graces s'il ne reprenoit sa femme. — Et, sans doute, le mari plus intéressé que délicat, la reprit? — C'est la vérité. — Après un tel événement, ils doivent vivre assez mal ensemble. — On le dit. Au surplus, cet homme a tort de faire des reproches à sa femme, puisque de son côté il vit avec une autre. Depuis le 10 août les deux époux sont séparés, et je crois qu'ils se pourvoient réciproquement en divorce. Chacun

d'eux est venu séparément réclamer ce qui lui appartient. Ce que je n'ai pas aimé dans le mari, c'est qu'il a fait tous ses efforts pour qu'on lui remît les lettres de sa femme. On les lui a refusées, comme on le devoit, ce qui lui a donné beaucoup d'humeur. Je vous observe qu'union ne fut jamais plus mal assortie. Le mari est petit, laid, vieux et d'humeur désagréable ; la femme est grande, jolie, jeune et des plus aimables. Si vous desirez la connoître, je puis vous conduire ce soir à un théâtre de société ; vous la verrez jouer la comédie avec de nos graves députés qui se livrent à cet amusement. J'en soupçonne un d'eux de lui faire la cour, et j'ai même cru m'apercevoir qu'il ne déplaisoit pas à la dame. — J'accepte votre proposition avec beaucoup de plaisir.

En quittant cet appartement, le commissaire nous dit : il ne reste plus rien à vous faire voir dans cette partie du château. Demain nous visiterons le pavillon de Flore ; une matinée suffira pour le parcourir, et vous aurez tout vu après cela. — Dans ce cas, dit lord Bedfort, je vais préparer mon départ pour

après-demain. Rien ne peut plus me retenir en France ; tout, au contraire, m'en éloigne. Ne prenez pas ce que je dis pour un mauvais compliment ; c'est l'effet des circonstances. — Nous en sommes persuadés ; et si, comme vous, nous étions étrangers, nous nous hâterions de quitter ce pays, en proie à l'ambition d'une poignée d'intrigans. Au revoir, ou plutôt à demain.

NOTES

Du Chapitre treizième.

(1) Trois vivent encore, et paroissent, au moins extérieurement, sans aucun remords. Leurs lettres initiales les indiqueront assez, ce sont P...s—S.....t—T.....n. Les autres sont Marat, Collot-d'Herbois, Billaud Varennes, Danton et Manuel. Qu'on se rappelle le discours de l'orateur de la députation de la ville de Paris, prononcé à la barre de l'Assemblée Législative, le 31 août, il servira de rapprochement avec les massacres. Après avoir fait l'éloge de la Commune provisoire, qu'un décret de l'Assemblée venoit de casser; pour prouver les nouveaux services que cette même Commune se préparoit encore à rendre, l'orateur, *Tallien*, ajoute: *Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs; ils sont enfermés dans une maison particulière, et, sous peu de jours, le sol de la liberté sera purgé de leur présence.* Qu'on se rappelle que le maire et le procureur syndic étoient à la tête de cette députation. Le matin du massacre des prêtres, *Manuel* dit en pleine rue aux égorgeurs: *Peuple Français, au milieu des vengeances légitimes que vous allez*

exercer, que votre hache ne frappe pas sans discernement toutes les têtes. Tous les criminels que renferment ces cachots ne sont pas également coupables.

La Commune, ou, pour parler plus exactement, ceux de ses membres qui avoient organisé et dirigé les massacres (car le plus grand nombre n'étoit pas dans le secret) apprenant que les assassins dépouilloient les victimes après leur mort, chargèrent Billaud de Varennes de se rendre aux prisons pour arrêter ce pillage. Cet homme de sang va à l'Abbaye, entre dans la cour du sacrifice, monte sur une estrade, et dit :

Mes amis, mes bons amis, la Commune m'envoie vers vous pour vous représenter que vous déshonorez cette BELLE JOURNÉE. *On lui a dit que vous voliez ces coquins d'aristocrates, après en avoir fait justice. Laissez, laissez tous les bijoux, tout l'argent et tous les effets qu'ils ont sur eux, pour les frais du grand acte de justice que vous exercez. On aura soin de vous payer comme on en est convenu avec vous. Soyez nobles, grands et généreux, comme la profession que vous remplissez. Que tout, dans ce grand jour, soit digne du peuple dont la souveraineté vous est commise.*

(2) Fournier se vengea horriblement sur les nobles, des injustices qu'il avoit essuyées de l'un

d'eux avant la révolution. Riche propriétaire à Saint Domingue, il se trouva tout à coup ruiné par l'incendie de ses possessions. Soupçonnant un ennemi d'avoir causé sa ruine, il jeta les hauts cris, et le poursuivit avec chaleur devant les tribunaux. Aigri par le malheur, et n'obtenant pas la justice qu'il réclamoit, il accusa l'intendant de partialité: celui-ci abusa de son autorité, et vexa de la manière la plus injuste Fournier, qui se vit forcé de venir en France réclamer justice. Il imprima des mémoires, assiégea les bureaux, et n'obtint rien. La révolution arriva; il l'embrassa avec l'idée de la vengeance, et il l'a exercée autant qu'il l'a pu. Arrêté et condamné à la déportation, on ignore ce qu'il est devenu.

Lajouski, qui ne s'est fait connoître que par ses vices et ses crimes en révolution, mourut en 1793. Ses co-scelérats le firent enterrer sur la place du Carrousel, et lui firent élever un tombeau qui a existé pendant une année. Ce lieu fut choisi pour reconnoître les services qu'il avoit rendus à l'attaque des Tuileries. A la mort de Marat, son maître en fureurs, on mit dans ce tombeau l'encrier et la plume du journaliste, avec son buste. Une ouverture grillée laissoit visibles ces objets, auxquels les Sans-culottes rendoient leurs hommages.

(3) Je donne ici le décret de l'Assemblée Na-

tionale, relatif à l'envoi des commissaires, et leur nomination par le ministre Roland.

LOI du 5 Septembre 1792, l'an quatrième de la liberté.

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu lecture du procès-verbal des corps administratifs d'Orléans, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil provisoire exécutif donnera sur-le-champ les ordres, et prendra les mesures nécessaires pour l'exécution du décret du 2 de ce moi, relatif aux prisonniers détenus à Orléans.

ARTICLE II.

Il pourra les faire conduire provisoirement dans tel lieu qu'il jugera convenable, hors du département de Paris : il donnera des ordres pour qu'il soit pourvu à leur sûreté et à leur garde.

ARTICLE III.

Le Conseil provisoire exécutif enverra sur-le-champ des commissaires au-devant de la force armée qui conduit les prisonniers, et fera lire à la tête du bataillon l'instruction suivante :

CITOYENS,

UN décret de l'Assemblée Nationale a ordonné le transport des prévenus du crime de haute trahison à Saumur. Vous avez été requis, au nom de la loi, de concourir à l'exécution de ce décret, et vous avez méconnu l'empire de la loi. Vous avez résisté à l'autorité des représentans de la Nation.

CITOYENS, dans quel égarement vous ont jetés des suggestions perfides ! L'homme qui résiste aux ordres que le peuple lui donne par l'organe des autorités constituées, se trompe s'il se croit patriote: il n'est qu'un rebelle. Pensez-vous que s'il échappoit à la peine qu'il auroit encourue, il échapperoit au mépris public ? Pensez-vous que les soldats qui combattent pour la liberté, voudroient le recevoir sous leurs drapeaux?

Cette réflexion alarme votre courage ; eh bien, qu'elle porte aussi le repentir dans votre cœur. Obéissez sur-le-champ, la patrie oubliera votre faute, et elle vous marquera une place parmi ses défenseurs.

AU nom de la Nation, le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les Corps administratifs et tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départemens et ressorts respectifs, et exécuter comme loi. En foi de quoi nous

avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'Etat. A Paris le cinquième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté. *Signé*, Clavière; *contre-signé*, Danton. Et scellées du sceau de l'Etat.

Certifié conforme à l'original.

DANTON.

AU NOM DE LA NATION.

De par le Pouvoir Exécutif Provisoire.

EN vertu du décret de l'Assemblée Nationale de ce jour, qui charge le Pouvoir exécutif d'envoyer des commissaires au-devant des prisonniers qui étoient à Orléans, et qui en sont amenés à Paris, par une force armée, nous avons nommé et nommons les sieurs Augustin Jaubert, François Barri, Pierre Borillon et Louis Gabriel Moulin, tous officiers municipaux de la ville de Paris, commissaires pour se transporter sur-le-champ, sur la route d'Orléans, avec un esprit de conciliation, et faire reconnoître la loi, l'importance qu'elle ne soit pas violée, déterminer la force armée à conduire elle-même les prisonniers en lieu de sûreté, sur la route la plus à portée de les recevoir; là ils seront gardés sous une bonne et sûre garde, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par l'Assemblée Natio-

nale, qui fera procéder incontinent à leur jugement. Lesdits commissaires ont tout pouvoir d'agir, calmer, raisonner, entrer dans les vues de la Nation, faire respecter les lois, maintenir la paix et la tranquillité.

Fait à Paris, le 5 septembre 1792, l'an quatrième de la liberté, et le premier de l'égalité.

Le présent pouvoir servira de passe-port pour lesdits commissaires.

Le Ministre de l'Intérieur,

ROLAND.

(4) Ce portrait existe; il est à la disposition des curieux, qui pourront s'adresser à l'imprimeur de cet ouvrage, pour leur donner des renseignemens.

(5) Lorsque le parti de la Montagne eut pris le dessus, Roland quitta le ministère, et Paris, où sa tête étoit proscrite. Il ne fit qu'errer jusqu'au 22 brumaire an II. Ayant appris qu'on avoit fait périr sa femme, il se brûla la cervelle sur la grande route de Paris à Rouen. Madame Phelippon, épouse de Roland, périt sur l'échafaud quatre jours avant. Peu de femmes ont montré un plus grand caractère dans un moment si terrible. Conduite à la mort avec le directeur général de la fabrication des assignats, la Marche, elle sembla s'oublier elle-même pour

donner du courage à cet infortuné. Arrivés aux pieds de l'échafaud : *Passez le premier*, lui dit-elle, *car vous n'auriez pas le courage de me voir mourir.*

(6) On a beaucoup exalté dans les journaux, et avec justice, celui qui a sauvé les comédiens Français, et différentes autres personnes, en soustrayant aux yeux des hommes sanguinaires du Comité de Sûreté générale, les papiers qui pouvoient les perdre. Je connois un homme, vivant ignoré et dans la gêne, qui a rendu le même service à un plus grand nombre de personnes, qu'il ne connoît pas et dont il n'est pas connu. Chargé d'examiner les papiers trouvés dans des maisons et appartemens de Paris, pour ensuite les déposer tout inventoriés à ce même comité, il cacha soigneusement ceux qui compromettoient nombre de personnes de la cour, demeurées à Paris. Lorsqu'il vit faire un crime du dévouement que plusieurs particuliers, et entr'autres beaucoup de grenadiers de la Garde nationale parisienne, avoient montré au roi après la journée du 20 juin 1792, il jeta au feu toutes les lettres et placets qui auroient servi à faire périr ces hommes.

Ce qui lui a fait beaucoup de peine, est la manière ingrate d'une personne de la cour : je tairai

son nom, parce que je l'ai promis à ce bienfaiteur inconnu. Cette personne, grandement en danger par beaucoup de lettres qui la rendoient coupable dans le système du temps, envoya offrir à celui qui visitoit ses papiers, une somme d'argent pour les lui rendre. « J'excuse la proposition par l'inquiétude de..... Ne me parlez plus d'aucune offre, et » assurez la personne qui vous envoie, qu'elle peut » être tranquille, que personne ne verra sa corres- » pondance ». Pendant l'éclair de justice qui suivit la mort de Robespierre, cette personne réclama ses papiers, accusant mon ami de ne pas les lui avoir remis. On le manda. Pour toute réponse, il montra quelques-unes des pièces qu'il avoit conservées, et demanda, s'il les avoit déposées dans le temps au comité, quel sort auroit eu le propriétaire ? Le député qui protégeoit cette personne, la blâma fortement, et ne lui fit remettre ses papiers que plus d'un mois après, la punissant, par une nouvelle inquiétude, de son ingratitude.

(7) L'histoire du schisme, introduit en France par le serment civil du clergé, est encore un sujet qui mérite d'être traité. L'histoire réclame ce tableau pour l'enchâsser dans le cadre de la révolution. Si l'on descend dans les faits de détail, on y verra comment le fanatisme, qui est à la religion ce que l'anarchie est au gouvernement, a profité du

serment des prêtres pour commettre les crimes les plus atroces : on y verra que dans les discussions qui se sont élevées entre les ecclésiastiques des deux partis, chacun s'est appuyé des autorités des Saints Pères ; ce qui prouve qu'en matière de religion, comme en matière de législation, tous les commentateurs, en voulant expliquer le sens du texte, n'ont fait que donner des armes pour le détruire : mais ce qui paroîtra le plus étonnant, est que les prêtres qui ont refusé le serment, ont été par leurs discussions les principaux moteurs du schisme. Ils ont tous oublié ce que Denis d'Alexandrie disoit à l'anti-pape Novitien : *Satius fuerat quid vis pati, ne ecclesia dei discenderetur.* Apud. Euseb. hist. eccl. liv. 6, chap. 45.

CHAPITRE XIV.

ONZIÈME JOURNÉE.

FIN DE LA VISITE DU CHATEAU.

Visite du pavillon de Flore. — Appartement de madame de Lamballe ; mort de cette princesse. — Coup-d'œil sur d'Orléans, avant et pendant la révolution. — Visite de l'appartement de madame Elisabeth. — Découverte d'un confessional mécanique dans sa chambre à coucher. — Singulier coussin dont elle se sert. — Prières écrites et composées par cette princesse. — Sa bibliothèque ; son précieux étui de mathématiques. — Son talent en peinture ; description de son dernier tableau. — Détails et valeur des richesses trouvées au château des Tuileries, après le 10 août. — Anecdotes sur le médecin Guillotin, et sur le jugement de Louis XVI. — Départ de lord Bedfort.

C'EST ici l'appartement qu'occupoit la pre-

mière victime de la famille royale, que le peuple a sacrifiée de la manière la plus cruelle, nous dit notre conducteur en ouvrant la porte du rez-de-chaussée du pavillon de Flore.— C'est-à-dire de l'infortunée princesse de Lamballe. — Précisément.—J'ai beaucoup réfléchi pour trouver le motif qui a porté vos barbares à commettre ce crime. Cette princesse n'a pas pu être en butte aux révolutionnaires par son opposition au nouvel ordre de choses, ni par ses intrigues dans la révolution : à peine a-t-elle donné à connoître qu'elle existoit. Si l'on excepte quelques-uns de vos calomniateurs journalistes, qui, depuis quatre ans, se sont chargés de distiller leur venin sur les personnes les plus irréprochables, personne ne s'est avisé de former aucun reproche sur madame de Lamballe. Comment est-il arrivé que tout à coup elle a été l'objet de la rage des sicaires ? — Il n'est pas aisé de vous satisfaire : soit que les assassins, à la nouvelle que la malheureuse princesse étoit en leur pouvoir, voulussent seulement orner leur horrible holocauste avec le sang d'un membre de la famille royale ; soit ainsi qu'on l'a dit, que l'assassinat

l'assassinat eût été commis par les ordres secrets du duc d'Orléans, il est fort difficile de découvrir la vérité.—Mais on m'a dit qu'on avoit cherché à la sauver, et qu'un homme robuste qui la tenoit dans ses bras gagnoit la porte de la rue, lorsqu'un forcené jeune homme lui asséna un coup de sabre sur la tête.—Le fait est vrai ; mais ne parlons pas davantage de cette scène barbare.—J'y consens, à condition que vous me direz ce que vous pensez sur d'Orléans, qu'on appelle aujourd'hui ridiculement *Egalité*.—Vous en savez autant que moi sur ce lâche ambitieux.—Je ne le connois que par tous les papiers qui en ont parlé, c'est vous dire que je suis fort mal instruit.—Je vais vous raconter ce que j'en sais.

Il existe dans chaque famille un sentiment indélébile de haine ou d'amour, d'ambition ou d'apathie, d'ignorance ou de génie, qui s'affoiblit ou s'augmente suivant le caractère, l'éducation et la position de tous les individus qui la composent : c'est ce qu'on nomme esprit de famille. Souvent on le croit éteint dans une génération, tandis qu'on le voit

briller d'un nouveau feu dans celle qui lui succède. Celui qui n'a cessé d'animer la maison d'Orléans, depuis l'assassinat d'un de ses chefs, par Jean sans Peur, est une ambition jalouse contre la famille régnante. Je ne vous tracerai pas, ce que vous connoissez mieux que moi, l'histoire de tous les ducs de ce nom. Vous savez qu'il n'en est aucun qui n'ait lutté plus ou moins ouvertement contre nos rois, et vous savez aussi que l'esprit et les connoissances sont inhérens dans la famille d'Orléans. Celui dont est question en est rempli. De tous ceux qui ont parlé de lui, Louis XV est celui qui a su mieux l'apprécier, du moins l'anecdote que voici l'annonce: D'Orléans n'étoit encore que duc de Chartres, lorsque sous le masque de l'anglomanie, il voulut aller à Londres pour concerter le plan d'abattre la maison des Bourbons. Tout étoit prêt pour son départ, quand le roi lui fit défendre de partir. Quelque temps après, il se disposa de nouveau à faire ce voyage: nouvelle défense; enfin ce qui vous paroîtra incroyable, et qui est cependant l'exacte vérité, ses malles furent faites et dé-

faites sept fois de suite. Un courtisan étonné de l'obstination de Louis XV au départ du duc, se permit de lui en demander le motif. Il en reçut cette réponse : *Je ne dois pas permettre au duc de Chartres d'aller en Angleterre ; il a déjà trop de connoissances pour que je ne l'empêche pas d'en aller chercher de nouvelles chez mes ennemis.* Mais, répondit le courtisan, il ne pense qu'à s'amuser. *Je le sais, mais je sais aussi que ses plaisirs peuvent servir de manteau à ses vues.* Ceci s'est passé dans le temps du triomphe du chancelier Meaupou ; et vous vous rappelez que le père du duc d'Orléans d'aujourd'hui, étoit tellement attaché au parlement exilé, qu'il se retira dans ses terres pour ne pas être témoin du triomphe du chancelier.

Enclin à trois vices, le vin, les femmes et l'avarice, d'Orléans se livra aux deux premiers tant qu'il ne fut que duc de Chartres. A la mort de son père, il afficha le troisième lorsqu'il fit bâtir le Palais Royal ; et dès-lors le public le couvrit du plus profond mépris. La guerre d'Amérique parut le tirer de ses débauches ; mais il ne recueillit du combat

d'Ouessant, au lieu de lauriers, que des épigrammes et des chansons satiriques. Il parut s'en consoler en se replongeant dans ses vicieuses habitudes. C'est cependant de cette époque qu'on doit dater la haine qu'il n'a cessé de porter à la reine. Vous en dire le véritable motif me seroit impossible ; des personnes qui prétendent être instruites du secret, l'attribuent à l'amour méprisé (1).

Soit ce motif, soit toute autre cause, il est certain que depuis ce moment tous deux profitèrent des moindres circonstances pour se persécuter réciproquement, et aucun ne manqua d'occasion ni de prétexte. La reine n'eut aucune peine à montrer dans le duc d'Orléans le plus crapuleux de tous les hommes et le plus méprisable de tous les princes. Elle aliéna de lui l'esprit du roi, qui ne lui montra que froideur et dédain chaque fois que le duc alloit lui faire sa cour; et comme rien n'enlaidit plus les courtisans que le visage sévère du prince, chaque fois qu'il paroissoit à Versailles, ses traits étoient altérés, et sa contenance étoit embarrassée ; aussi s'y présentoit-il rarement. De son côté, d'Orléans profitoit

de la légèreté de la reine, de son goût à la dissipation, pour envenimer toutes ses démarches. C'est par son ordre que des libellistes à gages répandoient dans des brochures empoisonnées, dans des chansons énigmatiques, que cette princesse se livroit nuitamment à Trianon, et dans le Parc de Versailles, à la débauche la plus corrompue. Cette petite guerre scandaleuse habitua le public à ne voir dans le premier prince du sang qu'un être impur et vil, et dans sa souveraine qu'une femme amie des plaisirs illicites; de sorte qu'avant la révolution, les noms de reine et de prince n'en imposoient déjà plus au peuple. Les *roueries* de l'un servoient de modèle aux jeunes libertins, tandis que la légèreté de l'autre étoit imitée par ce qu'on nommoit les femmes aimables de la capitale.

Cependant, la haine de d'Orléans éveilla l'ambition dont sa famille l'avoit rendu héritier. En épiant la reine dans sa conduite intérieure, pour connoître ses inconséquences et en médire, il découvrit certain projet politique qui lui fit naître l'idée de former un

plan d'un tout autre genre. Jusque-là il s'étoit très-peu inquiété de l'Etat et de sa situation ; il s'appliqua à l'étudier, et calcula avec ses confidens les moyens de profiter de la détresse de la France. Pour ne pas éveiller le soupçon, il ne changea rien dans la manière de se conduire ; mais pendant qu'on le croyoit à Mouceau ou au Rincy, livré à quelques parties de débauche, il y étoit enfoncé dans les calculs de ses criminels projets. Bientôt son palais devint le rendez-vous des gentilshommes et des parlementaires mécontens de la cour : on pouvoit s'y rendre et en sortir avec d'autant plus de secret, qu'il se trouve placé dans l'endroit le plus fréquenté de Paris, comme au milieu d'un labyrinthe dont les nombreux détours empêchent d'y surveiller exactement celui qui veut cacher la trace de ses pas. Il eut donc tout le temps nécessaire pour discuter et arrêter son plan, avant que la cour en conçût aucun soupçon. Bon maître, ses serviteurs qui l'aimoient lui gardèrent le secret : aussi le roi fut-il très-étonné, lorsqu'en 1788, en ne croyant punir par l'exil qu'un sujet audacieux, il vit qu'il attaquoit

par cet acte d'autorité un parti tout organisé.

Les premières étincelles de la révolution avoient tellement électrisé la plupart des Parisiens, que sans s'en apercevoir, et sans en savoir la raison, ils passèrent tout à coup du mépris le plus profond à l'engouement le plus aveugle pour le premier prince du sang. Son palais devint le rendez-vous des mécontens, son jardin le lieu d'assemblée du peuple inquiet. Son exil parut une calamité publique, et son rappel fut fêté comme un triomphe. D'après ce que nous avons vu depuis, on ne peut disconvenir que dès-lors son plan ne fût formé. Pour le faire réussir, il avoit tous les moyens d'exécution nécessaires; son immense fortune, ses liaisons en Angleterre avec certains membres du ministère et du parlement, en France avec plusieurs hommes de lettres, tous les novateurs, la majorité du parlement, et avec différens seigneurs mécontens de la cour, tout devoit lui promettre le succès; mais il lui manquoit le courage et l'audace nécessaires à un chef de parti. Il pensa pouvoir les suppléer par des moyens aussi vils que

criminels, en émeutant la populace contre le roi, la reine, la cour, et les grands attachés à l'ancien ordre de choses.

Ses grands biens, qu'on portoit à sept millions de revenu annuel, furent employés, dès 1788, à gagner l'attachement du peuple, à se faire des partisans, à produire des émeutes. Après la prise de la Bastille, il étoit, ainsi que me l'ont assuré plusieurs de ses partisans, assez fort pour opérer une révolution en sa faveur. Il lui suffisoit de se montrer à la tête de son parti; mais sa pusillanimité le fit tenir à l'écart, attendant qu'on vînt le chercher pour le proclamer régent. Si les vertus paisibles du roi n'étoient pas un obstacle à sa marche ambitieuse, l'active surveillance de la reine le contrarioit à tel point, qu'il résolut de s'en défaire. C'est dans cette intention que fut faite l'irruption de la populace dans Versailles, aux premiers jours d'octobre 1789. On ne peut en douter d'après ce que d'Orléans dit à Ronsin au commencement de 1792. Celui-ci se plaignoit de ce que la révolution marchoit trop lentement. *Tout seroit cependant terminé*, répliqua le duc, *si la reine eût été sa-*

crifiée au 5 octobre 1789. Malgré l'absolution plus politique que juste que l'Assemblée Nationale lui donna de cet attentat, sa culpabilité n'en parut pas moins démontrée aux yeux du public. La mission, ou, pour mieux dire, l'exil diplomatique que le roi lui donna en Angleterre, est une preuve que Louis XVI le reconnut coupable, et l'acceptation sans murmure du duc a été un aveu tacite de son crime.

Pendant son séjour à Londres, il n'en suivit pas moins ses plans. Fatigué de la longueur de son exil, et prévenu d'ailleurs que sa présence devenoit nécessaire à Paris pour réchauffer le zèle de ses partisans, il demanda son rappel ; et malgré le refus du roi de le lui accorder, il osa revenir à Paris sans ordre et sans permission. Certaines liaisons qu'il avoit formées en Angleterre, l'engagèrent à y envoyer quelques-uns de ses agens, pour y concerter les mesures qu'il n'avoit fait qu'y ébaucher pour l'exécution de ses projets. Pétion et Voidel furent choisis, et firent le voyage avec l'institutrice de ses enfans. Comme la réputation du duc n'étoit pas mieux établie en Angle-

terre qu'en France, il fut convenu d'y faire paroître un Journal destiné à la rétablir. L'ingénieuse gouvernante se chargea d'être son panégyriste. Elle a su y destiller, avec art, son éloge, sans fadeur. Glissant avec adresse sur les époques critiques de sa vie politique, elle s'étend avec complaisance sur ses qualités ; et on doit avouer qu'il en avoit. En tout temps il fut bon père, bon maître et bon ami. Malgré sa vie licencieuse, il conserva pour son épouse tous les égards dus à ses vertus et à son courage. Il ne manquoit pas d'aller chaque jour la saluer à son lever. Il exigeoit que ses serviteurs eussent pour elle le plus profond respect. Un d'eux ayant manqué à madame d'Orléans, il le mit à la porte du moment qu'il l'apprit, malgré qu'elle demanda sa grace.

La nécessité où fut d'Orléans d'entretenir continuellement l'exaltation du peuple, épuisa bientôt sa fortune toute immense qu'elle étoit. Le défaut de paiement détachoit chaque jour de son parti différens de ses agens ; l'idée de faire une République de la France monarchique, en a ébloui d'autres qui l'ont abandonné pour suivre ce système nouveau ; de

sorte que depuis une année, lui seul, et quelques cordeliers sans pouvoir comme sans moyens, ont été les seuls qui se sont bercés de l'espérance de le revoir à la tête du gouvernement jusqu'au moment où la royauté a été abolie.

On a dit, et on a eu tort, que d'Orléans étoit sans moyens comme sans caractère, se laissant conduire au gré des événemens. Je vous le demande, celui-la se laissoit-il conduire au gré des événemens, qui écrivoit en 1791. « Il faut, en votre qualité de *membre* » *des amis de la constitution*, vous trouver » à la première assemblée du corps législatif, » voir la manière dont les membres déli- » bèrent ; c'est dans les circonstances qu'on » juge les hommes : si vous en découvrez qui » aient la manie d'être orateurs, attachez- » vous plus particulièrement à eux. Vous êtes » insinuant : en les flattant, *vous parviendrez* » *à faire insérer dans leurs discours des* » *phrases insignifiantes pour l'instant, mais* » *qui dans un temps plus reculé les force-* » *ront à être de notre parti.....*, *etc.* » Celui-là étoit-il sans moyens, qui écrivoit dans le même temps à Biron : « Depuis long- » temps je cherchois les moyens d'être au

» courant de ce que méditoient les émigrés ;
» j'ai enfin réussi. Je viens de faire partir un
» homme adroit, qui est parvenu à se faire
» nommer secrétaire intime de Condé. Par
» lui je saurai tous les projets..... etc. » (*).

Deux mois avant la chute du trône, d'Orléans comptoit encore parvenir à la royauté. Pour y préparer le peuple, il commanda une gravure dont on n'a pu sauver que trois exemplaires, le graveur ayant brûlé les autres et brisé la planche lorsque la République a été proclamée. Voici le sujet de cette estampe : Trois figures rangées d'un côté et trois de l'autre, soutenoient, avec des fusils et des piques, une couronne surmontée d'une seule fleur-de-lis, autour de laquelle on lisoit : *Nous la soutiendrons en les réunissant.* Au milieu du groupe, on voyoit une figure représentant la France, tenant une massue élevée. A ses pieds étoit Louis XVI mort et découronné. Depuis que la France est République, d'Orléans a perdu tout espoir. Il ne pense plus qu'à sauver sa tête. Il croit y parvenir en se mon-

(*) Voir la *Correspondance Secrette* de plusieurs grands personnages à la fin du 18e. siècle, chez l'imprimeur de cet ouvrage.

trant dans les rangs des anarchistes, et en votant avec eux les mesures les plus extravagantes. Son vote sur le procès du roi est déjà connu. Il a répondu à quelqu'un qui lui disoit que sans doute il se récuseroit, ou que du moins il ne le condamneroit pas à mort : « Comment voulez-vous que je fasse ! Lorsque » j'objecte qu'en qualité de parent je ne dois » prendre aucune part dans ce procès, on me » répond que mon titre de *Législateur* est » au-dessus de toute considération. Dans ce » cas, je me vois obligé de condamner le roi » à la mort, parce que, d'après ma façon de » penser, il l'a méritée. C'est d'ailleurs la seule » manière qui me reste de conserver la mienne. » Depuis qu'il a tenu cet horrible propos, tous ceux qui lui restoient encore attachés, le fuient, et si on en excepte quatre personnes, chacun le regarde comme un monstre.

L'appartement de madame de Lamballe ne nous offrit rien de remarquable. Le dégât y avoit été poussé à un tel point, qu'à peine un seul meuble restoit intact. A travers ce désordre, lord Bedfort témoigna sa surprise de voir le lit de la princesse couvert de pièces

d'étoffes de soie en assez grand nombre pour pouvoir garnir la boutique la mieux assortie. Il en demanda la raison au commissaire qui lui donna cette explication. Vous savez que par un usage, dont je ne puis vous fixer la date, mais qui ne remonte pas à plus d'un siècle, la cour changeoit sa garde-robe à chaque saison. Telle étoffe étoit affectée à l'habillement d'hiver, et telle autre à celui de l'été. Le luxe a même poussé le rafinement jusqu'à prescrire le temps où devoient se montrer les couleurs dans la parure. Ainsi l'or ne doit briller qu'au milieu des glaces, tandis que l'argent se porte pendant la canicule. Celui qui auroit paru dans la galerie de Versailles avec un tout autre habit que celui de la saison, eût été regardé comme un homme sans usage et de mauvais ton. Pour revenir à ces étoffes, c'est la provision des habillemens d'automne, trouvée éparse dans le château, et que l'on a réunie ici.

Dans la chambre voisine, un sopha, dont le dossier étoit percé d'un trou rond de quatre pouces de diamètre, fixa notre attention. Après l'avoir bien examiné, l'Anglais devina qu'il

avoit été fait par un boulet de canon. En nous retournant, un carreau brisé nous apprit qu'il étoit entré par la croisée, et qu'il étoit parti de la terrasse du jardin du côté de la rivière. La curiosité de connoître les ravages faits par un boulet lancé d'aussi prêt, nous engagea à suivre sa trace. En détournant le sopha, nous aperçumes qu'il avoit traversé un mur en briques de six pouces d'épaisseur, plus loin deux cloisons de planches, enfin nous le trouvâmes enfoncé d'un pied dans un gros mur. L'effort qu'il avoit fait en perçant le mur en briques, avoit changé sa direction; car, après avoir pris des mesures, nous trouvâmes qu'il s'étoit dévoyé de deux pieds trois pouces. Il nous parut qu'il n'avoit heureusement rencontré personne sur sa route.

Nous montâmes de suite dans l'appartement de madame Elisabeth. Le désordre n'y étoit pas aussi grand que dans celui de madame de Lamballe. Peu de meubles étoient brisés, seulement deux glaces et un lustre avoient suffi pour assouvir la fureur populaire. La chambre à coucher que nous examinâmes la première, nous offrit deux objets de

curiosité. Ce fut le scrutateur Bedfort qui les découvrit. A côté de la cheminée, un écran, en simple bois de noyer et haut de trois pieds, fut dérangé et retourné par lui. Après l'avoir bien examiné, il dit au commissaire : m'apprendrez-vous l'usage de ce meuble ? — Sa forme vous l'indique. — Sa pesanteur incommode me dit qu'il n'étoit pas simplement destiné à garantir de l'ardeur du feu. — Cela est vrai. Cherchez donc son autre propriété. Mais auparavant je vous invite à la deviner. — J'aurai plutôt fait, à ce qu'il me semble, de la trouver autrement. — J'en doute ; car la mécanique est si artistement travaillée que l'on risque de l'endommager, si on n'en connoît pas la clef. — Dans ce cas, je vous laisse le soin de me la montrer.

Le commissaire plaça l'écran au milieu de la salle, et après avoir poussé un bouton et détaché trois petits crochets, il développa cette machine, qui se doublant dans sa hauteur et se quadruplant dans sa largeur, offrit à nos yeux un confessionnal parfait, léger et ambulant. L'intérieur présentoit un siége, une tablette placée au-dessous d'un petit guichet, fermé

fermé d'une légère grille de bois ; enfin, tous les attributs que l'on trouve dans ceux de nos églises. — Vous aviez beau me donner à deviner, dit l'Anglais ; non-seulement je n'y serois jamais parvenu, mais je porte le défi aux habitans des trois royaumes de le deviner. Il faut avouer que vous portez, dans les objets de commodité, le rafinement beaucoup plus loin que les autres peuples. — Ajoutez dans ceux de mortification, en voici une preuve. Vous croyez sans doute que madame Elisabeth s'agenouilloit devant ce curieux confessional, sur un coussin bien moëlleux. Détrompez-vous. Voici celui dont elle se servoit. Examinez-le. Il prit, en nous parlant ainsi, un morceau de marbre noir, peint en jaune autour, et sur lequel on avoit taillé plusieurs inégalités de diverses formes et profondeurs. — En effet, c'est un rafinement de gêne que je ne me serois jamais attendu de trouver dans le palais d'un roi. Mais lorsqu'elle étoit à genoux sur ce marbre, elle devoit horriblement souffrir ? — Autant que si elle eût été sur un tas de cailloux. — Je crois que vous auriez parcouru en vain tous vos couvens pour y trouver un

second exemple de cette espèce. Ceci détruit, selon moi, toutes les calomnies qu'on a répandues sur cette vertueuse princesse. —Vous avez bien raison. Aussi c'est-là ma réponse à tous les mauvais propos qu'on me débite sur elle.

Ne pensez pas que la sœur du roi ait embrassé la haute dévotion seulement depuis qu'elle habite le château des Tuileries. Je vais vous démontrer qu'à Versailles elle étoit toute entière à la religion. — Je veux le croire ; cependant je me rappelle que lors d'un voyage que je fis il y a quelques années en France, on étoit fort indisposé contr'elle, sur ce qu'un malheureux avoit été écrasé sous les roues de sa voiture. — Je m'en souviens aussi. Est-ce sa faute, si son cocher imprudent et maladroit a causé ce malheur? On lui reprocha dans le temps de n'avoir pas fait arrêter sa voiture et porter du secours au malheureux piéton; mais, le cocher doublant la rapidité de ses chevaux, au lieu de s'arrêter, empêcha la princesse de s'apercevoir de cet accident. Dans la crainte d'être punis, ses serviteurs ne lui en parlèrent pas. Elle n'en fut instruite

que plusieurs jours après. Aussitôt elle fit rechercher le malheureux blessé, et lui fit passer d'abondans secours. — Cette explication change bien le récit qu'on m'en a fait. — Tout ce qu'on peut reprocher à madame Elisabeth est son goût pour voyager avec vitesse. Jamais, selon elle, les chevaux n'alloient assez vite. — Ce goût lui étoit commun avec le comte d'Artois son frère. — Comme cette rapidité est sujette à causer des accidens, on la blâmoit dans le public. Mais je n'ai connoissance que de celui dont je viens de vous parler.

Le commissaire ouvrit un Prie-Dieu. Il étoit garni de livres de dévotion. Nous les parcourûmes les uns après les autres, nous arrêtant aux pages marquées par des sinets. Presque tous étoient placés sur des prières propres à réciter dans la triste position où se trouvoit la famille royale. De petites peintures, telles que des cœurs enflammés, des têtes de christ travaillées par cette princesse, étoient répandues dans ces livres. Au bas de chacune, elle avoit écrit une sentence chrétienne, telle que celle-ci, tirée de saint Grégoire. « Ne regardez rien » de fâcheux en cette vie que de perdre Dieu. »

Un petit porte-feuille, en maroquin bleu, nous apprit qu'elle se livroit à la même occupation que le roi son frère; c'est-à-dire, qu'elle copioit ou composoit des prières. La moitié de ce porte-feuille, garni de cent feuillets, étoit couverte de semblables écrits, en entier de son écriture. Plusieurs paroissoient avoir été faits par la circonstance, tant ils offroient de rapprochement (2).

La preuve que madame Elisabeth cultivoit depuis long-temps la haute religion, se trouvoit dans le même porte-feuille. En le feuilletant avec l'attention la plus scrupuleuse, nous trouvâmes, écrites de sa main, deux *résolutions* ou *règles de conduite*, l'une datée du 23 juin 1790, l'autre du 10 juillet suivant; cette dernière, rédigée après une retraite qu'elle avoit terminée le même jour. La première de ces résolutions comprenoit la manière générale de se conduire tous les jours de la vie; dans la seconde étoit tracé ce que la princesse se promettoit de faire chaque jour de la semaine. Voici comme elle remplissoit les devoirs de la religion :

« *Le* Dimanche, *je ferai toutes mes ac-*

» *tions, dans l'intention de faire pénitence* » *de mes péchés.*

» *Le* Lundi, *pour ne pas craindre le ju-* » *gement dernier, toutes mes actions pour* » *éviter sa rigueur.*

» *Le* Mardi, *pour échapper à l'enfer, me* » *pénétrer de l'idée que son plus grand mal* » *est la privation de la vue de Dieu.*

» Le Mercredi, *le Paradis, le bonheur* » *dont y jouissent les saints.*

» Jeudi, *penser au sacrement divin que* » *Dieu institua, lui demander la grace de* » *le recevoir souvent et de ne pas mourir* » *sans l'avoir reçu.*

» Vendredi, *détachement de tous les* » *biens de la terre pour embrasser la croix* » *de J. C. et préparation à la mort.*

» Samedi, *implorer le secours de Marie* » *auprès de son fils, s'exciter à sa dévotion* » *et à celle de tous les saints* ».

Comme vous le voyez, madame Elisabeth est la digne émule du roi son frère en actes religieux. Comme lui, elle détourne ses regards de la terre pour les porter vers le ciel. — Cela est vrai : mais ce qui me paroît en contradic-

tion avec l'humilité et l'abnégation de soi-même que prescrit le catholicisme, est cette fierté qu'elle montre dans toutes ses actions. — Le mot est impropre, à moins qu'on ne prenne pour fierté la dignité, qu'elle seule de toute sa famille a conservée et conserve encore dans sa pénible position. L'humilité que la religion prescrit ne doit pas s'étendre aux obligations qu'imposent les différens états de la vie. Un roi peut être fort humble à l'église et très-impérieux sur son trône, sans que cela implique contradiction. Au surplus, comme je n'entends rien dans les matières de controverse, je vous renvoie, pour avoir des solutions plus claires et plus décisives, à quelques membres de la Sorbonne. — Je vous remercie et préfère conserver mes doutes. Dailleurs en voilà, je pense, assez sur cet objet.

Dans la chambre voisine étoit placée la bibliothèque de la princesse. Elle étoit composée de livres analogues à ses goûts. Beaucoup de saints-pères, de commentaires de l'écriture sainte, de liturgie; quelques ouvrages d'histoire, d'arts et sciences, mais pas un volume de nos modernes philosophes, tels que Rous-

seau, Voltaire, Montesquieu, etc. Au fond de cette chambre, des compas et autres instrumens de mathématiques épars sur une table nous fit croire qu'elle s'occupoit de sciences abstraites. Ce qui surprit Bedfort, fut la richesse des instrumens. Les règles étoient d'ivoire garni d'or, le compas d'argent doré, et les autres pièces d'un travail précieux.—Quel contraste, dit-il! A côté de la dure mortification, le luxe des jouissances; aux pieds d'un lit bien moëlleux, le dur coussin de marbre! Les deux extrêmes se touchent, se confondent et se réunissent ici. Il ne manque plus que de trouver la discipline sous l'édredon, et le cilice sous la frise.—Point d'épigrammes, je vous prie; songez donc qu'à la cour la dévotion ne peut pas se pratiquer comme dans une cellule d'anachorète. C'est à mes yeux une double vertu, si je puis m'exprimer ainsi, d'y exercer des privations au milieu de l'abondance; et madame Elisabeth à genoux sur son morceau de marbre dans le palais des rois, a plus de mérite que St.-Siméon Stilite contemplant le ciel, en équilibre sur sa colonne au fond d'un désert.

Près de la croisée sur le jardin étoit placée une autre table couverte de pinceaux, de couleurs et de tous les attributs de la peinture. C'étoit-là que la princesse se délassoit dans l'art d'Appelle. Différens tableaux et esquisses nous firent juger qu'elle s'adonnoit au genre paysagiste de préférence à tout autre, ou du moins que c'étoit son dernier goût. Lord Bedfort qui se connoissoit mieux que nous en peinture, après avoir examiné ces différens morceaux, nous assura que son talent étoit fort au-dessus du médiocre. Une petite guache de 13 lignes de hauteur sur 11 de large, fixa notre attention. Le sujet représentoit une parade de boulevard. Dix-huit figures très-distinctes étoient peintes dans ce petit quarré, avec une maison et un paysage dans le lointain. Le fini en étoit d'autant plus précieux, que le tout étoit peint sur un morceau de carte à jouer (3); ce qui avoit dû donner beaucoup de difficulté pour empêcher les couleurs de se confondre sur une matière aussi spongieuse. Le morceau qui paroît qu'elle travailloit au moment du 10 août, est un paysage de quatre pouces sur cinq. Il étoit à moitié fini :

une plaine dans l'enfoncement, un bois d'un côté, et sur le devant une route sur laquelle passoient deux voyageurs à cheval, en formoient le sujet. (4)

Vous avez vu, dit notre conducteur, l'intérieur du château des Tuileries dans le plus scrupuleux détail. Il reste encore à visiter les appartemens au-dessus de celui où nous sommes; mais je vous préviens qu'ils ne vous offriront rien de particulier : à peu de différence près, le désordre est le même que dans les appartemens que nous avons parcourus. — Dans ce cas je vous remercie, dit lord Bedfort; je n'ai déjà que trop abusé de votre complaisance; je ne desire pas satisfaire la vôtre dans mon pays pour une semblable circonstance : mais si jamais j'ai le bonheur de vous trouver à Londres, je vous préviens que je me vengerai de mon mieux de toutes vos politesses. Maintenant il me reste quelques questions à vous faire. Comme vous le voyez, je ne crains pas de vous fatiguer. — Parlez, je suis prêt à vous satisfaire autant que je le pourrai. — C'est dans cette persuasion que je me les permets. — A quelle somme, croyez-vous, pourra se

porter tout ce qui a été trouvé dans le château des Tuileries, depuis le 10 août ? — J'avois prévu votre question, et je me suis mis en état d'y répondre en faisant le relevé de nos procès-verbaux, et de l'inventaire. En voici le résultat jusqu'à ce jour.

Il a été porté dans la journée du 10 août, tant à l'assemblée législative, que dans les différentes sections environnant le château, soit en argent, assignats ou bijoux, pour une somme d'environ..... 1,500,000 liv.

Nous avons trouvé en mêmes espèces ou matières, pour.... 3,840,158

En porcelaines et pendules, pour..... 900,000

En dentelles, pour..... 1,000,000

Les livres des cinq bibliothèques, cartes géographiques, gravures, sont estimés..... 300,000

La sellerie, les voitures, traîneaux..... 1,500,000

Les meubles peuvent se porter à..... 1,200,000

Le linge à..... 300,000

Ajoutez qu'on a volé, dilapidé dans la journée du 10, pour environ.....	1,000,000
Et qu'on a brisé pour autant.	1,000,000
Ainsi vous trouverez que le palais du roi renfermoit en richesses de toutes espèces pour une somme d'environ (5).....	12,540,158 liv.

— Et pour conserver ces richesses et les faire rentrer en nature ou en espèces dans les coffres et magasins du gouvernement, combien en coûte-t-il de frais ? — Je ne puis que vous dire ce que dépense notre commission. Le voici : Pour neuf commissaires, six commis et huit gardiens ou porte-faix, nous dépensons 4392 liv. 15 sols par mois. En supposant que le travail dure une année, c'est 52,709 livres qu'il en coûtera à la république pour avoir administré plus de dix millions et demi. — Cela n'est pas cher. — Ajoutez les frais de la vente du mobilier. Le tout pourra se porter à cent mille francs. — Je répète que cela n'est pas cher. Voilà tout ce que je voulois savoir. Je vous remercie : comme

je vais quitter demain Paris , j'espère que vous me ferez l'amitié d'être du dernier dîner que j'y ferai. — J'accepte avec bien du plaisir.

En sortant du château pour nous rendre chez un restaurateur , nous rencontrâmes le médecin Guillotin qui nous accosta d'un air fort triste.—Vous paroissez bien ému, lui dit notre commissaire , que vous est-il arrivé ? — C'en est fait , mon ami , le roi est condamné. — Ce mot paralysa tous nos sens; il se fit entre nous quelques minutes de silence que lord Bedfort interrompit le premier. Les larmes rouloient dans ses yeux, et ses paroles étoient coupées par de pénibles soupirs. Donnez-nous , monsieur , je vous prie , quelques détails de ce funeste jugement ? — Je pourrois les réduire à ce peu de mots. *Isque habitus animorum fuit , ut pessimum facinus auderent pauci , plures vellent , omnes paterentur.* Comme cela ne vous satisferoit pas , voici ce qui s'est passé ; 721 députés étoient présens quand l'appel nominal a commencé sur la question de savoir quelle peine on infligeroit à l'infortuné monarque. Il étoit

onze heures 21 minutes du soir lorsque Mailhe a le premier fait retentir l'enceinte du sénat du terrible mot, *la mort*. L'appel nominal, les observations faites par nombre de députés pour appuyer leur vote, les deux recensemens, enfin l'appel sur la question du sursis à l'exécution, tous ces objets ont occupé la Convention pendant six heures quarante et une minutes; car à six heures deux minutes de ce matin le président a prononcé que le roi seroit décapité dans les 24 heures. Vous dirai-je que dans cette nuit terrible le plus proche parent du malheureux monarque, Philippe a comblé la mesure de ses forfaits par un dernier crime. Voici ses propres expressions. « Fidèle à mes devoirs et convaincu » que tous ceux qui ont attenté et attenteront » par la suite à la souveraineté du peuple, » méritent la mort, je prononce la mort ». Un frémissement d'horreur s'est à l'instant emparé de l'Assemblée, et l'on a vu les plus fougueux députés, tels que Robespierre, Legendre et Danton, fuir l'approche de ce monstre.

Ce qui m'a indigné, j'ose le dire, a été de

voir plusieurs députés aller et venir dans la salle, en sortir et y rentrer à diverses reprises, parler à l'oreille de leurs collègues. Dubois de Crancé, principalement, a fait ce manége indécent. Il faut cependant avouer que la majorité s'est comportée avec la plus grande décence. Elle prêtoit une attention tellement scrupuleuse, qu'elle paroissoit immobile. Mais il me semble que le président auroit dû rappeler les rôdeurs à l'ordre. J'ai pris des notes exactes du scrutin, et vais vous les communiquer. Sur les 721 députés présens (6), 365 ont voté pour la mort sans restriction ni condition; 23 avec demande d'une discussion sur l'époque de l'exécution; 2 avec sursis jusqu'à la paix, avec la faculté de consommer l'exécution dans les vingt-quatre heures de l'invasion du territoire français; 2 avec la réserve de la commutation ou de la fixation du délai; enfin 8 avec sursis jusqu'à l'expulsion de tous les Bourbons; et 321 ont prononcé la peine de la détention, parmi lesquels 2 ont voté pour les fers. — Ainsi, dit lord Bedfort, j'en compte 400 qui ont prononcé la peine de mort. — Distinguez: de ce nombre, plusieurs ont attaché des

conditions à leur vote. — Qu'importent les restrictions ? ils n'en ont pas moins prononcé ce mot terrible. — Vous avez raison. Je vous salue, et vais partir pour la campagne, afin de ne pas être témoin de cette étonnante et triste exécution.

Lorsque Guillotin nous eut quittés, Bedfort demanda qui étoit cet homme.—C'est, lui répondis-je, ce médecin qui, par amour pour l'humanité, a imaginé, ou, pour mieux dire, perfectionné, cette machine anciennement en usage pour faire périr les criminels. En l'adoptant l'année dernière, on lui a donné le nom de son auteur, en le *féminisant*.—C'est un bien mauvais service qu'il vous a rendu, car je crains qu'on en abuse, par la facilité qu'elle présente de détruire beaucoup d'hommes en peu de minutes. — Aussi, il est désespéré d'en avoir donné l'idée. Depuis qu'il a fait les mêmes réflexions que vous présentez, il est inquiet, tourmenté continuellement, il dépérit à vue-d'œil ; et je ne serois pas étonné d'entendre dire, dans quelque temps, qu'il est mort de consomption (7). Il a bien changé d'opinion. C'étoit, en 1789, un des plus ardens partisans

de la révolution ; il a même fait époque. — Comment cela ? — Lors de la rédaction des cahiers de doléances à présenter aux Etats, le médecin Guillotin en rédigea un sous le tit e de *Pétition des six corps*. Il déposa cet écrit chez un notaire, avec invitation à tous les bourgeois d'aller le revêtir de leurs signatures. Plusieurs articles vigoureux alarmèrent le parlement. Il manda Guillotin et le notaire, qui parurent à sa barre : mais il n'osa sévir contre eux, dans la crainte de produire une émeute. On fit à cette occasion ces quatre vers, que l'on peut regarder comme une prophétie :

Le parlement touche-t-il à sa fin ?
Il mande à ce que l'on publie,
Le notaire et le médecin :
Ah que cela sent l'agonie !

La circonstance rendit notre dîner fort triste. La conversation, comme on peut se l'imaginer, eut pour objet le jugement du roi. Chacun de nous en calcula les suites d'après sa manière de voir et de sentir. Lord Bedfort les envisagea en grand politique, et nous prédit

prédit en grande partie ce qui est arrivé. Avant de nous séparer, il nous pria tous deux d'établir une correspondance avec lui, en nous assurant de nous donner un moyen de soustraire nos lettres à l'inquisition que les grands révolutionnaires avoient déjà étendue sur la pensée. Cette assurance, et principalement l'amitié qu'il nous avoit inspirée pendant les quelques jours que nous l'avions vu, firent accepter sa proposition. Comme j'étois plus libre que notre commissaire, je me chargeai d'écrire moi-même les lettres, et de recevoir celles de Milord. Après avoir tout arrangé, nous nous séparâmes, non sans verser des larmes d'amitié. Cette correspondance, qui contient quelques détails historiques et plusieurs anecdotes peu connues sur les événemens et les hommes, retrace également tout ce qui s'est passé de plus intéressant dans l'intérieur du château des Tuileries. Elle servira à remplir la tâche que je me suis imposée par le titre de cet ouvrage.

NOTES

Du Chapitre quatorzième.

(1) Comme il ne peut exister d'effet sans cause, les écrivains qui ont parlé de la haine qui régnoit entre la reine et d'Orléans, n'en pouvant découvrir le motif, l'ont attribuée à l'amour méprisé. Ce qui peut faire douter que ce soit là la véritable origine de leur animosité, c'est qu'aucun d'eux n'apporte de preuves, et qu'ils sont opposés sur les détails. Les uns veulent que d'Orléans, épris des charmes de la reine, se soit hasardé de lui faire part de ses sentimens, et que la souveraine les ait rejetés avec mépris, en lui annonçant qu'en cas de récidive elle en instruiroit le roi; d'autres assurent au contraire que Marie-Antoinette laissa apercevoir que le duc ne lui étoit pas indifférent, et que sur la remarque qu'on en fit faire à celui-ci, il répondit : *Tout le monde peut être jaloux de plaire à la reine, excepté moi. Nos intérêts sont trop opposés pour que l'amour les réunisse jamais.* C'est sur ces deux versions qu'on a bâti l'origine de l'animosité qui a fait périr ces deux grands personnages.

(2) Quelque lecteur pourroit être curieux de connoître ces prières ; pour le satisfaire en partie, je copie la suivante sur le porte-feuille de madame Elisabeth, que je conserve précieusement.

Consécration de la France à la Sainte Vierge.

« O Vierge sainte, vous avez toujours si spécialement protégé la France !... Tant de monumens » nous attestent combien elle vous a toujours été » chère !.... Et à présent qu'elle est malheureuse, » et plus malheureuse que jamais, elle semble » vous être devenue étrangère....Il est vrai qu'elle » est bien coupable !.... mais tant d'autres fois » elle le fut, et vous lui obtintes son pardon !.... » D'où vient donc qu'aujourd'hui vous ne parlez » plus en sa faveur ! car si vous disiez seulement à » votre divin fils : *Ils sont accablés de maux*, » bientôt nous cesserions de l'être.... Qu'attendez-» vous donc, ô Vierge sainte, qu'attendez-vous » pour faire changer notre malheureux sort !..... » Ah ! Dieu veut peut-être qu'il soit renouvelé par » nous, le vœu que fit un de nos rois pour vous » consacrer la France..... Eh bien, ô Marie, » ô très-sainte mère de J. C., nous vous l'avouons, » nous vous la consacrons de nouveau ! Ah ! si cet » acte particulier pouvoit être le prélude d'un re-» nouvellement plus solemnel et public !.... Oh,

» si bien plutôt elle pouvoit retentir depuis le trône
» jusqu'aux extrémités du royaume, cette parole
» qui lui a attiré tant de bénédictions. Vierge sainte,
» nous nous vouons tous à vous ; mais le desir que
» nous en avons ne peut-il pas y suppléer ? Mais les
» liens sacrés qui nous unissent à tous les habitans
» de ce royaume, comme à nos frères ; mais la
» charité qui étend nos vues et dilate nos cœurs,
» pour les comprendre tous dans notre offrande,
» ne peut-elle pas la leur rendre commune avec
» nous ! ne peut-elle pas donner à une consécra-
» tion particulière, le mérite et l'efficacité d'une
» consécration générale ! Nous vous en prions,
» ô Vierge sainte.... nous vous en conjurons....
» Nous l'espérons ! Et dans cette confiance, nous
» vous offrons notre roi, notre reine et sa famille ;
» nous vous offrons nos princes ; nous vous offrons
» nos armées et ceux qui les commandent ; nous
» vous offrons nos magistrats ; nous vous offrons
» toutes les conditions et tous les États ; nous vous
» offrons sur-tout ceux qui sont chargés du main-
» tien de la religion et des mœurs. Enfin, nous
» vous rendons la France toute entière !.....
» Reprenez, ô Vierge sainte, vos premiers droits
» sur elle, rendez-lui la foi, rendez-lui votre an-
» cienne protection. Rendez-lui la paix ; rendez-
» lui, rendez-lui J. C. qu'elle semble avoir perdu !..
» Enfin, que ce royaume, de nouveau adopté par

» vous, redevienne tout entier le royaume de Jésus
» Christ. Ainsi soit-il. »

Cette prière qui paroîtra sans doute au lecteur, comme à moi, avoir été faite depuis la déclaration de guerre, porte un signe particulier qui la distingue de toutes celles du même genre répandues dans nos livres de religion. C'est bien le même esprit, mais la tournure est differente, et annonce qu'elle a été faite par une plume peu exercée dans cette espèce de travail. Je ne l'affirmerois pas, mais je ferois volontiers le pari que madame Elisabeth en est l'auteur.

Cette malheureuse princesse, plus digne de figurer dans la liste des bienheureux, que tant d'autres que la politique des papes y a fait classer, a été décapitée le 21 floréal an II, avec vingt-quatre autres infortunés, dont les principaux étoient : Loménie de Brienne, ex-ministre de la guerre ; Mégret de Sérilly, ex-trésorier général de la guerre ; et son épouse, la veuve de l'ex-ministre Montmorin.

(3) L'observation paroîtra peut-être minutieuse, mais je crois devoir la faire pour plus d'exactitude. La carte employée à cette peinture est celle qui représente le roi de carreau du côté du derrière de la tête.

(4) Dans le carton intitulé : *Dépenses du Roi et de sa famille*, j'ai trouvé que la chambre de madame Elisabeth avait coûté, en arrangement et réparation, pour les années 1788, 89, 90, 91, une somme de 166,451 liv. 19 sous.

Dans un autre article; que la Reine sortoit de sa cassette chaque année, 42,442 liv. pour pensions, charités, gratifications.

Enfin, que la maison du Roi et de la Reine avoit coûté en 1788, 24,264,000 liv.

(5) D'après ce calcul, il paroît que Louis XVI avoit très-peu d'argent au 10 août; car si l'on en ôte ce qui lui avoit été prêté pour fuir de Paris, quelques jours avant sa chute, c'est-à-dire, suivant M. Bertrand de Molleville, un million par M. Duchâtelet, quatre cent quatre-vingt-dix mille livres par M. de Liancourt, et six cent mille livres par M. Bertrand, on verra qu'il ne lui restoit pas deux millions à lui appartenant. Comment concilier d'un autre côté cette pénurie du roi avec ce que dit le même auteur, que Louis XVI avoit offert six millions au parti de la Gironde pour empêcher la journée du 10 août, mais que Brissot en demandoit douze. C'est à l'histoire à expliquer cette contradiction, ainsi que nombre d'autres répandues dans beaucoup d'ouvrages sur notre révolution. Elle dira peut-être pourquoi le même Bertrand, avec l'air de défendre le roi, porte contre lui plus de chefs d'accusation que n'a fait le plus fougueux démagogue.

(6) Le lecteur sera peut-être flatté de connoître la composition de la Convention Nationale, au moment du jugement de Louis XVI. La voici dans la plus scrupuleuse exactitude :

Députés de l'Assemblée constituante, réélus à la Convention Nationale	45
Députés de l'Assemblée Législ. réélus, *Idem*	147
Evêques	14
Vicaires épiscopaux	9
Curés	7
Professeurs	5
Ministres protestans	3
Juges du Tribunal de Cassation	2
Juges de Tribunaux criminels	6
Juges de Tribunaux de district	48
Juges de paix	26
Hommes de loi	81
Commissaires nationaux	6
Accusateurs publics	7
Présidens de jury	6
Présidens de département	12
Procureurs généraux syndics de département	14
Administrateurs de département	59
Présidens de district	28
Receveurs de district	4
Maires	34
Officiers municipaux	5

Procureurs de commune	7
Notaires	10
Officiers du génie	9
Chefs de Légion	3
Commandans de la Garde nationale	5
Capitaines	7
Commissaire de marine	1
Médecins	21
Chirurgiens	3
Apothicaires	2
Cultivateurs	15
Administrateur d'hôpitaux	1
Propriétaires	2
Négocians	22
Marchands	5
Hommes de lettres	15
Comédiens	3
Peintre	1
Graveur	1
Armurier	1
Bonnetier	1
Boucher	1
Sans désignation d'état	47

(7) Le medecin Guillotin est effectivement mort de chagrin, en voyant l'abus que l'on a fait de sa machine infernale. Chacun sait que l'exécuteur de Paris la faisoit mouvoir avec une telle vitesse, qu'en y comprenant les apprêts du supplice, il coupoit quarante-cinq têtes en quinze minutes.

CORRESPONDANCE

ENTRE

LORD BEDFORT ET UN FRANÇAIS.

LETTRE PREMIÈRE.

Lord Bedfort à.....

London, ce 24 février 1793.

Je suis extrêmement inquiet de vous, monsieur, et de notre estimable commissaire. Depuis près de deux mois que je suis de retour, je n'ai reçu aucune de vos nouvelles : vous seroit-il arrivé quelque malheur à tous deux ? Cette idée me tourmente, lorsque je réfléchis que le crime se commet si facilement dans un pays en révolution. Par l'amitié, tirez-moi, je vous prie, d'inquiétude. Pour la calmer, je me plais à penser que la guerre est le motif de votre silence. La voilà donc déclarée cette cruelle guerre ! combien

elle va causer de nouveaux malheurs ! J'espère qu'elle n'altérera en rien notre amitié. La guerre des peuples ne détruit pas les sentimens des individus ; et si jamais nous nous rencontrions sur le champ de bataille, comme les anciens preux, nous nous embrasserions avant de combattre : j'espère que ce malheur n'arrivera jamais, nos âges me l'assurent. Je ne puis trop admirer la Convention dans sa noble fierté à provoquer deux nouvelles puissances au combat. Voilà bien le génie français : il ne compte pas ses ennemis, et ne s'effraie pas de leur nombre. Au milieu des défaites envoyer de nouveaux défis ; c'est le comble de l'héroïsme. Je vous compare à ce géant de l'Arioste, qui, haché en morceaux, ramasse en riant ses membres épars, et se relève à tout moment plus redoutable. Avec l'esprit qui vous anime, avec les forces de la France, avec votre valeur sur-tout, vous lasserez et épuiserez vos ennemis ; je les vois dans peu tous humiliés, et vous triomphans.

En quittant Paris, j'avois fait une si forte pacotille de réflexions, que tout occupé de

les classer avec ordre dans mon cerveau, je suis arrivé à Londres sans presque m'être aperçu de la route et du trajet. Quelle différence entre les capitales de nos deux pays ! A Paris, tout est dans un mouvement convulsif ; presque pas un homme n'est à sa place. Londres présente une activité utile ; au milieu de la foule, chacun s'arrange d'après son intérêt ou son goût. J'ai voulu visiter nos tavernes pour apprendre ce que l'on pensoit de la grande catastrophe du 21 janvier : nos révolutionnaires (car vous saurez que Londres en renferme beaucoup plus qu'on ne se l'imagineroit) étoient dans l'admiration, et disoient hautement que ce coup hardi, en immortalisant la Convention Nationale de France, assuroit l'affermissement de sa république. Ce qui vous paroîtra peut-être inconcevable, est que les Anglais qui parloient ainsi, étoient précisément les mêmes qui avoient engagé lord Fox à proposer au parlement l'envoi d'une députation chargée de plaider la cause de Louis XVI. Pour concilier cette contradiction, il faut nécessairement connoître le caractère anglais.

Quelque pénible qu'il soit à une ame sensible, de lire ou raconter les détails de ce jour, que je desirerois, avec tous les bons Français, pouvoir rayer du calendrier de cette année, l'événement est tellement sacré, que je desire en connoître les moindres particularités. Si vous en connoissez qui ne soient pas sur les relations imprimées, je vous prie de me les tracer dans votre première lettre. On dit ici, ce que je ne puis croire, que dans les premiers rangs de gardes qui entouroient l'échafaud, un homme, armé d'un fusil à deux coups, avoit l'ordre de tirer sur le monarque, au moindre mouvement qui se seroit manifesté pour le sauver. Si le fait est vrai, je parierois que d'Orléans est l'auteur de cette barbare précaution.

Les émigrés français ont été étourdis à la nouvelle de la mort du roi. Vous savez que plusieurs d'entre eux, tels que Cazalès, Bouillé, Lally-Tollendal, d'Entraigues, Bertrand de Molleville, Huet de Guerville, Degraves, Narbonne, Lauraguais, Malouet, et plusieurs autres, ont écrit à la Convention Nationale pour disculper ou défendre l'infor-

tuné monarque, et que différens Français établis à Londres se sont réunis pour présenter une adresse en sa faveur. Causant avec l'un d'eux sur ce triste événement, il m'avoua que ce coup anéantissoit tous leurs projets, et qu'il n'entrevoyoit plus d'espoir de rétablir de long-temps la royauté en France. Je pars pour la Russie, m'ajouta-t-il; car je m'aperçois, ainsi que mes compagnons d'infortune, que nous sommes à charge à votre ministère : d'ailleurs, nous n'avons à en attendre que des subsides personnels bien humilians; et pour quelques Anglais qui nous honorent de leur estime, nous voyons la grande masse nous fuir ou nous couvrir de mépris. Catherine II est sur le bord de sa tombe, son fils qui doit lui succéder nous protége; il est donc de notre intérêt d'être à Saint Pétersbourg au moment qu'il montera sur le trône.

Si vos émigrés ont commis une faute irréparable en quittant la France, il faut avouer qu'ils en sont bien punis. Leur vie errante est digne de compassion : je les compare à ces malades qui changent sans cesse de position, dans l'espérance de soulager leurs maux. Ceux

que je trouve les moins à plaindre sont ceux qui ont su puiser dans leur propre malheur une sorte de bonheur. Ayant tout perdu, ils se sont mis au-dessus de la crainte ; ils jouissent dans cet état d'une tranquillité insensible, qui ressemble au repos de l'esprit. Mais la plus grande partie est plus que jamais entichée de sa naissance : il faut avouer que ce préjugé est terriblement enraciné dans le cœur de l'homme, puisque Socrate, ce sage si renommé, n'a cessé de se vanter de descendre de Vulcain par Dédale.

Si vous avez détruit toute distinction de naissance, croyez qu'elle se rétablira lorsque votre gouvernement sera tranquille et assis sur des bases solides. Ma manière de voir est fondée sur l'expérience des siècles. Parcourez l'histoire des grands Etats tant anciens que modernes ; dans tous, vous trouverez des distinctions. En réfléchissant, on voit qu'elles sont nécessaires ; c'est la récompense du guerrier. Des distinctions aux réversibilités, il n'y a qu'un pas. La vie d'un héros étant trop courte pour qu'une Nation se regarde quitte envers lui des services qu'elle en a

reçus, en le comblant de distinctions tant qu'il vit, croit devoir lui témoigner sa reconnoissance au-delà du tombeau, en reportant sur ses enfans ces mêmes distinctions ; et voilà les réversibilités établies. Les Français enthousiastes les ont anéanties à cause de l'abus qu'on en avoit fait ; il est vrai qu'il étoit grand, mais il n'en falloit pas conclure de la réforme de l'abus à l'anéantissement de l'institution. Si vous voulez connoître l'étendue des réversibilités, lisez Plutarque. Il vous dira que les descendans de Thémistocle jouissoient encore, 600 ans après sa mort, des prérogatives accordées à ce général. Ces réflexions ne plairoient sûrement pas à vos niveleurs; mais c'est à vous que je les adresse, et je suis loin de vous faire l'injure de vous mettre dans leurs rangs.

Me trouvant quelques jours après mon arrivée, dans une maison où étoit F. N., agent de votre gouvernement, je fus on ne peut plus étonné de l'entendre me demander un entretien particulier, que je lui accordai sur-le-champ. « Une lettre de Danton, que j'ai reçue hier, me dit-il, m'apprend que vous

avez été à Paris. Il m'ajoute que, pendant votre séjour dans cette ville, vous vous êtes lié d'amitié avec deux de nos patriotes, dont la pureté des intentions lui est connue: cette liaison peut, si vous le voulez, être utile à la république, sans nuire à votre gouvernement et sans vous compromettre ; voici comment : Envoyé ici par le ministre des relations extérieures, pour me concerter avec M. Chauvelin, je me suis aperçu dès ma première entrevue avec cet ambassadeur, que je lui étois suspect. Il s'est tenu avec moi dans une réserve si grande, qu'il me devient impossible de lui faire part de mes plans. Sans doute cette méfiance a pour motif la divergence de nos opinions politiques. J'ai fait part au ministre de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, en lui demandant de m'indiquer la conduite que je devois tenir : non-seulement je n'ai pas reçu de réponse à ma lettre, mais trois autres ont encore eu le même sort. Je vous avoue que ce silence me fait soupçonner qu'on met un embargo sur ma correspondance. Je desirerois que vous me rendissiez le service de mettre cette lettre

dans une de celles que vous écrirez à vos deux amis. Pour vous prouver qu'il n'y a rien qui puisse vous compromettre, je vais vous en donner lecture. »

Je répondis à cet agent que, quoique fort sensible à la confiance qu'il vouloit bien me marquer, je regardois comme très-inconvenant qu'un Anglais, membre du parlement sur-tout, se chargeât d'être le protecteur d'une correspondance dont le but étoit la découverte des secrets de l'Etat, en rivalité avec celui de la France. Malgré cette observation, il insista, et voulut combattre mon opposition par des lieux communs, par de grands mots. Il me força en quelque sorte d'entendre la lecture de la lettre qu'il écrivoit à Danton : je vous fais part de ce que j'en ai retenu, cela vous servira à augmenter votre recueil de notes.

Extrait d'une Lettre de F. N. à Danton, datée de Londres, le 19 octobre 1792.

« ..... Ma conversation avec Chauvelin, » mon cher Danton, a pu vous faire prévoir

» que le bien public en souffriroit. Lorsque le » ministre m'a donné l'ordre de me concerter » avec lui, j'ai obéi ; mais je l'ai prévenu de » ce qui arriveroit..... Narbonne et le » prêtre, et le petit M. le constituant, et Jau- » court, etc., tout cela se voit et intrigue tout » comme à Paris ; tout cela bourdonne autour » de Chauvelin, et a soulevé son amour- » propre de marquis feuillant contre l'idée de » travailler avec moi. Des femmes de consti- » tuans, de constitutionnels, se joignent à » toutes ces intrigues, et Chauvelin se vante » à tous propos de son ascendant sur l'esprit de » Lebrun, par son oncle Valkiers..... Je dé- » pose en vos mains ces confidences, et je les » recommande à votre discrétion, etc. »

Quoique l'envoi de cette lettre, qui, comme vous le voyez, ne traite que des intrigues de vos Français réfugiés, n'eût pu me compromettre en aucune manière, j'ai cru devoir, par délicatesse, me refuser à la demande de votre agent ; mais, comme lui, je vous demande la plus grande discrétion, du moins pendant quelque temps. Si la France est aussi mal servie dans ses relations politiques chez

les autres puissances, qu'elle l'est en Angleterre, son gouvernement doit être fort embarrassé sur les mesures qu'il doit prendre. A Londres, vos deux agens paroissent plus attachés à se contredire, à se suspecter, qu'à découvrir les projets du cabinet de Saint-James. Jugez d'après cela quelle croyance on peut donner à leurs rapports.

La guerre qui commence, a interrompu les communications ordinaires; ce qui pourroit bien me priver de recevoir de vos nouvelles. Pour parer à ce désagrément, je vous invite à vous servir de la voie d'Hambourg. Adressez vos lettres, sous couvert, à M. D., négociant dans cette ville: il est prévenu, et me les fera tenir comme il vous fera parvenir les miennes. D'après cet arrangement, j'espère recevoir dans peu de vos nouvelles. Je les attends avec une impatience aussi vive que l'amitié que je vous ai vouée pour la vie.

BEDFORT.

DEUXIÈME LETTRE.

..... *à lord Bedfort.*

Paris, 4 Juin 1793.

MILORD,

Vous attribuez, sans doute, mon silence à un oubli criminel ou à une négligence impardonnable. Jugez mieux, je vous prie, celui que vous honorez de votre amitié. Les circonstances seules sont mon excuse. La veille de la déclaration de guerre que la France a faite à l'Angleterre ; j'avois mis moi-même à la poste une lettre à votre adresse : mais on en a suspendu le départ, ainsi que de toutes celles destinées pour votre pays. Sur la réclamation que j'en ai faite, on me l'a rendue, après m'être soumis d'en faire la lecture, ce qui m'a attiré quelques reproches, attendu certaines réflexions que je vous faisois, et qui n'ont pas été goûtées par un administrateur grand révolutionnaire. Depuis ce temps, je n'ai trouvé aucune occasion sûre pour vous faire parvenir

de mes nouvelles, ce qui m'a donné beaucoup, mais beaucoup d'humeur. Vous ne vous doutez pas de la joie que m'a causée votre lettre du 24 février, que j'ai seulement reçue avant-hier. Je profite avec autant d'empressement que de plaisir de cette communication, pour établir enfin notre correspondance. Votre chère lettre à la main, je vais répondre article par article.

Notre commissaire, à qui je l'ai communiquée, est on ne peut plus sensible aux choses agréables que vous lui dites. Il me charge de vous en témoigner toute sa gratitude, et de vous transmettre l'expression des sentimens distingués que vous lui avez inspirés. Cet homme estimable a failli être victime d'un quiproquo peu de jours après votre départ. Voici le fait. La saisie des papiers de l'armoire de fer par le ministre Roland, a échauffé le zèle des députés qu'on nomme *montagnards*. Ne pouvant faire punir la faute du ministre par la Convention, dont la majorité le soutenoit encore, ils se sont portés aux Jacobins, où ils ont exhalé leur venin. Comme il leur falloit une victime, Fabre-d'Eglantine, dont vous connoissez les

principes machiavéliques, s'est chargé de la trouver. Après avoir bien envenimé cette affaire, il a dit que Roland n'avoit sorti les papiers des Tuileries qu'à l'aide de notre commissaire dont il a décliné le nom. Sur ce, il n'a été question de rien moins que d'arrêter, juger et condamner le commissaire. En vain celui-ci, qui étoit heureusement à la séance, a voulu donner des explications ; on ne lui a pas permis de parler. Comme de la menace à l'exécution il n'y a pas d'intervalle, lorsque les Jacobins le veulent, il est venu me demander asile pour la nuit. Vous sentez que je lui ai rendu ce léger service avec le plus grand empressement.

Le lendemain, il a couru chez les députés présens lors de l'enlèvement des papiers par le ministre, qui, tous, lui ont donné par écrit une attestation qui le disculpoit ; il en a pris une autre de ses confrères du comité, a levé un extrait du procès-verbal fait par le même comité sur cette affaire ; enfin, a parlé à Fabre d'Eglantine, qui a dit qu'on l'avoit induit en erreur, promettant de le déclarer à la société des Jacobins. Muni de toutes ces pièces, il s'est

rendu à la séance de cette société, à laquelle il a démontré la fausseté de son accusation. D'Eglantine ayant avoué qu'on l'avoit trompé, notre pauvre commissaire a été blanchi et *honoré* de l'approbation de *nosseigneurs* les Jacobins. Mais il a eu grande peur; et malgré l'air de plaisanterie que j'y mets, je vous avoue que je n'en ai pas été exempt. Car, quelque pur que soit un homme, la calomnie finit toujours par altérer la considération, élever des inquiétudes, amener des doutes, susciter des craintes, et conduire à des réflexions auxquelles la vertu ne gagne rien. Si tel est, dans un gouvernement calme, l'effet que produit ce fléau, quels maux ne doit-il pas engendrer pendant les orages politiques, où rien n'est plus embarrassant qu'un honnête homme?

Vous parlez juste, milord, en disant qu'en France personne n'est dans ce moment à sa place. En voici un exemple: Lorsqu'il a fallu trancher les jours de l'infortuné Louis XVI, l'exécuteur des jugemens, Samson, a eu le courage de refuser de faire ce terrible office. « On peut faire de moi tout ce qu'on voudra, « a-t-il dit, mais jamais je ne prêterai mon

» bras pour décapiter mon roi ». Ni les menaces, ni les promesses n'ont pu le faire changer d'avis ; on l'a conduit en prison où il est encore. C'est un de ses parens qui l'a remplacé. Si j'avois été le maître, j'aurois pris, pour l'exécution, ce boucher Legendre, que vous vous rappelez avoir entendu proposer de couper le monarque par quartiers. *Horresco referens.* Je ne sais rien de particulier sur ce jour de deuil, qui n'ait été imprimé. Seulement j'entendis lire, il y a quinze jours, une lettre que Hérault de Sechelles écrivoit à son collégue Simon, dans laquelle j'ai remarqué cette phrase : « Nous avons découvert que Roland » s'est refusé de signer toutes les mesures » d'exécution relativement à l'exécution de » *Capet* : Cela nous donne la clef de bien des » choses ». C'est à vous maintenant d'argumenter sur ce peu de mots. Pour moi, je ne vois, dans ce refus, qu'un commencement des remords qui agitoient le ministre, un des moteurs de la chute du roi.

Quant à l'homme au fusil double, j'ignore si le fait est vrai : mais quand même il auroit été vu ainsi armé, il ne s'ensuit pas de-là

qu'on lui auroit donné l'affreuse mission dont vous parlez. Ce qui est plus naturel de penser, c'est que commandé pour ce service, et n'ayant pas de fusil de munition, ce particulier se sera servi d'un de chasse. Si celui qui a raconté le premier ce fait avoit voulu bien examiner la troupe, il auroit vu plus d'une arme semblable. Non-seulement il y avoit des gens armés de fusils de chasse, mais on voyoit encore, dans cette troupe, des piques, des faulx, etc. Voilà comme on envenime l'action la plus indifférente. Aussi, je vous engage à vous méfier de semblables récits, et d'Orléans a bien assez de ses crimes sans lui en chercher de nouveaux. D'ailleurs, il est sur la route qui conduit à l'endroit où on les acquitte. Le 7 avril l'a vu arrêter et conduire dans les prisons de Marseille.

Vous m'avez demandé dans le temps si je savois ce que la journée du 10 août avoit vu périr d'hommes ; je n'ai pu vous répondre alors. Depuis, je me suis occupé de vous satisfaire ; et voici les calculs les plus probables, tirés tant de la police que des dénombremens des corps militaires. Il est péri :

Du côté du Château.

Neuf de la patrouille, mis à mort aux Feuillans, ci.....	9
Trois commandans de Garde nationale, ci.....	3
Deux gardes nationaux, ci.....	2
Vingt-deux officiers suisses, ci....	22
Sept cents soldats suisses, ci.....	700
Dix Suisses, ou étrangers, dans les rues, ci.....	10
Cent six serviteurs du Roi, ci.....	106
Total.....	852

Du côté des assiégans.

Quarante gendarmes, ci.....	40
Cinq cents fédérés, ci.....	500
Trois mille hommes du peuple, ci..	3000
Deux cents hommes assassinés pour vol, ci.....	200
Total.....	3,740
Total général des hommes morts dans cette journée.....	4,592

Le ministre Loménie de Brienne vient de se brûler la cervelle. Il avoit acheté fort chèrement de Danton, la permission de rentrer en France. Pour ne donner aucun sujet de suspicion sur son compte, il avoit renvoyé à Rome le chapeau de cardinal et abandonné la soutane. Malgré ces précautions, on l'a dénoncé. La peur l'a saisi, et, pour éviter l'échafaud, il s'est donné la mort. Je ne vous conseille pas d'entreprendre son Oraison funèbre. Son *Post mortem lauda* seroit fort difficile à faire. Les exemples du suicide, chez les prélats, sont fort rares. Le premier que je connois est celui de l'évêque de Grenoble, Bouteville, qui s'est détruit de la même manière que Brienne.

Voilà déjà notre nouveau gouvernement reconnu par une puissance, bien foible à la vérité. Le Sénat de Venise a reconnu authentiquement, le 26 janvier, la République française. Toutes finiront de même; mais le plus tôt seroit le mieux pour l'humanité, puisque la paix en seroit une suite nécessaire. Je vous connois assez philanthrope pour ne pas vous croire de moitié dans mon desir. Mais, nous

sommes, dans ce moment, plus éloignés que jamais de le voir s'accomplir. L'embrâsement est trop général, et trop de volontés s'y opposent. De notre côté, le défaut de plan, de système politique, la discorde qui règne dans notre Sénat, l'inquiète ambition des uns, la basse jalousie des autres, la méfiance de tous les Français, sont autant d'obstacles insurmontables. Pour les vaincre, il nous faudroit un homme de sens et de génie, assez ami de son pays pour se mettre en évidence. Jusqu'à présent je n'en vois pas, tandis que je rencontre beaucoup de brouillons politiques, qu'on appelle *gens d'esprit*, qui, s'agitant en sens contraire, ne produisent que des mouvemens convulsifs dans le peuple et l'Assemblée. L'image de la France est celui d'un volcan en éruption. Tous les habitans en courant de côté et d'autre sans suivre aucune route, pour éviter l'atteinte de la lave brûlante, se heurtent, se froissent, et beaucoup périssent par les atteintes qu'ils cherchoient à éviter.

Ce qui éloigne, d'un autre côté, la paix après laquelle nous soupirons, sont les pro-

jets des puissances ennemies qui toutes considèrent la France comme un domaine commun qu'elles se destinent à partager ; mais comme vous le dites fort bien, le génie de la France est là pour les surveiller, et le courage de mes compatriotes qui oublient leurs haines personnelles pour courir au danger commun, saura déranger cet accord prématuré. A la nouvelle de la guerre qui divise nos deux pays, sept cent mille combattans réclamés par la Convention, se sont élancés vers les frontières presque sans aucun murmure, et font oublier quelques lâches qui ont suivi le traître et fanfaron Dumourier.

Comme vous, je suis désespéré de la guerre qui nous rend ennemis. Heureusement que vos plus grands efforts se porteront sur les îles, objets constans de la convoitise de votre gouvernement. On en est tellement convaincu, que, désespérant de pouvoir se mesurer en terre ferme avec les Anglais, les Français parlent de les aller chercher à Londres, persuadés avec, *Jean de Vienne*, qu'ils ne sont jamais plus foibles et plus aisés

à vaincre que chez eux (*). Mais je sais qu'une descente est plus facile à méditer qu'à effectuer ; cependant je suis loin de la regarder comme impossible. Si on l'entreprend, tout ennemi de la guerre que vous êtes, je vous connois trop bon Anglais pour ne pas apprendre que vous aurez été sur le rivage disposé à nous repousser au débarquement. Le danger auquel je vous sentirois exposé seroit seul capable de m'empêcher de crier avec les Français : *Delenda est Carthago.* Car Londres est à Paris, ce que Carthage étoit à Rome. Quant au *delenda*, vous pensez certainement que je ne le desire pas dans toute l'acception du mot, autrement vous me feriez injure.

Les frénétiques provocations à tous les crimes du député Marat, ont en quelque sorte forcé la Convention de le punir. A la suite d'un

---

(*) Ce Jean de Vienne, qui, le premier, tint ce propos, passé depuis en maxime, fut fait amiral de France en 1373, par Charles V. Il s'étoit convaincu de ce fait par les descentes qu'il fit en Angleterre et en Irlande. Il fut tué dans la malheureuse affaire de Nicopolis, en 1396.

appel au pillage qu'il avoit fait au peuple, et qui a malheureusement eu lieu chez les épiciers de Paris, le 29 février, l'assemblée à porté contre lui un décret d'accusation passé à la majorité de 220 voix contre 92, 41 voix ont déclaré n'avoir point de vœux à émettre quant à présent, et 7 ont demandé l'ajournement. La suite de ce décret a amené son arrestation et un jugement qui l'a acquitté. Il a été enlevé du banc des accusés par son parti, la plus vile canaille, qui l'a porté en triomphe dans le sein de la Convention. Tout a été indécence et impolitique dans cette affaire. Indécence dans la discussion à l'Assemblée, indécence dans l'instruction et le jugement plus que dérisoires, indécence dans la manière dont il est rentré en fonctions. Pour l'impolitique, elle consiste en ce que la Convention, en décrétant Marat d'accusation, s'est enlevé le manteau d'inviolabilité qui couvroit ses membres. Rien n'empêche plus aujourd'hui qu'elle ne se décime et même s'anéantisse. Elle s'est constituée son propre jury d'accusation. Cette réflexion que je fis dans le temps, vient de se montrer dans toute

sa force le 2 de ce mois. Cet événement est trop important pour que je ne vous le retrace pas.

Le jugement du roi a été la pomme de discorde qui a divisé la Convention. Trois partis bien distincts s'y sont formés, et sont nés de la différence des opinions émises dans cette affaire célèbre, non sur la peine prononcée, mais bien sur la question de la ratification du jugement par le peuple. Le premier de ces partis est composé de ceux qui ont émis les opinions les plus fortes; on le nomme celui de la *montagne*. Danton et Robespierre en sont les chefs. Le second que l'on s'est plu d'appeler les *Fédéralistes* ou *Girondins*, est conduit par Brissot et Vergniaux. Tous ceux qui ont voté pour l'appel au peuple en font partie. Enfin le troisième qu'on désigne sous la dénomination de *Plaine* ou *Marais*, renferme les timides et les impartiaux. Je ne leur connois pas de chefs; Bailleul et Royer paroissent les plus marquans. Les deux premiers partis sont constamment aux prises ensemble, et alternativement vainqueurs ou vaincus. Ils ne doivent leurs triomphes réciproques

proques qu'au tiers parti qui tantôt soutient les Montagnards, tantôt les Girondins. Aussi les deux extrêmes ne font d'efforts que pour l'attirer chacun de leur côté. L'intérêt général est-il le mobile qui fait agir en sens contraire les deux premières factions ? Ils le disent et le répètent trop souvent pour que l'homme sensé puisse y croire. Il n'y voit qu'un combat livré pour s'emparer du pouvoir.

Sans entrer dans des détails que vous pouvez lire dans nos papiers-nouvelles, il me suffira de vous dire que cette lutte indécente a commencé avec la mort du roi, et qu'elle a duré jusqu'au 2 juin, jour auquel le parti de la Montagne a remporté une victoire complète. Mais il la doit à une astucieuse et criminelle ressource que je vais vous faire connoître. Le décret d'accusation contre Marat fit croire au parti de la Gironde qu'il étoit décidément triomphant. Dès-lors il voulut poursuivre sans relâche ce qui lui restoit encore d'ennemis dangereux. Pour les atteindre plus sûrement, il fit créer une commission extraordinaire de douze membres pris dans la Convention pour veiller à la sûreté intérieure.

Cette commission revêtue de tous les pouvoirs fit arrêter plusieurs individus, entr'autres un nommé Hébert, connu sous le nom de *Père Duchêne*, qui publioit journellement une feuille aussi ordurière qu'anarchique, en un mot, l'émule de Marat. Cette arrestation fit rugir tout ce qu'il y avoit de scélérats dans la capitale. La Montagne vaincue profita de ce moment pour réparer sa défaite. Tout en alimentant la rage de cette tourbe criminelle, elle lui donna une marche à suivre. Des commissaires qui se dirent nommés par toutes les sections, et qui ne furent choisis que par les factieux, se réunirent, sous le prétexte de sauver la patrie des dangers qu'elle couroit; mais leur vrai but étoit comme vous allez en juger, de se défaire des chefs du parti victorieux de la Convention. Pour l'atteindre plus sûrement, ces prétendus sauveurs du peuple organisèrent en force armée tout ce que Paris renfermoit d'impur. Henriot, un des leurs, nommé commandant de la garde nationale, se mit à la tête de ce rassemblement. Tout étant ainsi disposé, on commença l'attaque par des dénonciations contre certains députés,

par des demandes de casser la commission qui avoit fait arrêter Hébert et autres.

Les députés Montagnards, d'accord avec les meneurs, accueillirent et appuyèrent de leur mieux ces audacieuses et criminelles demandes, que la majorité de la Convention rejeta cependant en partie. Mais elle fléchit sur certains points, en rendant la liberté aux détenus, et en supprimant la commission qu'elle avoit nommée, et dont elle ordonna d'examiner la conduite et le travail. Cette foiblesse encouragea les factieux qui démasquèrent dès ce moment toute leur audace. La Commune étoit du parti de la Montagne et se prêtoit à tous ses projets. Pour effrayer la Convention, on vit, le matin du 31 mai, une force armée se mettre en bataille devant le château des Tuileries; car. je dois vous dire que la Convention y tenoit ses séances depuis le 10 de ce mois. Une pétition présentée à l'assemblée par des commissaires qui se disoient chargés du vœu de tous les habitans, contenoit la demande de proscrire ce qu'ils nommoient les députés fédéralistes. Après une foible discussion, l'assemblée sanctionna cette

révolte, et prononça que les sections de Paris avoient bien mérité de la patrie. Ainsi finit cette journée.

Le lendemain, la même force armée reparut en plus grand nombre, avec des canons et tout l'attirail des batailles. Elle demanda toujours, par l'organe de commissaires, l'arrestation et la punition de députés qu'elle désigne par leur nom. Le comité de Salut public, par une foiblesse coupable, propose à l'assemblée d'inviter les députés dénoncés à se démettre volontairement de leurs fonctions. Trois seulement y souscrivent, Isnard, Lanthenas et Fauchet. Lanjuinais et Barbaroux ont le courage de déclarer qu'ils refusent de le faire. Les spectateurs des tribunes se permettent les plus fortes invectives, et sont soutenus par des députés Montagnards. La Convention ne savoit quelle résolution prendre, lorsque Barrère la tire de son irrésolution. Sur la plainte de quelques députés, que la Convention n'étoit pas libre, il propose, pour prouver le contraire, d'en sortir en corps, et d'aller délibérer au milieu de la force armée qui l'assiégeoit. L'assemblée prend ce parti, c'est-à-dire qu'elle

fait le tour du jardin des Tuileries, sans dire mot, rentre et reprend sa délibération. La vue des armes effraya tellement les députés foibles et indécis, qu'ils adoptèrent la mesure de mettre en arrestation les députés dénoncés, au nombre de 32. Trois cependant trouvèrent des défenseurs. Le boucher Legendre excusa Boyer Fonfrède et St.-Martin ; Marat sauva Lanthenas. Ainsi finit cette journée qui a donné tout le pouvoir au parti de la Montagne. Ainsi ceux qui avoient déchiré le manteau d'inviolabilité qui les abritoit, en voulant se défaire de l'un de leurs confrères, sont devenus les artisans de leur propre malheur. Ne peut-on pas leur appliquer ces vers d'un de nos poëtes :

Vous des droits des mortels, éclairés interprètes,
Vous qui jugez les Rois, regardez où vous êtes.

Ne croyez pas, milord, que cet événement, qui nous présage tant de maux, soit vu d'un bon œil, ou même indifféremment, par tous les bons Français. Il est le fait d'une poignée de factieux. De toute la France, Paris seul est

coupable, parce qu'il s'est préparé et exécuté dans son sein. Mais ses habitans ont montré pour cet événement la même apathie que pour la chute du trône et du roi, quoiqu'intérieurement attachés à la monarchie. Que de malheurs vont accabler ma pauvre patrie ! Voilà donc, dans une révolution, l'effet des partis qui se disputent l'autorité. Ils s'attaquent, se heurtent, se froissent, et finissent par s'ensevelir sous les débris de l'administration qu'ils ont culbutée. La chute du parti de la Gironde est, à mes yeux, le présage de celle du parti de la Montagne.

Les Tuileries où cet événement s'est passé, présentoient, dans ces deux matinées, le même coup d'œil qu'au 10 août. Une troupe aussi disparate dans son habillement que dans ses armes, entouroit le château et étoit disposée d'en faire de nouveau le siège. Je suis même persuadé que, si la Convention eût repoussé avec énergie la demande des commissaires, il y auroit eu du sang de versé. Il n'y a plus dans ce château aucun des effets que vous y avez vus. Il a fallu deux mois pour le vider de tout le mobilier qui y étoit et que

l'on a transporté à l'hôtel Coigny. La Convention, les comités et ses bureaux, occupent tout le château. Les changemens qu'on a faits dans l'intérieur ont tellement changé les distributions des appartemens, que vous auriez peine à les reconnoître.

Notre commissaire, toujours à l'affût des événemens pour chercher à rendre quelque service, vient d'en rendre un bien grand dans cette circonstance à un des proscrits. Il savoit que le député Lanthenas, son ami, étoit enveloppé dans la proscription. La veille de l'insurrection, il demande à l'un de ces hommes que l'on nomma improprement *patriotes exaltés*, et qui ne sont que de dangereux anarchistes, de lui faire parler à Marat. Conduit par cet homme, il parle à ce fanatique, de Lanthenas, le peint comme un fou visionnaire, nullement dangereux. Le commissaire m'a dit qu'il s'étoit servi de ce moyen, parce qu'il savoit qu'en fondant la défense de son ami sur son innocence, il ne seroit jamais parvenu à le sauver. Marat croit à cette fable, et le jour fatal il dit à la Convention que Lanthenas, qu'il appelle ironiquement le *Docteur Lanternas*, n'est qu'un

imbécille, qui n'est capable d'aucun projet coupable ; et sur cette assertion, la Convention le raie de la liste de proscription.

Voici, en deux mots, où nous en sommes réduits dans l'intérieur, par l'effet de cette journée. On a suspendu la procédure des meurtriers du 2 septembre. Cette suspension honteuse et déshonorante rappelle ces mots de Boileau : *Ceux qui sont morts, sont morts*. On a créé un tribunal et des comités révolutionnaires. Paris est en combustion ; la France dans un mouvement convulsif. Toute la jeunesse court aux frontières pour combattre nos ennemis dont nous avons augmenté le nombre en déclarant la guerre à l'Angleterre, à l'Espagne et à la Hollande. Les déclamations des Marat et des Hébert font croire à la populace que l'égalité doit être non-seulement entre les hommes, mais encore dans les fortunes. Pour arrêter les crimes que cette erreur pourroit faire commettre, la Convention a rendu une loi qui défend, sous peine de mort, de proposer la loi agraire.

Il faut avouer que ceux qui s'appuient sur la loi agraire des Romains pour prêcher le ni-

vellement des fortunes, sont bien ignorans ou bien méchans. Jamais, par cette loi, le Sénat de Rome ne prétendit faire un partage égal de toutes les terres de la République entre les citoyens. Depuis qu'on a jeté en avant ce germe de guerre civile, je me suis enfoncé dans la multitude des lois romaines. Voici le résultat de mes recherches. Rome ne connoissoit que des citoyens ou des esclaves. Les premiers ne pouvoient que se livrer à l'agriculture ou à la profession des armes ; les arts mécaniques étoient le partage des esclaves. L'Etat nourrissoit et entretenoit tous les citoyens pendant la guerre; mais quand la paix, l'âge ou les infirmités les obligeoient à quitter le service militaire, il ne leur restoit aucun moyen de subsister, à moins que l'Etat ne vînt à leur secours. C'est aussi ce qu'il faisoit, et voici comment : Lorsque la République avoit soumis par la force des armes un peuple à sa puissance, elle s'approprioit une partie des terres des vaincus. Moitié se vendoit au profit de l'Etat, en dédommagement des frais de la guerre ; l'autre moitié se donnoit aux citoyens pauvres, qui étoient simplement chargés de

payer au fisc une très-légère redevance. Cette donation se faisoit par une loi que l'on nommoit *loi agraire*, ou loi des champs, *lex agraria*.

Les sénateurs et les grands, devenus insatiables de richesses, haussèrent tellement cette redevance, qu'il ne restoit plus aux pauvres qui l'acquittoient, de quoi subsister avec leur famille. Par ce moyen, les sénateurs se les approprièrent et les firent cultiver par leurs esclaves. Le consul *Cassius*, pour remédier à ce désordre, proposa une loi qui ordonnoit le partage des *terres nouvellement conquises*, afin de subvenir aux besoins des pauvres citoyens, et à la restitution de celles que la noblesse avoit usurpées au domaine. Pour empêcher à l'avenir un nouvel abus, il fut défendu, par cette loi, à tout citoyen Romain, de posséder plus de cinq cents arpens de terre du domaine que l'on donnoit à la charge de payer une redevance à la République.

Voilà la loi agraire des Romains. Comme vous le voyez, il n'y est nullement question du nivellement des fortunes, pas même d'un partage général des terres, mais seulement

de celles conquises. Cette loi, très-politique, souleva contre son auteur tout ce que Rome renfermoit de riches et d'ambitieux, et le malheureux *Cassius* fut condamné par le Sénat, après l'expiration de son consulat, à être précipité de la roche Tarpéienne, comme ennemi de l'Etat. Cet inique jugement vous peint assez à quel excès d'immoralité les Romains étoient alors descendus.

Je ne puis, milord, vous en dire davantage aujourd'hui. Une affaire pressante m'appelle à l'instant à quelques lieues de Paris. J'ai bien l'honneur d'être, etc.

TROISIÈME LETTRE.

Lord Bedfort à.....

Bath, ce 25 Juillet 1793.

MONSIEUR,

QUE la date de cette lettre ne vous donne aucune inquiétude sur ma santé. Je suis ici pour me distraire, et non pas pour prendre les eaux. Bath est en Angleterre ce que Spa est

en France, le rassemblement et la confusion de tous les Etats. Les uns y vont par ton, les autres par curiosité, beaucoup pour y faire ressource, et très-peu pour y trouver la santé. C'est un vrai tourbillon qui entraîne et confond la coquette et la prude, l'honnête homme et le fripon; en un mot, le crime et la vertu. Soyez adroit et amusant, on vous accueille sans s'informer si vous êtes vertueux ou fripon. Si je dirigeois la police d'un Etat, et que je voulusse le purger des courtisanes et des chevaliers d'industrie, j'attendrois l'instant où l'on prend les eaux; en faisant main basse sur tous ceux qui s'y trouvent réunis, je serois assuré d'avoir extirpé ce double et dangereux vice. L'homme pur, qui pour un moment se trouveroit compromis, seroit le premier à pardonner la méprise. Avouez donc que mon idée est heureuse. Ce n'est pas la punition des petits voleurs et des sales prostituées qui donne la sûreté et les mœurs, c'est celle des vicieux privilégiés.

Il y a dans ce moment, à Bath, beaucoup de vos Français fugitifs, qui ne se parlent presque jamais sans se quereller. Cette con-

duite leur enlève le peu d'intérêt qu'on étoit disposé à leur porter. Leur schisme vient de la différence de leur opinion. Les uns, francs royalistes, ne respirent qu'après la monarchie absolue, ou, pour mieux dire, le despotisme. Ce sont presque tous des nobles de race, des grands ecclésiastiques ou des hommes de la haute finance, qui ne connoissent d'autres chefs que les princes de la maison de Bourbon. Les autres comprennent ceux qui ont travaillé à la réformation de l'ancienne Constitution du royaume, et qui ont propagé les premiers les principes de la liberté et de l'égalité politique que le peuple français veut aujourd'hui établir dans le sens purement matériel : c'est vous dire que Lafayette est le chef de cette secte, composée en grande partie de membres de l'Assemblée constituante. Il est encore une troisième classe d'émigrés que la première fuit et méprise : ce sont tous ceux qui ont abandonné la France avec Dumourier leur chef. Elle est composée des militaires qui ont suivi ce général, et des nobles privés des fonctions publiques que la nouvelle Constitution leur avoit confiées. On voit aussi dans leurs rangs

le petit nombre de membres de la Convention qui a eu le courage de voter pour le salut de Louis XVI.

Les débats publics, les jalousies, les brouilleries et les intrigues actives de ces trois partis que l'intérêt et les malheurs devroient réunir pour le salut commun, scandalisent tous ceux qui les entendent, et détruisent chaque jour l'affection qu'on leur portoit. Il est cependant vrai de dire que les deux derniers, divisés par une simple nuance d'opinion, seroient faciles à rapprocher, sans les premiers émigrés qui prennent à tâche de les maintenir dans leurs divisions. En vain cherche-t-on à vous effrayer sur les projets de tous vos Français fugitifs, je puis vous assurer qu'ils ne sont nullement dangereux. S'ils étoient animés d'un bon esprit, ne les verroit-on pas courir dans cette partie de la France dont l'insurrection leur présente un asile assuré au sein même de leur patrie, pour y former une ligue aussi formidable que celle dont Henri IV étoit le chef? Dans l'état désastreux où se trouve votre pays, je suis persuadé que s'ils embrassoient ce parti, la royauté y seroit bientôt rétablie; et vos fé-

roces Jacobins, votre tribunal de sang, vos furieux montagnards, vos hideux anarchistes, seroient à leur tour obligés de fuir le sol de la France.

Jusqu'ici je ne vous ai écrit que de tristes réflexions sans vous donner aucune nouvelle. La faute en est aux fatales circonstances, aux maux qui affligent l'humanité, aux vices qui couvrent le globe. Plus on étudie les hommes, moins ils inspirent d'intérêt. Il y en a bien peu qu'on puisse voir chaque jour plus d'une heure de suite. Combien la race humaine est imparfaite ! Il est tant de choses qu'il est dangereux d'apprendre, tant qu'il est honteux de savoir, et tant dont il est inutile d'être instruit, qu'on est tenté de croire que l'ignorance est préférable aux connoissances, et que l'oisiveté donne plus de satisfaction que l'étude. En effet, l'histoire n'est autre chose que le récit des crimes des hommes, que le tableau de leurs fureurs et de leur ambition ; l'étude de la nature ne présente que leurs imperfections ; celle des sciences abstraites fait ressortir chaque jour davantage la foiblesse de leurs idées et de leur jugement. Sans doute l'Eternel, en

créant l'homme, s'est arrêté à la moitié de son ouvrage. Mais, où m'emporte l'humeur! Excusez ce débordement de bile; j'oubliois que je connois en France un être estimable qui appartient à la race humaine. En faveur de ses qualités, je pardonne au reste des humains.

Causant, l'un des jours derniers, avec un des Français qui ont suivi Dumouriez dans sa fuite, la conversation s'engagea sur la guerre et sur les moyens de l'éteindre. Il me fit part d'une lettre que votre résident de France à V..... lui avoit remise pour la faire passer à Danton. J'en ai extrait ce qui suit dans l'intention de vous l'envoyer, sans me permettre d'y joindre aucune réflexion. J'attends que vous me fassiez part des vôtres sur ce plan d'éteindre le flambeau de la guerre.

EXTRAIT d'une Lettre de N....., Résident de France à Venise, écrite à Danton le ..... 1793.

VOICI ce que l'on pourroit tenter pour la négociation.

« Tâcher

« Tâcher de profiter du mécontentement du roi de Prusse, et le détacher de la coalition en lui garantissant ses conquêtes de la Pologne, et lui faisant entendre que jusqu'ici il n'a eu qu'un camp, et que maintenant qu'il a un royaume, il est temps de cesser de faire le capitaine pour faire le roi.

» Entamer l Espagne par la considération de l'esclavage anglais où elle est prête à tomber, et du danger où elle est de devenir une province anglaise comme le Portugal, ainsi que d'être forcée à ouvrir les ports de l'Amérique méridionale à ses dangereux amis.

» Aborder l'Angleterre en lui faisant espérer de lui faire sacrifier l'Espagne, quoiqu'en bonne politique il n'en faille rien faire; lui présenter l'appât du renouvellement du traité de commerce, en se réservant le dessein imperturbable de l'amender notablement, surtout en ce qui concerne l'article des soieries, sur la réintégration duquel il ne faut entendre à aucune composition.

» Je ne vous parle pas des autres puissances, qui suivront en satellites la Prusse et l'Angleterre ».

A ce projet de donner la paix à l'Europe, votre résident N., imbu de la maxime, *si vis pacem, para bellum*, a fait suivre un plan de campagne que je vous envoie également en copie.

PLAN de Campagne envoyé par N....., Ambassadeur français à V..... Du..... 1793.

« HÉRISSER nos frontières de ligne semblables à celles de Weissembourg; réparer et garnir toutes les places de seconde et troisième lignes; concevoir un système général dont chaque chef militaire n'ait à exécuter qu'une partie; tâcher de décider les Barbaresques à faire la course contre l'Espagne et les petites puissances de l'Italie; envoyer une flotte aux Dardanelles (sans cela les Turcs ne se décideront jamais); travailler les Suisses par la considération du danger qui menace leur indépendance; décider les Etats-Unis d'Amérique à attaquer d'un côté le Canada, de l'autre la Louisiane; faire quelques tentatives sur l'Irlande pendant que notre flotte bloque-

roit la Jamaïque ; sur-tout ne pas oublier que c'est dans les Grandes-Indes qu'il faut attaquer les Anglais, et par conséquent faire déclarer Tippoo-Saïb, qui porte impatiemment le joug du dernier traité fait avec cette impérieuse nation, et, pour cela, le secourir d'hommes et de vaisseaux ».

Voilà, Monsieur, les seules nouvelles que je puis vous donner. Toutes celles que nous avons ici arrivent de France, et sont fort altérées dans le trajet. Aussi, je m'en méfie, et ne crois qu'à celles que vous voulez bien me transmettre. L'insurrection du 2 juin doit être grandement contraire à vos intérêts. J'en juge par la joie qu'elle a causée à vos émigrés et à nos ministres. C'est, selon moi, la meilleure pierre de touche pour connoître le degré de crainte ou d'espérance de vos ennemis. Ce qui caractérise dans ce moment votre nation, est la crédulité qu'elle donne aux superbes tableaux que la Convention lui fait de sa félicité future. Je ne puis mieux comparer les orateurs qui remplissent cette tâche, qu'aux peintres des héros d'Homère, auxquels ils donnent des physionomies de pure invention. Il faut ce-

pendant que cette même Convention se défie en secret de la bonté de son ouvrage, puisqu'elle prescrit à chaque instant de nouveaux sermens pour le soutenir. Cette multitude de sermens que vos assemblées ont établis depuis quatre ans, sont des précautions bien humiliantes et pour elles et pour vous.

Le *Moniteur*, m'avez-vous dit, est, de tous vos papiers-nouvelles, le moins fautif et le plus détaillé; je le lis fort exactement, sur-tout les séances de votre Sénat. J'y vois avec peine combien il est agité dans ses discussions, combien il est embarrassé dans ses délibérations. Il semble que l'ennemi de la France est au milieu de lui pour l'empêcher de faire de bonnes lois. Quand, par hasard, il en passe quelques-unes, ce n'est qu'après les plus grandes agitations. Je conçois bien, comme l'a dit M. Fox, que l'Assemblée nationale, entourée de décombres, de tant d'ennemis qui la menacent, ne peut guérir tous les abus à la fois: mais je sais aussi qu'il est une autre forme de délibérer; c'est celle indiquée par *Tacite*. « La manière de délibérer, dit cet auteur, la plus courte et en même temps la

plus utile, dans la prospérité comme dans le malheur, c'est de se rappeler ce qu'on blâmoit ou ce qu'on approuvoit sous un autre gouvernement. » Je vous entends me répondre, que les hommes réunis en assemblée comme en concile, en diète comme en conseils, sont frappés d'un esprit de confusion ou d'erreur, qui produit presque toujours des résultats faux ou ridicules, et que c'est toujours un seul homme qui rencontre le vrai et le bon.

Le courrier attend ma lettre pour partir ; il peste après moi, et ne me laisse que le temps de vous réitérer les sentimens d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

QUATRIÈME LETTRE.

..... *à milord Bedfort.*

Paris, 13 Août 1794.

MILORD,

Si toute la terre étoit une feuille de papier, comme l'a dit un poëte Italien, la mer une

écritoire et tous les arbres des plumes, on ne pourroit pas encore écrire les événemens de notre révolution dans tous ses détails. Depuis ma dernière il s'en est passé de tellement intéressans et en si grand nombre, que je suis embarrassé sur le choix. Heureusement que les journaux vous en ont appris la majeure partie, et qu'il me suffira de vous donner les particularités dont ils n'ont pas parlé.

La nouvelle de la décimation de l'Assemblée nationale au 2 Juin avoit frappé de stupeur tous les départemens ; quelques-uns la regardèrent comme un attentat dont ils tentèrent de se venger. Plusieurs députés échappés à la proscription les entretinrent dans cette idée, et l'on vit une ligue fédérative se former contre la Convention. De-là est née la révolte de Lyon, l'accroissement de force de la Vendée, enfin la livraison qu'on vous a faite de Toulon. Dans ce même moment où la France se désorganisoit, se déchiroit par une guerre civile, les ennemis extérieurs profitant de la défection où Dumourier avoit laissé nos armées, et de la désunion de nos géné-

raux, nous attaquoient de tous côtés, et avoient pris Condé, Valenciennes, reconquis les Pays-Bas et entamé l'Alsace. Pour faire face à tous ces dangers, la France étoit sans munitions, sans armes, et sans alliés pour lui en fournir. Il ne lui restoit que des guerriers désarmés.

Ce qui sera digne de l'admiration des siècles, non-seulement elle a résisté à tout, mais elle a vaincu ses ennemis intérieurs et extérieurs. La Convention a fait dans un instant un atelier de toute la république. Pendant qu'on y convertissoit en fusils et en canons le fer des églises, et les cercueils de plomb en balles, partie de ses habitans fouilloit dans le sein de la terre le salpêtre pour en faire de la poudre. A mesure qu'on avoit fabriqué une arme, on la donnoit à un jeune citoyen qui voloit à la frontière. Ce qui vous paroîtra incroyable, on a vu dans le même jour le père conduit à l'échafaud, et le fils partir pour l'armée et se battre en héros pour cette même patrie qui venoit de le priver d'un même coup de l'auteur de ses jours et de sa fortune; car vous savez qu'une loi barbare confisque

les biens de tous les malheureux qui périssent par le fer de la guillotine. Avouez-le, milord, il est bien peu d'Anglais qui aient donné l'exemple d'un semblable dévouement.

Je n'aurai jamais la force de vous détailler les horreurs qui ont déshonoré Paris. A voir la tranquillité avec laquelle ses habitans laissoient commettre les assassinats juridiques, on les eût pris pour un peuple d'antropophages. Cependant le nombre des victimes surpassoit de beaucoup celui des bourreaux. L'audace seule de ces derniers a tout fait. Au lieu de se réunir pour les exterminer, chacun s'isoloit et se cachoit pour éviter leur atteinte. Vous savez le pouvoir et les effets de la peur ; elle avoit fait de tels progrès sur les esprits, qu'on ressentoit à peine du chagrin de la perte de ses parens et de ses amis. Ce n'étoit pas insensibilité, mais un hébêtement presqu'universel. Les victimes elles-mêmes alloient à la mort avec une indifférence que l'on peut à peine se figurer. Je vais vous tracer en peu de mots la physionomie de la Convention depuis ma dernière.

Lorsque le parti de la Montagne fut par-

venu à se défaire, par l'emprisonnement, de ses plus dangereux antagonistes, elle terrorifia tellement ce qui restoit encore de Girondins, qu'ils abandonnèrent leur poste pour conserver leur liberté. Il ne demeura dans l'Assemblée que des membres de la Plaine, que la peur rendoit immobiles sur leurs bancs ou empêchoit d'assister habituellement aux séances. Les Montagnards demeurèrent quelque temps unis, c'est-à-dire tant que le danger général ne leur offrit pas d'autre moyen de salut. Pour rattacher le peuple à la Convention, ils fabriquèrent à la hâte une Constitution informe qu'ils présentèrent, décrétèrent et renfermèrent presque en même temps pour établir le gouvernement révolutionnaire. De ce moment, on vit Robespierre prendre audacieusement les rênes de l'anarchie, dicter des lois, ses ordres mêmes, sans qu'aucun député tentât seulement de l'en empêcher.

Le caractère soupçonneux et irascible de ce petit monstre lui fit imaginer les décrets les plus ridicules et les plus barbares. A côté d'un ordre de retourner les plaques de cheminées offrant quelques fleurs de lis, étoit

la loi affreuse qui ôtoit les défenseurs aux accusés, qui enlevoit à ces infortunés la faculté de se faire entendre ; en un mot, il fit décréter le silence devant les tribunaux. Plus d'instruction de procédure, plus de débats en présence des jurés. Tout étoit réduit à deux seuls interrogats. *Votre nom ?.... Avez-vous fait ou dit telle chose ?....* Sur le oui ou le non, on vous traînoit à l'échafaud. D'après un décret (*), sans exemple dans les lois de

---

(*) *Décret du 22 Prairial, portant peine de mort contre les ennemis du peuple.* « Sont réputés tels, » dit ce décret, ceux qui cherchent à anéantir la » liberté par force ou par ruse ; à *avilir* la Convention Nationale et le gouvernement révolutionnaire dont elle est le centre ; à égarer l'opinion » et empêcher l'instruction du peuple ; à dépraver » les mœurs et à corrompre la conscience publique ; » enfin, à altérer la pureté des principes révolutionnaires.

» La preuve nécessaire pour les condamner est : » *Toute espèce de documens matériels ou moraux*, qui » peut naturellement obtenir l'assentiment d'un esprit » juste et raisonnable.

» La règle des jugemens est la conscience des

Dracon, on conduisoit avec un mot, un soupçon, les hommes les plus vertueux, les patriotes les plus purs, à l'échafaud.

L'assassinat de l'énergumène Marat, qu'une nouvelle Judith enleva au bourreau, de la main duquel seul il devoit périr, fit trembler le tyran Robespierre. Ce sang impur lui servit à tracer ces lois dont Tamerlan lui-même eût rougi. Il vit par-tout des assassins, dans le peuple comme dans le sénat; et dès ce moment il frappa de proscription et de mort tous ceux que son regard inquiet rencontroit. Il prenoit ses victimes indistinctement dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société, dans sa famille même; car il proscrivit sa propre sœur. Mais c'étoit principalement dans le sein même de la Convention qu'il les choisissoit. Ses collaborateurs en fureurs révolutionnaires, lui devinrent bientôt suspects. Pour

---

» jurés, éclairés par l'amour de la patrie; leur but, » le triomphe de la république et la ruine de ses » ennemis.

» S'il existe des *documens* du genre ci-dessus, » *il ne sera pas entendu de témoins.* »

les perdre, il sépara la Montagne en deux partis, et se servit de l'un pour anéantir l'autre. Ainsi, Danton, Chabot, Basire, Anacharsis Cloots, Hérault Séchelles, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, etc., se virent envoyés à la mort par Barrère, Collot-d Herbois, Couthon, St.-Just, Romme, Billaud Varennes, Tallien, etc.

La plus marquante de ses victimes fut sans contredit d Orléans. Cet homme étoit si universellement odieux, que tous les partis concoururent à sa perte, et qu'elle fut vue avec une satisfaction générale. J'ai entendu dire à une personne qui, tout en blâmant ses crimes et ses vices, lui a conservé de l'attachement jusqu'à la mort, qu'il auroit pu se soustraire à son châtiment. Voici l'anecdote telle qu'il me l'a racontée. D'Orléans enfermé dans les prisons de Marseille, vivoit sans beaucoup d'inquiétude sur le sort qui l'attendoit, lorsqu'un décret ordonna de le ramener à Paris. Le petit nombre d'amis qui lui restoit, dont les principaux étoient madame Buffon et Voidel, n'envisageoient dans ce retour que la fin de son exil, le fruit de leurs soins, et la

renaissance de son parti. Le commandant des troupes chargées de l'escorter, dévoué à d'Orléans, ne voyant pas de même, résolut de le sauver au moindre desir qu'il lui en témoigneroit. Un navire préparé à dessein au port de Marseille étoit destiné à le transporter où il auroit desiré. L'escorte composée de soldats choisis par ce commandant, fut chercher d'Orléans dans sa prison. Celui-ci lui demanda avec un intérêt marqué s'il lui manquoit, s'il desiroit quelque chose. D'Orléans se contenta de le remercier de ses soins. Dans la crainte que le duc n'eût pas compris le sens de ses questions, il les réitéra plusieurs fois étant en marche ; et toujours d'Orléans remercia. « S'il avoit témoigné la moindre inquiétude, a dit le commandant, je le conduisois droit au port, et m'embarquois avec lui »; mais, tranquille sur l'avenir, sa réponse a toujours été : « Mes amis, je n'ai besoin de rien, et vous remercie ».

Celui qui m'a raconté ce que je viens de vous écrire, m'a ajouté que, moins rassuré que les amis de d'Orléans sur le but de ce voyage, il chargea quelqu'un de demander à

Fouquier-Tainville, accusateur public près du tribunal révolutionnaire, quel étoit le motif du décret qui rappeloit ce criminel à Paris, et que ce tigre lui fit cette réponse: *Belle demande ! pour lui couper le cou.* Je courus sur le champ, me dit-il, porter cette cruelle réponse à madame Buffon qui ne voulut jamais y croire. Cet aveuglement de d'Orléans et de ses partisans est, selon moi, un bandeau dont la divine justice couvre les yeux du grand criminel pour lui masquer la route par laquelle il pourroit échapper à la punition de ses crimes.

Tout Paris, je crois, a voulu voir ce ligueur à ses derniers momens. Les rues par où il devoit passer pour aller à la mort, étoient tellement obstruées de curieux, que plusieurs fois le convoi a été arrêté dans sa marche. Le patient a montré une grande fermeté au milieu des cris de joie et des invectives qui l'ont accompagné le long de la route. La fin de cet homme me rappelle un trait de courage que fit un citoyen lors de sa toute-puissance. Un nommé Corberon, du district des Minimes, lorsqu'en 1791 il s'agissoit d'élire

un maire de Paris, émit ainsi son opinion : « Comme je pense que le premier maire sera » pendu, je donne ma voix à celui qui, je » crois, a le mieux mérité la potence, et je » nomme d'Orléans ».

La mort de Danton et de beaucoup d'autres vigoureux députés, ouvrit les yeux aux Montagnards sur leur propre sûreté. Ce ne fut que de ce moment qu'ils suspectèrent les intentions de Robespierre. Dans une réunion des comités de Salut public et de Sûreté générale, on lui fit différentes questions sur la marche qu'il tenoit, auxquelles il se refusa de répondre. Après quelques reproches réciproques, il s'établit une scission décidée. Robespierre s'abstint dès-lors d'assister aux séances du comité de Salut public dont il étoit membre ; il fit une ligue avec Couthon, St.-Just, Lebas et quelques autres, établit des bureaux séparés, et monta une correspondance particulière avec tous les propagandistes des départemens. De son côté, le comité de Salut public, pour parvenir plus facilement à sa perte, fit changer les serrures des portes dont il avoit une clef, et chaque parti travailla

séparément. Robespierre aussi décidément divisé de la majorité de la Convention, devoit sans doute avoir une audace peu commune : au contraire, c'étoit le plus lâche des hommes. Je ne vous en citerai qu'un exemple.

Huit jours à peu près avant sa chute, il lui prit fantaisie d'aller au comité où il n'avoit pas paru depuis six semaines. Il saisit un instant où tous les membres étoient absens ; sans doute son intention étoit de fouiller leurs papiers. Il s'adressa à un commis qui travailloit dans une salle basse, et lui dit de l'éclairer et de le conduire. Il marche en avant, et le commis le suit, une bougie à la main, dans cet escalier dérobé qui donne dans ce long corridor noir que vous connoissez. Tout à coup la frayeur le saisit ; il se retourne, s'arrête, et ordonne à ce commis de marcher devant lui. Celui-ci ne put s'empêcher de lui dire : « Pensez-vous que je veuille vous assassiner » ? Robespierre lui répond : « Vous servez mes ennemis, rien ne me prouve que vous n'êtes pas dans leur complot ». Après ce peu de mots, au lieu de monter plus haut, il descend avec précipitation et fuit à toutes jambes, laissant le

le commis immobile d'étonnement. Celui-ci, en me racontant le lendemain cet acte de terreur panique, m'ajouta : Si j'avois eu l'intention que Robespierre m'a prêtée, rien ne m'eût été plus facile que de purger la terre de ce monstre. Nous étions seuls, dans un lieu isolé, et c'étoit la nuit.

Vous avez sans doute lu, milord, les relations multipliées de la journée du 9 Thermidor, de cette journée qui a fini le dernier période de notre malheur et commencé l'aurore, non du bonheur, mais du soulagement de nos maux. Je me contenterai de vous faire part de quelques particularités dont j'ai été témoin. A l'instant où St.-Just est monté à la tribune pour lire son discours, dont il attendoit un tout autre résultat, chaque parti envoya dans les différens comités chercher les députés qui arrivèrent en foule. Jamais, depuis le jugement du roi, la séance n'avoit été aussi complète. J'étois placé debout à côté du petit escalier de la tribune. Après les attaques vigoureuses de Tallien et de Billaud de Varennes, Robespierre fit de vains efforts pour parler. Il alloit de la tribune, d'où on le re-

poussoit, dans les rangs des députés, implorant le secours de tous les membres. Enfin, on le décréta d'accusation et d'arrestation. Lebas, son ami, que le public connoissoit à peine et auquel la Convention ne songeoit nullement, se leva tranquillement, dit qu'il partageoit les sentimens et la vertu de Robespierre, et demanda de partager son sort. Il fut ainsi enveloppé dans cette affaire. Le podagre Couthon, assis tenant son chien sur ses genoux, fut moins généreux que Lebas. Au premier reproche qu'on lui fit d'avoir partagé les fureurs du tyran, il l'abandonna lâchement; et se retournant du côté de la Montagne, il dit d'un ton mielleux : « Eh ! mes amis, croyez-vous que je partage les crimes d'un pareil monstre » ? Cette lâcheté ne fit que précipiter sa chute.

Lorsque la Commune, qui servit pendant quelques heures de refuge à tous ces proscrits, fut forcée et soumise, on se saisit des députés coupables, et on les amena à la Convention. Robespierre blessé étoit porté par quatre hommes qui lui tenoient chacun un membre. Arrivés dans la salle qui précède celle des séances, ils le jetèrent comme une pierre aux

pieds de la statue de la liberté. La Convention ayant refusé de le voir, il fut conduit avec ses confrères en fureurs dans la chambre du comité de Salut public. Je suis allé les y examiner, et voici ce que j'y ai vu. Dans un des angles, Couthon étoit étendu sur un matelas avec Robespierre le jeune qui s'étoit cassé la cuisse en se précipitant d'une des croisées de la Commune; plus loin le cadavre de Lebas qui avoit eu le courage de se détruire; St.-Just et Dumas debout dans un autre coin réfléchissoient sur la vicissitude des événemens. Enfin Robespierre aîné, assis sur une chaise, soutenant d'une de ses mains sa mâchoire fracassée, ramassoit de l'autre des morceaux de papier avec lesquels il essuyoit le sang caillé qui sortoit de sa blessure. Son œil vif, mais égaré, se fixoit sur les députés qui venoient lâchement l'invectiver dans sa pénible situation, et qui, la veille, le flattoient bassement ou partageoient ses fureurs. Rhul seul eut le courage de leur reprocher leur conduite, envoya chercher un chirurgien pour panser la blessure du tigre terrassé, et invita chacun à se retirer.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce hideux spectacle, qui s'est terminé par le supplice des coupables. La Convention s'est hâtée les jours suivans de réparer partie des maux faits par Robespierre ; elle a rendu la liberté à un grand nombre de victimes, et, entr'autres, aux députés détenus, qui sont à l'instant rentrés dans son sein. Un décret avoit ordonné la visite de leurs papiers, qu'une commission de quatre députés étoit chargée d'examiner à l'instant : il fut ordonné qu'on les leur rendroit. Beaucoup étoient furieux de ce qu'on avoit fouillé dans leurs secrets ; ce qui rendoit fort embarrassés les quatre examinateurs qui craignoient la vengeance de leurs collègues. Ils vinrent trouver Alexis, qu'ils avoient choisi pour leur secrétaire, et qui avoit fait l'inventaire de tous ces papiers. Ce jeune homme les plaisanta sur leur terreur, et promit, sans s'expliquer, de leur rendre la tranquillité. Voici comme il s'y prit :

Enfermé dans son bureau, il prit les papiers de chaque député qu'il avoit inventoriés, les mit dans le plus grand désordre, les ficela,

les cacheta du sceau de la commission, et rangea les paquets sur les layettes, avec cette étiquette : *Papiers du député... à examiner.* Vingt heures de travail lui suffirent pour cette besogne. Le lendemain, les députés accoururent chercher leurs papiers : en entrant, ils montrèrent beaucoup d'humeur; mais à la vue des étiquettes leur figure s'épanouissoit, et chacun sortoit content, dans la persuasion où il étoit qu'on ne connoissoit pas son secret. Ils remercièrent les membres de la commission, ébahis à chaque compliment qu'ils en recevoient. Ceux-ci vinrent trouver Alexis, qui les mit au fait de son stratagême. Croiriez-vous, milord, qu'après les services et le travail de ce jeune homme, il se trouve sans place et sans argent, avec son père, sa mère, et un frère en démence, à soutenir? En vain il s'est adressé aux députés qui le connoissent, il n'en a obtenu que des complimens et des promesses. Voilà ce que l'on gagne à travailler avec certaines personnes : elles éloignent ou évitent ceux qui les ont vus de trop près.

J'ai l'honneur d'être, etc.

QUATRIÈME LETTRE.

Lord Bedfort à.....

Londres, premier Novembre 1794.

MONSIEUR,

Vous respirez dans votre patrie avec quelque tranquillité, je m'en réjouis pour vous. Mais moi, je ne serai satisfait que lorsque Mars aura ployé ses drapeaux, et je suis loin de voir ce jour heureux près de nous. Les guerres pour les révolutions d'opinions ne se terminent pas promptement. J'en juge par les trois plus remarquables connues : La première a été le passage du sabéisme au polythéisme ; elle s'étendit dans tout l'Univers alors connu : nous n'en avons pas l'histoire, mais il nous en est resté le souvenir et des monumens. La seconde a été le passage du polythéisme au christianisme ; et la troisième, qui ne s'est fait sentir que dans l'Arabie et l'Afrique, a été le passage de l'idolâtrie au théisme de Mahomet. Ces deux théismes se sont battus six cents ans avant de se partager le monde, dont chacun occupe deux parties. Loin de

moi l'idée que nos guerres seront aussi longues, et que vos opinions se propageront aussi loin! J'ai, au contraire, l'espérance d'une paix prochaine entre nos deux nations. Voici sur quoi je la fonde : Me trouvant l'un des jours derniers avec un Français, qui, quoiqu'émigré, ne respire qu'après le bonheur de son pays, il me donna à lire une lettre qu'un de vos agens à Venise venoit de lui adresser : elle annonce des dispositions à un rapprochement. Vous allez en juger vous-même par la copie que je vous envoie :

Extrait d'une Lettre de N., agent de France à Venise.

« Aujourd'hui il se présente un incident qui ne m'étonne nullement, et dont je te fais part en te recommandant le secret. Un Anglais, nommé Mises, qui avoit travaillé fortement à la continuation de la paix, m'écrit cette semaine. Après des réflexions philanthropiques, et des doléances sur les plaies de l'humanité, sans avouer qu'il a un ordre formel, il me propose de me rendre moi-même en Angleterre, de débarquer à Douvres, et

de-là d'aller droit à Londres, où je descendrai chez lui. Il a, dit-il, espérance que tout pourra s'arranger. Il parle de l'estime qu'on y a pour mon caractère. Il desire que la paix soit mon ouvrage; et comme je connois les liaisons de Mises, que je devine la situation de l'Angleterre, l'embarras de Pitt, les fermentations sourdes qui ont lieu, je ne puis douter que cet Anglais n'ait un ordre secret de m'écrire, et je juge par-là de la détresse où est le gouvernement anglais. Une autre considération qui ne m'échappe pas, c'est que cette lettre, appuyée par une seconde, qui est arrivée hier, est d'une date antérieure à la prise de Toulon, que nous avons apprise hier.»

Vous le voyez, monsieur, mes espérances sont au moins fondées sur quelque chose. Comme ma lettre n'est écrite que pour vous donner cette bonne nouvelle, je ne dois pas retarder par mon radotage le moment de vous la faire parvenir. Ainsi, je finis en vous assurant de nouveau de mon amitié.

BEDFORT.

CINQUIÈME LETTRE.

..... *à milord Bedfort.*

Enfin nous avons une Constitution, un Directoire et deux Conseils. Tout cela sera-t-il solide ? C'est au temps à vous l'apprendre. Ce gouvernement est le fruit de plus d'une secousse arrivée depuis ma dernière lettre. Nous avons même failli au 13 vendémiaire rentrer sous la domination d'un roi. Comme vous l'avez lu dans nos gazettes, vous savez que Paris a fait encore une fois le siége des Tuileries. Son enceinte a été de nouveau arrosée de sang. Le prétexte de l'insurrection étoit la réélection d'une portion des membres de la Convention. D'un côté, on excitoit le peuple au soulèvement pour empêcher cette réélection ; de l'autre, on l'y portoit pour l'obtenir. Pour assurer son triomphe, les meneurs de la Convention avoient besoin de vaincre Paris ; aussi l'ont-il excité au combat. Jugez-en par l'anecdote suivante :

La curiosité m'engage, deux jours avant cette affaire, d'entrer dans l'église Saint

Eustache. La section étoit assemblée, discutant sur les lois nouvelles : un orateur étoit à la tribune, débitant mille horreurs contre la Convention. L'éloignement m'empêchoit de le reconnoître : je m'approche, et suis on ne peut plus étonné de voir dans cet homme un employé du comité de Sûreté générale. Le lendemain, je rencontre un membre de ce comité, à qui je demande si cet homme, que je lui nomme, travaille encore dans ses bureaux. Sur la réponse affirmative que j'en reçus, je lui raconte le motif de ma question, et ce que j'avois entendu la veille. Voici ce qu'il me dit en me frappant sur l'épaule : *Il a donc bien crié contre nous; tant mieux..... Va, pauvre sot, tu n'as pas la vue bien longue.* Je vous le demande, milord, peut-on tromper plus astucieusement les pauvres Parisiens ?

La Convention, cependant, n'avoit pour résister à toute la capitale armée, qu'environ 3000 hommes de troupes de ligne. Pour augmenter ses forces, elle fit sortir des prisons quelques cents d'anarchistes qu'elle y avoit fait enfermer peu de temps auparavant. Il est

vrai que les Parisiens n'avoient pas de canons, tandis que les troupes de la Convention en étoient pourvues. Avant l'action, les députés peu rassurés sur l'issue du combat, couroient dans le jardin et dans la cour, excitant les soldats à les bien défendre. L'un d'eux, S...., oubliant sa qualité de prêtre, distribuoit lui-même des armes aux combattans. Ce que j'ai admiré dans cette journée malheureuse, ce sont les épouses des députés qui se sont réunies aux Tuileries, pour partager le danger de leurs maris : on les a vues arracher leurs chemises et leurs fichus pour bander les plaies des soldats blessés. Ni le bruit du canon, ni le sifflement des balles, rien n'a pu les distraire de cette pénible et respectable besogne. Vous savez que le résultat de cette journée a été le triomphe de la Convention, la réélection des deux tiers de ses membres. Comme cette loi a été cimentée avec du sang, je crains bien qu'elle n'amène pas le bonheur.

Le château des Tuileries est maintenant occupé par le Conseil des Anciens ; celui des 500 tient ses séances au Palais Bourbon, et les cinq membres du Directoire Exécutif

logent dans celui du Luxembourg. Des costumes différens, et desquels je vous envoie les dessins, distinguent les membres de ces trois différentes autorités ; ils ne les portent pas en public. Ces costumes sont d'un ridicule sans exemple ; ils n'impriment pas plus le respect qu'ils ne commandent l'admiration. Mais c'est toujours un pas de fait pour sortir de la confusion où l'on nous avoit plongés.

La religion catholique que Robespierre a tenté de détruire par ses trente-six fêtes décadaires (*), est bien loin d'être anéantie :

(*) Voici le nom de ces fêtes, dans l'ordre qu'elles ont été décrétées.—A l'Etre Suprême et à la Nature.—Au genre humain.—Au Peuple français.—Aux bienfaiteurs de l'humanité.—Aux martyrs de la liberté.—A la liberté et à l'égalité.—A la république.—A la liberté du monde.—A l'amour de la patrie.—A la haine des tyrans.—A la vérité.—A la justice.—A la pudeur.—A la gloire et à l'immortalité.—A l'amitié.—A la frugalité.—Au courage.—A la bonne-foi.—A l'héroïsme.—Au désintéressement.—Au stoïcisme.—A l'amour.—A la foi conjugale.—A l'amour paternel.—A la tendresse maternelle.—A la piété filiale.—A l'enfance.—A la jeunesse.—A l'âge viril.—A la vieillesse.—Au malheur.

elle commence à reparoître, mais avec beaucoup de précautions. A côté, il vient de s'élever un nouveau culte que son fondateur, la Réveillère-Lepaux, a décoré du nom de *Théophilantropique*. Sa simplicité annonce d'avance sa chute : il ne consiste qu'en des instructions morales, sans idées mystiques ; aucune cérémonie, nul mystère ne s'y fait apercevoir ; et c'est précisément ce qui empêchera qu'il fasse aucun progrès. Les hommes veulent être éblouis, trompés, effrayés même, sur-tout en matière de religion. Voilà pourquoi les descendans de Saint Pierre et des apôtres, ont couvert les préceptes de Jésus-Christ de flammes, de fantômes, et de mille objets de terreur, qui ont fait oublier la religion payenne, toute aimable et sensuelle qu'elle étoit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

—A l'agriculture.—A l'industrie.—A nos aïeux.—A la postérité. — Au bonheur.—Il faut ajouter à ces trente-six fêtes, celles des vertus, du génie, du travail, de l'opinion, des récompenses, affectées aux cinq jours complémentaires, appelés les *Sans-culottides*.

SIZIÈME LETTRE.

Lettre du Commissaire à milord Bedfort.

Paris, 25 Brumaire an 9.

MILORD,

LA mort vient de nous enlever un ami commun. A ses derniers momens, il m'a chargé de vous mander cette triste nouvelle. Tout son regret, en cessant de vivre, a été de ne pouvoir vous faire lui-même ses adieux : sa maladie a été vive, mais courte ; une fièvre maligne l'a tué au bout de trois jours. Comme la paix, que l'on assure être très-prochaine, va rétablir la libre circulation des hommes et des choses, je compte en profiter pour aller visiter l'Angleterre. J'aurai l'honneur de vous y saluer, et de vous donner des détails sur ce fatal événement.

Vous connoissez, milord, les changemens qui viennent encore de s'opérer dans la forme de notre gouvernement. Ce qui me fait juger de leur bonté et de leur solidité, c'est qu'ils sont arrivés sans secousse et sans effusion de sang, contraires à tous ceux qui les ont pré-

cédés. Le Français paroît décidément fatigué de révolution ; il soupire après la tranquillité, et est prêt à saisir tout ce qui peut la lui donner. Rien ne s'y oppose plus que la guerre, et chacun la voit près de finir. Toutes les puissances ont besoin de la paix, toutes sont persuadées que les Français, quoique fatigués, n'en sont pas moins courageux, et disputeront long-temps la victoire. Auriez-vous jamais imaginé que cette nation, livrée il y a sept ans à toutes les horreurs de l'anarchie, attaquée par toutes les puissances, qui ne sembloient désunies que sur le mode de la faire disparoître du tableau politique de l'Europe, dénuée de ce métal qui est le mobile de toutes les actions des hommes, de munitions de guerre, près de sentir les horreurs de la faim, que cette Nation, enfin, sans amis comme sans alliés, après avoir fait sentir sa valeur à tous les peuples de l'Europe, porteroit aujourd'hui ses drapeaux triomphans dans cette Grèce, jadis si fertile en héros.

Avouez que tout est extraordinaire dans le siècle qui nous quitte, et que l'homme le plus perspicace est dérouté dans ses combinaisons. Il n'y a pas cinquante ans encore que la phi-

losophie a balbutié timidement ses premières maximes, et la voilà déjà plus grande que les siècles qui l'ont précédée. Ses principes corrosifs, en détruisant en France, d'une manière cruelle, tout ce qui s'opposoit à leur donner de la consistance, dégoûtera sans doute la génération actuelle du desir de les propager. Mais le germe en est répandu par-tout; et malgré les efforts qu'on fera pour l'étouffer et le submerger, il surnagera et verdira un jour et quelque part. Ce germe est à mes yeux la déclaration des droits de l'homme: c'est l'évangile des humains, qui, comme celui des chrétiens auquel il ressemble, pourra de même demeurer long-temps étouffé, mais finira par briller d'un éclat aussi vif.

Paris commence à reprendre sa physionomie riante, les lugubres nouvelles sont on ne peut plus rares; les hommes ne craignent plus de se fixer, de s'aborder, et de se dire à l'oreille ces petits riens qui les occupent. Cet échafaudage aussi ridicule que barbare, de lois incohérentes, est abattu, et la vie d'un homme est comptée pour quelque chose. Les passions amorties s'éteignent, les partis, les individus

dividus oublient leurs torts réciproques, et je ne désespère pas de voir dans peu Paris et la France ne présenter qu'un peuple de frères.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SEPTIÈME LETTRE.

Lord Bedfort au commissaire.....

Londres, 15 Novembre 1799.

MONSIEUR,

Venez au plus vite confondre vos larmes avec celles que votre lettre m'a fait répandre. J'ai besoin d'un ami pour pleurer sur un ami : nous l'avons donc perdu, cet homme estimable. Il semble que l'Eternel, jaloux de notre félicité, ne nous montre son plus bel ouvrage que pour nous laisser des regrets en nous en privant aussitôt. Mais je m'interdis toutes réflexions jusqu'à votre arrivée ; ainsi je ne veux pas répondre à votre chère lettre, et vous préviens que je ne vous écrirai pas davantage, dans l'espoir que ma résolution accélérera l'instant où je vous serrerai dans mes bras.

BEDFORT.

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAPITRE DIXIÈME.

VISITE des objets d'arts réunis dans le couvent des Petits-Augustins. — Réflexions sur les tombeaux de Mazarin et de Richelieu. — Lord Bedfort entre à l'hôtel de la Monnoie. — Etat du système monétaire, et de la quantité de numéraire en circulation. — Situation de la caisse des assignats lors de la chute du trône ; tableau de la plus basse valeur du papier monnoie. — Coup-d'œil sur les groupes dans les rues de Paris. — Etat de la garde nationale parisienne ; ce qu'elle a coûté en 1789 et 1790. — Dépenses annuelles de la municipalité de Paris. — Manière nouvelle de faire des mariages. — Visite à la Bastille ; réflexions sur plusieurs prisonniers d'Etat. — Promenade au jardin des Plantes ; observations qu'elle amène. — Caractère des femmes de la Halle en révolution. — Séance d'un club de femmes. — Examen des voitures royales ; nombre de chevaux qu'entretenoient les trois derniers rois. — Le duc d'Orléans va en loge maçonique ; détails sur cette association et sur la secte des illuminés. Horrible serment de ces derniers. — Visite au ministère des finances ; détails sur cette administration ; coup-d'œil sur les bureaux et les employés. — Lord Bedfort va au spectacle ; tapage dont il est témoin.

CHAPITRE XI.

RENCONTRE d'un écrivain au château ; conversation entre lui et lord Bedfort.—Description de la chambre à coucher de la Reine.—Mécanique curieuse.—Visite du salon de compagnie.—Anecdote sur des jetons.—Mot de Louis XVI, lors du voyage de l'Empereur en France.—Un des serviteurs du Roi caché dans une cheminée.—Salle de billard ; trait d'humeur du Roi à ce jeu.—Cabinet de géographie du Roi.—Plan de voyage de Cherbourg.—Anecdotes sur le sacre et sur la Sainte Ampoule.—Diner aux Tuileries avec l'orateur du faubourg St. Antoine ; conversation qui s'y tient.

CHAPITRE XII.

RÉFLEXIONS métaphysiques sur la matière, sur les hommes et les animaux.—Passion de Louis XVI pour la chasse.—Singulier ouvrage qu'il a fait sur cet exercice.—Le Roi traduit un auteur anglais.—Portrait de Louis XVI depuis sa naissance jusqu'à sa chute.—Etat des récoltes et de la consommation que l'on fait en France en bled et en viandes.—Stéganographie du Roi.—Examen de la bibliothèque de la Reine ; ses occupations ; son portrait : elle présente le 10 août une armure au Roi qui la refuse.—Visite de la chambre du Conseil.—Influence de l'Angleterre sur notre révolution.—Correspondance diplomatique de Montmorin et de Demoustier. — La Chevalière d'Eon propose de lever une légion pour combattre les ennemis de la liberté.—Mot du Roi sur l'Ordre de Malte.—Réponse des souverains de l'Europe à Louis XVI, sur la Constitution.

CHAPITRE XIII.

PARTICULARITÉS inconnues sur le massacre des

prisons, et sur celui des détenus à Orléans.—Visite du lit de parade.—Singulier portrait du Roi, gravé sur marbre.—Détails sur l'enlevement des papiers de l'armoire de fer.—Description de cette armoire.—Violation de scellés par le ministre Roland.—Examen de la chambre à coucher de Louis XVI.—Découverte d'un ancien Testament du Roi.—Visite de l'appartement du Dauphin.—Sa première lettre au Roi.—Appartement de Madame; ses occupations.—Visite des logemens des personnes attachées à la cour.—Anecdotes sur le premier médecin du Roi, les prêtres sermentés et non-assermentés, sur les émigrés, et sur plusieurs habitans du château.

CHAPITRE XIV.

VISITE du pavillon de Flore. — Appartement de madame de Lamballe; mort de cette princesse. —Coup-d'œil sur d'Orléans, avant et pendant la révolution.—Visite de l'appartement de madame Elisabeth.—Découverte d'un confessional mécanique dans sa chambre à coucher. — Singulier coussin dont elle se sert.—Prières écrites et composées par cette princesse.—Sa bibliothèque; son precieux étui de mathématiques.—Son talent en peinture; description de son dernier tableau.—Détails et valeur des richesses trouvées au château des Tuileries après le 10 août.—Anecdotes sur le médecin Guillotin, et sur le jugement de Louis XVI.—Départ de lord Bedfort.

Fin de la Table du second volume et dernier.

179165

HF
R865c

Author Roussel, Pierre Joseph Alexis

Title La chateau des Tuileries. vol.2.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU